

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

ÉDUCATIVE

2022

SAINT-ETIENNE :

- Foyer Grand Clos
- Foyer Benoît Charvet
- Foyer Les Jarjilles
- Centre Parental Clairmatin

SAINT-GENEST-LERPT :

- Administration
- Pouponnière
- Foyer Hellébore

ROCHE LA MOLIERE :

- Foyer Roche la Molière
- Foyer La Livatte

ROANNE :

RIORGES :

- MECS Le Pontet

SOMMAIRE

- PREAMBULE -	1
- PREMIERE PARTIE - L'activité du FDEF en 2022	2
I - PRESENTATION DU FDEF42	3
II - L'ACTIVITE EN 2022	5
II-1. Rappel du cadre de mission	5
II-2. Quelques chiffres clés de l'activité.....	7
- DEUXIEME PARTIE - L'activité des services éducatifs.....	18
LA POUPONNIERE	19
GRAND CLOS.....	31
ROCHE LA MOLIERE	47
BENOIT CHARVET	63
LES HELLEBORES	74
LES JARILLES	90
LA LIVATTE	103
MECS LE PONTET	120
LE SAE	150

- PREAMBULE -

Rendre compte d'une année d'activité à travers le rapport annuel est toujours un moment important. Faire parler les chiffres, mettre en avant des projets éducatifs, essayer de retranscrire des parcours d'enfants et de familles est un véritable défi à relever. D'autant plus quand pour cela nous devons consolider les données des 9 unités de l'établissement, et que parmi celles-ci certaines ont vécu des évènements significatifs.

En premier lieu je souhaite mettre en lumière l'année si particulière pour la pouponnière. Pour mémoire, il faut se souvenir que fin 2021, une unité sur les quatre était fermée, le nombre d'enfants accueillis ayant drastiquement baissé. Pendant quelques semaines, les orientations se réalisaient, tandis que les besoins en accueil d'urgence étaient très faibles. La tendance s'est toutefois inversée dès le début de l'année 2022, nous conduisant à rouvrir rapidement la quatrième unité. Et courant mai, c'est la situation opposée à laquelle nous étions confrontés. A savoir que la pouponnière n'avait plus de places disponibles, alors que les besoins d'accueil d'urgence des bébés et très jeunes enfants étaient importants. Après concertation avec la Direction Enfance et la Direction des affaires financières du Département, nous avons ainsi acté l'ouverture d'une cinquième unité au 1^{er} juin 2022. Ce qui a porté la capacité d'accueil à 29 places.

Cette capacité maximale a été rapidement atteinte, puis les effectifs se sont stabilisés à environ 25 enfants accueillis. Et en fin d'année, nous étions à 28 places occupées, sachant que nous réservons la 29^{ème} pour les urgences, sans dépasser ce plafond car l'accueil d'un 30^{ème} enfant nécessiterait la présence permanente jour et nuit d'une infirmière, et que les locaux ne sont pas du tout propices à l'accueil d'un tel nombre d'enfants.

Ces fluctuations aboutissent finalement à un taux d'occupation de 83%. Il est toutefois trompeur car le nombre total de journées réalisées en 2022 est bien supérieur à 2021, et, surtout, ce contexte a nécessité beaucoup de capacité d'adaptation de la part des agents de cette unité, et une grande disponibilité du service des ressources humaines.

En second lieu il est incontournable d'évoquer le sinistre incendie survenu le 16 avril 2022, dans l'unité Benoit Charvet. Si ce grave évènement n'a heureusement pas fait de victimes grâce au sang-froid et au professionnalisme des deux professionnelles présentes ce soir-là, il a fallu répartir les 10 enfants présents dans les autres unités de l'établissement. Et depuis cette date, ces locaux sont inutilisables. Des solutions de relocalisation de l'activité ont été cherchées, mais aucune piste n'a pu se concrétiser, notamment celle du CDAT. Après un temps de flottement, généré, par cet espoir de trouver un autre site, nous avons finalement décidé de compenser les places de Benoit Charvet par du sureffectif dans les autres unités. A nouveau, cet évènement a nécessité une grande capacité d'adaptation des agents de Benoit Charvet bien sûr, mais aussi de toutes les équipes qui les ont accueillis en leur sein. Et là aussi le service des ressources humaines a été fortement mis à contribution.

C'est donc à la lumière de ces circonstances que le taux d'occupation global de l'établissement de 97% doit être perçu. Et s'il est un indicateur important, il est nécessaire de regarder l'activité unité par unité, tant les réalités sont différentes les unes des autres. Quoi qu'il en soit et au-delà des chiffres, je tiens à souligner l'engagement de tous les professionnels de l'établissement, qui chaque jour s'engagent auprès des personnes que nous accompagnons et s'adaptent à toutes les circonstances. Je les félicite et les remercie pour le travail accompli tout au long de cette année 2022.

Le Directeur,
Romaric PFLUG

- PREMIERE PARTIE -

L'activité du FDEF en 2022

I - PRESENTATION DU FDEF42



Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la LOIRE est un établissement à caractère public personnalisé du Département du Loire. Il fonde les origines de son cadre juridique dans :

- ➔ **La loi de décentralisation du 22 juillet 1983** relative aux répartitions de compétence entre l'État, les régions, les départements et les communes, qui précise dans son article 37, les responsabilités des départements en matière d'action sociale ;
- ➔ **La loi du 30 juin 1975** relative aux institutions sociales et médico-sociales qui définit dans son article 28, la mission du service public départemental d'action sociale au sein duquel le FDEF inscrit son action.

Les évolutions législatives ont précisé ces dispositions dans le Code de l'Action Sociale et des familles (CASF) et dans le Code Civil, notamment par :

- ➔ **La loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale garantissant des droits nouveaux pour les usagers et invitant à la promotion d'une démarche continue d'amélioration de la qualité des prestations offertes ;
- ➔ **La loi du 26 mars 2002** relative à la consultation des dossiers en assistance éducative par les parents d'enfants confiés avant toute audience en cabinet du juge pour enfants, renforçant la place des parents dans le débat contradictoire et la garantie d'un procès équitable ;
- ➔ **La loi du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance, dont les orientations, au-delà de la principale de réaffirmer le rôle central du Département, sont la primauté de la protection sociale sur la protection judiciaire, la prévention comme axe majeur du dispositif de protection de l'enfance, l'implication des parents dans toute décision concernant leur enfant et l'élargissement des modes de prise en charge des enfants confiés.
- ➔ **La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfant.
- ➔ **La loi n° 2022-140 du 7 février 2022** relative à la protection de l'enfant.

Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille est en charge de :



II - L'ACTIVITE EN 2022



II-1. Rappel du cadre de mission

Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire (FDEF) a pour mission l'accueil notamment en urgence des mineurs de 0 à 18 ans, confiés à la Direction de la Protection de l'Enfance. L'établissement exerce également une mission de protection des parents majeurs et mineurs isolés, mères enceintes ou des parents avec des enfants de moins de 3 ans dans le cadre d'un accompagnement adapté auprès du Centre Parental Clairmatin.

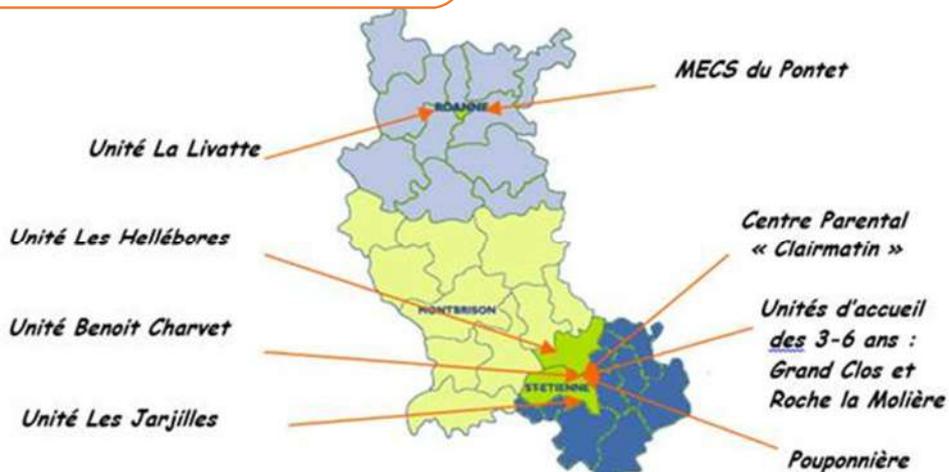
Le FDEF est organisé en unités éducatives selon l'âge des mineurs à accueillir et les missions conduites d'accueil, d'observation et de préconisations d'orientations. Les services éducatifs du FDEF sont répartis sur 9 sites géographiques pour favoriser une implantation territoriale au plus près des besoins des usagers et de la politique départementale d'accueil de la protection de l'enfance en danger ou en risque de danger.

■ Commune de Roanne :

- FAO La Livatte (3-18 ans) – 12 places
- FAO La Livatte – 1 appartement mère-enfant
- MECS Le Pontet (8-18 ans) – 16 places

■ Commune de St Genest Lerpt :

- Pouponnière (0 à 3 ans) – 25 places
- FAO Les Hellébore (14-18 ans) – 11 places



■ Commune de St Etienne et Métropole :

- FAO Les Jarjilles (12-18 ans) – 11 places
- FAO Benoit Charvet (6-14 ans) – 12 places
- Unité Grand Clos (3-6 ans) – 8 places
- Centre Maternel Clairmatin – 17 appartements mères-enfants
- Centre Maternel en semi-autonomie : 7 appartements

■ Commune de Roche La Molière :

- Unité Roche la Molière (3-6 ans) – 7 places

Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de La Loire bénéficie de 78 places d'accueil, notamment en urgence, sur l'ensemble du territoire Ligérien, dont 2 places d'accueil mère-enfants sur Roanne. Le dispositif de l'établissement est enrichi par une compétence en matière de moyen et de long séjour de 50 places avec le Centre Parental Clairmatin ainsi que la Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) « Le Pontet ». Il est à noter que cette capacité a évolué au cours de l'année, à partir du 1^{er} juin 2022. D'une part avec la prise à bail de deux appartements supplémentaires pour le centre parental, et par l'ouverture de 9 places à la pouponnière. Il faut également tenir compte du fait que dans notre agrément, le centre parental est autorisé pour 30 places, alors que les 25 appartements disponibles permettent l'accueil d'au moins 50 parents et enfants.



La capacité totale installée du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille est, de fait, portée à 151 places en internat pour répondre aux besoins d'accueil de l'enfance en danger du territoire ligérien, en protection et en prévention dans le cadre de Clairmatin par l'évaluation de la relation parent-enfant.

II-2. Quelques chiffres clés de l'activité

Mineurs accueillis en 2022

2021

239 mineurs accueillis en FAO

→ Dont 73 MNA

2 mineurs accueillis à la MECS

14 Familles accueillies au Centre Parental

2022

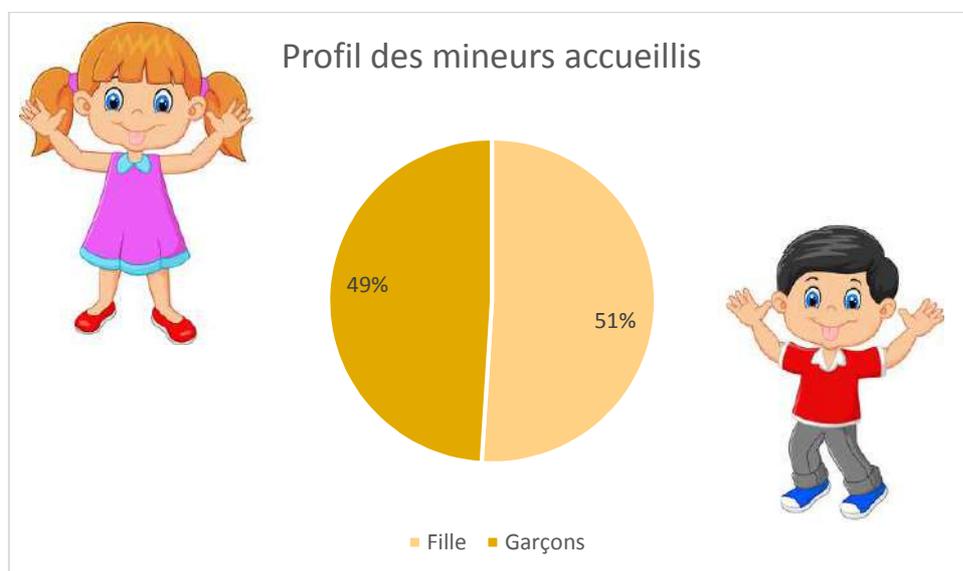
276 mineurs accueillis en FAO

→ Dont 40 MNA

9 mineurs accueillis à la MECS

31 Familles accueillies au Centre Parental

Nous constatons une hausse significative du nombre de personnes accueillies en 2022 avec 37 accueils de plus. Alors que le nombre d'accueils concernant des MNA est en baisse de 33. Cette évolution est à mettre en lien avec l'ouverture de places supplémentaires à la pouponnière et au centre parental. Nous regarderons plus avant dans ce document sur les durées de séjours ont également été plus courtes dans certaines unités.





Territoire d'origine

Couronne stéphanoise : 35 %

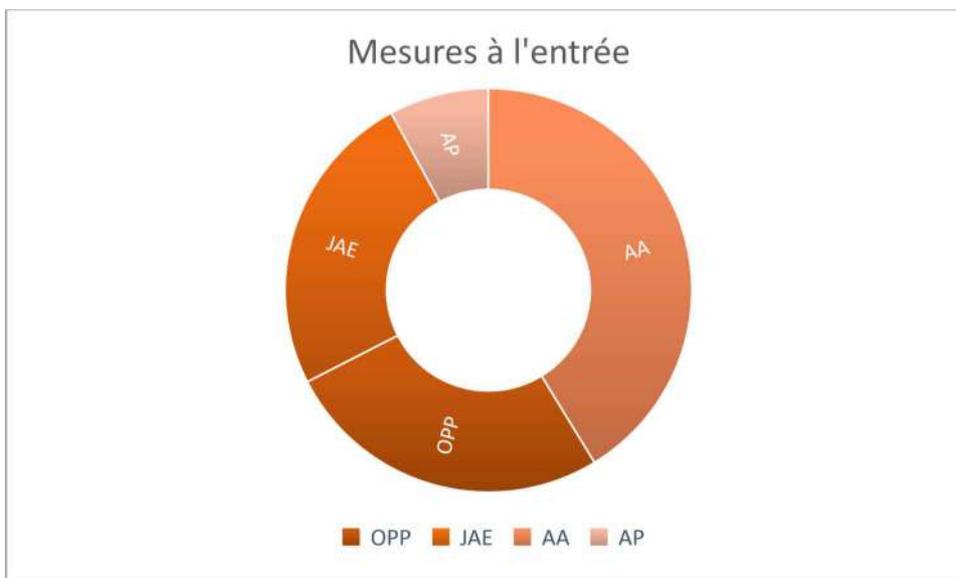
Gier-Ondaine-Pilat : 18 %

Pays Etranger : 13 %

Roannais : 13 %

Hors Département : 12 %

Forez : 9 %



26 % Ordonnance provisoire de placement

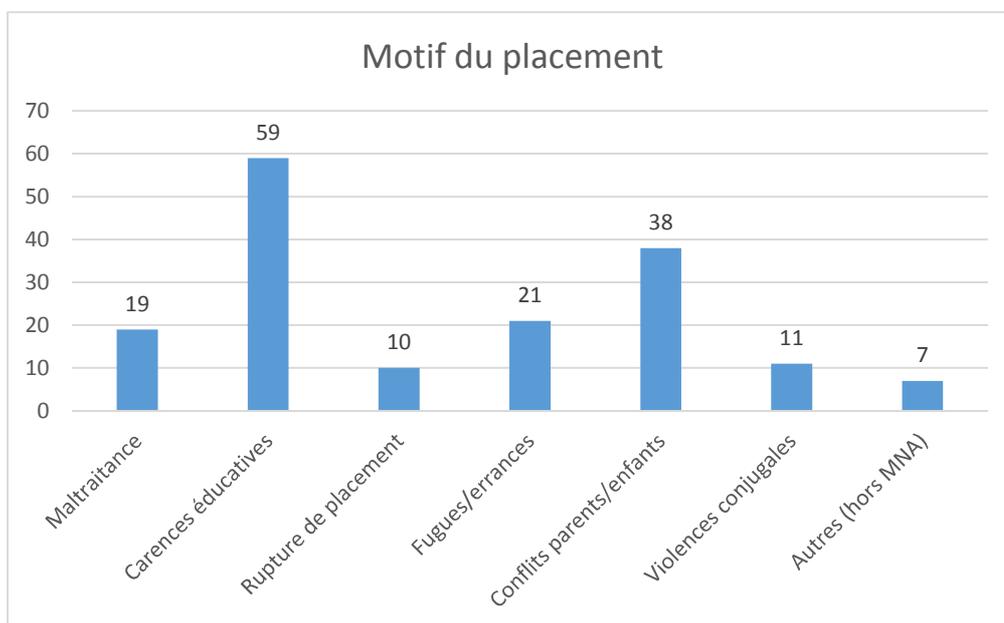
41 % Accueil Administratif

25 % Jugement d'Assistance Educative

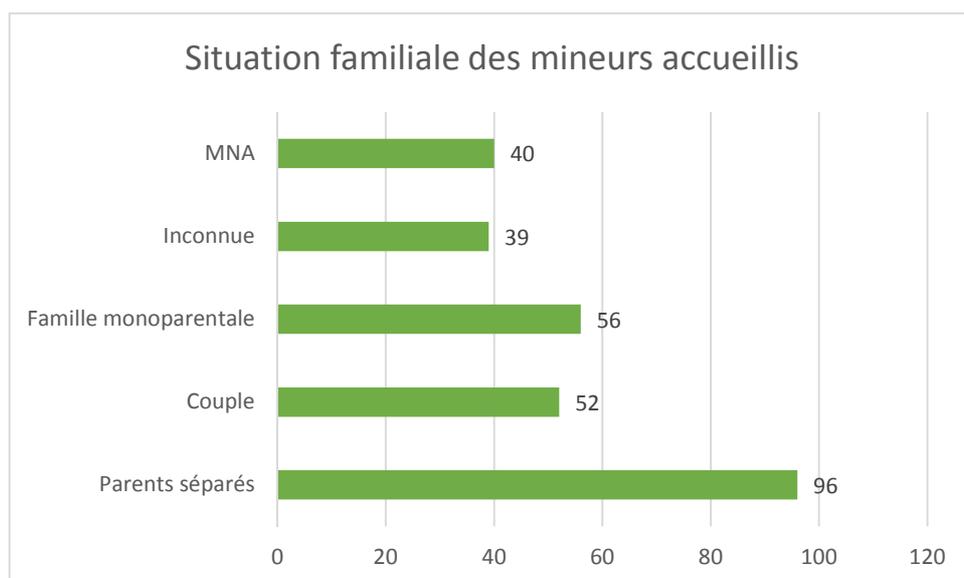
8 % Accueil provisoire

43% Des situations sont connues de la Direction Enfance

Cette année encore l'on constate la prédominance très nette des décisions judiciaires, avec 50 % des mesures à l'entrée des usagers dans l'établissement. Il est ainsi très clair que l'établissement est un outil au service de la protection, et non de la prévention. Ce qui s'avère somme toute assez logique car dans le contexte législatif actuel, le placement intervient pour les situations les plus critiques.

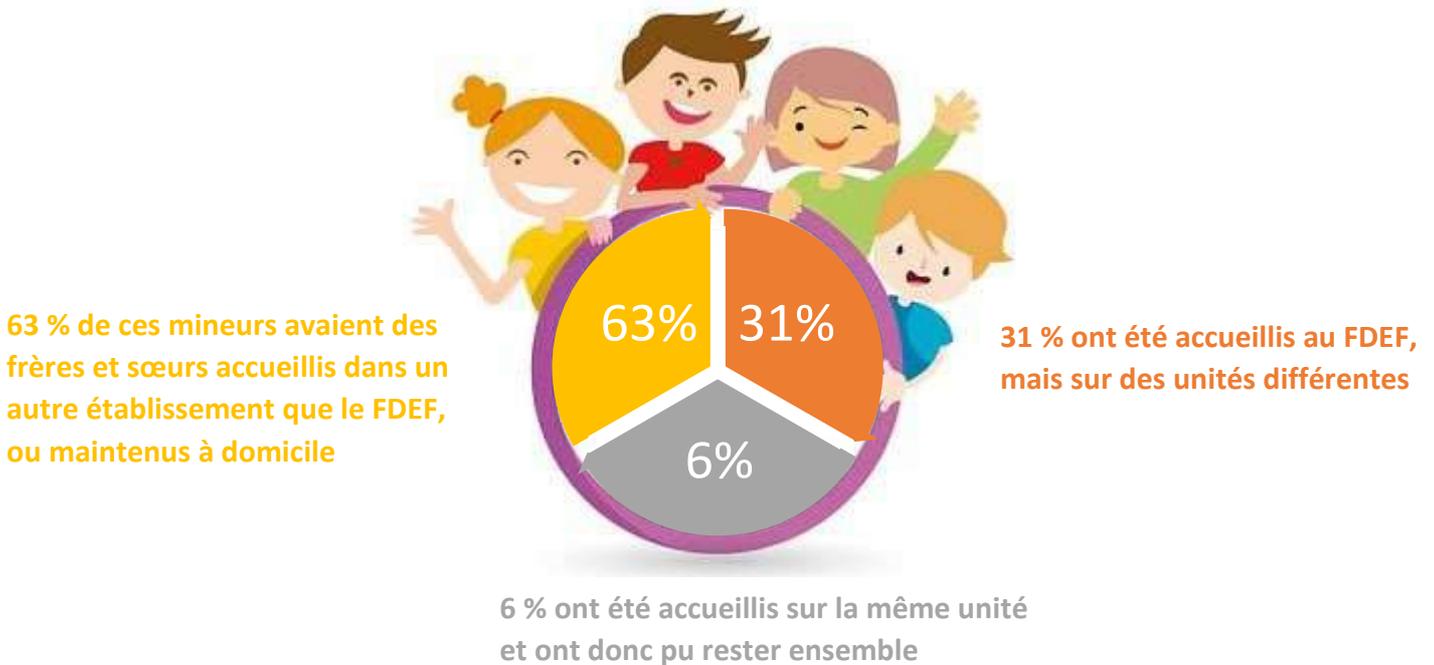


Comme chaque année, les carences éducatives constituent le principal motif de placement. Les conflits parents/enfants concernent essentiellement les adolescents.

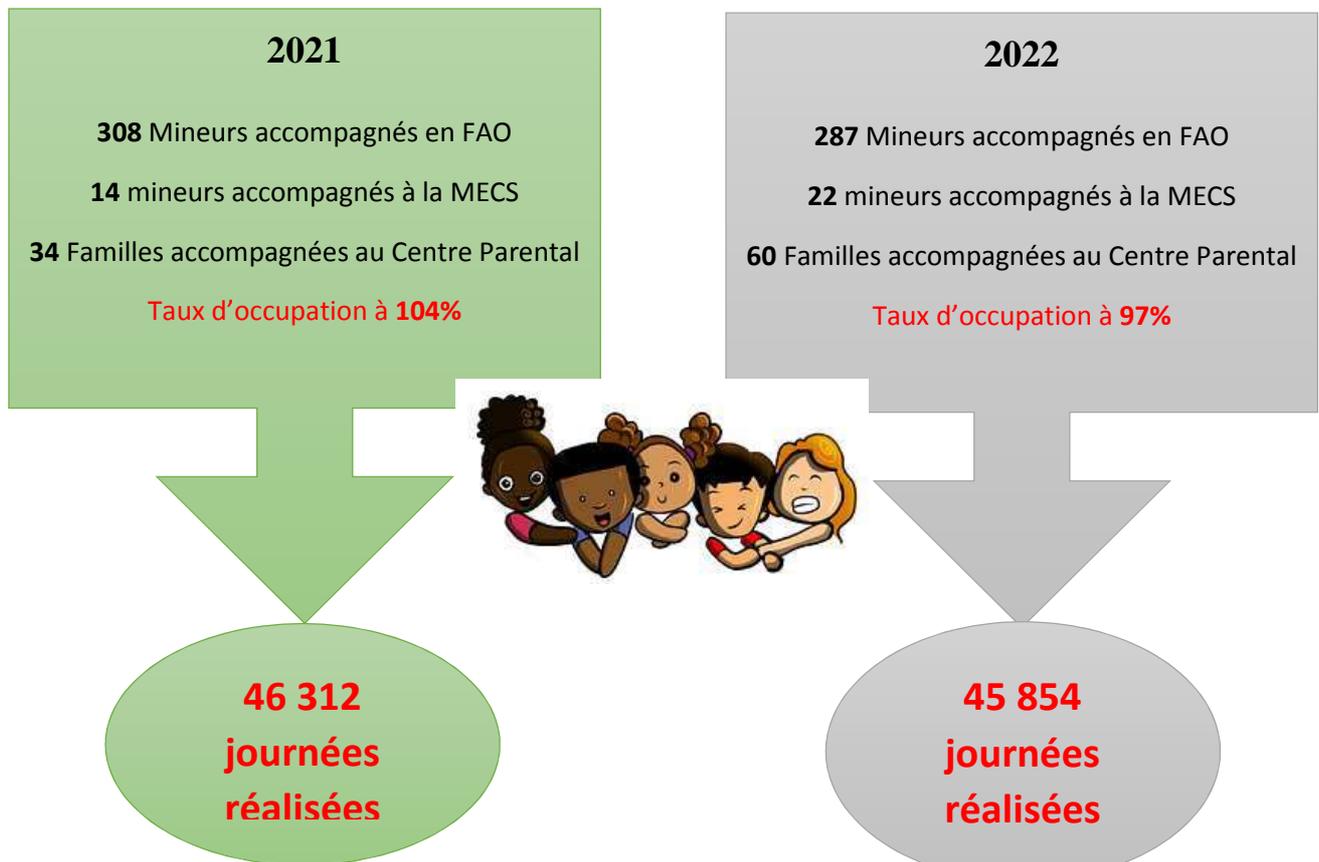


Par rapport à l'année précédente, on constate une très forte augmentation du nombre de familles monoparentales. Les parents séparés et les familles monoparentales constituent visiblement un facteur de fragilité dans l'éducation des enfants.

Pour 134 mineurs accueillis faisant partie d'une fratrie :



Mineurs accompagnés en 2022



0 à 3 ans

4 à 6 ans

7 à 12 ans

13 à 14 ans

15 à 18 ans



26 %



10 %



10 %



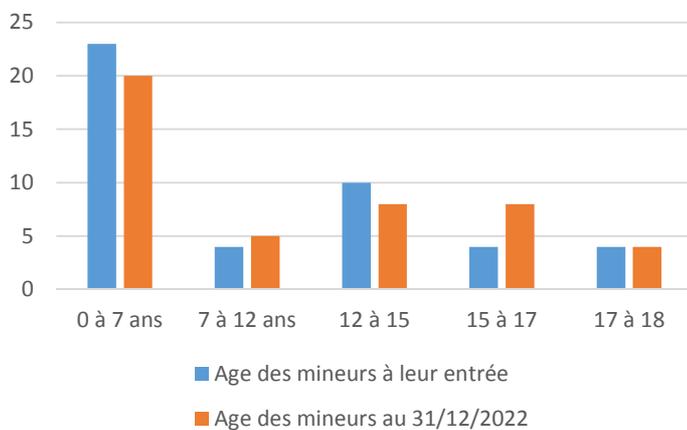
27 %



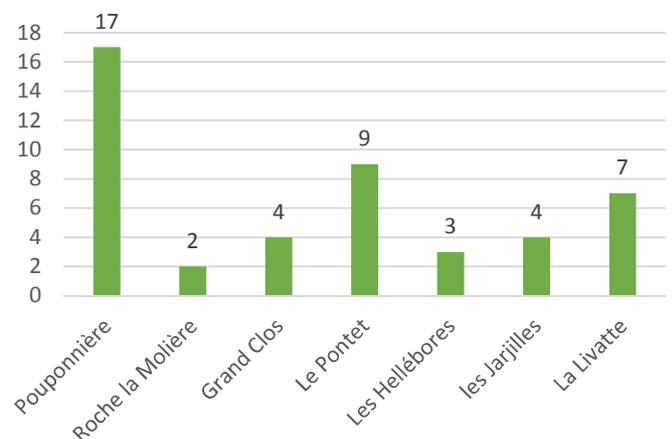
27 %

Mineurs sortis en 2022

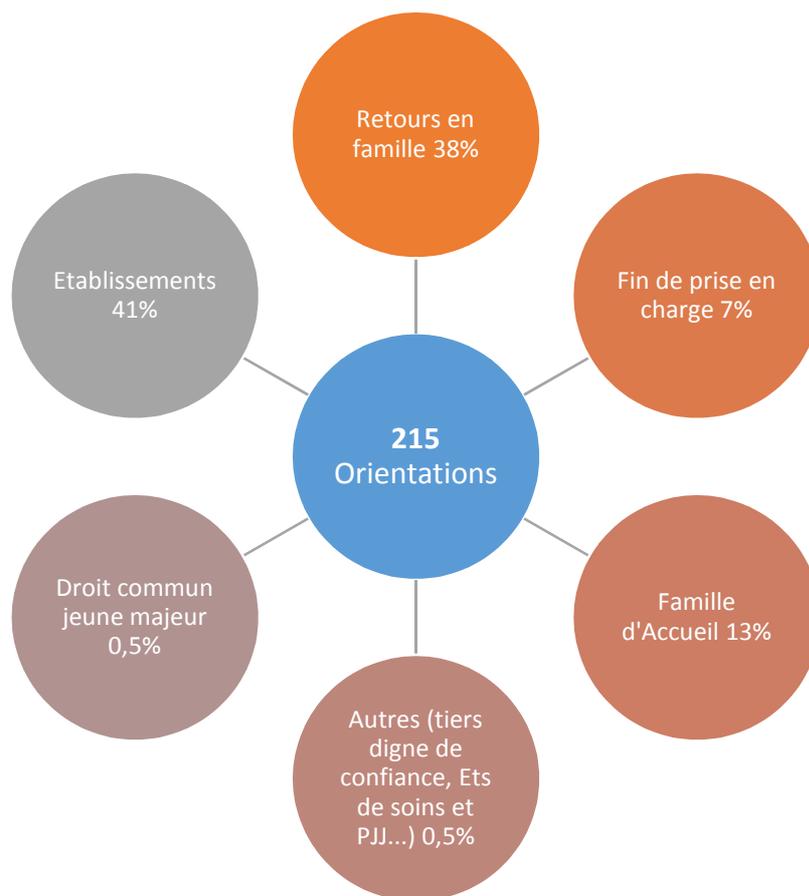
Age des mineurs présents depuis plus de 6 mois



Répartition des séjours supérieurs à 6 mois par unité



Il est tout à fait regrettable de constater des durées de séjour plus importantes que prévu chez les enfants de moins de 7 ans. Ce qui n'est malheureusement pas étonnant car parmi eux se trouvent plusieurs enfants porteurs de handicap. Ils devraient pourtant être prioritaires pour des orientations adaptées à leurs besoins.



Les retours en famille et l'orientation en établissement sont les orientations les plus fréquentes à l'issue de l'accueil au FDEF. Cela démontre que le travail avec les familles fait partie des axes prioritaires des pratiques éducatives des équipes, en lien avec la Direction de la Protection de l'Enfance. Pour les orientations en famille d'accueil, il est utile de souligner que le dispositif de placement familial a très peu de places disponibles, et que le recrutement de nouveaux assistants familiaux marque le pas. Cette situation a plusieurs conséquences : des durées de séjour qui s'allongent au sein du FDEF, des orientations en MECS en seconde intention qui se concrétisent finalement avant l'orientation en placement familial.



FDEF42 - Bilan CRO 2022			
Situations présentées	Durée de séjour	Dates CRO	Situation actuelle
Mineur 1	1320 Jours	22/03/2022	Toujours présent au FDEF42
Mineur 2	588 jours	22/03/2022	Toujours présent au FDEF42
Mineur 3	1078 jours	22/03/2022	MECS La Clairière
Mineur 4	754 jours	22/03/2022	Marmouset à Saint-Etienne
Mineur 5	494 jours	22/03/2022	MECS
Mineur 6	431 jours	22/03/2022	Sortie des effectifs fin août 2022
Mineur 7	504 jours	21/06/2022	MECS
Mineur 8	427 jours	21/06/2022	Toujours présent au FDEF42
	631 jours	13/12/2022	
Mineur 9	198 jours	13/12/2022	Toujours présent au FDEF42
Mineur 10	370 jours	13/12/2022	Foyer Bel Air à Saint-Etienne
Mineur 11	418 jours	13/12/2022	Toujours présent au FDEF42
Mineur 12	257 jours	13/12/2022	Toujours présent au FDEF42
Mineur 13	349 jours	13/12/2022	Toujours présent au FDEF42

Le FDEF a présenté 13 situations d'enfants à la CRO.

Il s'agit de mineurs pour lesquels la durée de séjour est anormalement longue. Nous constatons que 7 de ces enfants étaient toujours accueillis au FDEF au 31/12/2022. La portée de la CRO pour les profils les plus complexes demeure donc relative. D'autant que cette année, parmi les orientations réalisées, 3 l'ont été de façon accélérée et presque imposée, à la suite de l'incendie subit par l'unité Benoit Charvet.

Feuille de route 2022-2027 : suivi des échéances

Actions	Echéances	Etat
01. Conduire le nouveau projet d'établissement		
01.1 Finaliser l'écriture du nouveau projet d'établissement	Septembre 2022	Réalisé le 16/06/2023
01.2 Définir l'offre de service	Septembre 2022	Réalisé en novembre 2022
01.3 Réaliser l'évaluation de la qualité de l'établissement et conduire la politique d'amélioration continue de la qualité → Plan d'amélioration continue de la qualité → Evaluation obligatoire		
	2022- 2027	En cours : à travers le projet d'établissement et le plan de formation
	2023	En cours : début de l'auto-évaluation programmée en septembre 2023, évaluation externe à planifier avec l'autorité de tutelle
02. Promouvoir les ressources humaines		
02.1 Consolider et stabiliser les équipes	2022- 2027	En cours : par l'organisation de concours et les CDI pour les agents non-titularisables, par un travail sur les conditions de travail et la prévention des risques psycho-sociaux également
02.2 Avoir un plan de développement des compétences ambitieux	2022- 2027	Réalisé : 100 000 €/an consacrés au plan de formation
02.3 Maintenir un dialogue social constructif	2022- 2027	Réalisé : de nombreux documents de procédures ont été élaborés conjointement
03. Inscrire le FDEF dans le dispositif territorial de protection de l'enfance		
03.1 Consolider les liens avec la Direction Enfance de la Loire → Protocole de partenariat → Autres rencontres, réunions, comités et instances	Juin 2022	Réalisé : de nombreux documents de procédures ont été élaborés conjointement
	2022 - 2027	Réalisé : des temps d'échanges bimensuels sont instaurés, participation systématique de la direction du FDEF au comité de suivi de l'ODPE, à la conférence stratégique de l'ODPE, aux

		rencontres établissements PJJ/ASE, à la CRO.
03.2 Travailler en étroite collaboration avec le secteur associatif	2022-2027	En cours : plusieurs rencontres et visites d'établissements ont eu lieu cette année. Les liens sont étroits avec CAPSO, la Sauvegarde, 2Toits à moi, et RESO TEMPO notamment. Ils sont à renforcés avec l'ANEF, la MECS JB D'Allard, et la plupart des lieux de vie.
03.3 Constituer un réseau de partenaires	2022-2027	En cours : plusieurs partenariats sont actifs ou en cours de construction. Parmi les partenariats mis en place, nous pouvons indiquer : <ul style="list-style-type: none"> • Unis-Cité : cinés-débats, services civiques ; • Saint-Genest-Lerpt environnement : jardin potager de la pouponnière, plantations d'arbres fruitiers sur le site du siège ; • Maîtrise de la Loire - Canticum novum • Centres sociaux ; • Missions locales ; • FJT
04. Assurer une gestion économique, financière et logistique performante		
04.1 Agir sur la structure du budget de fonctionnement	Novembre 2022	A engager : le travail sur la différenciation des prix de journées par type d'activité (pouponnière, FAO, MECS, Centre parental) n'a pas pu être fait, en lien avec la DAF. Le prix de journée « hébergement », appliqué à la tarification des accueils

		des départements extérieurs, a toutefois pu être stabilisé, et à un montant cohérent. Plusieurs mesures de revalorisations salariales ont impacté le budget à hauteur d'1 million d'euros. La charge de la dette, issue des investissements immobiliers portés par l'établissement il y a une dizaine d'années, est encore importante et grève la capacité d'autofinancement.
04.2 Elaborer un plan pluriannuel d'investissement	Novembre 2022	Réalisé : les investissements sont planifiés à l'année, suivant l'enveloppe et les priorités fixées
04.3 Améliorer la gestion	Novembre 2022	Réalisé : contrairement à certains exercices antérieurs, le budget exécuté en 2021 et 2022 se sont clos en excédent. Des améliorations internes pour le pilotage régulier de l'engagement des dépenses sont en cours d'élaboration.

Projet d'établissement

Oct 2020 à
mai 2021

- Acculturation
- Diagnostic partagé
- Vision

Avril à
septembre
2021

- La levée des écarts

Juin à
décembre
2021

- Assemblée Générale
- Travaux de groupe

Mars à
décembre
2022

- Travaux de groupe

Janvier à
mars 2023

- Elaboration des fiches actions

Avril à juin
2023

- Présentation aux instances et validation du PE

A partir de
sept 2023

- Présentation du PE en assemblée générale et déploiement de celui-ci

- DEUXIEME PARTIE -

L'activité des services éducatifs

I – UNITES D'ACCUEIL EN URGENCE

- ~ **La Pouponnière**
- ~ **Grand Clos**
- ~ **Roche la Molière**
- ~ **Benoit Charvet**
- ~ **Les Hellebores**
- ~ **Les Jarjilles**
- ~ **La Livatte**

II – UNITES D'ACCUEIL DE MOYEN ET LONG SEJOUR

- ~ **MECS Le Pontet**
- ~ **Centre Parental Clairmatin**

III – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF



LA POUPONNIERE

2 rue du Pialon - 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Chef de service :

Marie BOUCHERIE

☎ : 06-81-34-37-59

marie.boucherie@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-81-82-00

lapouponniere@fdef42.fr

Présentation du service

La pouponnière du F.D.E.F accueille 29 mineurs, âgés de 0 à 3 ans.

Etant donné la complexité et le délai de mise en œuvre de l'orientation de certains enfants (notamment en famille d'accueil), il a été nécessaire d'augmenter notre capacité d'accueil pour répondre au besoin d'accueil d'urgence des mineurs les plus jeunes.

En mai 2022, la capacité d'accueil est ainsi passée de 20 à 29 enfants. La pouponnière est donc organisée à ce jour en 4 unités de vie de 7 mineurs, avec la possibilité de monter à 8 enfants sur l'une des unités. Il est à noter que le seuil de 30 enfants accueillis emporte l'application d'autres normes d'encadrement, notamment par l'obligation d'une présence infirmière jour et nuit. Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants dans cette organisation, le nombre de professionnels a été doublé sur chaque poste de travail et se compose d'un binôme auxiliaire de puériculture/CAP petite enfance. Si cela densifie les espaces de vie dans chaque unité, la doublure des services doit permettre une utilisation plus régulière des espaces collectifs (atrium, jardins d'enfants, salle de psychomotricité) et des espaces extérieurs (aire de jeux, pelouses, parc boisé à proximité de l'unité).

Dans les unités de vie, les locaux sont organisés afin que le mineur soit accompagné de manière constante par l'adulte avec la voix et le regard, afin de le sécuriser.

L'unité de vie permet aussi l'intervention d'un minimum de professionnels auprès des mineurs, puisque ce sont toujours les mêmes professionnels qui y travaillent. Ce sont les personnes sur lesquelles vont s'appuyer les mineurs, tout au long de la journée.

Les lieux où se déroulent les visites en présence d'un tiers, les visites médicales ou les entretiens avec la responsable de la pouponnière sont des lieux excentrés des lieux de vie afin de préserver l'espace de vie des mineurs.

L'équipe est pluridisciplinaire : Cadre de santé, médecin, psychologue, assistante sociale, éducatrices spécialisées, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP d'accompagnement éducatif petite enfance, infirmières puéricultrices, psychomotricien, gestionnaire administrative et A.S.H. La nuit, c'est une équipe d'auxiliaires de puériculture qui s'occupe des enfants.

L'admission des enfants est examinée par la cadre de santé, qui agit par délégation du Directeur. En cas de places non vacantes au sein de la pouponnière, seul le Directeur prend la décision de l'accueil ou non du mineur. L'avis du médecin de la pouponnière peut être sollicité.

Les mineurs sont accueillis dans le cadre d'une décision judiciaire rendue par le Juge des Enfants ou dans le cadre d'un accueil provisoire contracté entre l'inspecteur enfance et les parents.

Nous préparons l'accueil des mineurs et de leur famille même si l'urgence préside. Les fratries pourront vivre ensemble mais pas forcément sur la même unité. Dans ce cas de figure, des temps de rencontre seront organisés régulièrement.

Missions



Les missions de la pouponnière sont d'accueillir, d'observer et d'orienter tout mineur de 0 à 3 ans quel que soit l'urgence. Le temps passé en pouponnière est un temps de réparation et/ou de construction et ne peut pas être un temps d'attente. Le temps d'accueil est conçu comme un temps transitoire, le plus court possible, répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il ne devrait pas excéder 6 mois. Au-delà, l'enfant stagne dans sa progression.

Il s'agit aussi de proposer à l'enfant l'orientation la plus adaptée à ses besoins et à sa situation familiale. La plupart des enfants seront accompagnés par un assistant familial ou retourneront dans leur famille. Les institutions adaptées à de si jeunes enfants sont peu nombreuses.

La présence du médecin est régulière et primordiale à la pouponnière. Le médecin ainsi que les puéricultrices viennent en soutien aux professionnels dans l'accompagnement des enfants au quotidien.

Le médecin s'appuie sur la bonne connaissance de l'enfant par les auxiliaires de puériculture et les puéricultrices. Il est le référent santé des enfants.

Précisons ici qu'une prise en charge par un kinésithérapeute et / ou un psychomotricien est possible en fonction du besoin de chaque enfant.



La place des parents

Il est fondamental de reconnaître la place et le rôle des parents.

La qualité de l'accueil que nous réservons aux parents est essentielle. La pouponnière doit être un lieu suffisamment accueillant pour que les relations avec les parents s'en trouvent facilitées, qu'ils s'y sentent à leur place. Une fois la méfiance dépassée, les parents acceptent peu à peu de s'appuyer sur l'équipe. Tout au long du séjour de l'enfant, les parents peuvent solliciter le cadre de santé ou les autres membres de l'équipe pour évoquer leur situation, leur relation avec leur enfant ou encore échanger autour des observations que nous pouvons faire de leur enfant. Nous aidons les parents à continuer à être responsables de leur enfant. Nous leur proposons de continuer à prendre en charge les besoins matériels de l'enfant (achats de vêtements, jeux...).

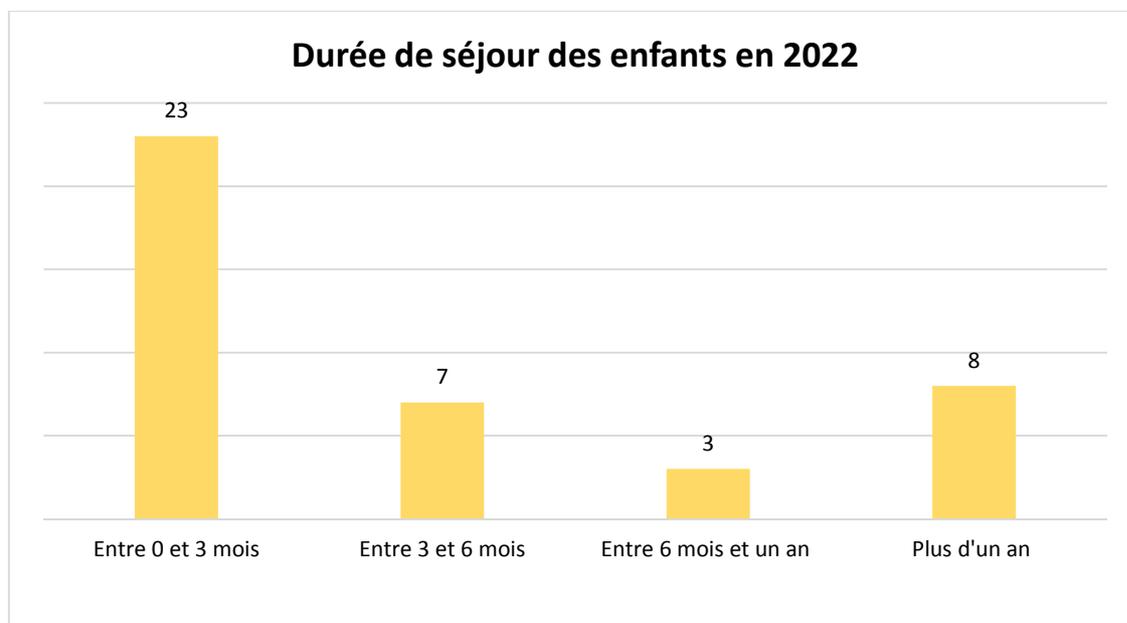
Depuis trois ans, l'Aide Sociale à l'Enfance délègue au FDEF le travail d'accompagnement des parents. Le pôle « relation enfants parents » a donc vu le jour à la pouponnière. La délégation donnée à l'établissement n'est en aucun cas, une délégation pleine et entière. Le service de l'ASE reste dans tous les cas le service gardien de l'enfant.

Ceci nous permet de travailler les axes suivants :

- Une intervention auprès des parents, beaucoup plus rapide, puisque quasi immédiate dans la plupart des situations dès l'accueil de l'enfant.
- Le renforcement d'une relation de confiance avec les parents est donc un plus dans la pertinence éducative de l'accompagnement et de fait une meilleure prise en charge de l'enfant.
- Une intervention plus conséquente, plus souple et beaucoup plus réactive en fonction des besoins, des problèmes et des disponibilités des familles.
- Une meilleure compréhension de la part des familles sur le sens des objectifs de l'accompagnement effectué auprès d'eux.

L'équipe est amenée à réaliser des visites au domicile des parents de l'enfant durant la durée de l'accueil. Elle organise les visites parentales dans les locaux de la pouponnière (médiatisées ou non). Les membres de l'équipe proposent aussi aux parents des entretiens réguliers.

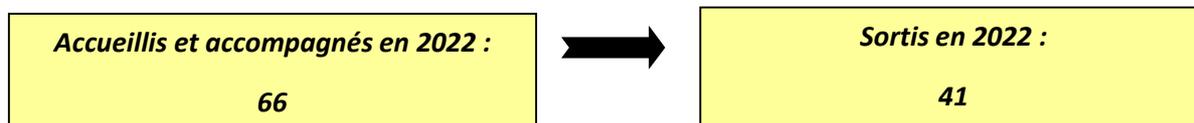
1. L'activité globale de la Pouponnière



Nous notons que sur l'année 2022 nous avons réalisé une majorité de séjours courts. Cela s'explique d'une part, par une augmentation du nombre d'accueil de janvier à mai et, d'autre part, par 4 situations pour lesquelles l'enfant sorti de la pouponnière a été ensuite ré-accueilli. Il est également intéressant de préciser que les durées de séjour entre 6 mois et plus d'un an représentent une tranche importante des accueils.

2. Les admissions

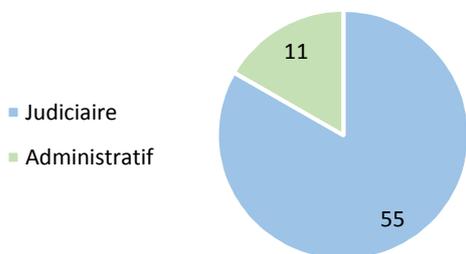
2.1. Nombre de mineurs accueillis



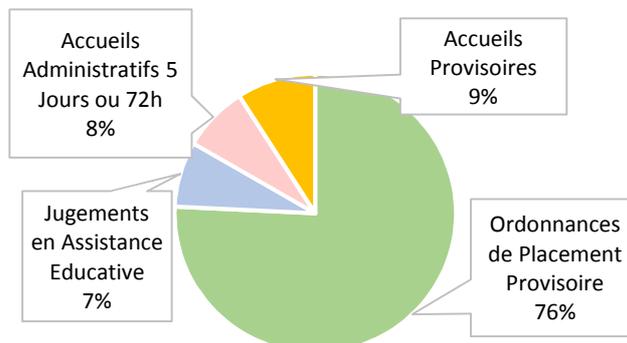
Taux d'occupation en 2022 : 83 %

2.2. Mesures à l'accueil

Fondement juridique des placements à la pouponnière en 2022

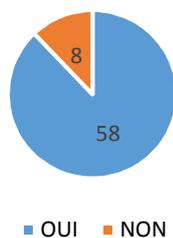


Types de mesures à l'origine de l'entrée en 2022



L'essentiel des situations des enfants accueillis à la pouponnière en 2022 relève d'un mode d'accueil judiciaire, et très majoritairement (76 %) d'une entrée suite à une Ordonnance de Placement Provisoire. Ce qui démontre l'importance d'avoir des places disponibles pour les accueils en urgence.

Délégations en 2022

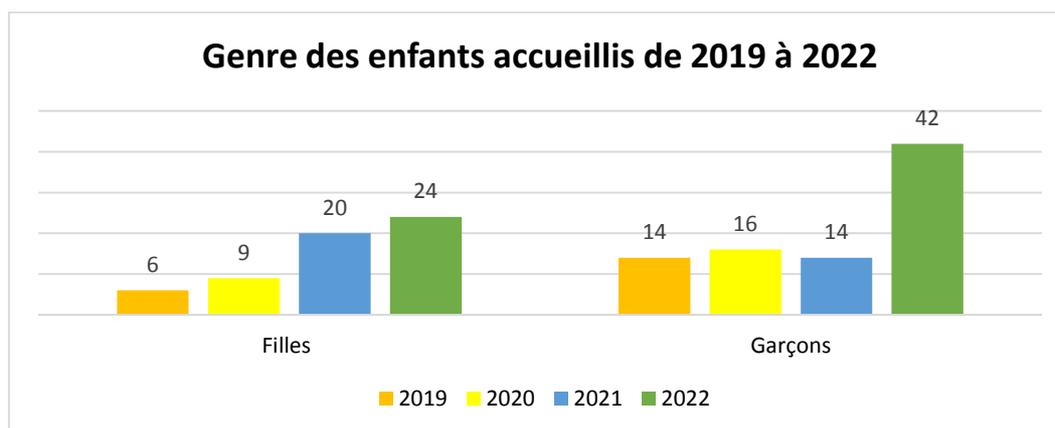


Nous sommes en délégation pour 77% des situations. Le rôle du FDEF est donc prépondérant pour l'accompagnement des familles, notamment pour la mise en œuvre des droits de visite.

3. Regard sur le profil des enfants accueillis

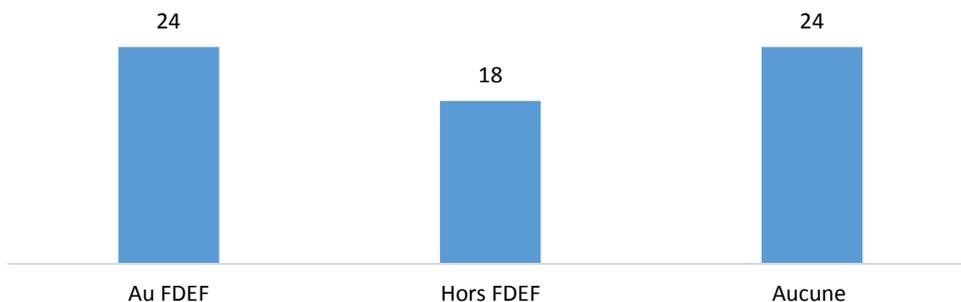
3.1 Genre et âge des enfants accueillis en 2022

Genre des enfants accueillis de 2019 à 2022



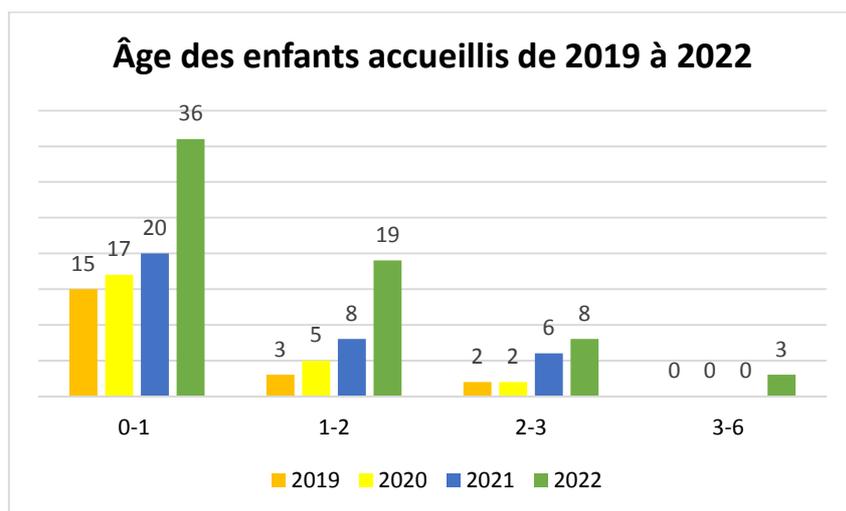


Les fratries en 2022



Sur l'année 2022 nous avons accueillis 42 garçons et 24 filles. Donc au total 66 enfants.

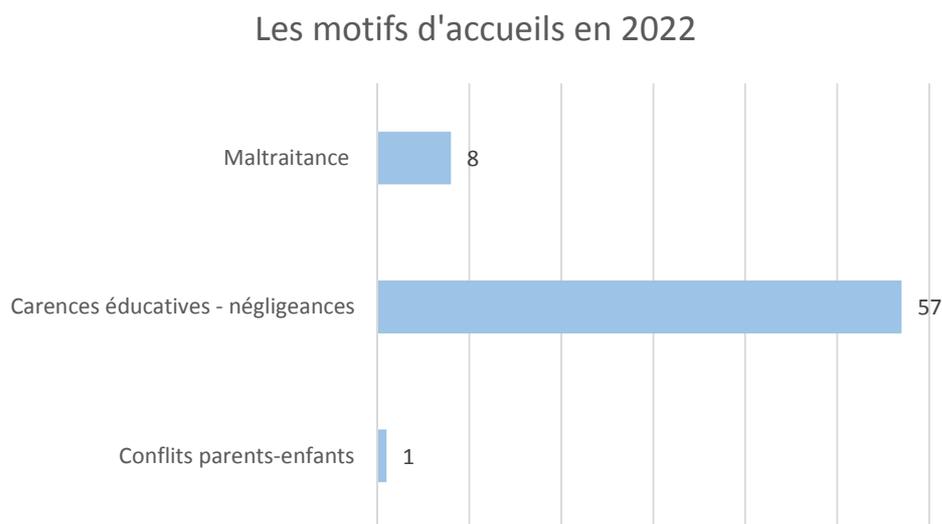
- 24 de ces 66 enfants ont des frères et/ou sœurs accueillis au sein du FDEF que ce soit à la Pouponnière ou sur les autres foyers.
- 18 de ces 66 enfants ont des frères et/ou sœurs qui ne sont pas accueillis au sein d'une structure du FDEF. Ces derniers (frères et/ou sœurs) peuvent être soit chez leurs parents soit en famille d'accueil soit dans un établissement autre.
- 24 de ces 66 enfants accueillis en 2022 sont des enfants uniques qui n'ont donc ni frères ni sœurs.



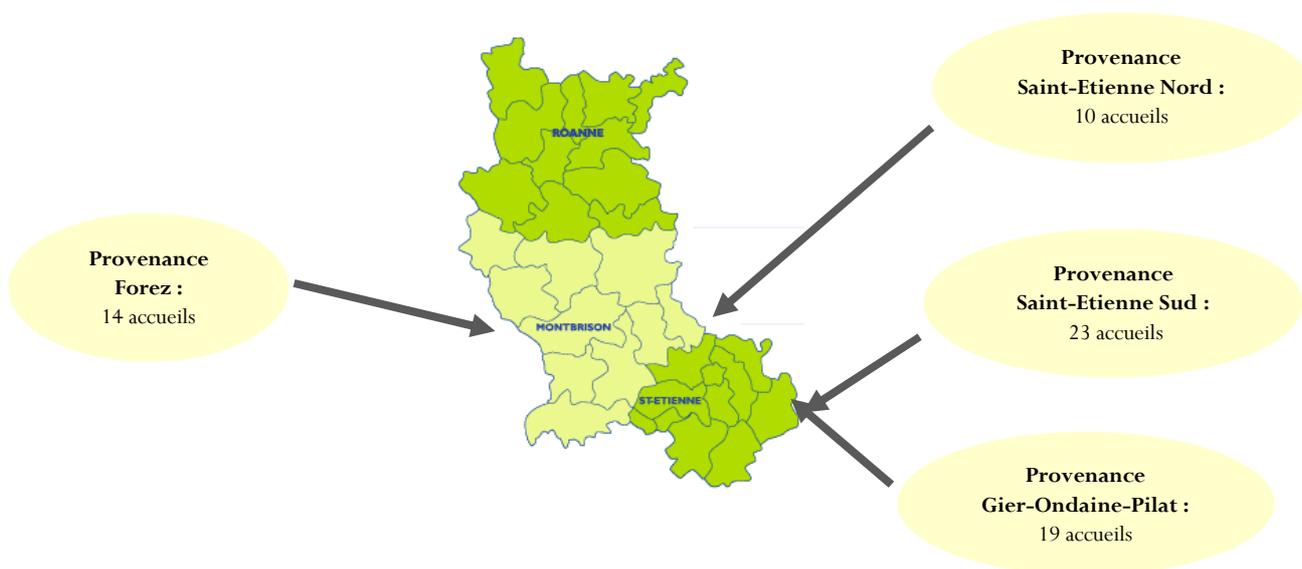
Sur l'année 2022, la tranche d'âge avec le plus grand nombre d'enfants accueillis est celle des 0 à 1 an avec 36 accueils. C'est d'ailleurs, sur 4 ans d'antériorité, l'année où cette tranche d'âge est la plus nombreuse. Nous avons ensuite réalisé 19 accueils d'enfants âgés de 1 à 2 ans. Cette tranche d'âge est en constante évolution à la hausse depuis 2019.

Notons également 3 accueils d'enfants ayant plus de 3 ans.

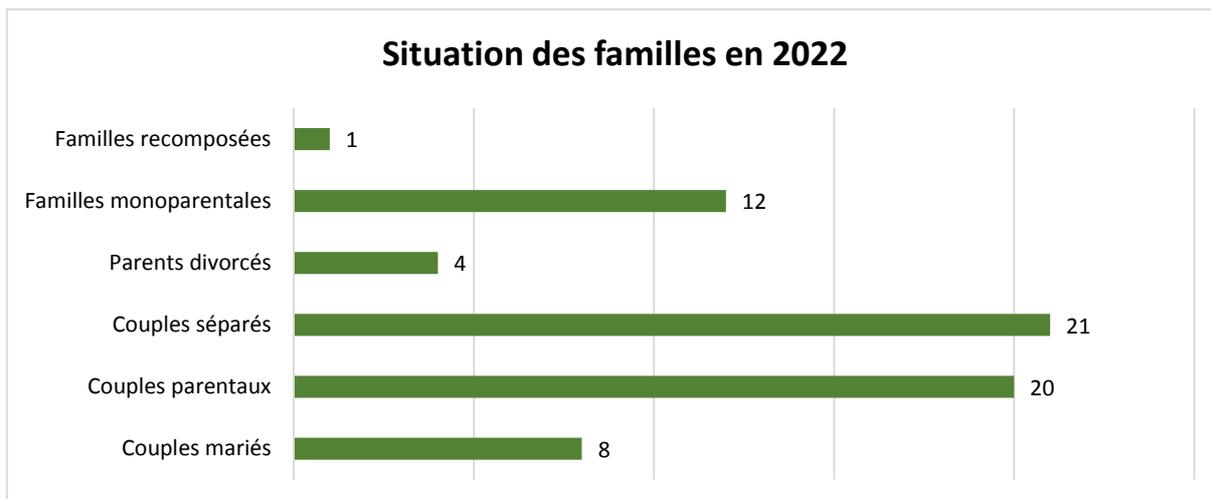
3.2. Les motifs des accueils des enfants pour l'année 2022



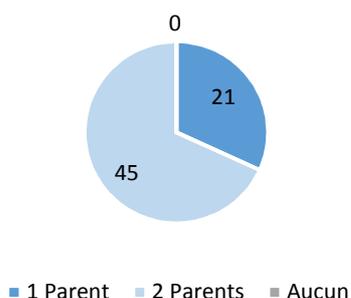
3.3. Origine géographique des enfants accueillis en 2022



3.4. Situation familiale des enfants accueillis en 2022



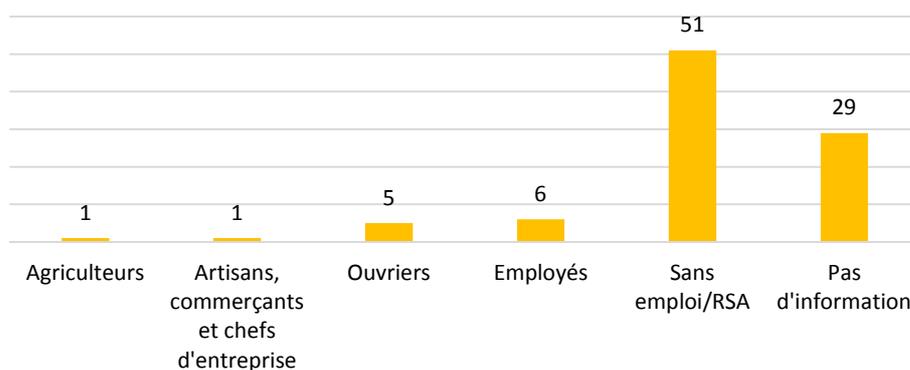
Autorité parentale des enfants accueillis à la Pouponnière en 2022



Pour la majorité des enfants accueillis au sein de la pouponnière, les deux parents sont détenteurs de l'autorité parentale.

3.5. Catégories socio-professionnelles des parents des enfants accueillis en 2022

Catégorie socio-professionnelle des parents en 2022



La très grande majorité des parents est sans emploi, bénéficiaire du RSA.

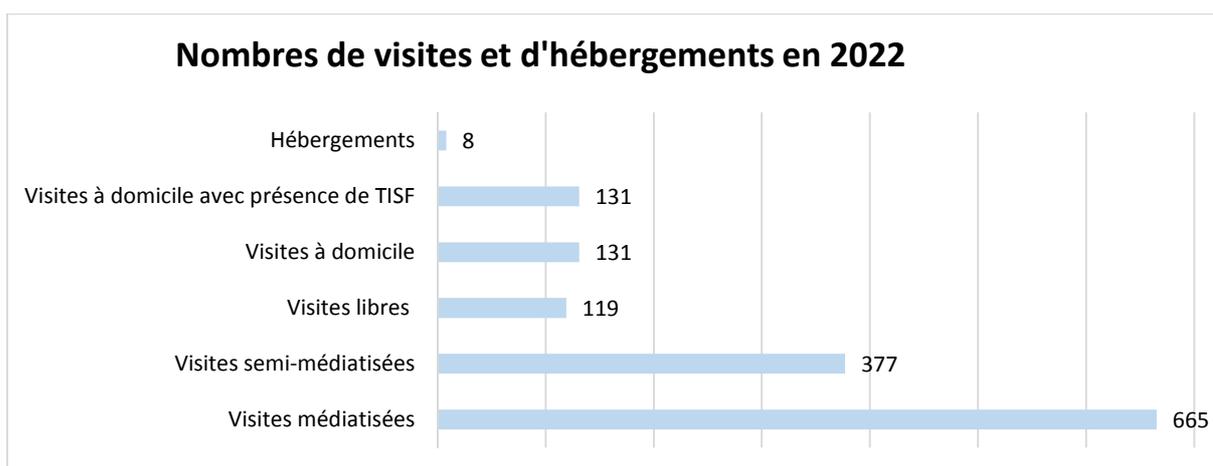
4. Les prises en charge individuelles

Depuis la présence de deux professionnels par poste sur l'unité de vie, les temps individuels sont de la responsabilité de l'auxiliaire de puériculture et de l'aide maternelle.

L'objectif de cette prise en charge individuelle est d'offrir un temps privilégié aux enfants qui sont confrontés, la majorité du temps, à une prise en charge collective.

C'est à partir de l'observation et de l'évaluation du quotidien que la prise en charge individuelle s'initie. Il est alors à charge aux professionnels de mettre en place des objectifs en lien avec le projet global de l'enfant et de rendre ainsi le quotidien plus agréable pour les enfants.

5. Les rencontres parentales



Nous nous apercevons immédiatement par ce graphique de la modalité de visite la plus exercée au sein de la pouponnière avec 665 visites médiatisées en 2022, et 377 visites semi médiatisées. Ceci met en avant la présence quasi systématique des travailleurs sociaux auprès du ou des parents lorsque l'enfant les rencontre à la pouponnière.

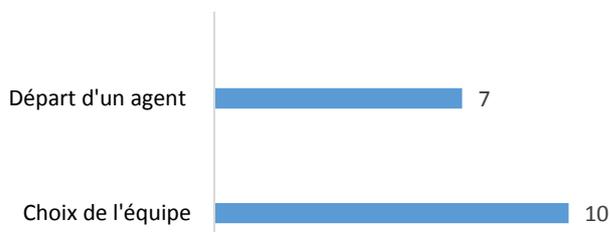
6. Les territoires ASE

A la pouponnière, il y a présence d'un travailleur social de l'ASE lorsque nous n'avons pas la délégation et également lorsque l'orientation en famille d'accueil est actée et que la famille d'accueil a été identifiée. En ce qui concerne la présence de l'ASE aux audiences et synthèses, elle est quasiment systématique. Les seules périodes où l'ASE a parfois été absente est la période estivale.

7. Les parcours

7.1. Les changements de référents en 2022

Nombre d'enfants avec changement de référent en 2022



Afin de comprendre ces chiffres il est important de spécifier ici qu'une nouvelle organisation du service des travailleurs sociaux de la pouponnière a amené les professionnels à devenir référent d'une unité entière. Il a donc fallu passer le relai des situations entre professionnels pour la mise en place de cette nouvelle modalité.

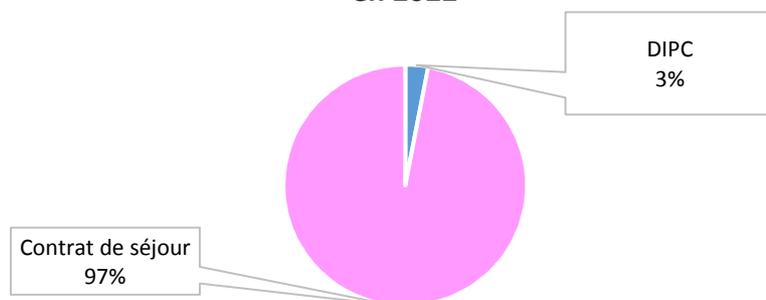
7.2. Les rapports et les délais

Les rapports sont établis et envoyés à temps dans les délais impartis. Il n'y a pas eu de retard. Les seuls retards constatés étaient afférents à l'ASE, lorsque par exemple les écrits professionnels ne sont pas transmis à temps aux Juges, mais cela reste à la marge.

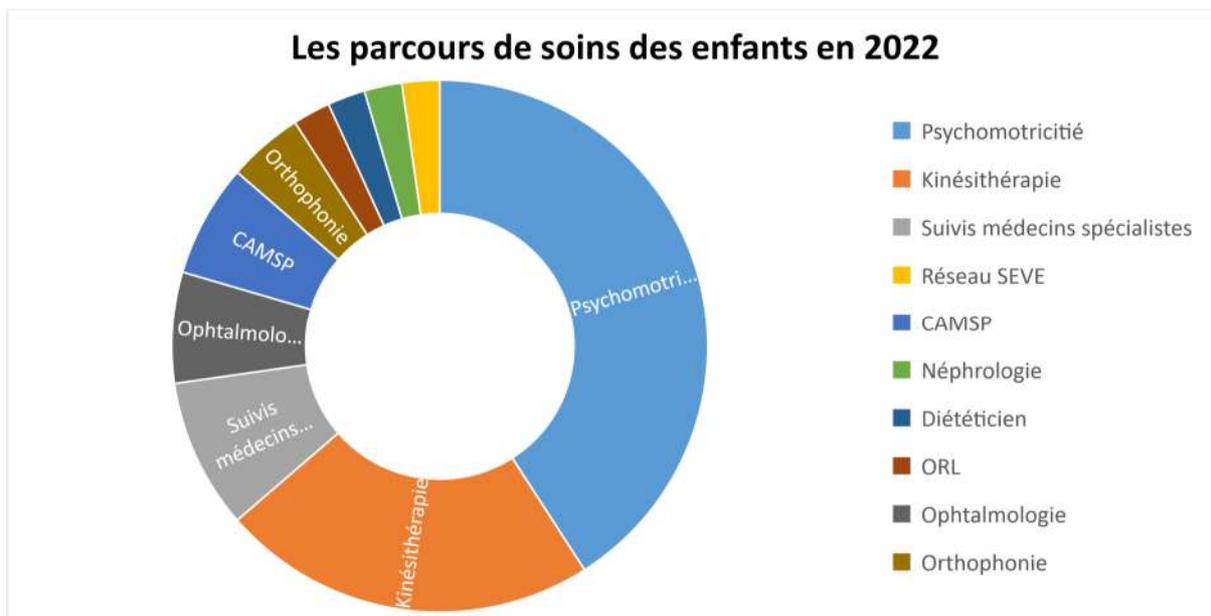
En ce qui concerne les synthèses, nous proposons des dates et nous sommes soumis à la réponse de l'ASE sur leur présence, en lien avec les agendas respectifs.

7.3. Les contrats signés avec les représentants légaux

Les contrats signés avec les représentants légaux des enfants en 2022



8. Les parcours de soins



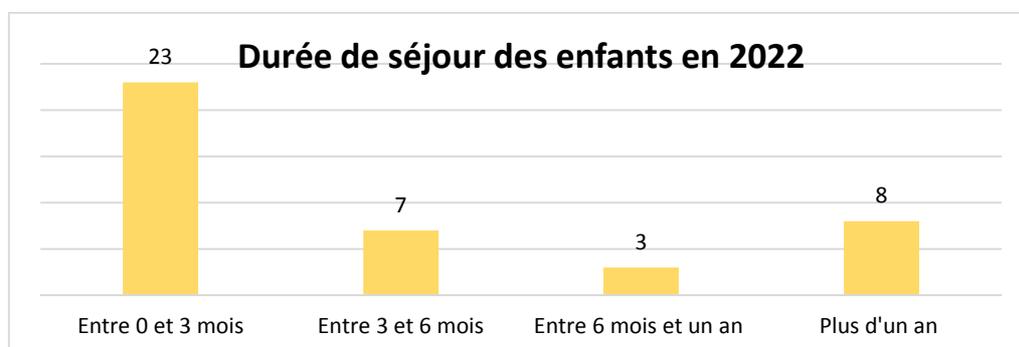
Il est à souligner que la Pouponnière bénéficie de la présence d'un médecin le mercredi matin, d'un psychomotricien le mercredi, et d'une convention de soins avec un kinésithérapeute. Il n'est donc pas étonnant de retrouver ces soins de façon majoritaire.

9. La scolarité

5 enfants ont été scolarisés en 2022

10. La sortie

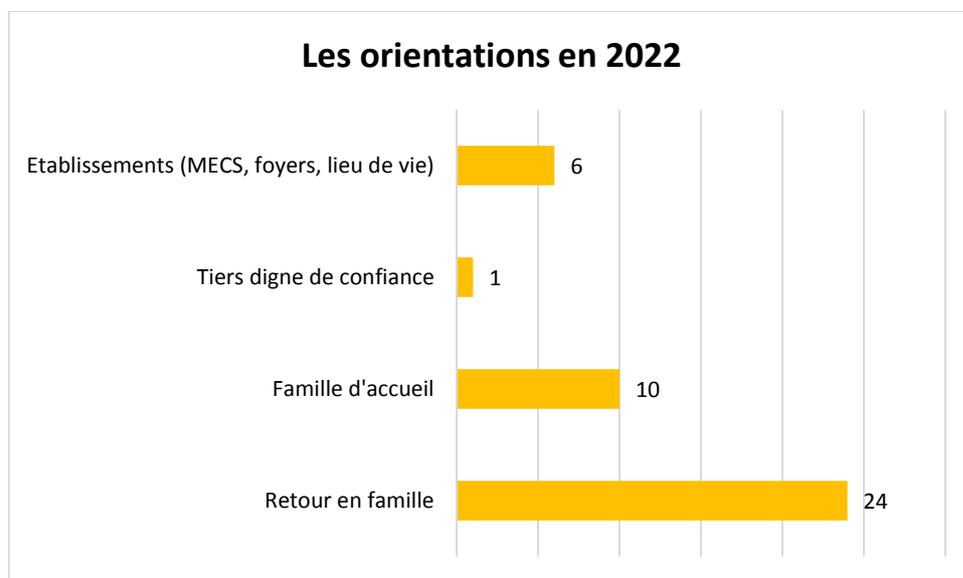
10.1. Durée de séjour



Nous notons que sur l'année 2022 nous avons réalisé une majorité de séjours courts. Cela s'explique d'une part, par une augmentation du nombre d'accueil de janvier à mai, et d'autre part par 4 situations où l'enfant sorti de la pouponnière y a ensuite été accueilli à nouveau. Il est

également intéressant de préciser que les durées de séjour entre 6 mois et plus d'un an représentent une tranche importante de la durée de séjour.

10.2. Type d'orientation



Sur cette année 2022, nous constatons que l'orientation de sortie des enfants est majoritairement celle d'un retour en famille. Cette orientation représente en effet 58% du total des sorties de la pouponnière.

Les orientations en famille d'accueil marquent le pas cette année, avec 24% du total des sorties. En baisse par rapport à 2021. Cette évolution est à mettre en lien avec la tension de plus en plus forte sur le dispositif de placement familial.



GRAND CLOS

6 passage de l'Abbé Chauve - 42000 SAINT ETIENNE

Chef de service :

Nasséra PRUD'HOMME

☎ : 06-79-62-85-50

nassera.prudhomme@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

alexia.romeyer@fdef42.fr

Présentation du service

Cette structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille accueille sur décision judiciaire ou administrative jusqu'à 6 enfants, garçons ou filles, dont l'âge se situe entre 3 et 6 ans.

Sa mission est identique à celle de l'ensemble des F.A.O, à savoir prendre soin et accompagner un enfant le temps nécessaire, à partir d'un accueil rapide mais prioritairement préparé, effectuer ensuite un travail d'observation et d'évaluation sur la situation de l'enfant et de sa famille et proposer, in fine, l'orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant et à la problématique familiale, ceci en lien avec les services de l'aide sociale à l'enfance.

Les enfants accueillis faisaient tous l'objet d'un suivi socio-éducatif dans le cadre d'un placement.

Contrairement à l'an passé, les accueils ne sont pas toujours préparés avec l'ASE. Ainsi la rencontre avec les parents se fait plus tardivement. Soit par décision du magistrat, de l'ASE, ou des parents qui ont du mal à se mobiliser, le placement étant trop souffrant pour eux.

Pour autant nous défendons et préconisons auprès de nos interlocuteurs, l'importance de la rencontre avec les parents en présence de l'enfant, autour de la visite l'unité et d'un échange sur nos modalités de fonctionnement et l'organisation du quotidien.

Les livrets d'accueils réservés respectivement à la famille et à l'enfant sont remis soit avant, et donc consultés avant l'admission, ou après l'admission selon les situations.

L'accueil des parents est déterminant pour amorcer une première rencontre, car si ces étapes n'annulent pas la souffrance et l'angoisse liées à la séparation et au changement, elles l'atténuent un peu, permettant à chacun de ne pas être brutalement confronté à l'inconnu et de pouvoir se projeter à minima.

Missions



Prendre en charge un enfant sur l'unité de Grand Clos, c'est, dans un premier temps, le mettre à l'abri, puis lui proposer à travers la gestion du quotidien un cadre éducatif cohérent, contenant, rassurant et travailler sur les relations avec sa famille et le monde extérieur.

C'est, en lien avec ses parents, tout mettre en œuvre pour qu'il bénéficie, à l'âge requis, d'un dispositif d'apprentissage adapté à sa problématique ; c'est mettre à profit le temps de l'accueil pour lui proposer toutes les prises en charge

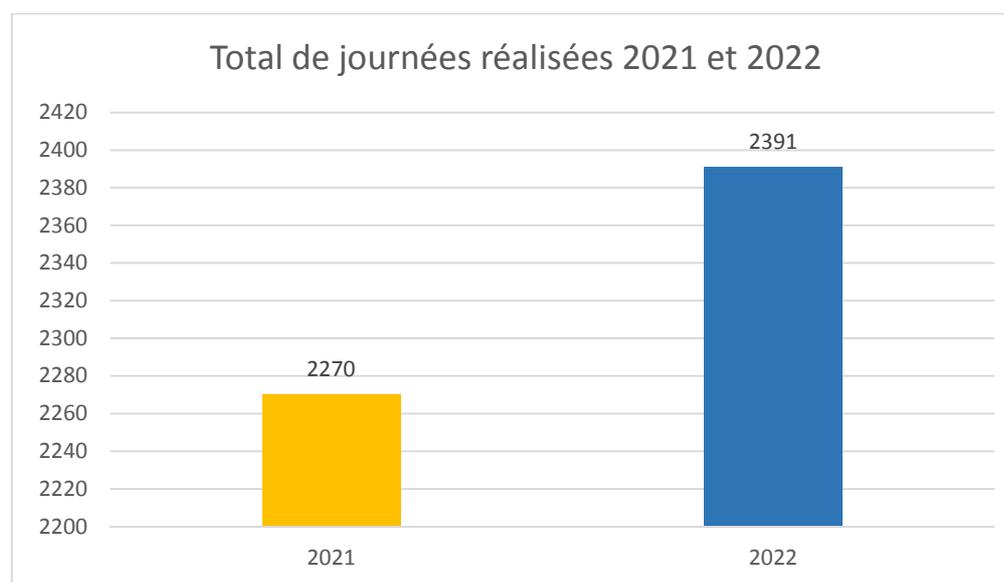
visant à favoriser son développement physique et psychique : consultations médicales diverses, psychomotricité, orthophonie, suivi psychologique...

C'est aussi lui offrir un espace d'éveil et de découverte. Ainsi, l'équipe met un point d'honneur à tenter de développer chez les enfants le goût des histoires et de la lecture, l'imagination et la créativité à travers les jeux symboliques, jeux de construction, activités manuelles et artistiques...

Les activités de loisirs favorisant la socialisation et la confiance en soi sont également prioritaires : piscine, pratique du vélo, sorties dans les parcs environnants.



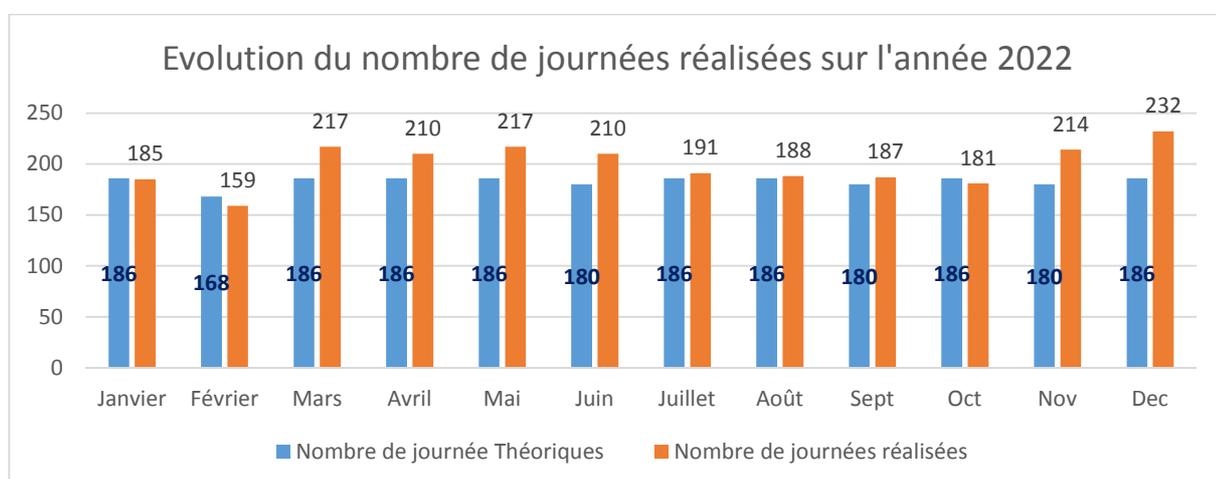
1. L'activité globale de l'unité Grand Clos



Taux d'occupation en 2021 : 104 %

Taux d'occupation en 2022 : 109 %

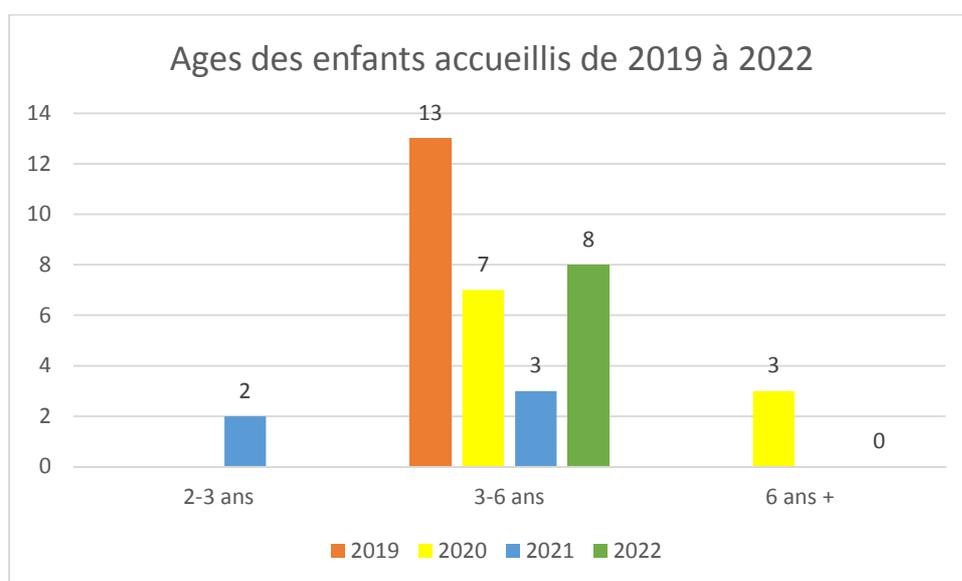
Un taux d'activité qui ne cesse de croître et la tendance ne semble pas diminuer au vue des demandes en ce début d'année 2023.



L'activité de l'unité de Grand Clos ne cesse d'augmenter par rapport à l'année dernière preuve que la demande ne cesse de croître puisque nous avons dû refuser des admissions par manque de places.

2. Le profil des mineurs à l'admission

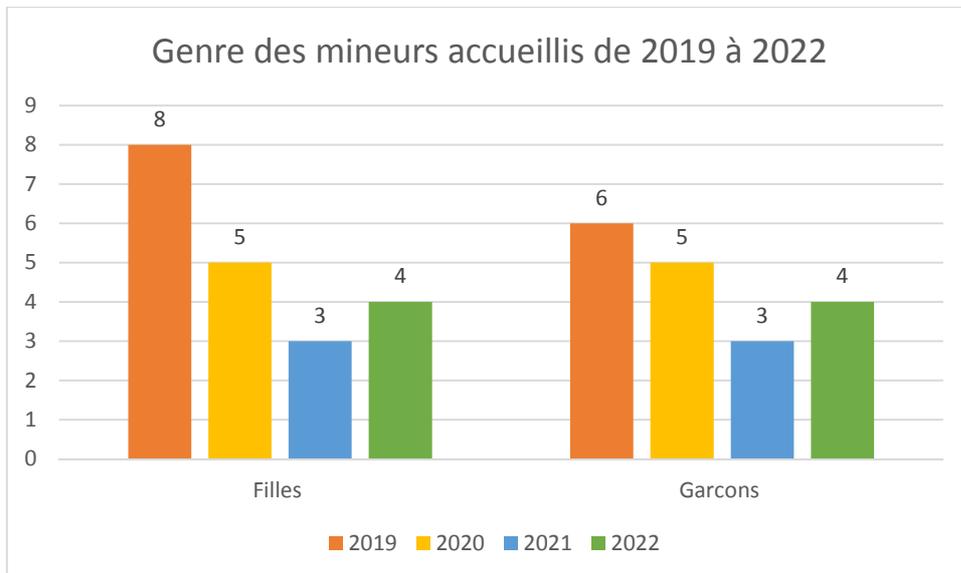
2.1 Identité



La tranche trois six ans est largement représentée depuis plusieurs années et correspond à l'offre de service. Les dérogations à la tranche d'âge nous ont permis d'éviter de séparer des fratries. Et nous avons des enfants qui atteignent et dépassent les 6 ans dans l'unité, faute d'orientation rapide.

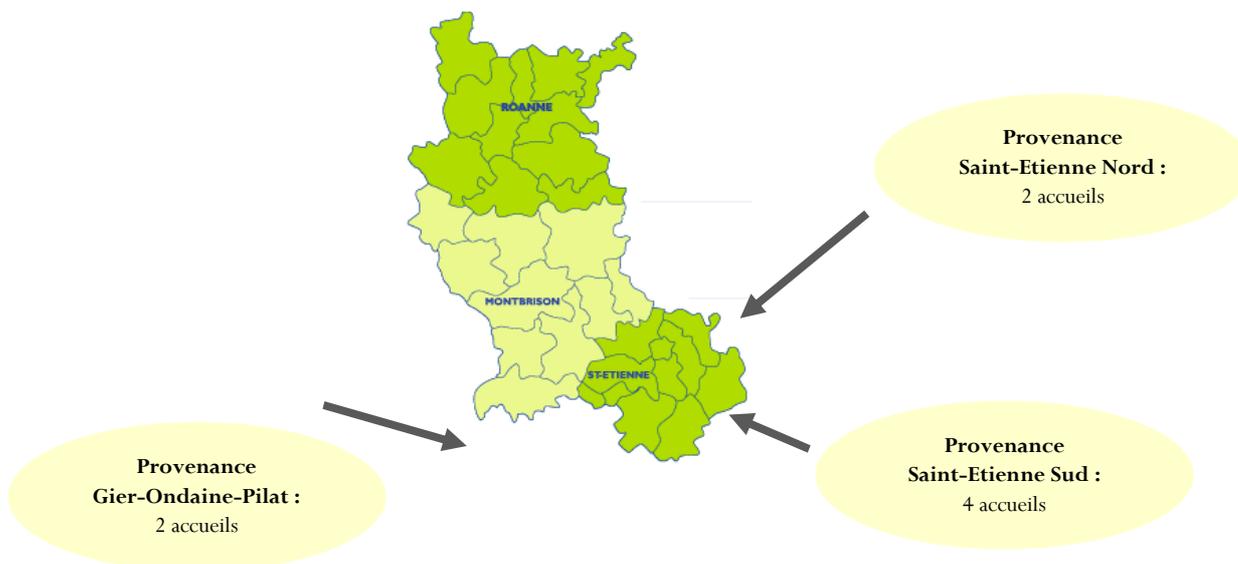
2.2 Genre des mineurs admis en 2021

Hormis en 2019, les genres sont également répartis sur ces dernières années.



• FAMILLE

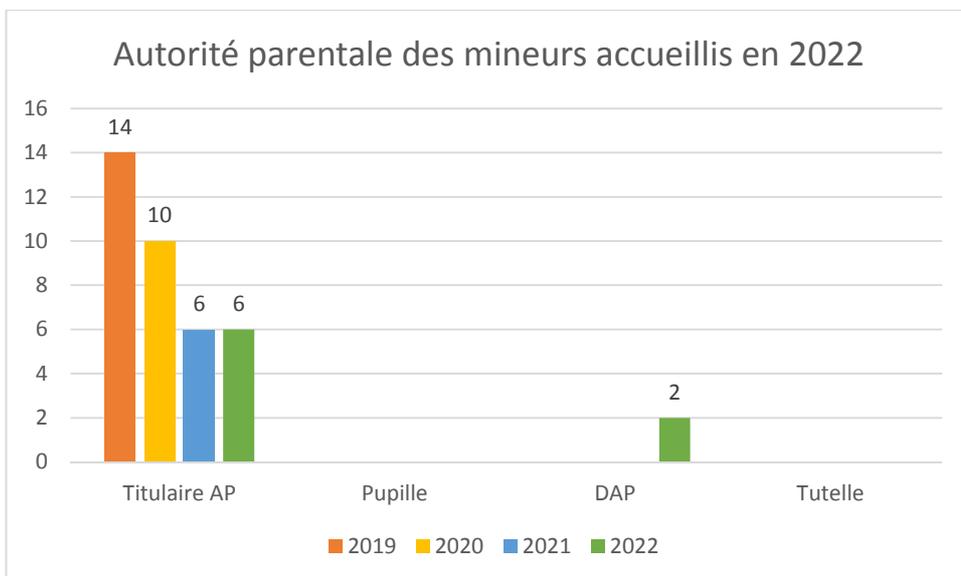
√ Territoire d'origine



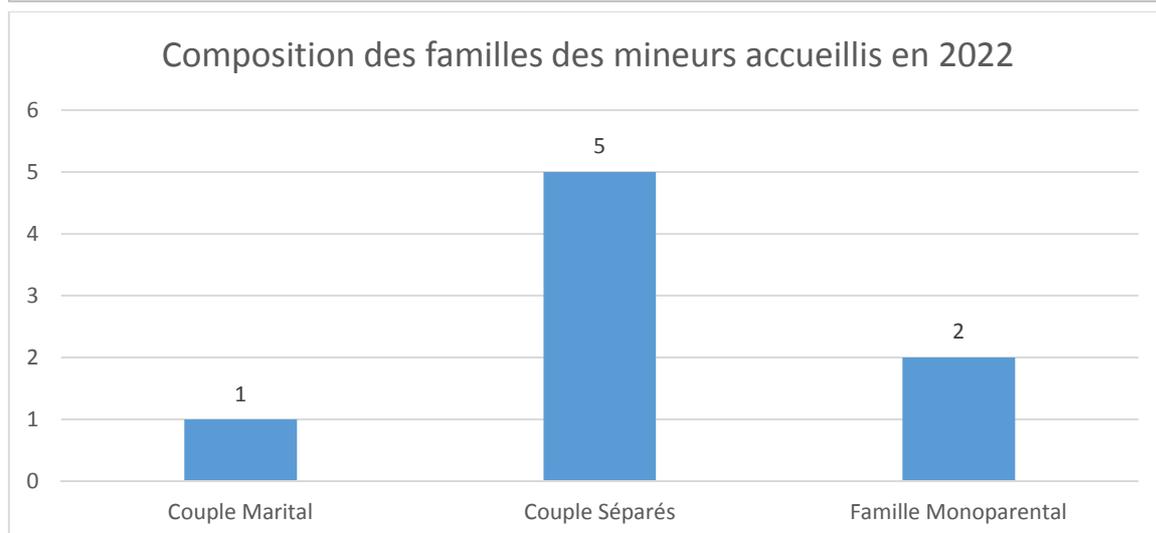
Sur les 8 enfants accueillis :

- 2 (fratrie) originaires du Gier-Ondaine-Pilat
- 4 originaires de Saint-Etienne SUD
- 2 originaires de Saint-Etienne NORD

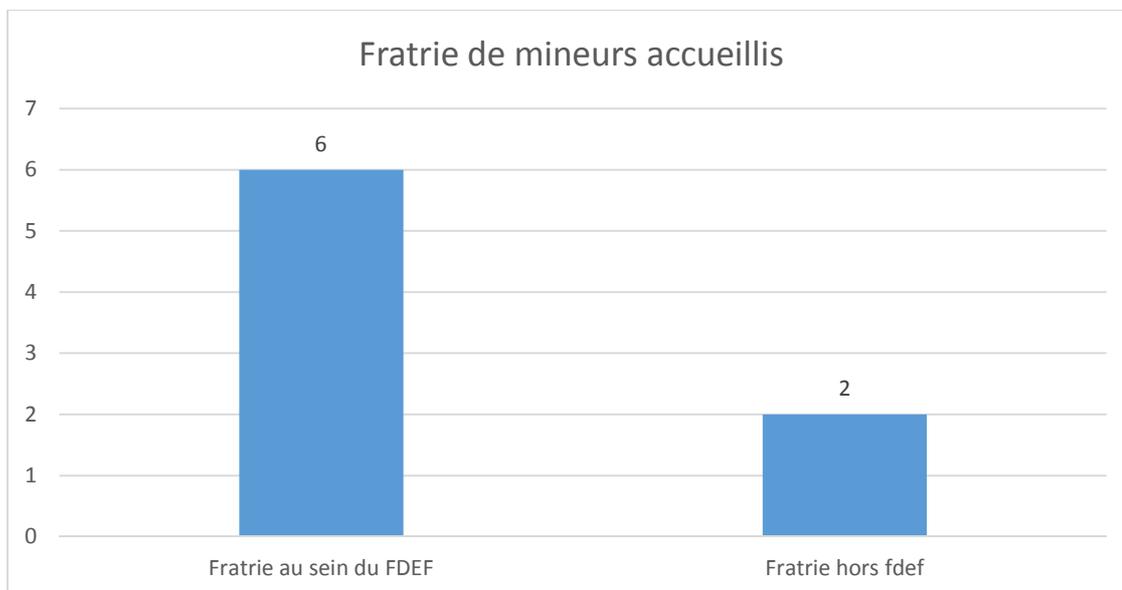
Pas d'accueil hors département ni du Forez Montbrisonnais.



Pour les 8 enfants, les parents ont l'autorité parentale.
 Pour 2 situations il y a eu une délégation de l'autorité parentale suite à l'emprisonnement du parent à l'étranger.



La composition des familles est constituée majoritairement de couples séparés, ce qui nécessite une vigilance de l'équipe éducative à ce que les parents aient bien les mêmes informations au même moment, pour ne pas créer des conflits sur des situations familiales déjà complexes.

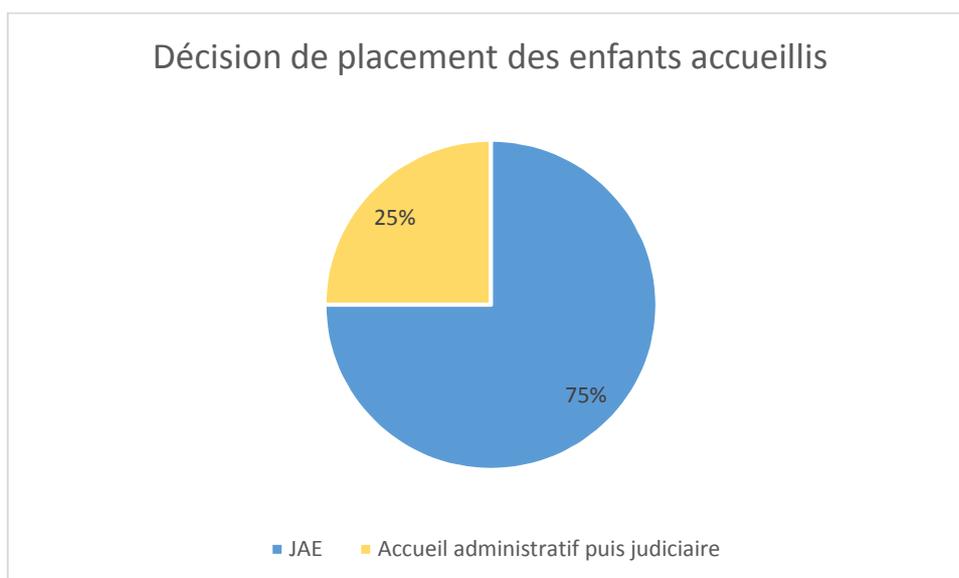


Les fratries sont bien représentées au sein du Foyer de l'Enfance, ce qui permet d'être en adéquation avec la nouvelle loi de 2022.

MESURES

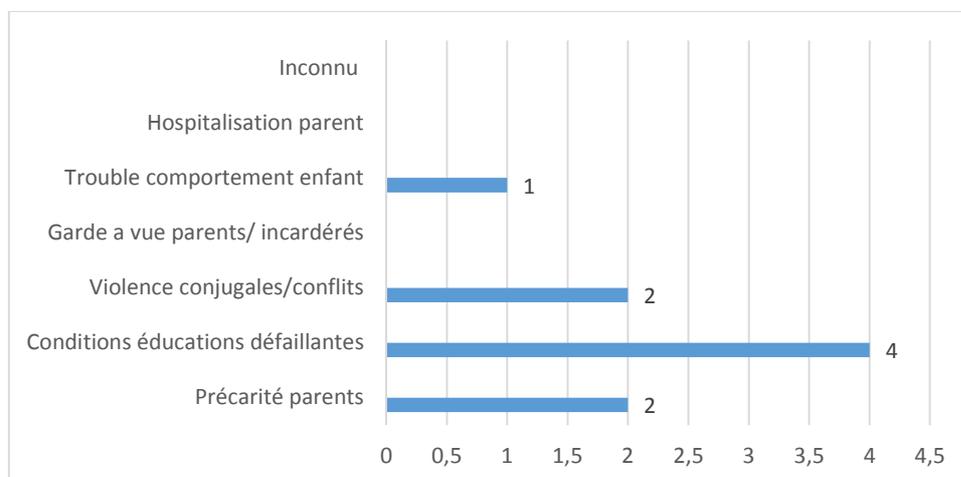
Le foyer de l'enfance s'attache à ne pas séparer les fratries conformément à la loi de 2022, même si cela engendre de la suractivité. Les fratries hors FDEF sont souvent liées à l'écart entre les âges + de 6 ans, l'unité de Grand clos n'étant pas adaptée à l'accueil d'enfants plus grands.

√ Administrative ou Judiciaire



√ Motifs d'accueil des enfants accueillis en 2022

Majoritairement nous avons des placements judiciaires, cela s'explique aussi du fait que nous avons des placements administratifs qui peuvent se transformer en placement judiciaire. En effet, les parents étant souvent dans des problématiques de violences ou des difficultés multi factorielles et a pour effet de ne pas pouvoir se mobiliser « à temps plein » pour leurs enfants.



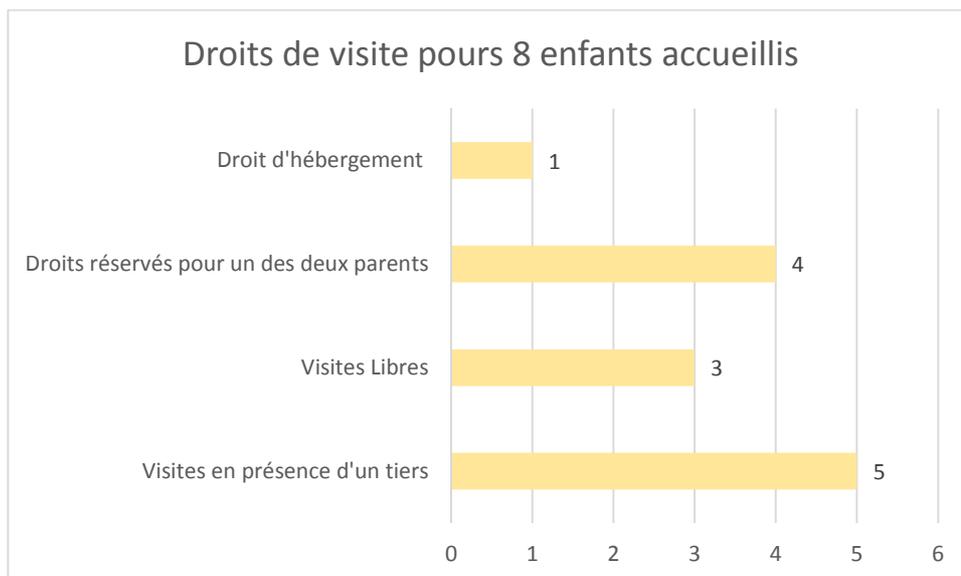
Majoritairement nous avons des parents qui cumulent plusieurs difficultés sociales économiques dans un climat souvent conflictuel. En effet, pour la plupart des situations, les parents n'ont pas d'activité professionnelle.

Délégations



Sur l'unité de Grand Clos, les délégations et non délégation des situations sont à part égale, soit 50 % ; En revanche, si nous tenons compte des enfants arrivés avant 2022, ce taux représente 70 % en délégation. Conformément et en accord avec l'ASE, la délégation est de fait lors de l'arrivée d'un enfant. Un travailleur social reste sur la situation si dès le départ la demande est que le FDEF fasse l'observation pour envisager l'orientation définitive. Enfin, un travailleur social est nommé lorsque l'orientation est effective.

Droits de visites : Une seule fratrie ne bénéficie pas de ce droit, la maman étant incarcérée à l'étranger.



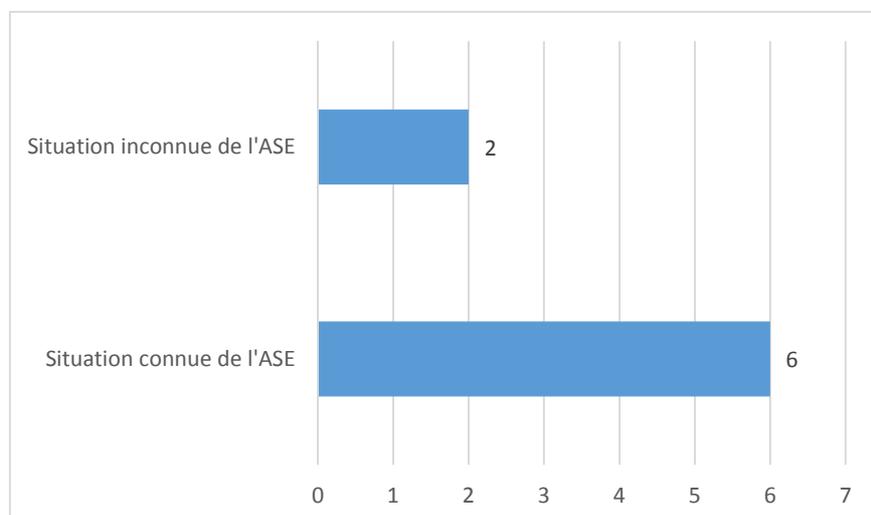
Parmi les 8 situations :

- Pour 5 situations → Visites médiatisées pour les parents ou un des deux parents.
- Pour 3 situations → Visites libres pour les parents ou 1 des 2
- Pour 4 situations → Droits réservés pour 1 des 2 parents
- Pour 1 situation → Droit d'hébergement pour 1 des 2 parents

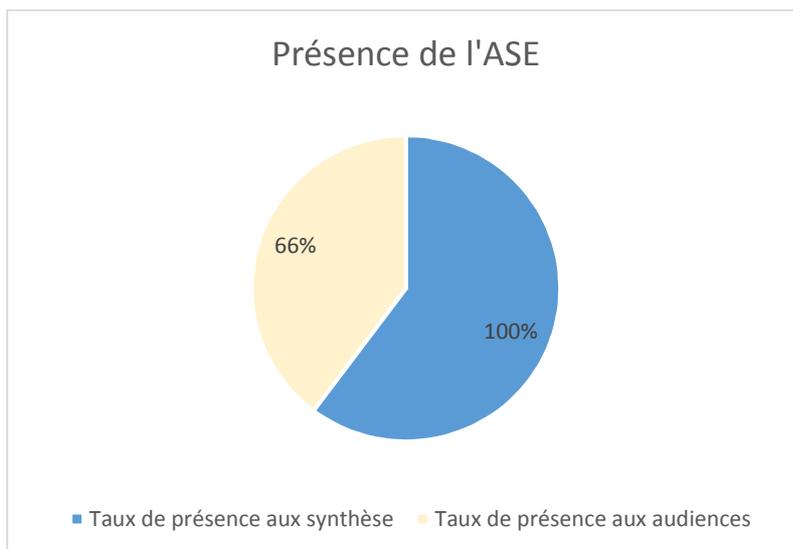
Territoire ASE

√ Situations connues et inconnues des mineurs accueillis

Majoritairement, les situations sont connues par l'ASE, avec des ruptures de placement en famille d'accueil, et trois situations d'enfants qui ont fait un passage au FDEF, soit par le biais de la pouponnière, soit par le Centre Parental.



√ Présence de l'ASE aux synthèses

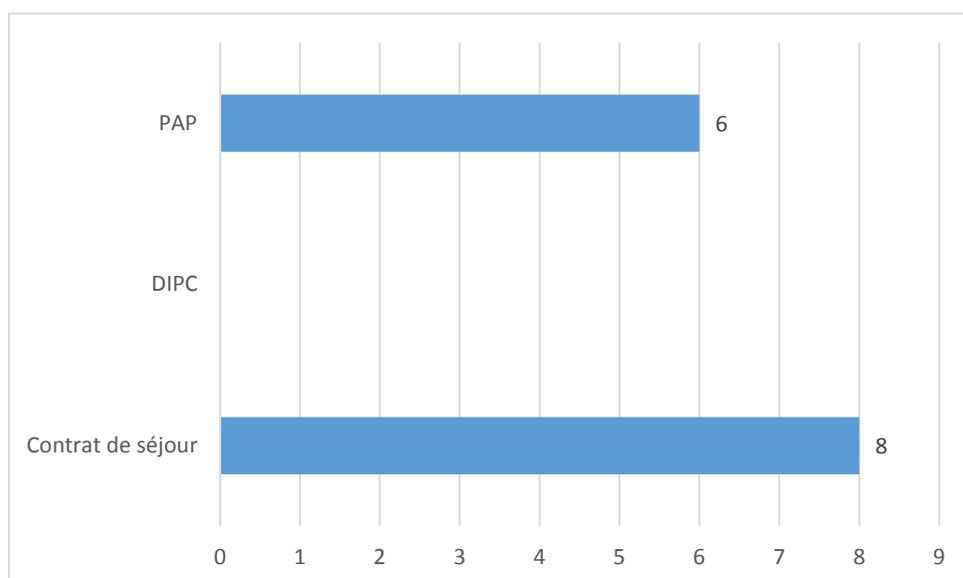


Parmi les 8 situations :

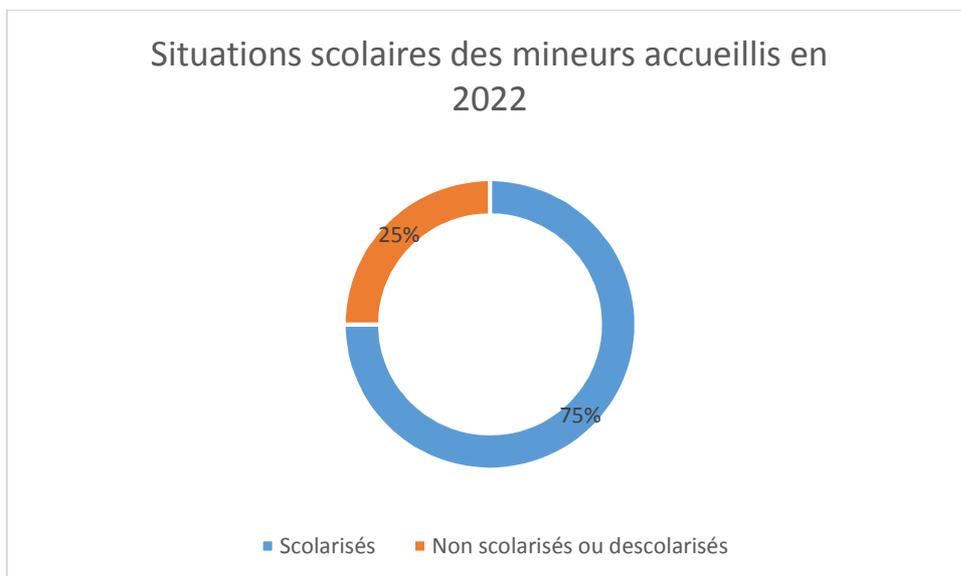
- On compte la présence de l'ASE pour 6 d'entre elles. Pas d'audience pour les 2 autres car orientation rapide.
 - On compte la présence de l'ASE à toutes les synthèses des enfants accueillis en 2022.
- La présence de l'ASE est réalisée soit par la responsable éducative soit par la cheffe de service.

PARCOURS

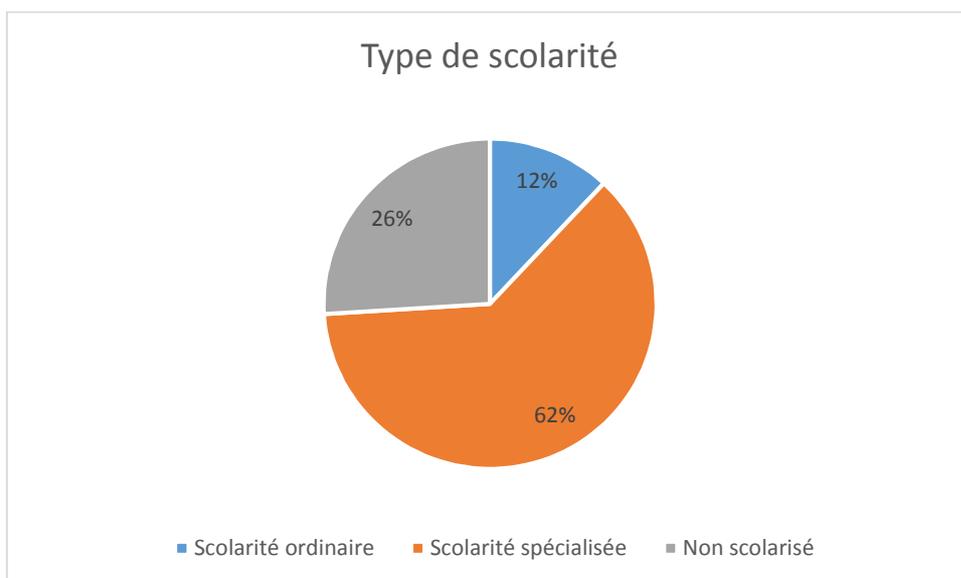
Pour chaque situation, 2 référents de l'unité sont nommés suite à l'audience, lors de la réunion d'équipe. Les référents restent sur les situations tout au long de l'accueil sauf si il y a un mouvement de personnel.



Sur les 8 situations, 8 contrats de séjour ont été établis et pour 6 situations, un Projet d'accompagnement Personnalisé (PAP) a été signé avec les parents. Pour 2 situations, la durée de séjour n'a pas permis d'élaborer le PAP.



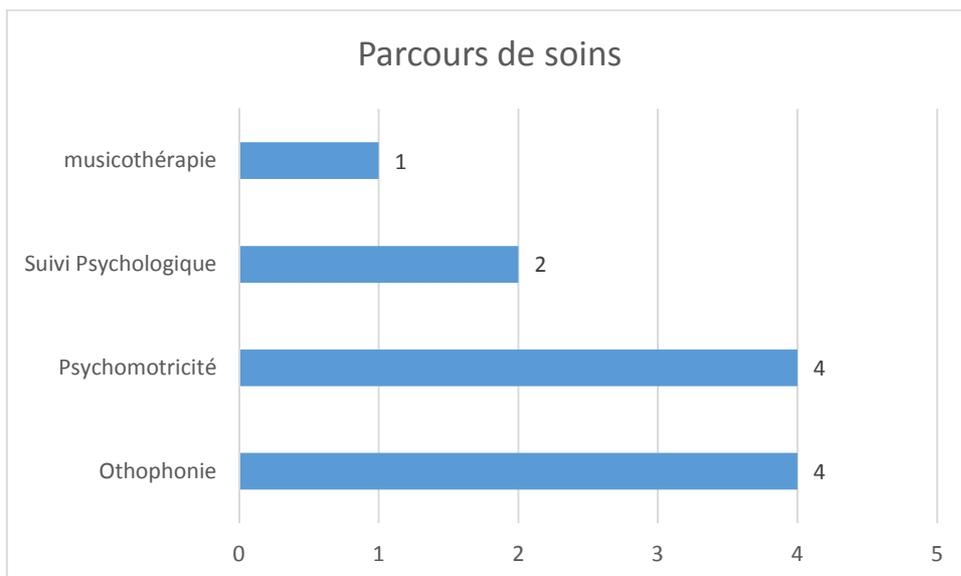
6 enfants étaient scolarisés à l'accueil 2 ont été accueillis durant l'été et leur séjour a été de courte durée.



Cette année nous avons plus d'enfants scolarisés, majoritairement avec une mesure MDPH qui comprend la présence d'une AVS. Compte tenu de leurs difficultés, les temps scolaires sont aménagés. Seul un enfant va trois jours par semaine à l'école, pour une durée d'une heure. Afin de permettre aux enfants l'acquisition des apprentissages et du maintien à l'école, nous poursuivons notre collaboration avec les enseignants.

Ainsi, nous poursuivons notre partenariat avec l'Education Nationale. Un référent école de l'équipe éducative rencontre une fois par trimestre le Directeur de l'école. Ces échanges permettent une meilleure compréhension de l'accueil des enfants en protection de l'enfance et des points de vigilances concernant des enfants souvent décrits comme « difficiles », pour lesquels l'école doit rester un lieu de socialisation et d'ouverture au monde au vu de leurs parcours. Les agents de l'unité se rendent systématiquement disponibles pour les sorties extérieures (cirques, spectacles, sorties en plein air) pour éviter toutes exclusions des enfants, comme cela a pu se faire dans le passé.

Parcours de soins :

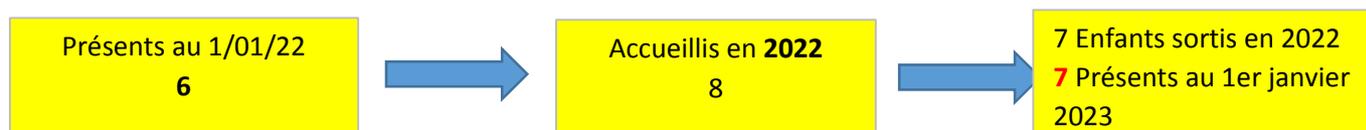


5 mesures MDPH dont 2 initiées par l’infirmière de l’unité.

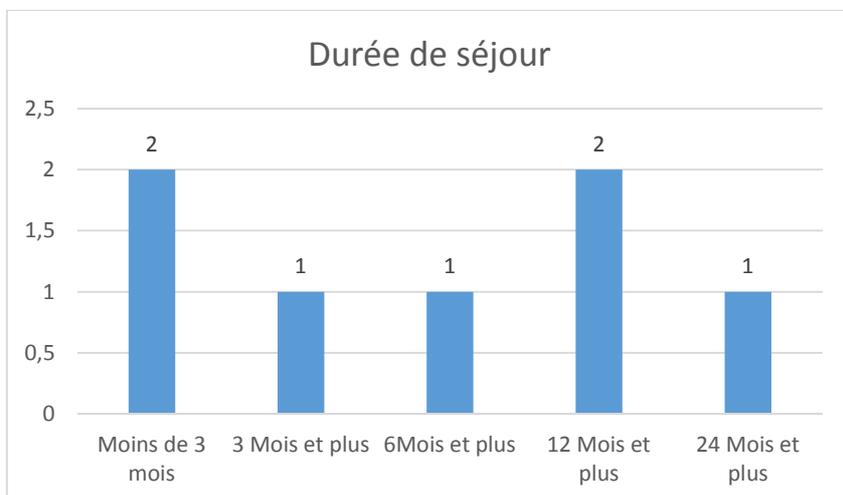
1 Suivi au CASMP.

Les parcours de soins pour les personnes accueillies sont nombreux, et nécessitent souvent des rendez-vous durant les temps scolaires. Se sont de vrais leviers qui permettent aux enfants de pouvoirs progresser dans la maitrise du langage ou de la psychomotricité, et d’acquérir peu à peu plus d’autonomie.

3. Orientation



Orientations - sorties

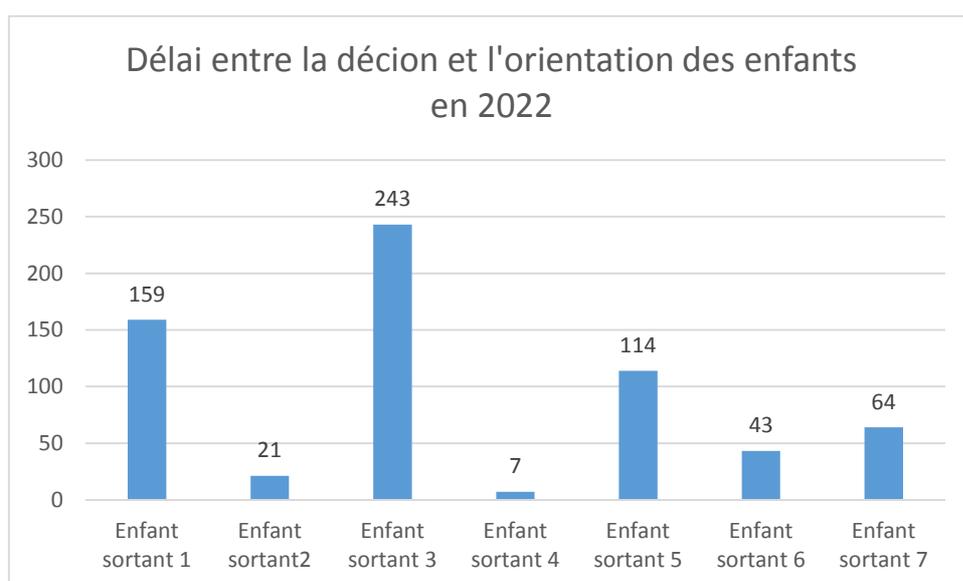
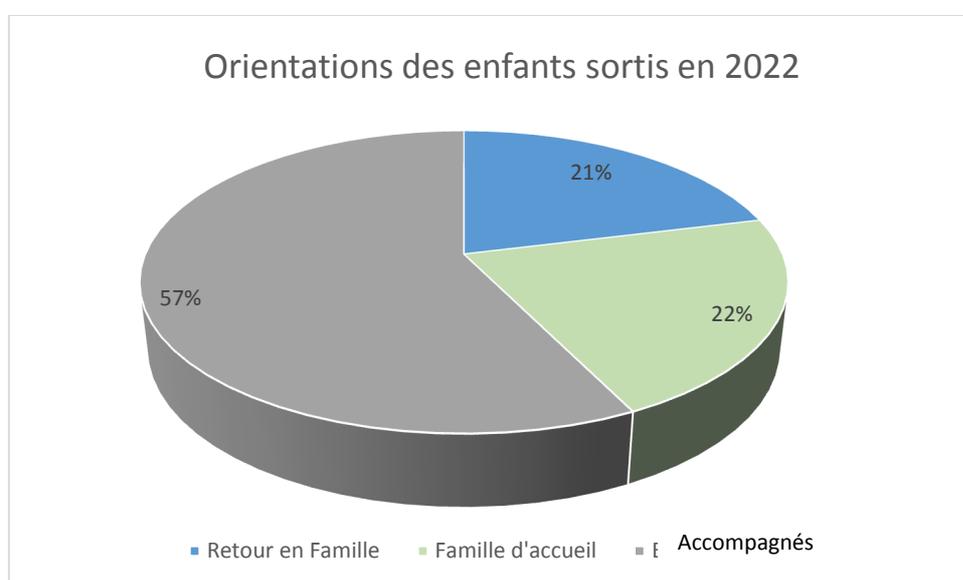


En 2022, Sur les 8 enfants accueillis en 2022, seulement 2 sont sortis avec une durée de séjour courte (- 3 mois).

Pour deux enfants autistes, nous essayons des refus, quelques que soient nos interlocuteurs.

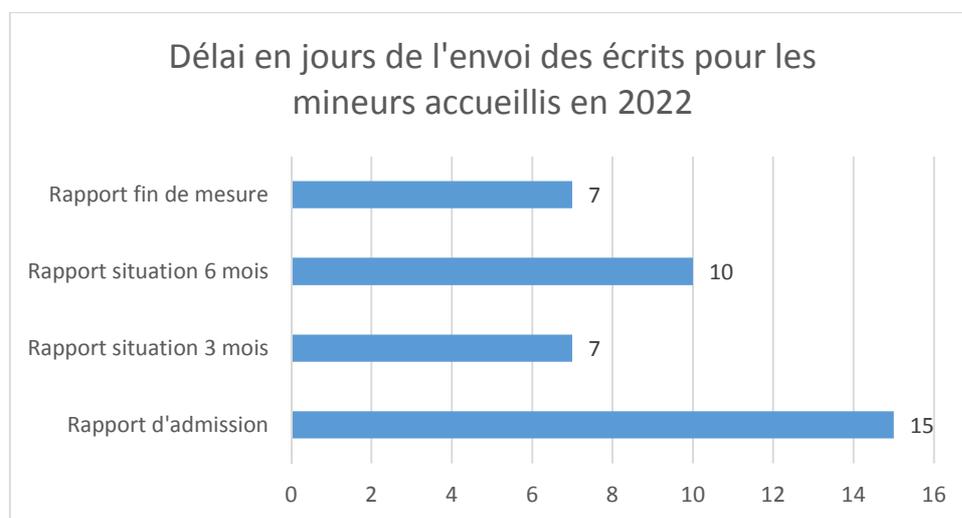
La plupart des enfants ont une orientation en MECS, alors que ces derniers ont déjà un long parcours dans la protection de l'enfance. En effet peu de retour en famille. Sans doute que le manque de dispositif d'accueil de jour, ou la difficulté de créer des accueils séquentiels (famille / foyer), justifie les orientations en MECS.

Nous comptabilisons 7 enfants sortis concernant les enfants accueillis les années précédentes et les enfants accueillis en 2022.



Majoritairement, les orientations se font tardivement, notamment sur les MECS puisque ces dernières ont souvent des départs fin d'année scolaire.

Pour toutes les situations de Grand Clos qui ont bénéficié soit d'un parcours de soin, soit d'une scolarité spécialisée, nous nous assurons que les mesures mises en place soient maintenues après l'orientation, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement.



Les écrits sont rédigés en temps utiles. Ce travail de l'équipe éducative est à souligner d'autant que les agents sont également en prises en charges des enfants.

La difficulté aujourd'hui est que le rapport de fin de mesure est systématiquement fait, contrairement au rapport de fin de prise en charge. Les équipes ont du mal à comprendre la différence étant donné que dans le premier la conclusion de l'ensemble du parcours de la prise en charge de l'enfant est énoncé, ainsi que les différents événements marquants. Il conviendra de s'améliorer sur ce point.

4. Projets

Thématique : Des vacances à la mer

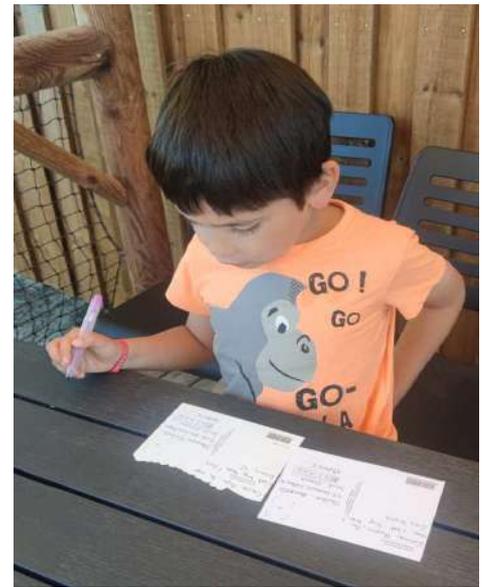
- **Camps d'été 2022**



Les enfants ont passé une semaine dans un camping situé à la grande Motte du 09 au 16 juillet, dans un mobil-home. Durant cette semaine, les enfants ont été ravis de découvrir la mer, les jeux d’eaux, la piscine et les diverses activités proposées. Au programme émerveillements et surprises ont été le quotidien des enfants. Les enfants ont pu découvrir un zoo ainsi que la visite d’un aquarium, ils ont découvert des espèces marines qu’ils ne connaissaient pas jusqu’alors, comme les raies par exemple ! Le changement de repères et l’arrivée dans ce nouveau cadre a créé au début du séjour une forme « d’excitation » pour les enfants, mais celle-ci a pu être tempérée, grâce à la pose de repères de la vie quotidienne similaire à celui de l’unité de vie et adapté au contexte.

Ce séjour a également été l’occasion de les faire participer à l’organisation du quotidien. Nous sommes allés au marché à plusieurs reprises afin d’acheter différents produits frais pour la semaine, nous invitons également les enfants à nous aider lors des repas à mettre la table ainsi qu’à la débarrasser.

Chaque enfant a pu choisir une carte postale pour chacun de ses parents, ensemble nous les avons rédigées et sommes allées les poster. Les activités que les enfants ont préférées restent les activités aquatiques (piscine ou mer), qu’ils ont beaucoup réclamées et dont ils ne se lassaient pas.



• Poursuite du projet sensoriel

Rappel du projet

L’unité de grand clos accueille des enfants présentant des carences affectives, des retards de développement sensoriel ou différents troubles (autisme...). Certains enfants ont un rapport au corps compliqué. Ils peuvent être dans une hypersensibilité et peuvent avoir des difficultés à se canaliser. D’autres peuvent avoir une mauvaise estime d’eux-mêmes. Ils ne savent pas forcément gérer et contrôler leurs émotions. De plus, avec ou sans toutes ces difficultés, la vie en collectivité n’est pas évidente pour tous les enfants. L’année dernière nous avons collaboré avec une professionnelle qui anime un pôle multi sensoriel. Cette année nous avons fait le choix de poursuivre cette activité en créant au sein de l’unité un espace dédié. Les enfants accompagnés d’un adulte pour découvrir des jeux destinés à permettre la découverte des différents sens (toucher, l’ouïe, odeur, vue etc.) C’est aussi un lieu d’apaisement pour les enfants qui présentent des troubles du comportement. Ce lieu permet aussi à l’enfant de s’isoler en toute sécurité et sortir du groupe parfois pesant.





Halloween : un projet de rencontre avec les habitants

Cette année il nous est apparu important que les enfants puissent rencontrer leur environnement immédiat, à savoir les habitants des immeubles proches de l'unité. En effet, même si les résidents proches de l'unité sont informés de notre spécificité, aucune relation n'existe « entre ces deux mondes ». Ce projet avait pour objectifs :

- De faire connaître aux enfants les habitants proches de l'unité
- De faire tomber les représentations des résidents vis-à-vis des enfants « étiquetés protection de l'enfance »
- Créer un moment de convivialité autour d'un évènement festif : halloween

Les enfants ont envoyé des courriers aux habitants de tous les immeubles, pour annoncer leurs venues. En parallèle l'équipe éducative a également diffusé l'information aux habitants des rencontres avec les habitants. Cette initiative a rencontré un franc succès qui se renouvèlera et s'inscrira dorénavant comme un temps partagé dans le calendrier.

Conclusion

La problématique des enfants accueillis à « Grand Clos » a fait l'objet en 2021, d'un recrutement d'un agent supplémentaire reconduit en 2022, pour les mêmes raisons. L'équipe a également bénéficié d'une formation sur l'autisme avec l'association Amélia. La formation constitue un levier fondamental pour changer les pratiques professionnelles et améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes autistes.

Notons que 62% des personnes accueillies poursuivent une scolarité spécialisée, complétée par des parcours de soins conséquents. Psychomotricité, orthophonie sont de vrais leviers pour permettre aux enfants de pouvoir progresser dans leur quotidien et dans la relation aux autres. Le montage de dossier MDPH la recherche de professionnels de soins devient un enjeu majeur pour la prise en charge de qualité des personnes accueillie.

Pour autant cette année, certains enfants ont pu bénéficier de prestations tels que le centre de loisirs ou de prestations spécialisées comme EURECHA spécialisé dans la prise en charge des enfants atteint du trouble du spectre autistique. Cela a pu être possible grâce à un cofinancement ASE et FDEF. Permettre aux enfants de pouvoir se sociabiliser en rencontrant d'autres enfants est essentiel à leur développement sujet sur lequel nous sommes très attentifs.

Par ailleurs la délégation représente 62% des personnes accueillies, cela permet à l'équipe d'avoir et de gérer la globalité de la situation de chaque enfant et de pouvoir organiser les droits de visites. Cette forme de travail construit un lien avec les parents qui se sentent pris en compte et considérés. La volonté de les associer dès l'accueil dans l'élaboration de contrat de séjour, puis le contrat enfant sont des outils qui trouvent tous leurs sens et permettent une collaboration faite d'échange avec les parents.

Cette co-construction avec les parents nécessitent des changement de pratique professionnelle que nous avons engagé au sein du FDEF de manière plus prégnante début 2022 avec une réflexion telle que définie par Saül Karsz, dans son dernier ouvrage *Pourquoi le travail social édit DUNOD 2004 ?* : « Pour travailler avec les parents, il faut (dit-il) renoncer à vouloir trop vite le bien d'autrui, il faut ne pas considérer qu'ils ont des problèmes à résoudre mais qu'ils viennent travailler des questions », qu'on va chercher avec eux des voies possibles, mais que les voies trouvées seront les leurs, pas forcément les nôtres.



ROCHE LA MOLIERE

23 rue de l'Abbé Duplay - 42230 ROCHE LA MOLIERE

Chef de service :

Nasséra PRUD'HOMME

☎ : 06-79-62-85-50

nassera.prudhomme@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

alexia.romeyer@fdef42.fr

Présentation du service

Cette unité du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille accueille sur une décision judiciaire ou administrative jusqu'à 6 enfants, garçons ou filles, dont l'âge se situe entre 3 et 6 ans.

Sa mission est identique à celle de l'ensemble des F.A.O, à savoir prendre soin et accompagner un enfant le temps nécessaire, à partir d'un accueil rapide mais préparé chaque fois que possible, effectuer ensuite un travail d'observation et d'évaluation sur la situation de l'enfant et de sa famille et proposer, in fine l'orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant et à la problématique familiale, ceci en lien avec les services de la Direction de la Protection de l'Enfance.

Les enfants accueillis font tous l'objet d'un suivi socio-éducatif dans le cadre d'un placement.

A chaque fois, les accueils ont pu être préparés avec, au préalable, ainsi que nous le défendons depuis plusieurs années, une rencontre avec les parents et l'enfant, autour de la visite de la structure et d'un échange sur nos modalités de fonctionnement et l'organisation du quotidien.

Les livrets d'accueils, réservés respectivement à la famille et à l'enfant, sont remis et donc consultés avant l'admission dès que cela est possible.

Si ces étapes n'annulent pas la souffrance et l'angoisse liées à la séparation et au changement, elles l'atténuent un peu, permettant à chacun de ne pas être brutalement confronté à l'inconnu et de pouvoir se projeter à minima.

Missions

Prendre en charge un enfant sur l'unité de Roche la Molière c'est, dans un premier temps, le mettre à l'abri, puis lui proposer à travers la gestion du quotidien un cadre éducatif cohérent, contenant, rassurant et travailler sur les relations avec sa famille et le monde extérieur.



C'est, en lien avec ses parents, tout mettre en œuvre pour qu'il bénéficie, à l'âge requis, d'un dispositif d'apprentissage adapté à sa problématique.

C'est aussi lui offrir un espace d'éveil et de découverte. Ainsi, l'équipe met un point d'honneur à tenter de développer chez les enfants le goût des histoires et de la lecture, l'imagination et la créativité à travers les jeux symboliques, jeux de construction, activités manuelles et artistiques.

Les activités de loisirs favorisant la socialisation et la confiance en soi sont également prioritaires : piscine, pratique du vélo, sorties dans les parcs environnants.

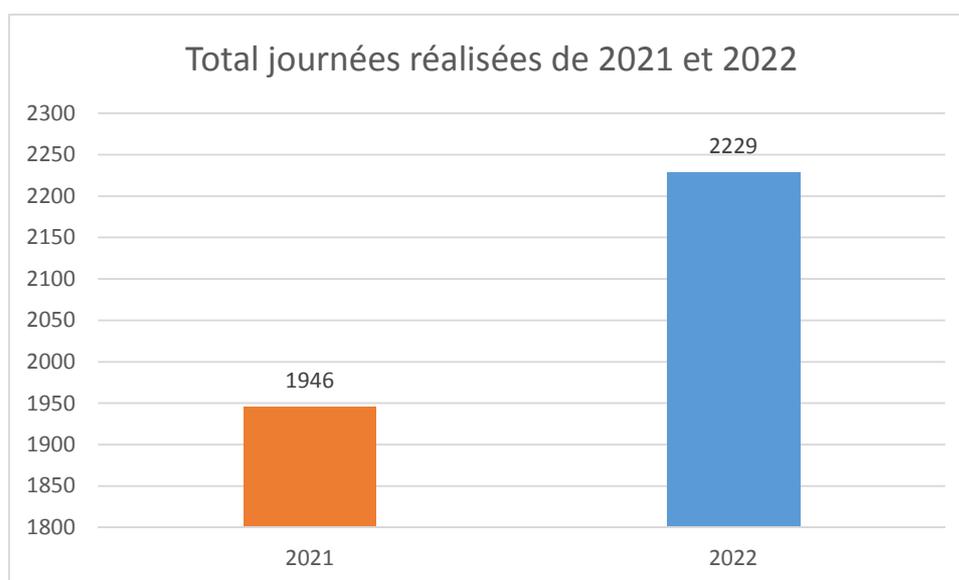


1. L'activité globale de Roche la Molière

L'activité de de l'unité « Roche la Molière » ne cesse de croître depuis deux ans, avec un taux de 101 %. Malgré une configuration architecturale pas adaptée aux multiples demandes. En effet, l'unité de Roche ne dispose que de trois chambres, l'une d'entre elle est uniquement dédiée à un enfant atteint des troubles du spectre autistique, de ce fait les autres enfants sont répartis dans les deux chambres restantes.

Taux d'occupation en 2020 : 89 %

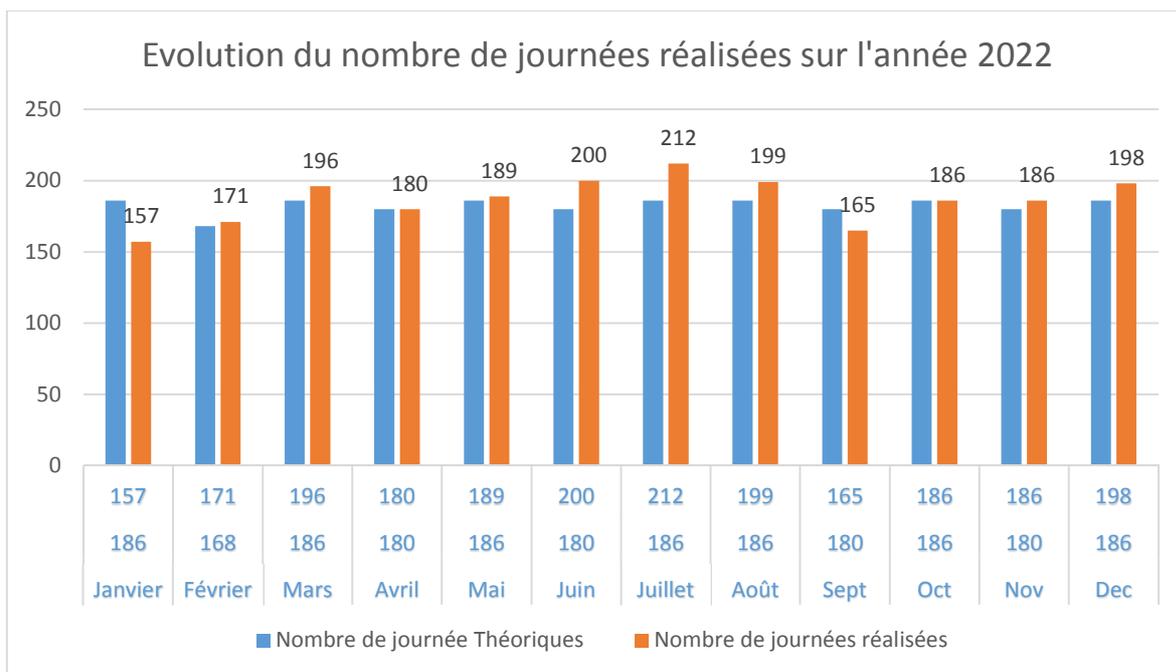
Taux d'occupation en 2021 : 101 %



L'activité de l'unité "ROCHE LA MOLIERE" présente un taux d'occupation de 101 %.

Taux d'occupation en 2021 : 89 %

Taux d'occupation en 2022 : 101 %

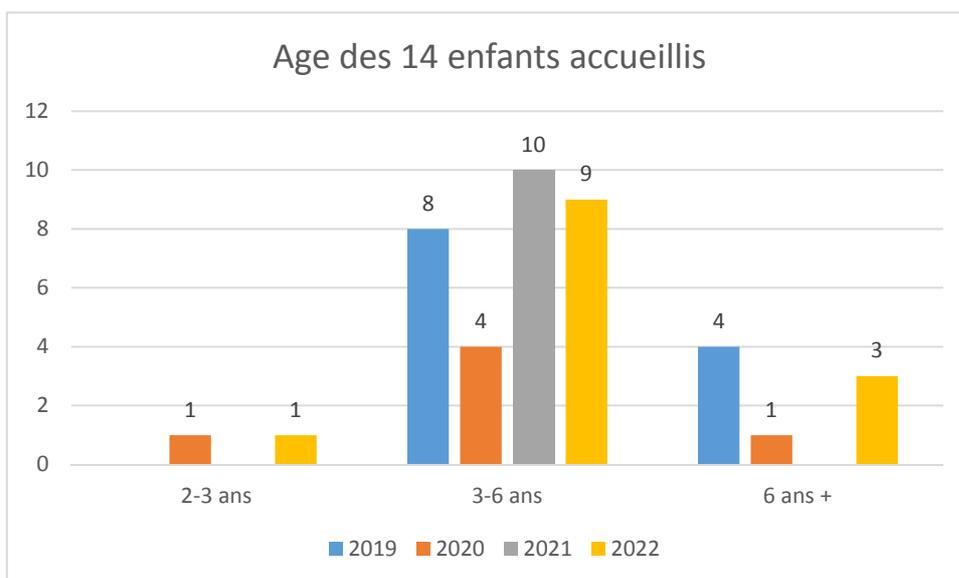


JUIN JUILLET AOÛT : Journée réalisées supérieures aux journées théoriques.
Surtout en Juillet : 2 enfants en plus et un seul départ

2. Le profil des mineurs à l'admission

• Identité

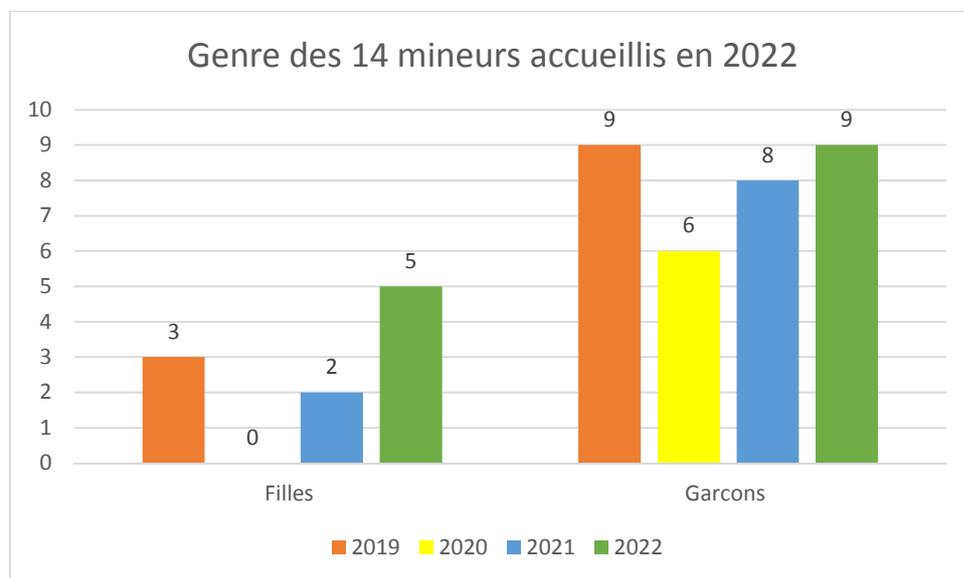
√ Age



Comme pour les années précédentes, l'âge des enfants accueillis correspond bien à l'offre de l'unité.

Les données des moins de trois ans et les plus de six ans représente une fratrie accueillie.

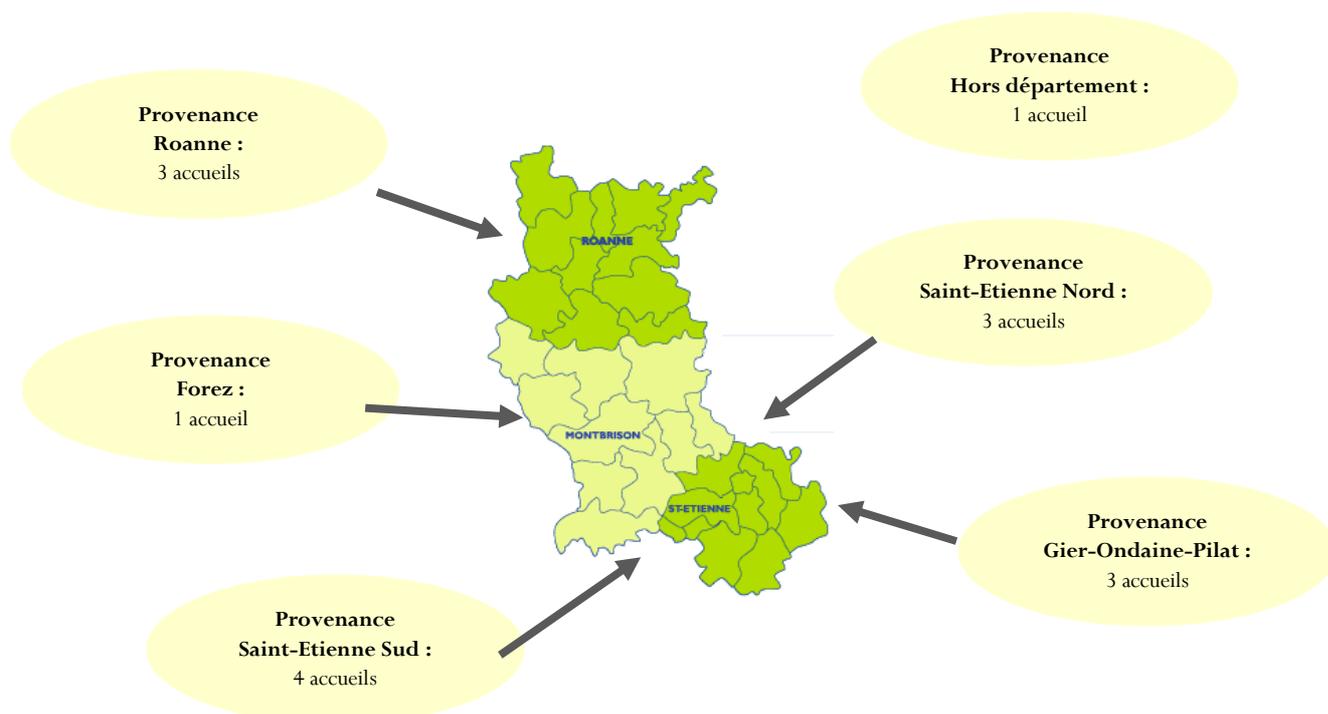
√ Genre



Une majorité de garçons sont accueillis sur l'unité de Roche-la-Molière.

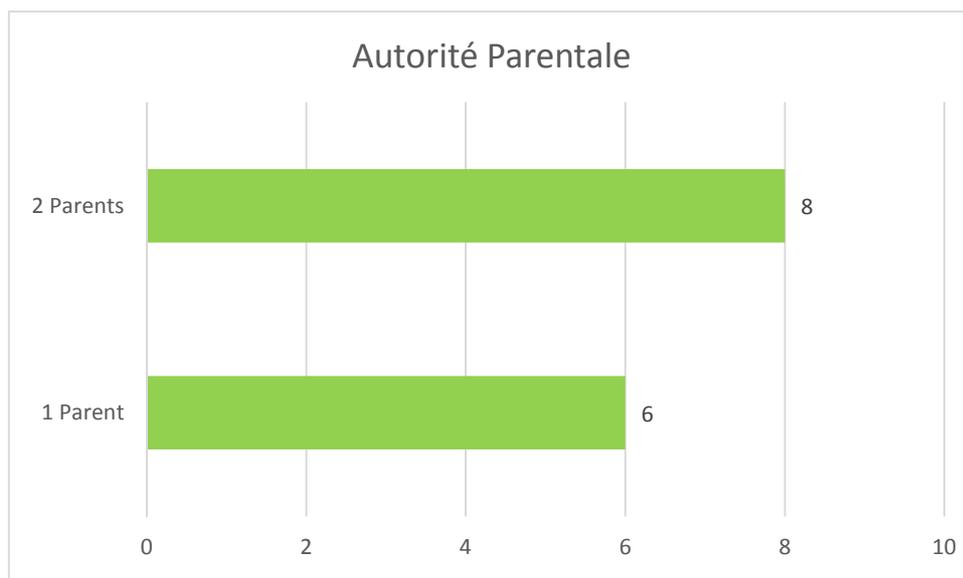
• Famille

√ Territoire d'origine

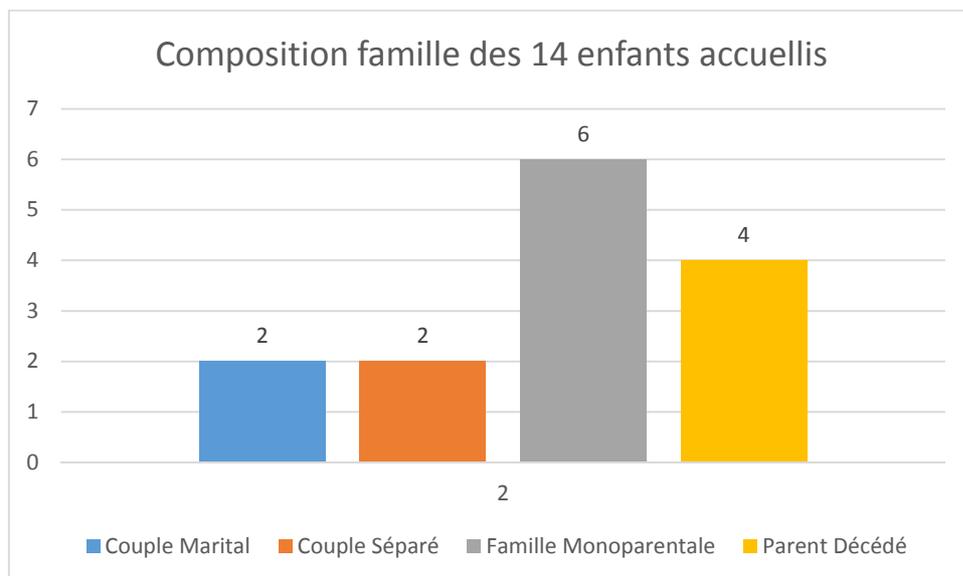


- Sur les 14 enfants accueillis :
- 3 originaires du Gier-Ondaine-Pilat
 - 4 originaires de St -Etienne SUD
 - 3 originaires de St Etienne NORD
 - 3 originaires de ROANNE
 - 1 Originaire du FOREZ

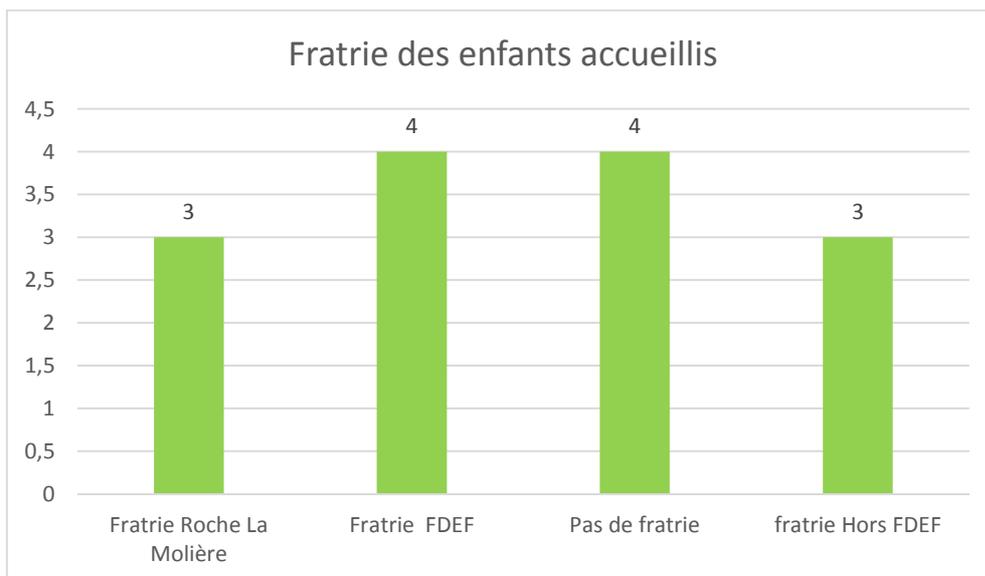
Les 3 enfants originaires de Roanne sont issus d'une fratrie.



L'ensemble des parents disposent de l'autorité parentale.



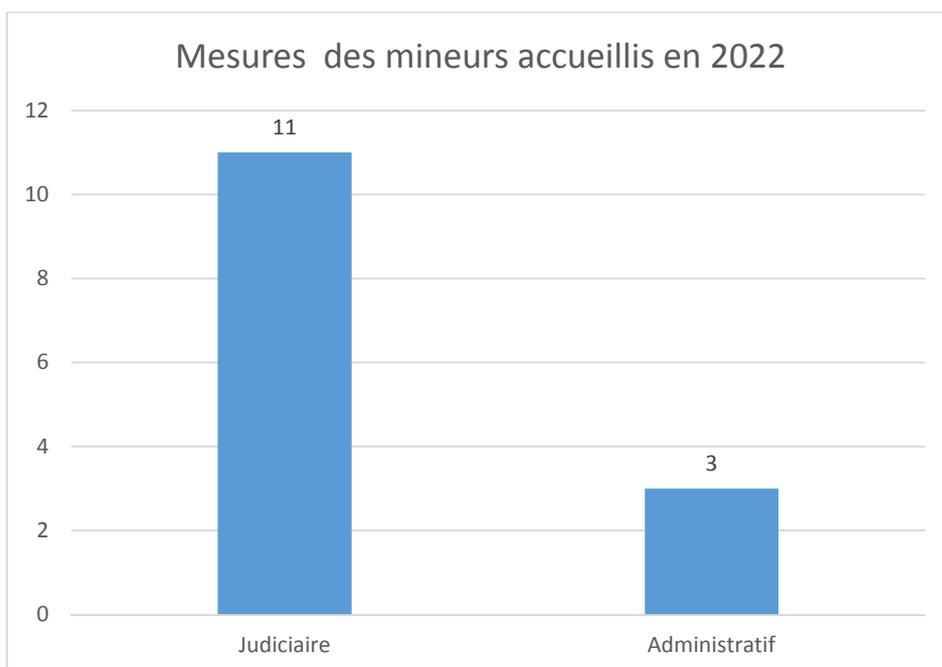
La composition des familles des enfants accueillis est majoritairement constituée de familles monoparentales, certains enfants ont également perdu un de leurs parents.



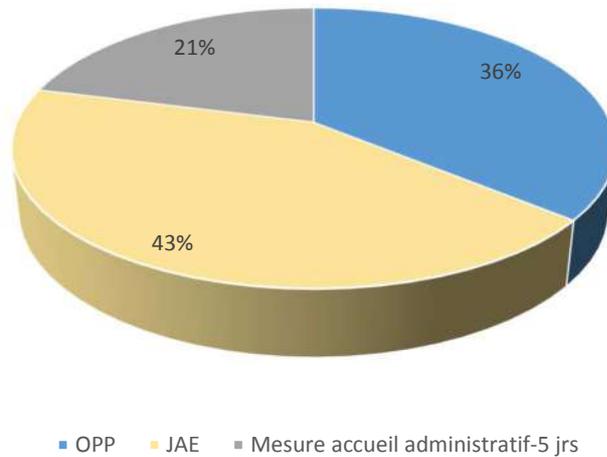
Cette année nous avons accueilli une fratrie composée d'un enfant âgé de 14 mois, de sa sœur de 4 ans et de son frère de 7 ans. Un renfort a été mis en place pour assurer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement. Parfois sur d'autres situations, l'accueil de fratrie n'a pas été possible, les enfants ont donc été accueillis sur d'autres unités du FDEF, et en dernier recours en dehors du FDEF.

• Mesures

✓ Administratives ou Judiciaires



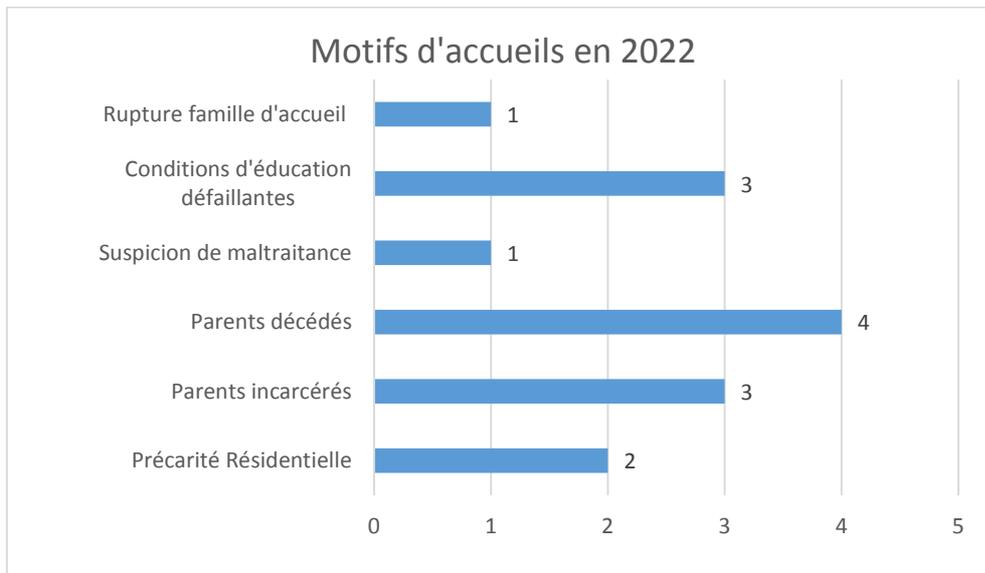
Décision de placement des 14 mineurs accueillis



Parmi les 14 enfants accueillis :

- 5 ont été dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire
- 6 dans le cadre d'un jugement en assistance éducative
- 3 dans le cadre d'un accueil administratif 5 jours

✓ Motifs d'accueils



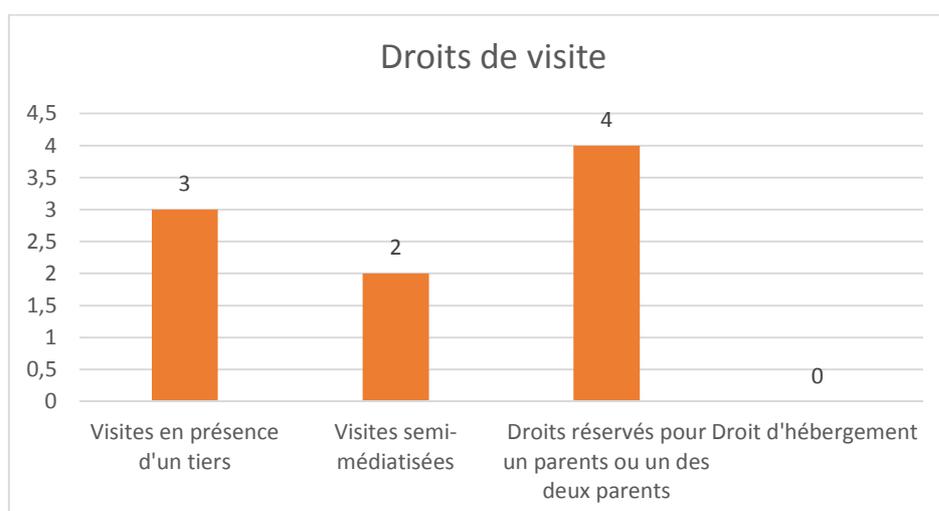
Les situations pour lesquelles les parents sont décédés ou incarcérés sont très représentées dans l'unité de Roche. Cela souligne également la difficulté des parents qui cumulent parfois des causes pluri factorielles, liées à leurs conditions de vie, précarité, climat de violences familiales ; ce qui peut mettre les enfants en danger ou en risque de danger.

✓ Délégations



L'unité de Roche n'est pas en délégation sur la majorité des situations. Cela peut s'expliquer pour deux raisons. La première est qu'il n'y avait pas suffisamment d'agents pour assurer les accompagnements sur l'extérieur. En septembre un renfort a été recruté. La deuxième raison est que les enfants avaient déjà un travailleur social désigné qui est resté sur la situation pour poursuivre l'accompagnement à la parentalité engagé depuis plusieurs mois.

✓ Cadre des visites



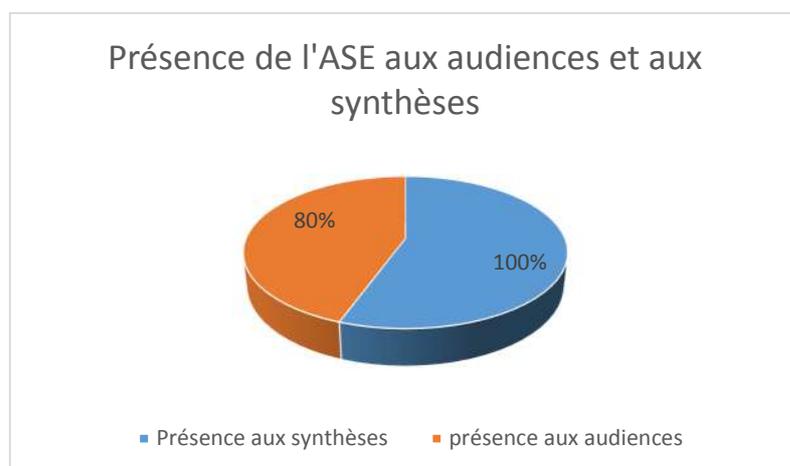
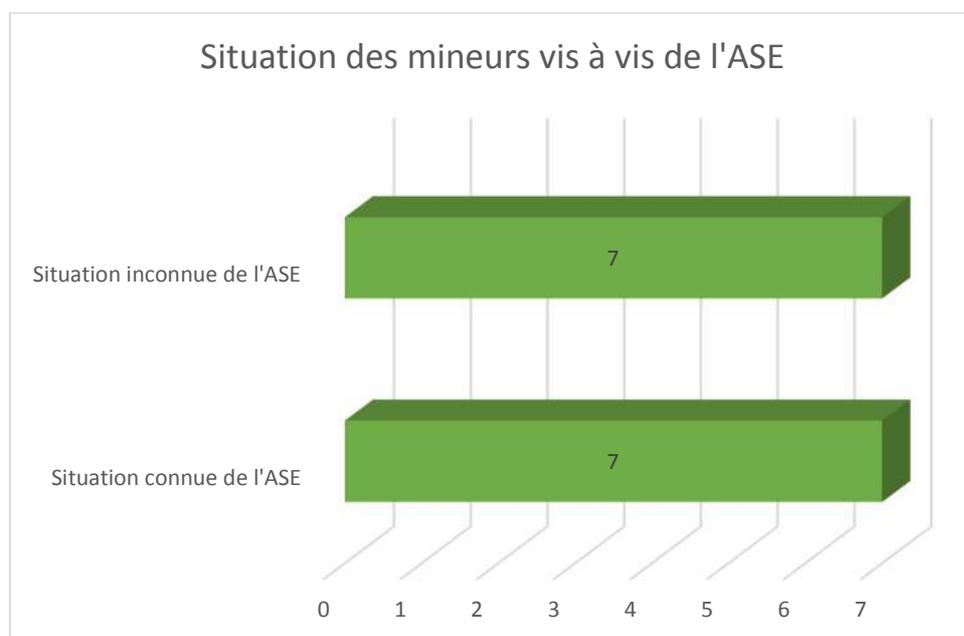
Parmi les 14 enfants accueillis, 8 enfants ont été rapidement orientés ou sont retournés à domicile. Pour les autres, les visites sont médiatisées.

Pour les enfants déjà présents au 1 er janvier 2022. Les visites sont en général médiatisées, soit pour les deux parents, soit parfois pour un parent, l'autre parent ayant les droits réservés. Pas de droit d'hébergement pour les enfants présents ou accueillis en 2022.

Notons que l'unité de roche ne dispose pas de salle famille et que ces dernières se déroulent soient à l'ASE soit dans l'unité de Grand Clos.

√ Territoire ASE

50% des situations à l'accueil ne sont pas connues de l'ASE, ce qui permet un réel travail d'investigation et d'observation en lien avec nos missions. En ce qui concerne les situations connues, il s'agit principalement de rupture de familles d'accueil, puis de mesures AEMO ou le travail de collaboration n'a pas pu se faire.



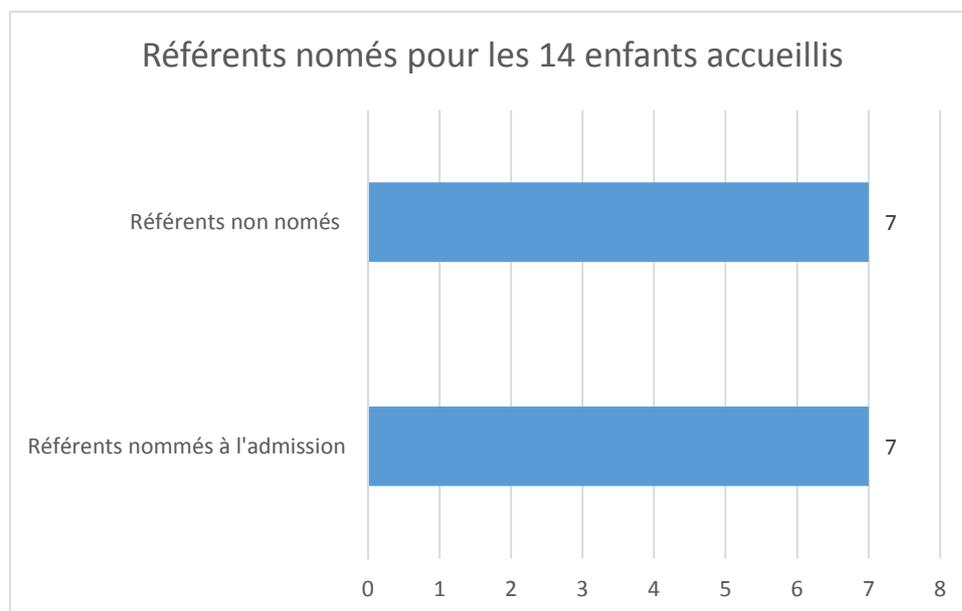
Parmi les **14** situations :

- On compte la présence de l'ASE aux audiences pour 5 d'entre elles. 4 enfants sont toujours présents ce jour sur l'unité.

- L'absence de la présence à l'audience de l'ASE pour 1 situation
 - Pas d'audience ni de synthèse pour les 8 autres mineurs accueillis car l'orientation a été rapide.
- Pour les synthèses programmées, l'ASE était présente.

En général, l'Aide Sociale à l'Enfance se mobilise soit par le biais de ses responsables éducatifs soit par la présence de leur travailleurs sociaux pour assurer la représentation de l'ASE aux instances.

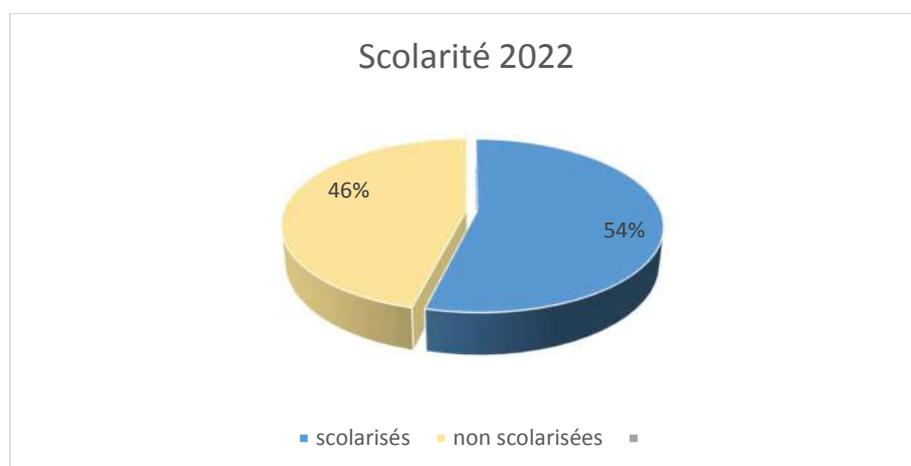
L'Ase est présente à toutes les synthèses.



Référents FDEF només à la première réunion suivant l'accueil ; Lorsqu'il n'y a pas de référent, c'est que les enfants ont été orientés rapidement.

✓ PARCOURS

• Scolarité



Pour les enfants non scolarisés, il s'agit de très courts séjours (moins de 15 jours). Les enfants qui ont été accueillis ensuite sont tous scolarisés. Un seul enfant est scolarisé en IME.

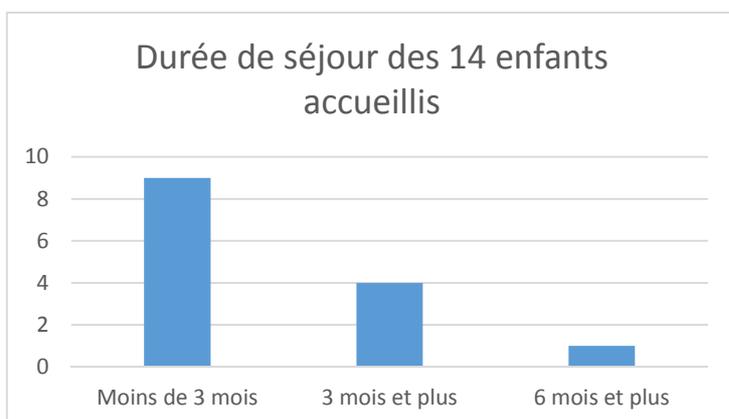
• **Soins**

Un seul enfant accueilli en 2022 avait une prise en charge médicale spécifique (un seul rein), d'où une surveillance régulière.

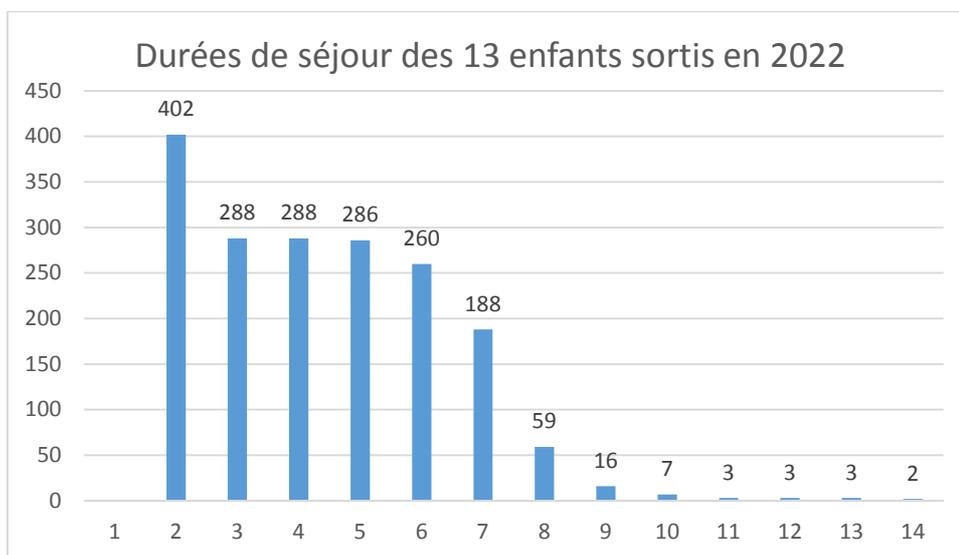
Concernant les autres enfants accueillis, il n'y avait aucun suivi médical pour prises en charges spécifiques. Cette mesure ne concerne qu'un enfant atteint du trouble du spectre autistique présent depuis 4 ans sur l'unité.

Les contrats de séjour ont été élaborés pour les enfants accueillis en 2022 avec les familles. En revanche, sur les PAP, 50 % ont pu se finaliser en collaboration avec les parents.

3. Orientation des mineurs accompagnés durant l'année 2022



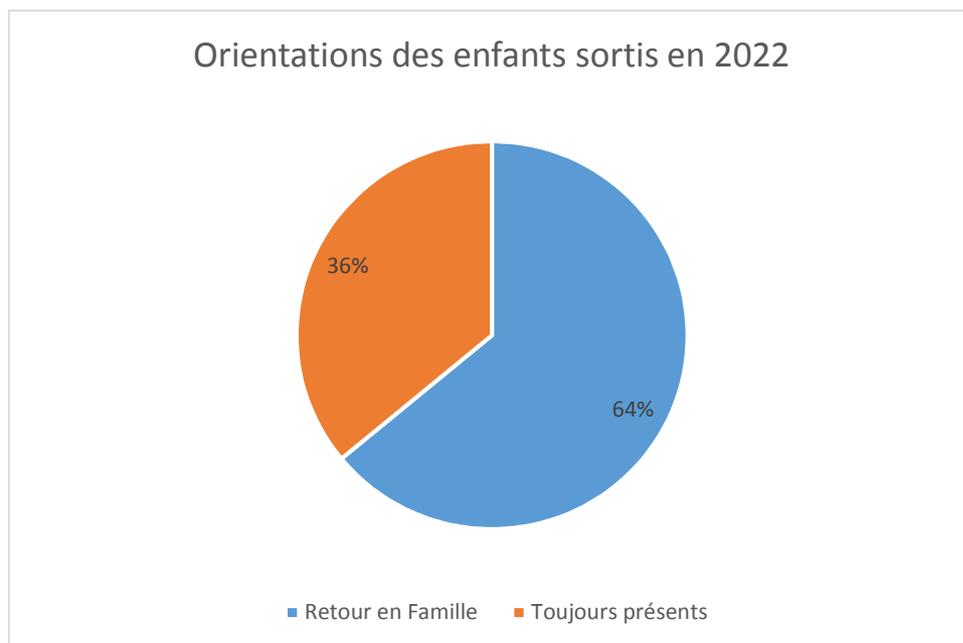
La durée de séjour concernant l'unité de RLM correspond aux missions du FDEF.



Concernant 6 situations, la durée de séjour a été prolongée pour les raisons suivantes :

- 1 situation pour laquelle nous souhaitons que la fratrie ne soit pas séparée,
- 1 situation pour laquelle nous étions dans l'attente d'une demande de tiers digne de confiance,
- 1 situation pour laquelle il est envisagé le retour en famille d'une fratrie et où nous avons accompagné les parents afin de préparer ce retour,
- 1 situation pour laquelle nous étions en attente qu'une place se libère en famille d'accueil.

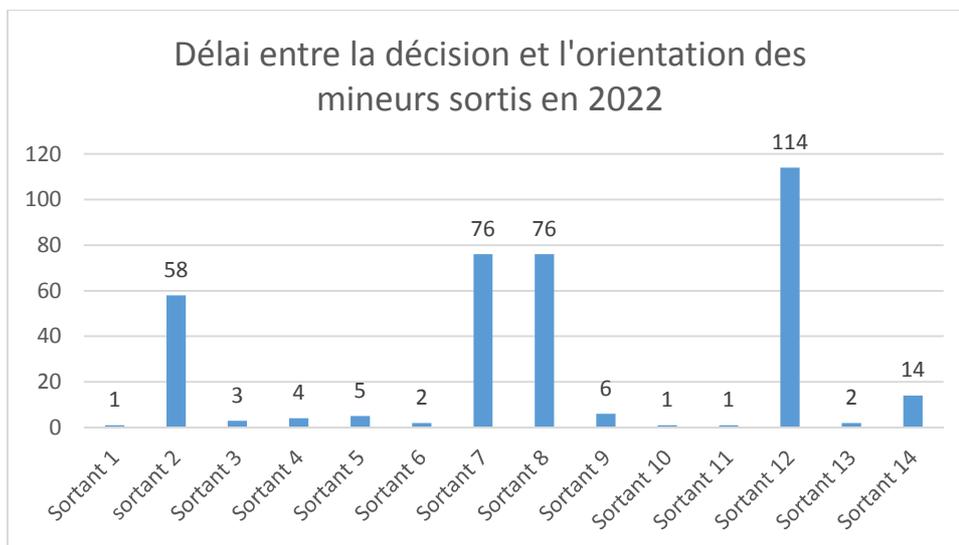
Pour le reste des situations, de l'accueil a été de courte durée.



9 enfants sur les 14 entrées sont retournés à domicile.

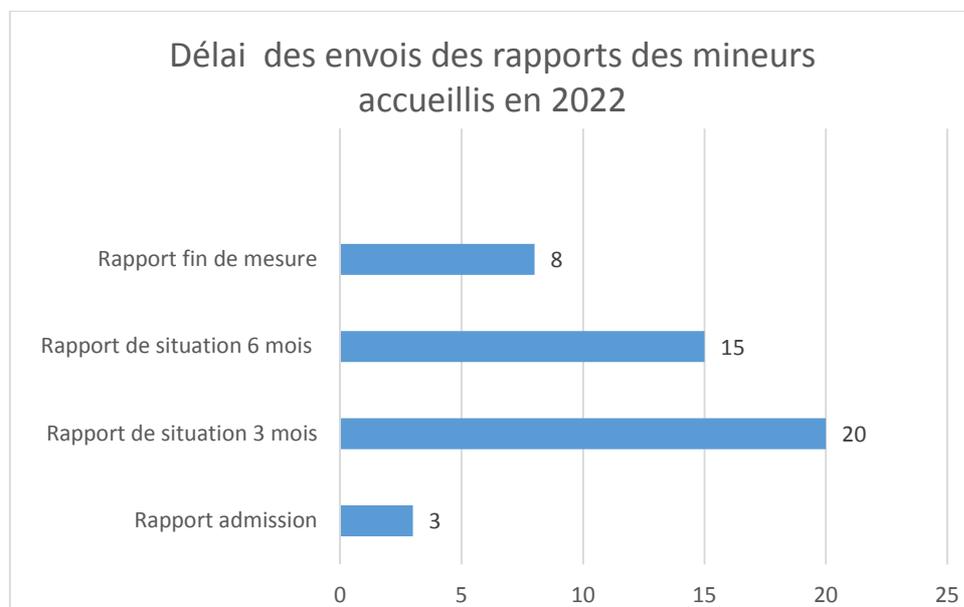
5 sont toujours présents sur l'unité, dont un enfant qui est présent depuis 4 ans. Aucune orientation envisagée par l'ASE. En effet, cet enfant présente des troubles du spectre autistique. Il est de père inconnu et sa mère est décédée.

Au total, 9 enfants sont sortis de l'unité 3-6 RLM en 2022.



Le délai de 114 jours entre la décision et l'orientation est due à un désaccord d'orientation avec l'ASE.

Pour l'autre situation, le délai de 76 jours est dû au souhait de ne pas séparer la fratrie orientée en MECS.



L'élaboration et l'envoi des rapports est fait dans les délais.

Rapport de fin de séjour : pour 30 % des situations, un rapport de fin de séjour est envoyé en 2022 (durée de séjour longue).

4. Les Projets

Camp vacances à la mer du 20 au 27 juillet 2022

Unité 3/6 ans Roche la Molière

Cette année nous avons renouvelé l'expérience d'un temps de vacances à la mer pour 5 enfants de l'unité des 3/6 ans de Roche la Molière.

Nous sommes donc retournés dans le camping que nous connaissions à Agde (34), dans deux mobil-home afin de constituer deux groupes d'enfants.



Les enfants ont, pour quatre d'entre eux, découvert pour la première fois la mer. L'émerveillement dans leurs yeux et leurs sourires quotidiens ont été très gratifiants.



Les matins étaient consacrés à la plage, baignade, jeux dans le sable, paddle...

Les fins d'après-midi nous allions tous à la piscine du camping, (pataugeoire et toboggan).

Ces deux activités ont fait la joie des enfants qui se sont sentis de plus en plus à l'aise dans l'eau au fil des jours.

Tous les repas étaient pris en commun mais chaque groupe faisait aussi un temps calme et le goûter dans son mobil-home. Ces temps plus individuels ont été appréciés des enfants et des deux éducatrices.

Le changement d'environnement et du rythme quotidien ne les a pas dérangés, au contraire, le cadre était plus souple et les enfants ont pu, par exemple, participer à deux reprises à la soirée « mini disco » avec la mascotte du camping, et de fait se coucher un peu plus tard que d'habitude.

Nous avons également fait une balade au vieux port du Cap d'Agde où les enfants ont découvert de nombreux bateaux amarrés ; enfin, la veille de notre départ, les enfants ont pu avec leur argent de poche ramener un souvenir du marché de Marseillan plage.



Cette semaine de vacances a été positive pour tous, les enfants ont profité pleinement du cadre exceptionnel proposé !



CONCLUSION

L'unité de Roche la Molière a accueilli sur l'année un taux d'occupation de 101% lié à de la suractivité, alors que l'architecture n'est pas adaptée, car comme évoqué précédemment l'unité ne dispose que trois chambres dont une occupée par un seul enfant atteint du trouble du spectre autistique. Il a fallu utiliser le salon où nous disposons d'un canapé lit. Ces aménagements ne sont pas satisfaisants en termes de qualité d'hébergement et d'accueil pour les enfants qui ne disposent pas d'espace individuel. Pour autant, cette année nous avons accueilli une fratrie composée d'un enfant âgé de 14 mois, de sa sœur de 4 ans et de son frère de 7 ans.

La possibilité d'expérimenter la rencontre par le biais de projets culturels ou de loisirs (sensoriels, camps d'été, activité poney), sont autant d'espace et de rencontre avec d'autres éléments importants dans le développement des enfants. Ainsi, le projet sensoriel a été reconduit par la création d'un espace dédié aux enfants. Ce lieu est un espace de médiation et permet aux enfants de s'apaiser.



BENOIT CHARVET

12 Impasse Benoit Charvet - 42000 SAINT ETIENNE

Chef de service :

Marie-Aline FARDEAU

☎ : 06-73-48-75-98

ma.fardeau@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

alexia.romeyer@fdef42.fr

Présentation du service

L'équipe du FAO Benoit Charvet peut accueillir au sein du service 12 enfants, garçons et filles, de 6 ans à 14 ans. Mais, du fait de l'accueil des fratries, nous admettons des enfants de 2 à 6 ans et des adolescents de plus de 14 ans.

Durant l'accompagnement d'un enfant au sein du F.A.O, l'équipe effectue un travail d'évaluation des effets liés à l'introduction de la séparation de l'enfant de son milieu naturel. Engagée auprès de l'enfant et de sa famille, l'équipe interdisciplinaire tente de comprendre et de participer à la résolution éventuelle de la crise familiale qui a conduit à une séparation, en mesurant les possibilités d'évolution de la situation.

Ce temps d'accueil, d'accompagnement, d'observation de l'enfant mais aussi « du lien » avec sa famille est un temps crucial pour son devenir. Nous allons pouvoir mesurer les effets de la séparation sur son comportement ainsi que sur celui de sa famille. Cette mesure va nous indiquer, au-delà de la problématique de danger, l'accompagnement nécessaire pour l'enfant et sa famille. En effet, à partir des éléments de danger que l'enfant rencontre dans sa famille, nous devons prendre en compte la capacité de l'enfant à vivre hors de son milieu naturel, hors de la problématique familiale.

Cette observation nous indiquera l'orientation de l'enfant dans une famille d'accueil, une Maison d'Enfants à Caractère Social, un lieu de vie ou un retour dans sa famille avec un dispositif d'accompagnement le plus souvent.

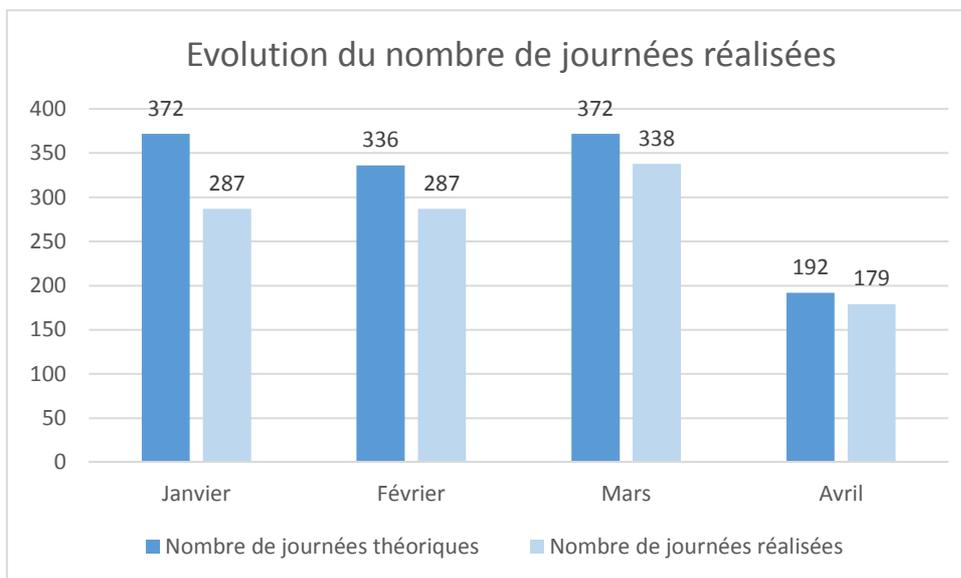
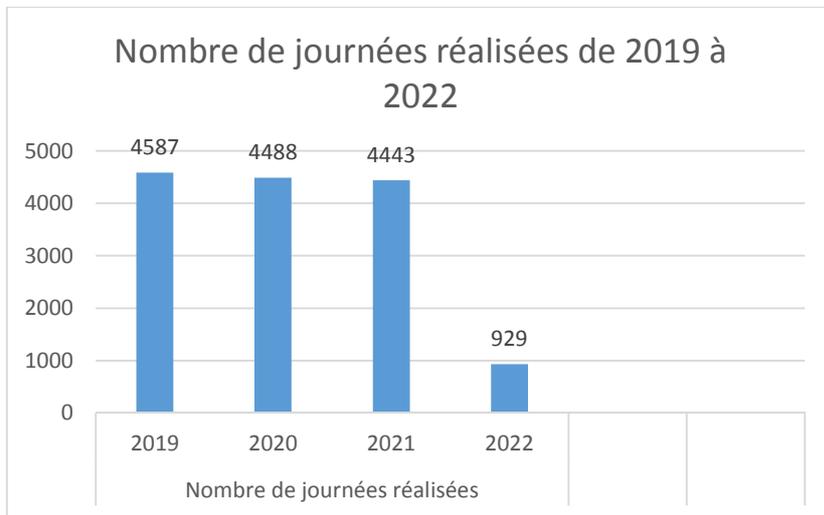
Les missions du FAO Benoit Charvet sont donc d'accueillir les enfants, les observer et leur proposer une orientation, en lien avec leur projet individualisé et en concertation avec les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et les parents.

Pour effectuer ces missions, une équipe pluridisciplinaire accompagne les enfants accueillis. Elle est composée de 9 ETP éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs, d'un 0.5 psychologue, d'un 0.5 ETP d'infirmière, de 2 ETP maitresse de maison et d'un chef de service.

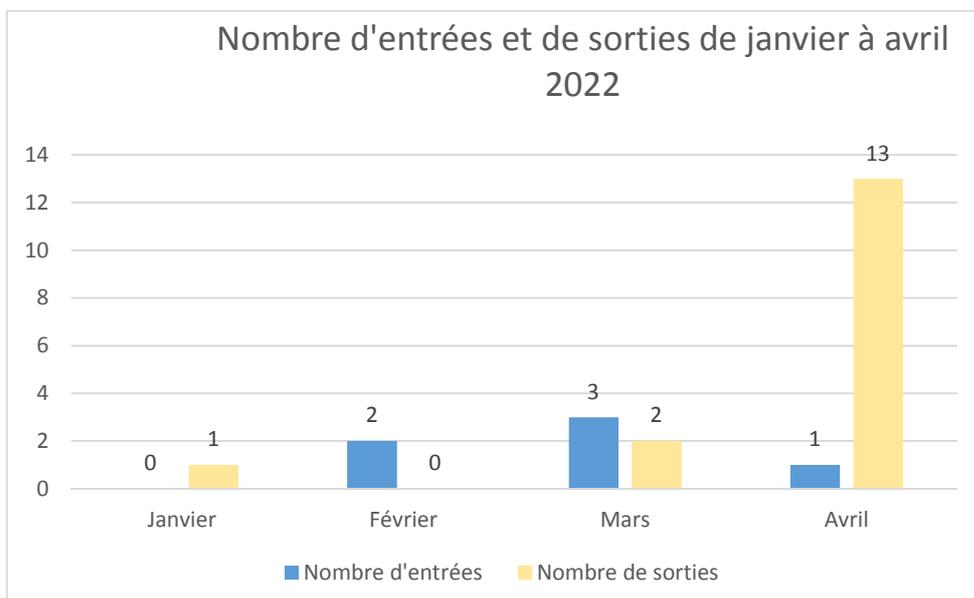
1. L'activité globale de Benoit Charvet

L'activité du FAO Benoit Charvet a été stopée au cours de l'année 2022, suite à un incendie du service le 16 avril 2022.

Le diagramme suivant indique le nombre de journées réalisées, caractérisant l'arrêt brutal du service avec 929 journées réalisées de janvier à avril 2022. Cependant, il est à noter que l'ensemble des mineurs accueillis ont été hébergés, dès le lendemain auprès des autres services de FDEF (FAO Hellébores, FAO Jarjilles, MECSPontet).

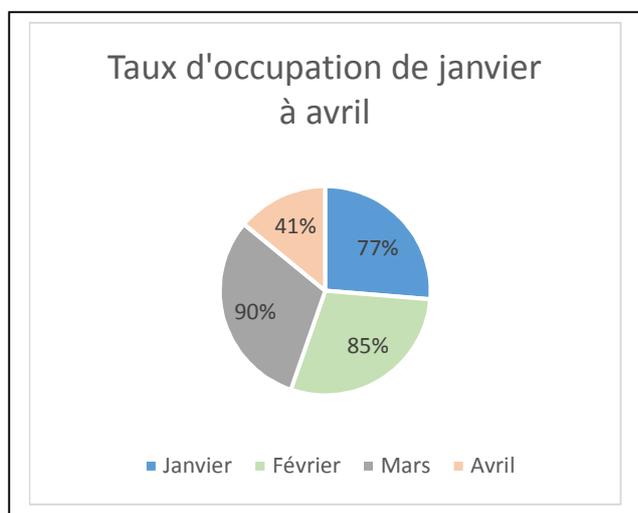


Taux d'occupation :
100%



5 entrées sur le premier trimestre et 3 sorties.

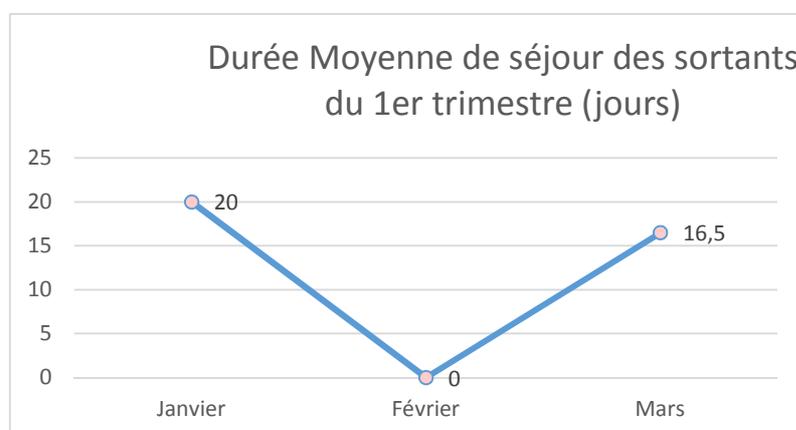
Du fait de l'incendie à Benoit Charvet le 16 avril 2022, les mineurs accueillis ont été orientés vers d'autres structures du FDEF- pas de chiffre pour ce second trimestre.



Un taux d'occupation plus important pour le mois de mars qui peut s'expliquer par la nécessité de poursuivre l'accompagnement fait auprès d'enfants accueillis pour trouver une solution de sortie.

Le taux d'occupation bas du mois d'avril s'explique suite à la fermeture du service, si l'on considère le mois en entier. Si l'on prend comme période de référence du 1^{er} au 16 avril, le taux d'occupation est de 100%.

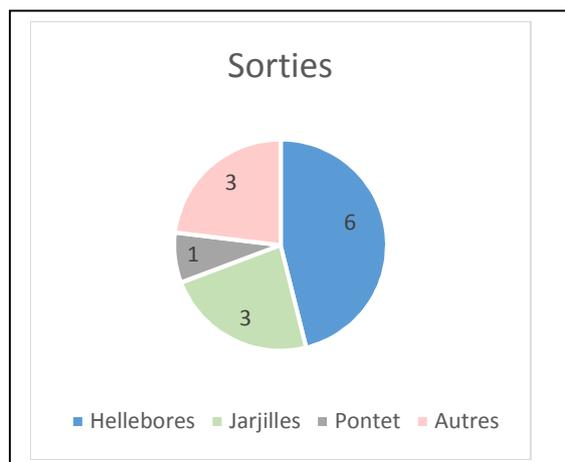
La durée moyenne de séjour des mineurs sortants



Les demandes d'admission et refus

Il n'y a pas de possibilité de quantifier le nombre de demandes d'admission et de refus. Aucun historique des refus n'a été fait. En outre, les dégâts matériels du site n'ont pas permis de récolter l'ensemble de ces données.

Orientation des mineurs le 16/04/2023

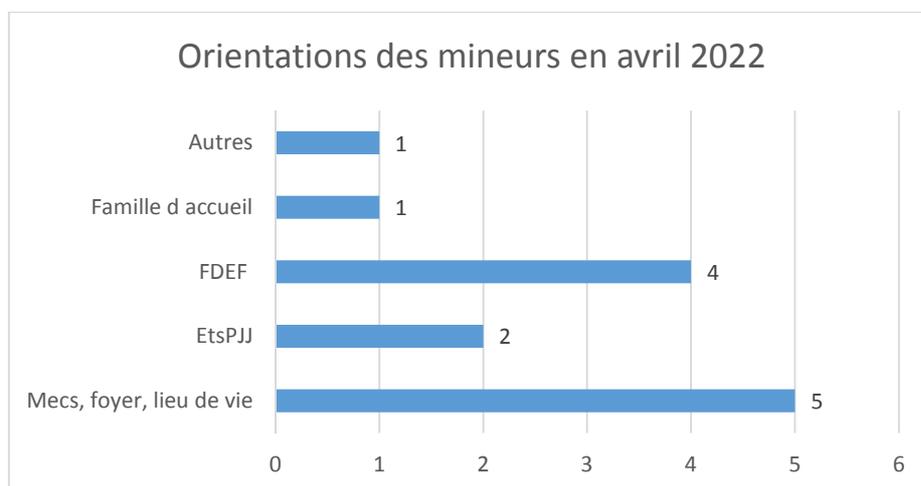


La rubrique « autre » concerne des mineurs qui sont sortis du FDEF.

L'ensemble des enfants accueillis au FAO Benoit Charvet ont d'abord été hébergés urgemment sur les FAO Hellebores et Jarjilles. Puis, l'ensemble des autres établissements de la Loire ont été attentifs à pouvoir répondre favorablement à l'accueil des enfants suite à cet événement. Les orientations hors FDEF se sont faites auprès du cercle 2 de la façon

suivante :

- Un mineur orienté en PJJ suite à l'incendie,
- Un mineur orienté auprès de la MECS Entracte en avril 2022 dans le cadre d'un relai, alors qu'il était encore compté présent au FAO B Charvet. Il sera maintenu dans ce service faute de retour possible au FAO,
- Un mineur orienté dans un établissement PJJ fin avril 2022,
- Un mineur orienté en MECS Pontet fin avril 2022,
- Un mineur orienté auprès de la MECS Marmouset fin avril 2022,
- Un mineur orienté auprès de la MECS La Clairière fin avril 2022,
- Une mineure orientée en famille d'accueil à partir en juin 2022,
- Une mineure orientée auprès du dispositif Alternative, fin juin 2022,
- Un mineur orienté à la MECS Machizaud mi-juin 2022. Dans l'attente, il était accompagné par le FAO Jarjilles,
- Un mineur orienté à la MECS Machizaud début juillet 2022. Dans l'attente, il était accompagné par le FAO Hellebores,
- Deux mineurs ont été hébergés depuis l'incendie par le FAO les Jarjilles,
- Un mineur a été hébergé, dès l'incendie, par le FAO Hellebores.



La vie de l'unité durant les 2 premiers trimestres du FAO B. Charvet

Des réunions thématiques, des groupes d'expression des usagers, et plusieurs événements sont venus jaloner la vie du service durant les deux premiers trimestres 2022.

Deux réunions de groupe d'expression des usagers se sont faites (12/01/22 et 02/03/22).

L'ensemble des enfants accueillis étaient présents avec les éducateurs en poste, la cheffe de service et la maîtresse de maison.

Des informations générales du FDEF pouvaient être transmises, suivies des attentes et rappels des règles de vie du service, des projets de groupe (centre aéré, sorties collectives à venir).

Un tour de table où chaque enfant pouvait exprimer leurs questions, attentes quant à la vie du groupe et du collectif. Ainsi, une demande de matériel comme une balançoire, trampoline, et jeux extérieurs ont été demandés par les enfants.

La proposition aussi d'un « coin calme », apaisant a été évoquée, pour faire face au temps collectifs difficiles et permettre de s'isoler tout en restant sur le groupe.

Ces temps d'expression ont été parfois complexe à animer, certains enfants ne pouvant attendre leur tour de parole ou les professionnels devant tenir le calme du groupe pour s'écouter. Cependant, ces temps d'expression ont permis aux enfants d'être reconnus dans leur place « d'utilisateur » et malgré l'agitation commune, il en ressort un temps fort pour le groupe.

Des thématiques en réunion d'équipe :

A partir de document support transmis en amont de la réunion d'équipe, nous avons abordé les VEPT-Visite En Présence d'un Tiers - ou plus communément appelées VM- Visites Médiatisées. A la demande de la cheffe de service, le psychologue, expert dans ce domaine, a co-animé cette réunion.

En effet, il apparaissait que le nombre de VM exécutée au sein du service se pratiquait alors essentiellement par le psychologue et quelques éducateurs. Des agents avaient pu exprimer leur difficulté dans cet exercice alors qu'un grand nombre d'ordonnance de placement le précisait.

A l'aide de document support (d'après les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'Anesm ou documents tirés de livre) nous avons échangé sur les objectifs des VM, la posture professionnelle, le compte-rendu de Visite Médiatisée et le suivi.

La richesse de ce temps de travail et l'enthousiasme général a validé le besoin de formation à venir pour le plus grand nombre de professionnels. De plus, l'apport d'un thème reconnu et attendu sur ce temps de travail a contribué à un travail de cohésion d'équipe et d'échanges de pratiques.

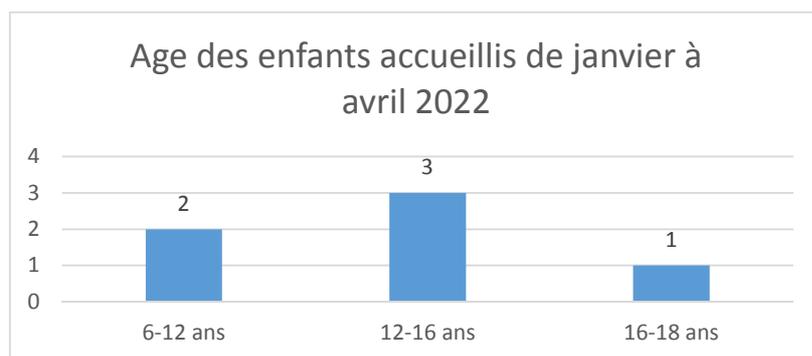
A la suite de cette réunion à thème « VEPT », devait suivre une réunion avec pour thème « l'animation » ou « l'activité comme support éducatif ». Ceci n'a pas pu se mettre en place suite à l'incendie au FAO B. Charvet.

Les rencontres avec les partenaires : elles sont environ aux nombres de 13 et ont eu lieu dans le cadre de concertation ou tout simplement pour faire un point d'accompagnement avec le travailleur social ou le chef de service ASE de référence.

Si des rencontres n'ont pas toujours pu se faire, des points téléphoniques et échanges de mails sont venus compléter le travail de partenariat.

2. Le profil des mineurs à l'admission

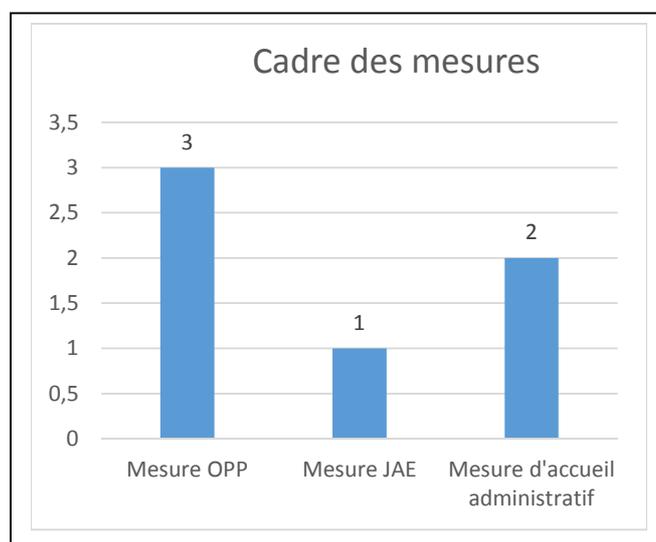
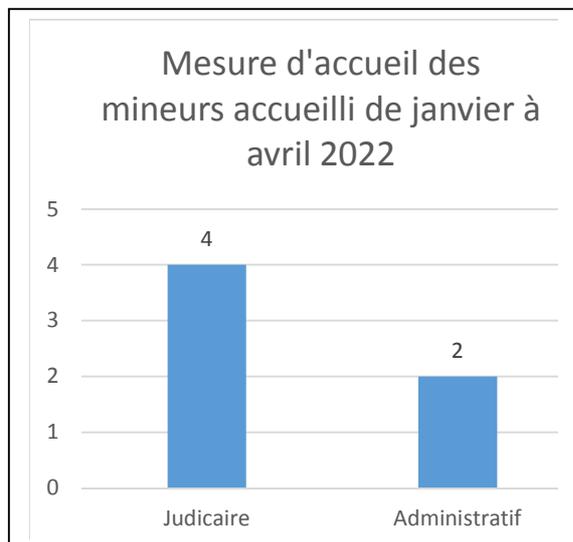
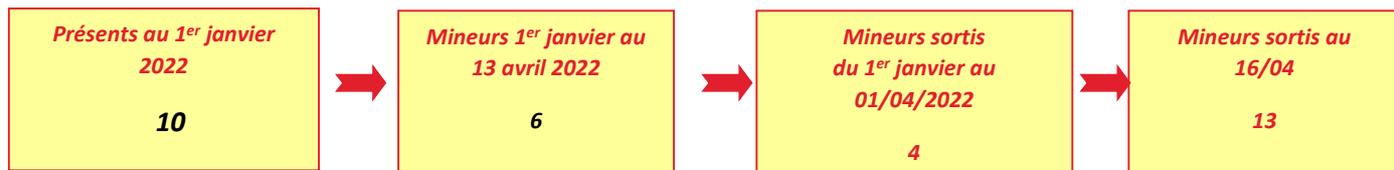
1/ Age des mineurs accueillis en 2022



2/ Genre des mineurs admis en 2022

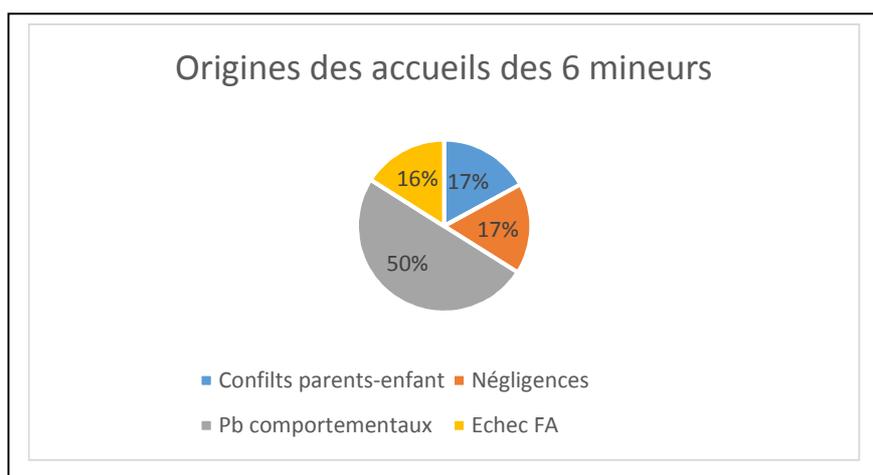


Le FAO Benoit Charvet accueille 6 garçons et 6 filles, au vue de l'architecture du bâti et du projet de service. La demande d'accueil concerne davantage les jeunes adolescents. De plus, l'architecture des lieux (chambre double, coté « garçon » et coté « fille ») a pu conditionner l'accueil de l'enfant par un refus ou un report de l'accueil, afin de répondre le plus justement à la mise en sécurité de l'enfant au FAO.

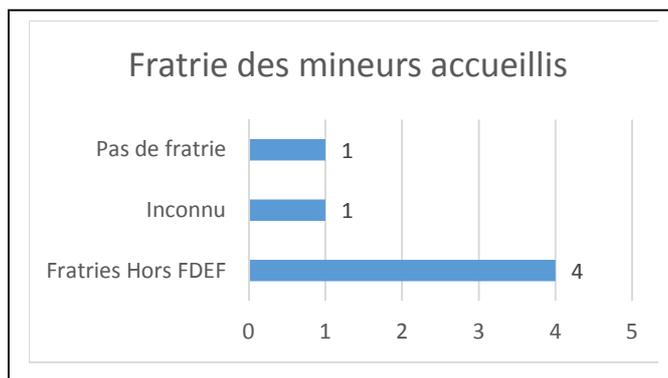
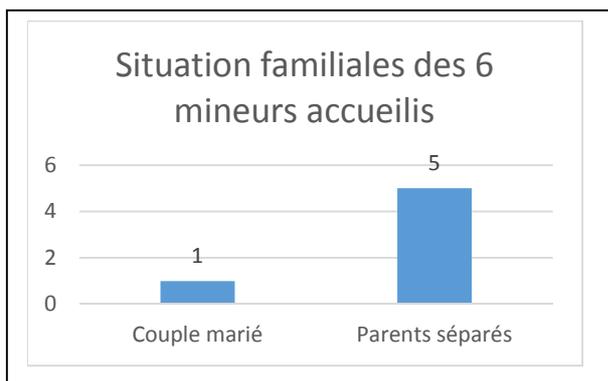


Davantage de mesures judiciaires qu'administratives : cela s'explique par le jeune âge des enfants accueillis, la mesure de placement étant surtout « subit » par la famille pour laquelle le placement volontaire n'est pas possible.

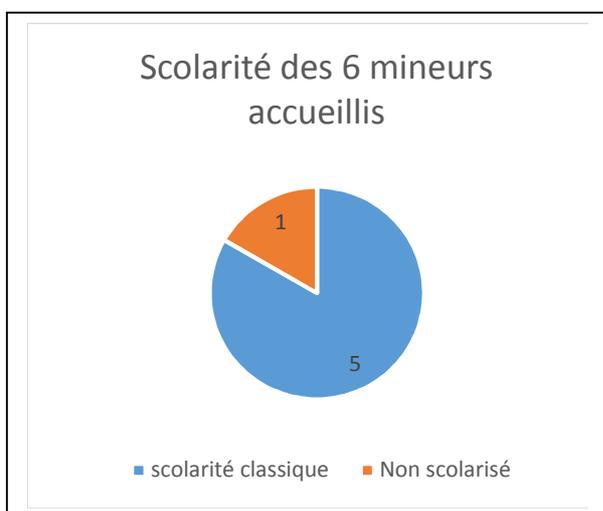
L'OPP devient un JAE après l'audience, les éléments recueillis par le juge ne permettant pas une levée de placement.



Pour 50% des enfants accueillis au FAO Benoit Charvet, les troubles de comportements de l'enfant sont à l'origine du placement. Si une scolarité adaptée (IME, ULIS, ITP SEGPA) était en place, le suivi médical n'était pas toujours présent, par manque de place ou en attente d'avoir un suivi.



Pour 5 des 6 enfants accueillis au FAO Benoit Charvet depuis 2022, leurs parents vivent séparément.

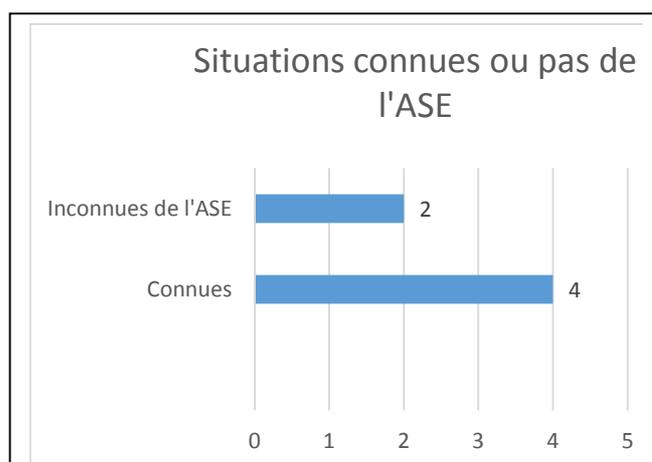


La fratrie de ces 5 mineurs n'est pas connue par le FDEF.

Sur les 6 mineurs accueillis depuis début 2022 au FAO Benoit Charvet, 5 mineurs bénéficient d'une scolarité classique.

A noter que pour d'autres mineurs accueillis, des scolarités en ITEP, ULIS, ou SEGPA pouvaient se faire.

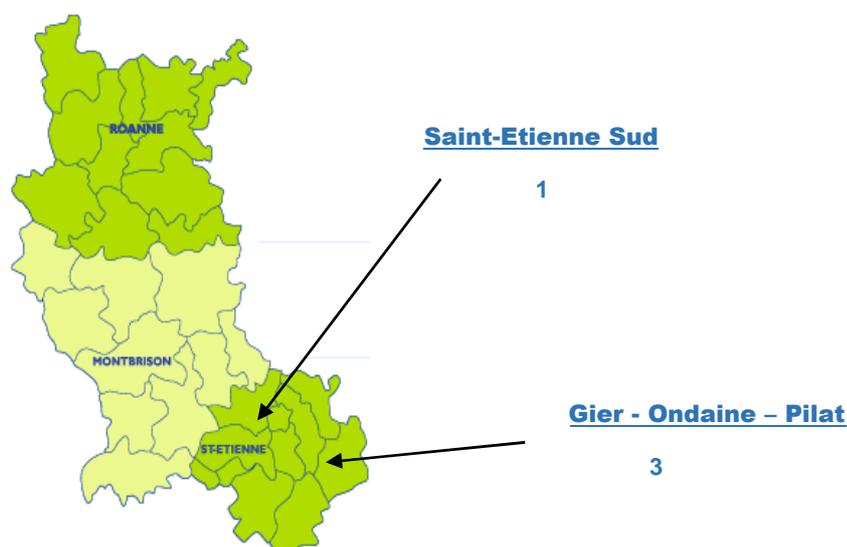
Lors des demandes de placement, les situations sont déjà connues de l'ASE pour la plupart des mineurs accueillis. Une mesure d'AEMO ou un placement dans un autre lieu (accueillant familial ou MECS) peuvent précéder la venue du mineur au foyer.



- Origine géographique des 6 mineurs accueillis en 2022

Hors départements

2



La situation géographique du foyer avec la proximité des établissements scolaires et les zones de transport sont recherchés lors du placement des mineurs.

3. CONCLUSION

L'incendie du site, qui a eu lieu le samedi 16 avril 2022 a marqué l'ensemble des enfants hébergés et l'équipe. Si les dégâts n'ont été, fort heureusement, que matériel, ceci a été un traumatisme pour les enfants et les professionnels présents.

Comme indiqué précédemment, une recherche active d'accueil pour les enfants a été faite. Les partenaires ont tous répondu favorablement pour trouver des solutions adaptées à chacun des enfants accueillis.

L'équipe a poursuivi ses missions en travaillant auprès des autres FAO du FDEF, les Hellébore, les Jarjilles, ainsi que les autres services pour répondre aux besoins.

Le maintien des réunions d'équipe Benoit Charvet, la possibilité de rencontrer la psychologue du travail a été faite afin de mettre des mots sur cette situation inattendue et complexe.

Une recherche active d'autres lieux d'accueil a été faite par la direction : visite du site Riocreux, visite du CDAT, analyse du site B Charvet par les experts. Rapidement, il est entendu que le site du CDAT tout en permettant une rénovation du site B Charvet semble répondre à une réouverture du FAO.

En juin 2022, la rénovation du site B Charvet s'avère impossible.

Les travaux de rénovation des locaux du CDAT se poursuivent. Une visite de l'équipe en présence de la direction se fera courant juin afin de pouvoir anticiper et organiser l'installation des locaux,

pensée courant octobre 2022. En juillet 2022, après une visite de sécurité, il est acté que l'occupation de ces locaux ne pourra pas se faire.

Le lieu pour une ouverture du service B Charvet n'a pas été trouvé.

Le redéploiement des places du foyer a été acté sur l'ensemble des services du FDEF.

Les agents professionnels ont poursuivi leurs missions les mois suivant sur les autres services.

Pour marquer la fin du collectif, un pique-nique avec l'ensemble des enfants accueillis au foyer Benoit Charvet et les professionnels a été organisé en juin 2022.

Par une journée ensoleillée, nous nous sommes retrouvés dans un parc à proximité du siège du FDEF à saint Genest-Lerpt. Repas partagé, chants, jeux extérieurs sont venus ponctués les retrouvailles et permettre les au revoir pour que petits et grands poursuivent leur chemin de vie et professionnels après cet événement qui restera gravé dans la mémoire de tous.



LES HELLEBORES

2 rue du Pialon – 42530 Saint-Genest-Lerpt

Chef de service :

Nacime CHELLIG

Claudine Van Kleef

☎ : 06 83 78 62 80

nacime.chellig@fdef42.fr

claudine.vankleef@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

Alexia ROMEYER

☎ : 04-77-80-50-50

alexia.romeyer@fdef42.fr

Présentation du service

Le Foyer d'Accueil et d'Observation « Les Hellébore » est une structure mixte dont la mission, au titre de la protection de l'enfance, est d'accueillir en internat 11 jeunes, 6 filles et 5 garçons, âgés de 06 à 12 ans. Dans le cadre de la mission d'Accueil d'évaluation et d'orientation, l'unité peut être amenée à accueillir en sureffectif.

En pratique, le mineur est confié au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (dit « service gardien »), chargé de mettre en œuvre le placement. Les admissions au Foyer « Les Hellébore » relèvent soit d'une mesure administrative, soit d'une décision judiciaire.

Au-delà de ses fonctions classiques d'hébergement et de prise en charge éducative, le placement aux Hellébore répond au besoin d'évaluation de situations familiales au regard de la protection de l'enfance. Le travail d'observation, d'évaluation et d'orientation est mené par l'équipe pluridisciplinaire en lien avec le service gardien et éventuellement les autres partenaires intervenant dans la situation.

Chaque jeune fait l'objet d'un projet individuel. La temporalité de la prise en charge répond au respect de la situation de la personne accueillie, de ses besoins, de ses souhaits et de son environnement familial.

Parallèlement au besoin de protection, les difficultés des mineurs accueillis sont un facteur que nous prenons en compte avec la plus grande attention pour toute demande d'admission. En effet, si chaque situation est traitée individuellement, chaque mineur accueilli au Foyer « Les Hellébore » intègre un collectif de dix enfants et pré-adolescents qui, selon les situations et les périodes, cohabitent ensemble chaque jour de l'année.

Si notre vocation au titre de la protection de l'enfance est bien d'accueillir des mineurs dont les conditions de sécurité ne sont plus garanties à l'extérieur, nous attachons la plus grande importance à la qualité et aux conditions de l'accueil que nous sommes en mesure de proposer.

C'est pourquoi nous nous appliquons à être particulièrement vigilants aux difficultés en présence pour garantir au mieux la sécurité et le bien-être de chacun. Notre objectif est de veiller au mieux à la constitution du groupe pour qu'il ne soit pas plus insécurisant pour des enfants dont un certain nombre présente déjà une fragilité importante en relation avec une histoire familiale médiatisée par de la violence.

Ecarter un mineur d'une situation familiale complexe n'est pas une fin en soi. Si notre rôle consiste à proposer un hébergement, notre projet et notre obligation vis-à-vis des mineurs que nous prenons en charge intègrent une valeur qui nous est chère : **prendre soin** de chaque jeune que nous accueillons et pouvoir offrir un accompagnement de qualité.

Missions



Depuis plusieurs années, les relations avec les familles sont l'axe central du travail de cohérence et de continuité porté conjointement avec le service gardien (ASE), celui de l'accompagnement à la parentalité.

L'accueil des enfants inclus automatiquement un accompagnement et de fait une collaboration avec les familles la plus adaptée possible. Le placement vient d'une certaine manière pointer une rupture dans le lien familial que l'équipe pluridisciplinaire maintient malgré la rudesse des situations que les professionnels ont en responsabilité. Ceci se traduit par le respect des éléments de mesures donnés par les notifications administratives et judiciaires (JAE et OPP). C'est véritablement à partir de ce point que l'organisation de l'unité de vie se déploie autour du quotidien. Ainsi, les représentants légaux ont l'obligation de comprendre et adhérer aux règles de vie de la structure. Plusieurs observations sont déployées, à partir des analyses clinique, sanitaires et éducatives complémentaires venant proposer des accompagnements adaptés. L'observation des enfants et pré-adolescents doit permettre la mise en évidence des difficultés et aussi des potentialités dans le vécu quotidien du FAO. Cela, quel que soit les modalités de séparation.

Avec le transfert de compétence accordée par la Délégation à la Vie Sociale au FDEF42, dans le cadre de l'accompagnement parental, l'action en direction des familles autour du lien parents-enfant se développe et s'affine selon la durée du placement et des préconisations faites par l'équipe pluridisciplinaire, ainsi que les partenaires.

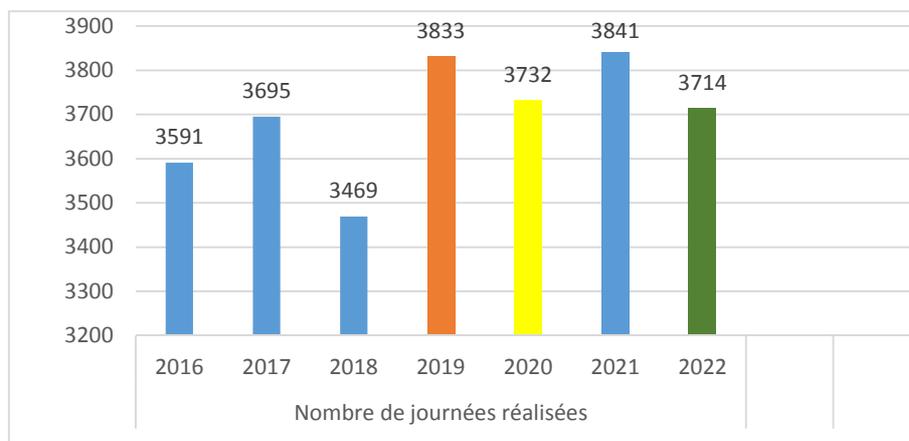
L'équipe est composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de veilleurs de nuit, de psychologue, d'une infirmière, de maitresses de maison...

L'équipe est confrontée à deux types de situations :

Les enfants et pré-adolescents en âge d'être scolarisés, demandent un soutien important des professionnels. En effet, l'étayage est soutenu car ils ne sont pas forcément autonomes pour effectuer leurs devoirs. Ces derniers présentent des lacunes importantes dans les apprentissages scolaires. Le travail en collaboration entre l'équipe éducative de l'unité les Hellébore et les équipes enseignantes, nécessite une compréhension importante des réalités professionnelles de chaque institution. L'organisation structurelle de l'unité les Hellébore n'a, à ce jour, pas les moyens matériels et humains pour prendre en charge cette partie indispensable dans le quotidien de vie des enfants accueillis. Toutefois, il serait nécessaire d'envisager un accompagnement collectif d'aide aux devoirs auprès des structures associatives du secteur.



1. L'activité globale des Hellébores

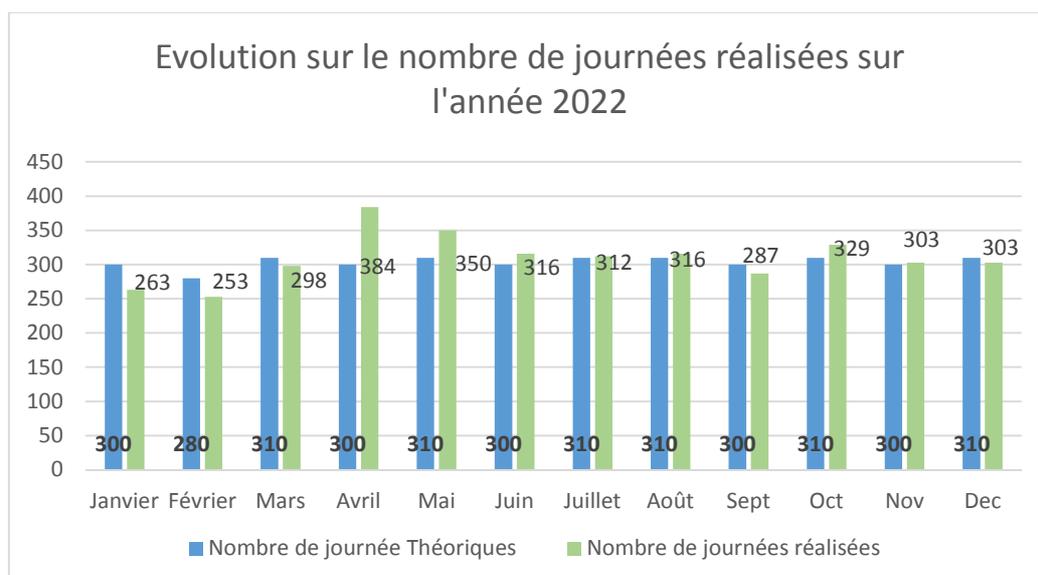


Taux d'occupation en 2021 : 105 %

Taux d'occupation en 2022 : 102 %

Le Taux d'occupation en 2022 est de 102 %, représentant une baisse de l'activité de 3% par rapport à 2021 et à un niveau stable de 2020. Cette baisse n'est toutefois pas significative, car nous restons en suractivité pour 2022. A ce jour, la capacité d'accueil maximale est de 11 enfants âgés de 6 à 12 ans durant 365 jours, ce qui modifie de façon considérable la durée des accueils et les pratiques éducatives à l'œuvre dans un FAO. Cette suractivité réduit aussi, de façon assez drastique, la capacité d'accueil ponctuelle dans sa mission d'accueil d'urgence.

Malgré tout, depuis plus de 8 années, le taux d'occupation des Hellébores reste au-dessus égal au supérieur à 100%, excepté pour 2 années : 2016 et 2018

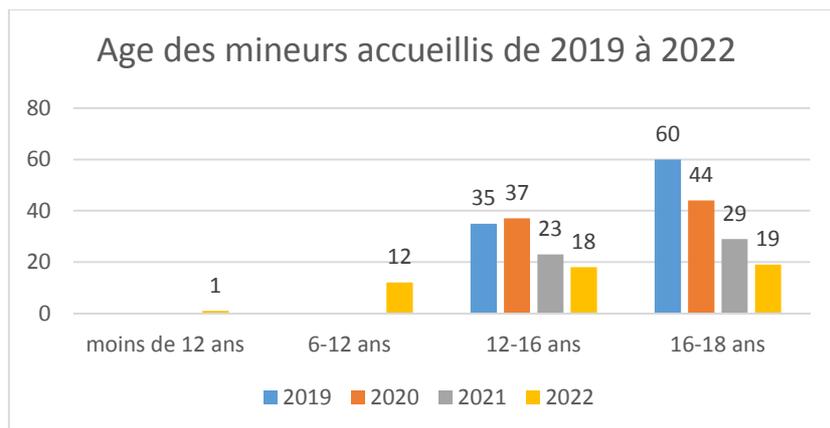


Le début d'année 2022 a été marqué par un début d'activité inférieur aux prévisions du nombre de journées théoriques. Cependant, les mois qui ont suivis ont été l'objet d'une activité intense liée au profil des jeunes accueillis. Les nombreux passages à l'acte délictueux, violents en direction de l'équipe pluridisciplinaire ainsi

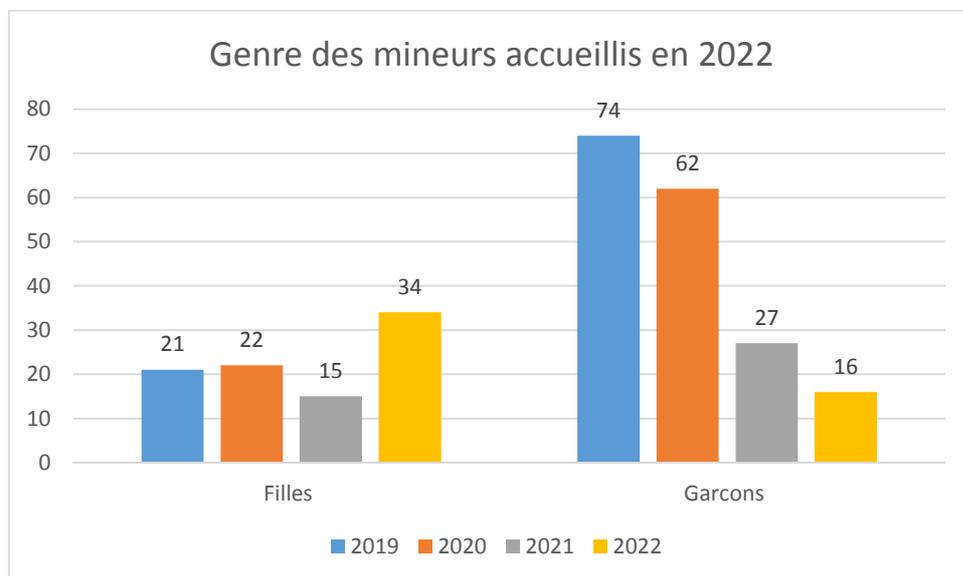
que les violences physiques entre pairs ont été un accélérateur de la modification typologique du public accueilli. Les sept premiers mois de l'année 2021 ont été pour le FAO Les Hellébore synonymes d'accueils de mineurs en sureffectif. (Journées réalisées > journées théoriques). Cette tendance s'inverse à compter du mois d'août jusqu'au mois de décembre.

2. DONNEES

A L'ADMISSION



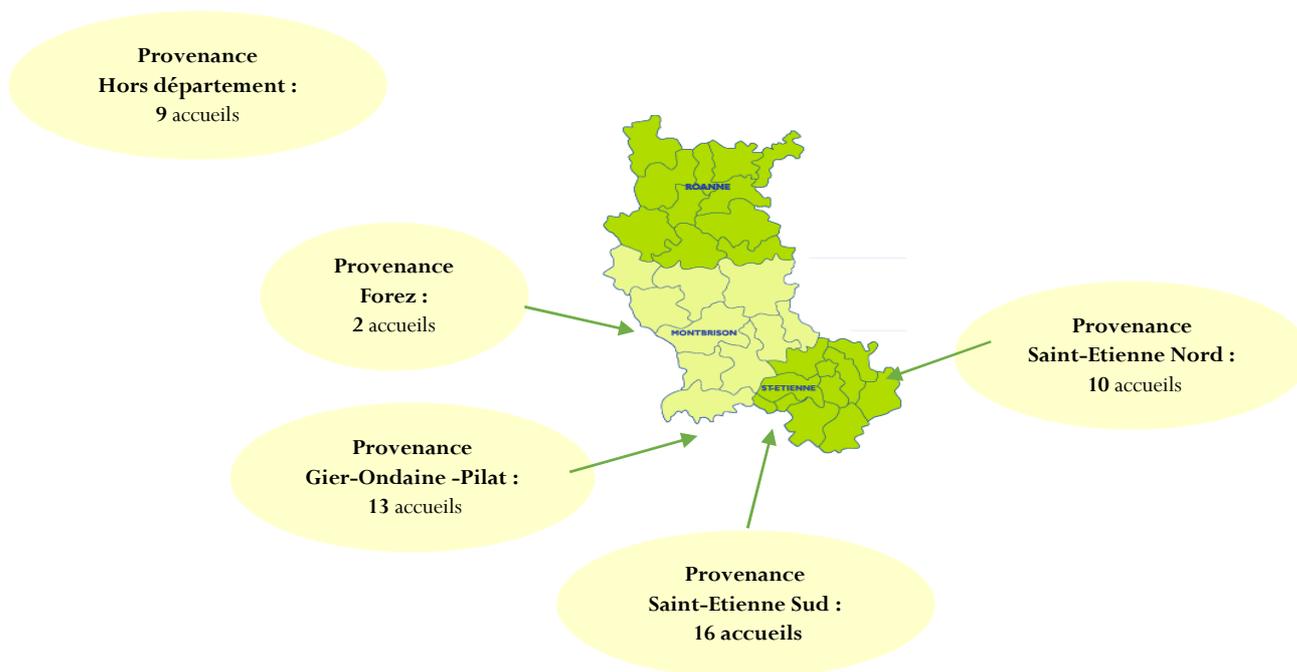
Cette modification du public a vu le passage d'une unité de vie pour grands adolescents à un nouveau profil de public. En effet, au cours de l'année 2022, le FAO Les Hellébore a changé son projet qui propose désormais un accueil pour les enfants et pré-adolescents de 6 à 12 ans.



L'année 2022 a vu une modification dans les placements. En effet, nous percevons une véritable inversion dans l'accueil des jeunes filles qui augmente de façon assez nette comparativement aux années précédentes. Cela peut s'expliquer par le fait que l'accueil des mineurs non accompagnés ne se fait plus sur les unités dites adolescentes mais en direction du FJT Clairvivre.

Famille

√ Territoire d'origine

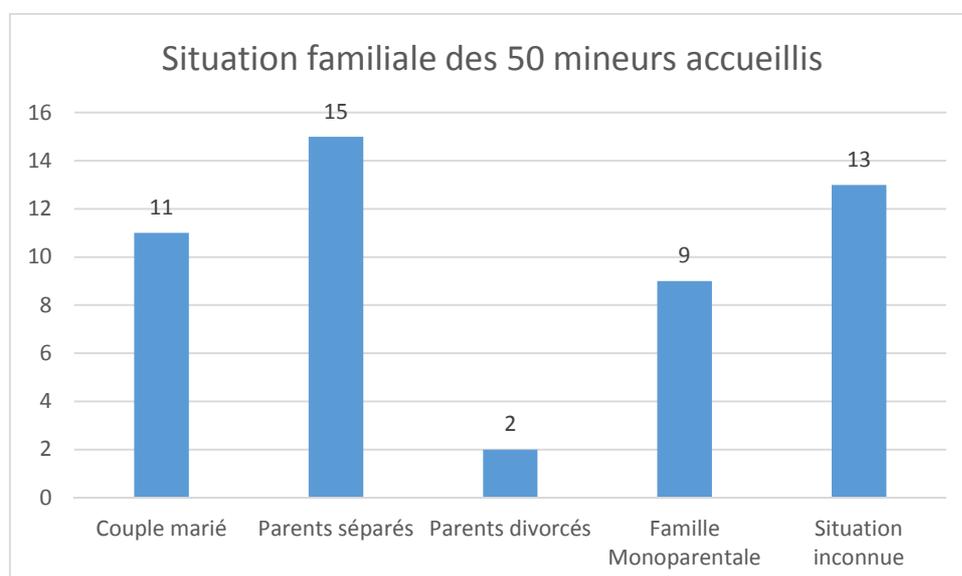


Sur les 50 mineurs accueillis en 2022 :

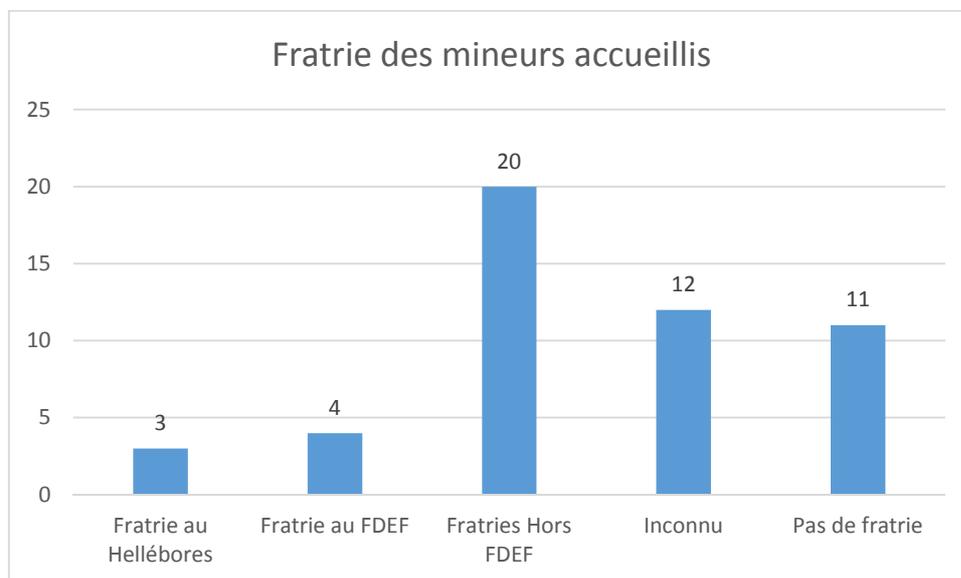
- 16 mineurs sont originaires du secteur SUD
- 10 mineurs sont originaire du secteur NORD
- 13 mineurs sont originaires du secteur GIER-ONDAINE-PILAT
- 2 mineurs sont originaire du secteru FOREZ
- 9 mineurs sont HORS DEPARTEMENT

√ Autorite parentale

Tous les parents ont l'autorité parentale sauf 1 situation pour une mineure pupille de l'état.



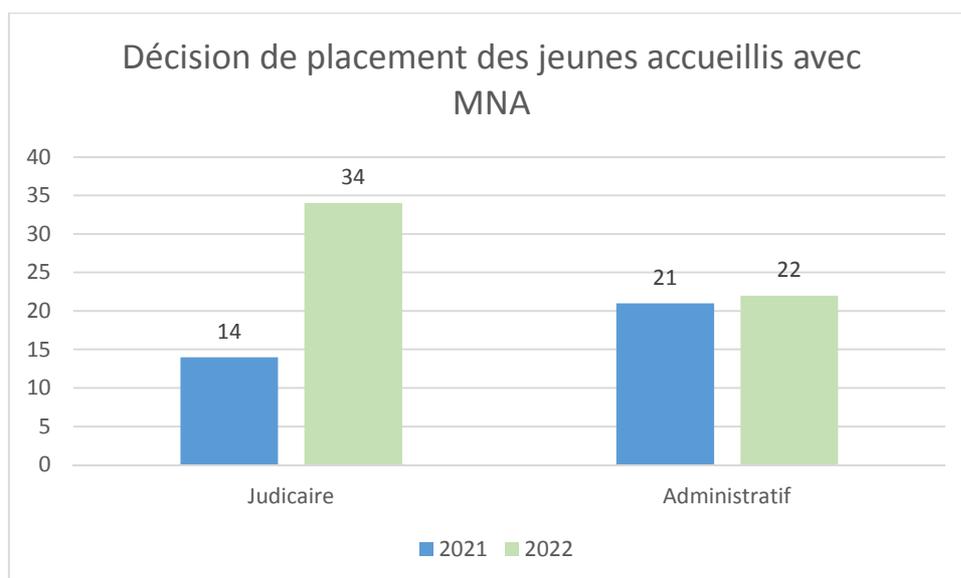
L'élément central qui ressort le plus dans la situation des représentants légaux pour l'année 2022, se situe autour de la situation administrative d'un tiers des parents qui reste méconnue de nos services d'accompagnement. De fait, cela amène quelques complexités dans la prise de décision mais également autour des responsabilités qui incombent à certains parents dans le cadre des recommandations administratives et juridiques.



Dans le cadre des accueils au sein de l'unité les Hellébore, l'année 2022 a vu le placement de trois fratries tout au long de l'année. Cependant, ce chiffre n'est pas représentatif de l'accueil des fratries au sein du FDEF42 en fonction des tranches d'âge et bien entendu de la capacité d'accueil maximale de chaque unité.

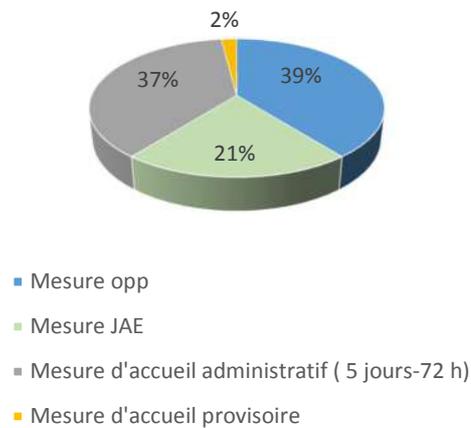
√ Cadre de la Mesure

- Avec MNA(6)



L'année 2022 a vu une forte augmentation par rapport à 2021 des mesures judiciaires. Concernant les mesures administratives nous restons sur un taux d'accueil similaire à l'année précédente.

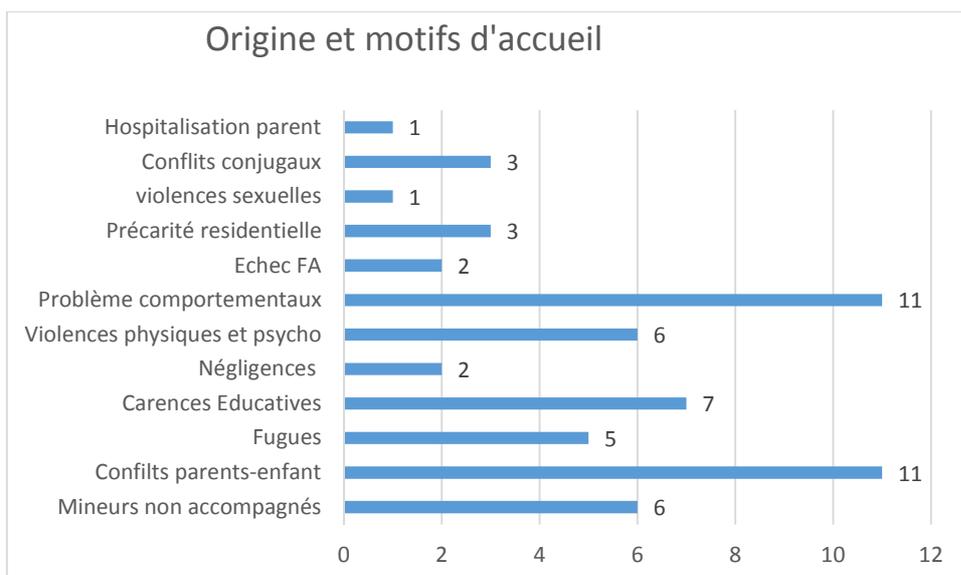
Cadre de la mesure des 56 mineurs accueillis avec MNA



- 12 mineurs ont été placés par un Jugement d'Assistance Educative
- 22 mineurs ont été placés par décision du Procureur de la république par Ordonnance de Placement Provisoire
- 1 mineur par mesure d'accueil provisoire
- 22 mineurs ont été placés dans un cadre administratif 72 heures ou 5 jours

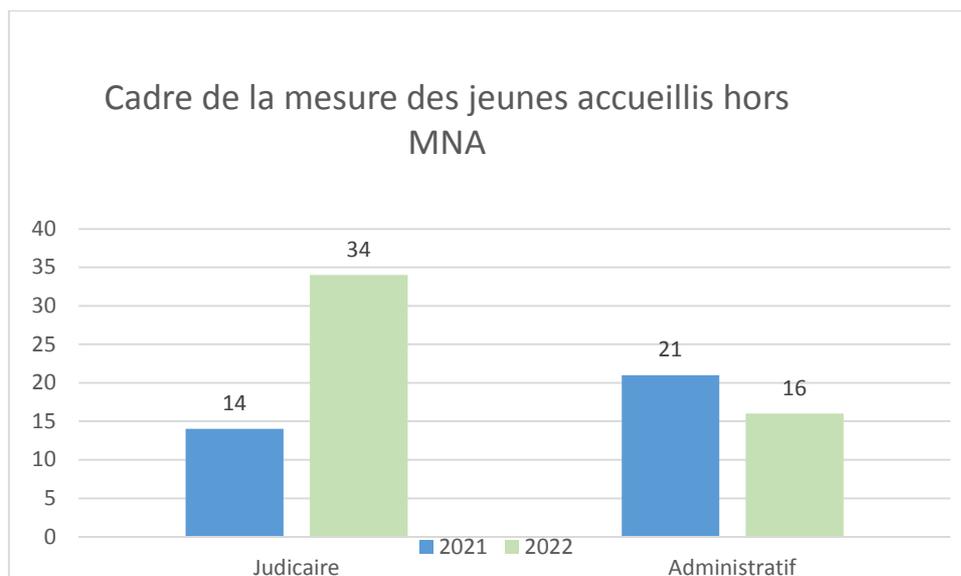
Les mesures d'accueils administratives ainsi que les ordonnances de placements provisoires restent grandement majoritaires dans l'organisation des placements au sein de l'unité Les Hellebores. Les jugements d'assistance éducatives ne représentent qu'un tiers des placements.

Origine et motifs d'accueil

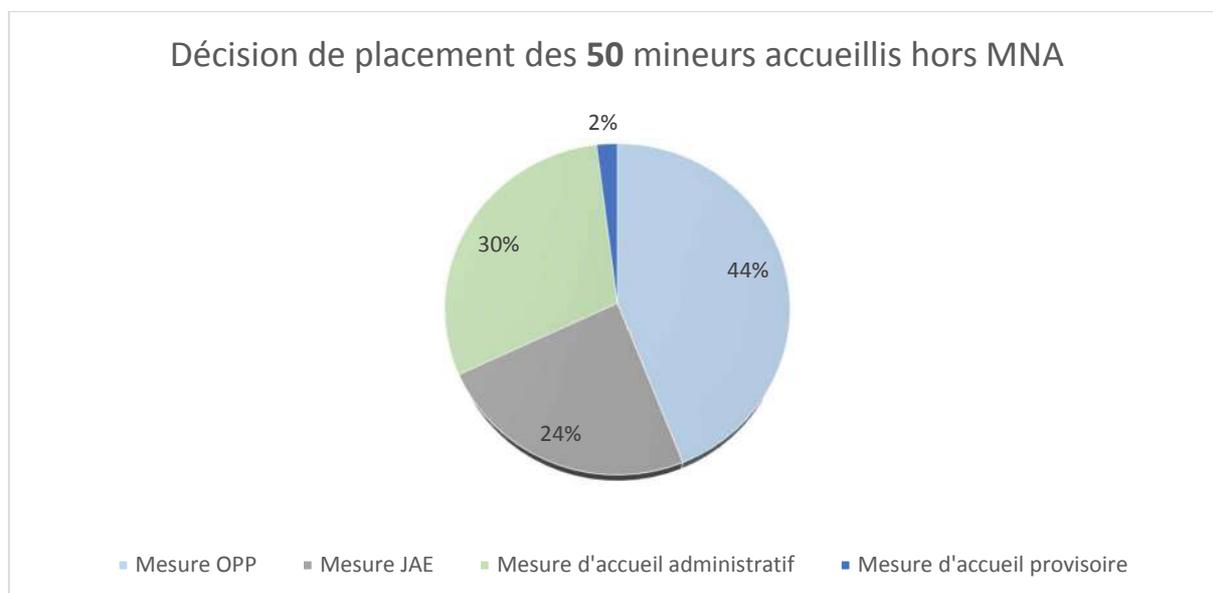


Les deux facteurs dominants dans le cadre de l'analyse de l'origine et des motifs d'accueil sont principalement les problèmes comportementaux et les conflits parents-enfants. Les deux motifs ont automatiquement des incidences l'un sur l'autre (déclencheur de rupture familiale).

Hors MNA



Pour l'année 2022 nous constatons une forte augmentation des mesures judiciaires depuis la réorganisation de l'accueil des MNA au sein du FJT Clairvivre. Notons aussi une légère augmentation des mesures administratives.

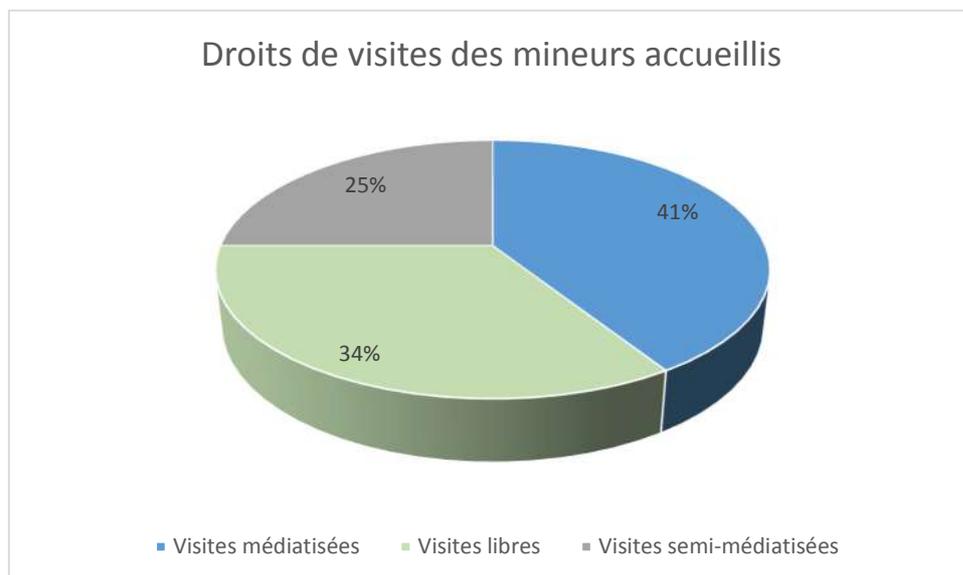


Parmi les 50 accueils totalisés durant l'année 2022 :

- 16 mineurs ont eu un accueil administratif de 72h ou de 5 jours.
- 12 mineurs ont été placés par un Jugement d'Assistance Educative
- 21 mineurs ont été placés par décision du procureur de la république par Ordonnance Provisoire de Placement
- 1 mineur a été placé sous un accueil provisoire

Dans le cadre de l'organisation de l'unité Les Hellebores, l'accueil se fait principalement autour des mesures judiciaires et administratives (OPP et JAE). L'accueil des fugueurs reste la troisième modalité d'accueil par la mesure administrative 72 heures.

✓ Droit de visite

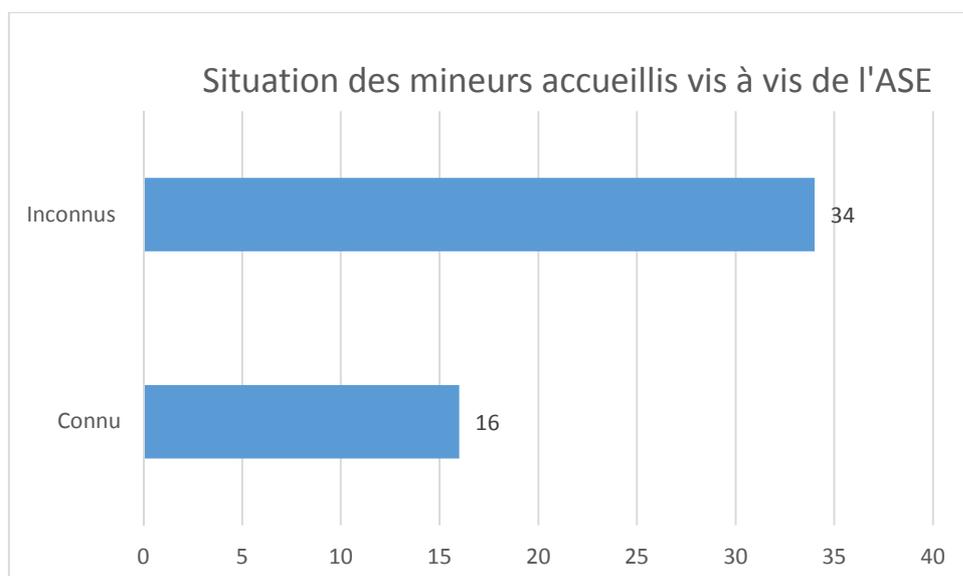


Parmi les situations pour lesquelles, les juges autorisent des droits de visites pour les parents :

- **41 %** des visites ou appels sont médiatisées
- **25 %** des visites sont semi- médiatisées
- **34 %** des visites sont libres

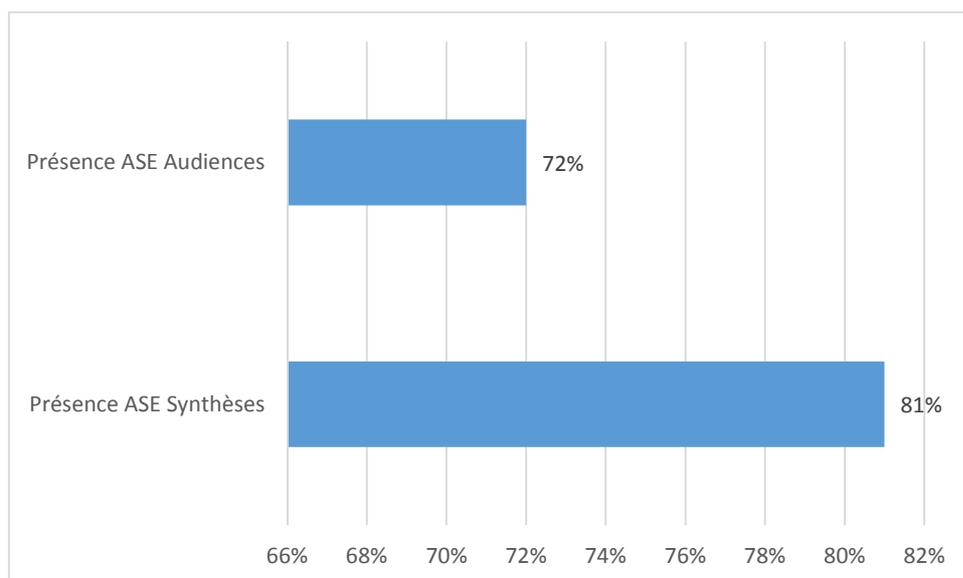
Territoire ASE

Connue ou non



Les chiffres nous donnent à voir que les deux tiers des enfants et adolescents accueillis au sein du FAO Les Hellebores ne sont pas directement connus des services de la protection de l'enfance. Cette modalité nécessite un étayage particulier des partenaires qui gravitent autour des situations de ces jeunes hors accompagnement ASE.

✓ Présence aux synthèses



Que ce soit pour les synthèses ou les audiences, l'Aide Sociale à l'Enfance est présente.

Délégations

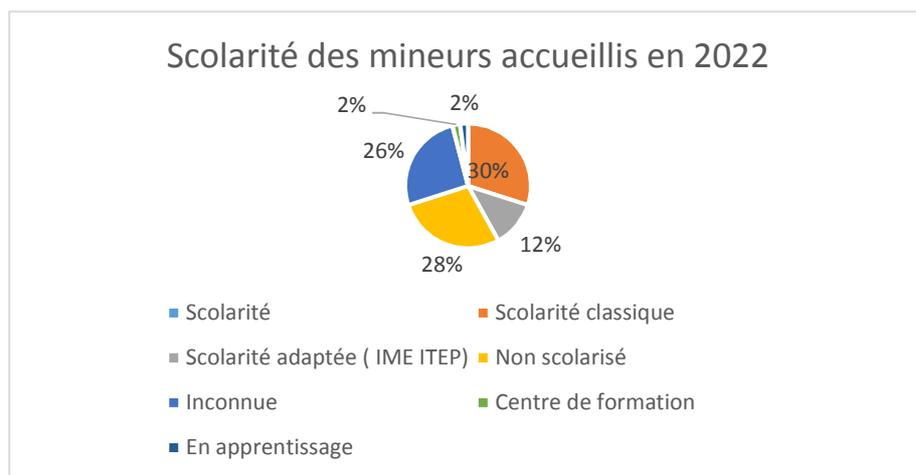


Concernant les situations, nous avons été en délégation pour 28 % d'entre elles et non en délégation pour 72 %. L'accompagnement étant assuré par l'ASE.

√ Parcours de soins

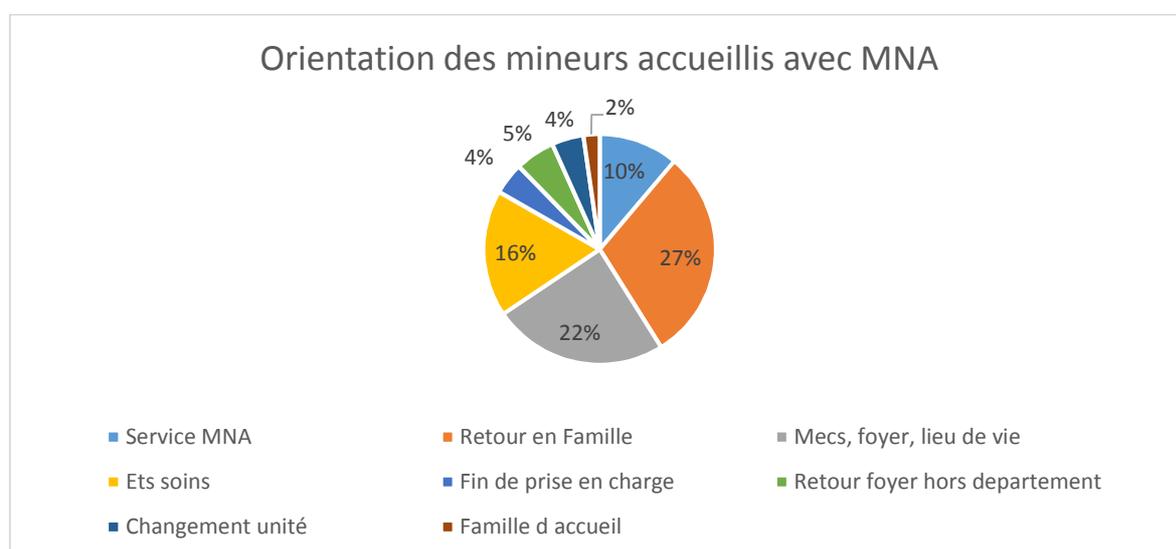
Parmi les mineurs accueillis aux Hellébores, 4 ont eu un parcours de soins en hopital de jour ou au CATTP de Montbrison.

√ Scolarité



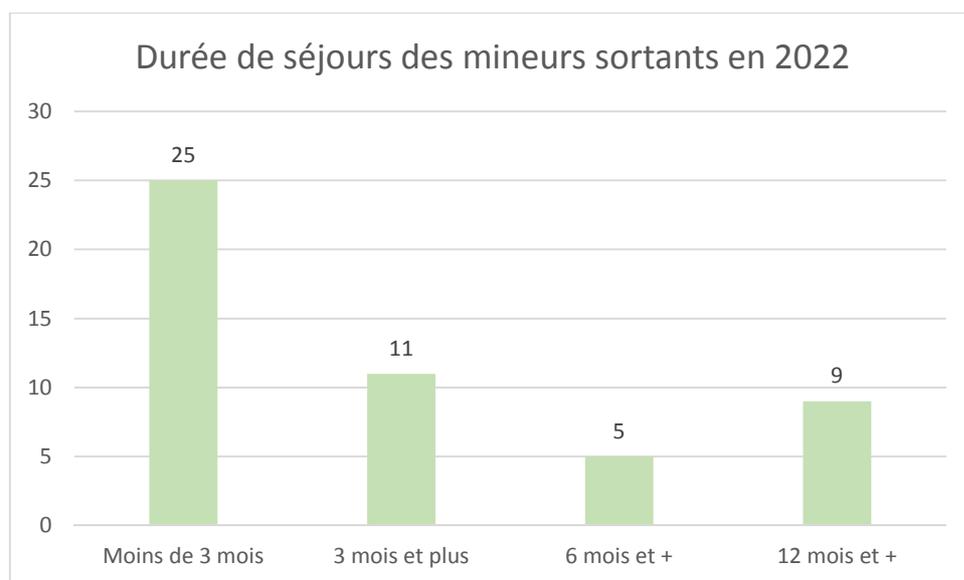
Dans un tiers des cas, les jeunes accueillis ont une scolarité classique. Un peu moins d'un tiers des jeunes sont en rupture scolaire. Il est à noter que les jeunes en formation dite professionnelle sont très peu représentés.

3. Orientation -Sorties



Environ un jeune accueilli sur quatre retourne dans sa famille. Un jeune sur cinq est réorienté en structure d'accueil collectif tels que les MECS ou les Foyers de Vie. Par ailleurs, les établissements de soins sont sollicités dans 16% des situations. Cette dimension du soin vient souvent complexifier, densifier les accompagnements et les pratiques éducatives au quotidien. Cela nécessitant, entre autres la présence renforcée d'une infirmière au sein de l'unité. Mais également une présence éducative soutenue auprès des jeunes.

De plus, près des 70% des jeunes sont orientés vers d'autres services ou structures, démontrant ainsi le travail en collaboration étroite effectué au quotidien avec les partenaires.



Dans 50% des situations, la durée moyenne de séjour est inférieure à un trimestre. Cependant, nous notons que pour les séjours de plus de trois mois, des préconisations sont effectuées par l'équipe pluridisciplinaire des Hellébores, celles-ci n'aboutissent pas forcément par manque de places dans les autres structures de placement plus pérennes et dans les familles d'accueil. A ce titre, la commission de régulation et d'orientation doit permettre de faciliter les réorientations des jeunes accueillis.

4. Les Projets

Au cours de l'année 2022, des activités de loisirs, de culture ou de sensibilisation ont pu être mises en place avec plusieurs partenaires.

Les jeunes sont également partis en mini camp au Festival d'Avignon.

Les intérêts d'organiser des séjours restent toujours les mêmes. Ces temps permettent de travailler :

- Le « vivre ensemble » dans des conditions différentes à celles du foyer
- La gestion des risques par le respect des règles
- L'adaptation à différents milieux et à différentes situations
- L'expérience et l'apprentissage de notions telles que le dépassement de soi, l'entraide, la gestion du quotidien dans des conditions différentes de celles qu'ils connaissent au quotidien
- Il est aussi question de moments libres afin qu'ils puissent profiter d'espaces de détente, de jeux.

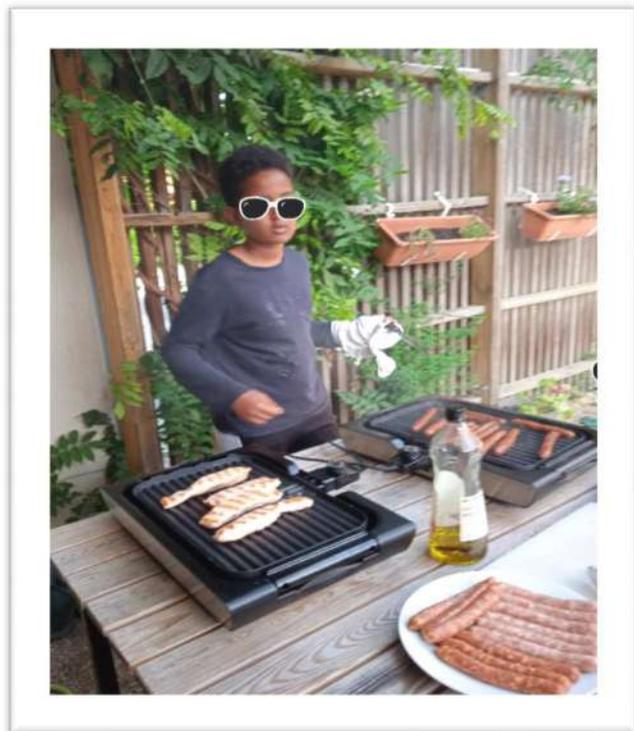
Tout au long de l'année, les activités proposées par les professionnels ont été diverses et variées :

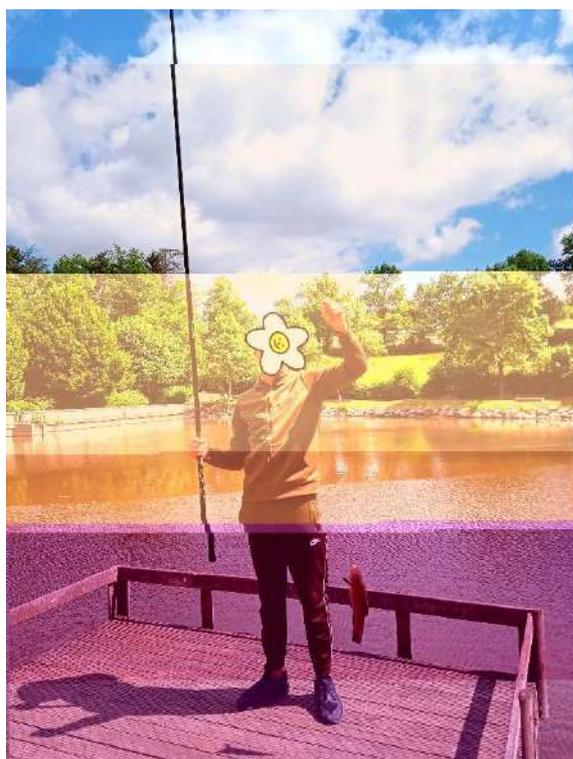
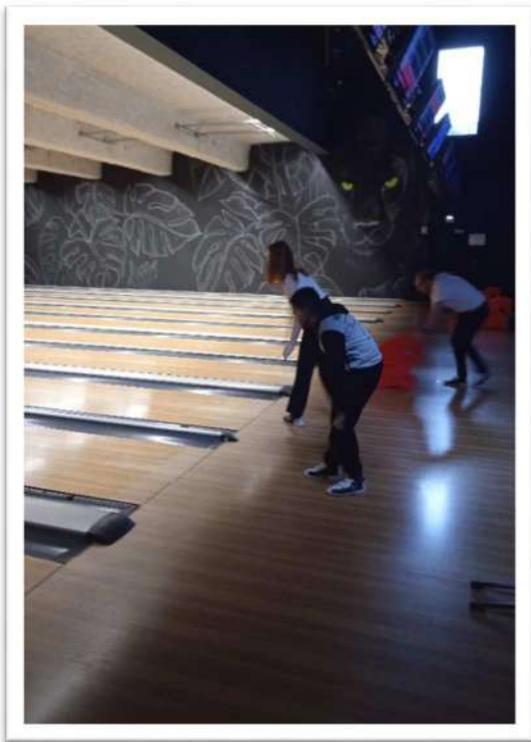
- Journée à St Pierre de Bœuf
- Sortie à Waliby
- Journée pêche
- Journée équestre
- Bowling
- Jardinage

En parallèle, les fêtes sont également venues rythmer la vie du FAO : Halloween...



En complément des activités en interne, à travers la dynamique globale et l'énergie positive déployée autour des sorties extérieures, les jeunes accueillis au sein du FAO, bénéficient de supports de médiation multiples favorisant leur épanouissement au quotidien.





Conclusion

En outre, nous sommes dans nos missions de Foyer d'Accueil d'Observation et d'Orientation en accueillant de manière inconditionnelle les mineurs de la Loire mais également ceux du territoire français. A ce jour, toutefois, la mise à l'abri des mineurs ne suffit plus.

En effet, les problématiques se complexifient : carences éducatives, troubles psychiques (avec ou sans notification de la MDPH) entraînant des conséquences importantes sur l'accompagnement au quotidien et sur les mesures éducatives en lien avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il peut également arriver, parfois, que l'ensemble de ces problématiques se centralisent sur le même mineur et rigidifient les prises en charge.

Afin de répondre au plus près des besoins des jeunes, le Foyer les Hellébore attaché une importance majeure à développer un réseau de partenaires. La famille est ainsi le premier des partenaires-ressources avec laquelle l'équipe pluridisciplinaire tend à collaborer.

Le travail ASE/FDEF tend à se redévelopper, selon les cadres des territoires.

Ce travail de partenariat doit vivre et être dynamisé au quotidien sur l'unité les Hellébore. En effet, il est primordial de le faire exister, au mieux, afin que les situations sans solutions, puissent trouver un écho favorable auprès de nos partenaires : tant du côté de la Protection de l'enfance et de la famille, que du soin, du pénal, de la scolarité, des séjours de ruptures et tout autre intervenant permettant à ces jeunes accueillis de vivre au mieux et le plus sereinement possible leur placement et leur passage aux Hellébore.



LES JARJILLES

6 rue Jean Baptiste Ogier 42100 Saint-Etienne
☎ 04 77 46 45 12 – Fax: 04 77 46 47 90

Responsable :
Marie-Aline FARDEAU

☎ : 06-73-48-75-98
Ma.fardeau@fdef42.fr

Secrétariat :

☎ : 04-77-80-50-50
alexia.romeyer@fdef42.fr

Présentation du service

Le FAO Jarjilles (anciennement Bois d'Avaize) a été acquis par le FDEF en février 2007. Le compromis de vente signé concernait l'acquisition de la maison dite de Terrenoire qui sera dénommée plus tard « Bois d'Avaize ». Située sur un terrain de grande superficie arborée d'arbres, elle permet l'accueil de jeunes dans un environnement faisant penser à la campagne.

Les locaux

Le foyer Jarjilles au moment de son acquisition, a bénéficié de gros travaux permettant la transformation de cette maison d'habitation en lieu d'accueil et de vie pour un groupe de 11 adolescent(e)s aujourd'hui. Le rez-de-chaussée de la maison est réservé aux lieux de vie communs : la cuisine, la buanderie, la salle de séjour, une grande salle multifonction (infirmierie, bureau psychologue, salle accueil famille, salle de réunion).

À l'entrée du bas on accède à un grand hall avec des servitudes et au bureau du chef de service. En bout de couloir, deux chambres.

Attenant aux chambres, une salle de bain est mise à disposition des jeunes hébergés à l'étage du bas.

On accède à l'étage du premier, par escalier nord ou sud de la maison, deux escaliers ont été pensés en lien avec l'évacuation en cas de danger.

Le premier escalier donne face au bureau des éducateurs (escalier le plus couramment emprunté), l'autre donne en bout de couloir sur les chambres du « côté fille » (utilisé par les jeunes qui vont à la salle TV du bas, car raccourci par rapport à leurs chambres.)

Le long couloir donne sur quatre chambres « garçon » du même côté face à une salle de bain avec deux douches, deux lavabos. Au bout de ce couloir, de par la configuration, a été retenu le « côté filles ». Il a été conçu dans un espace indépendant de trois chambres, avec une salle de bain commune à deux chambres et un sanitaire. La troisième chambre est équipée d'une salle d'eau et sanitaire pour jeune fille autonome.

On trouve aussi un accès à la terrasse du haut, lieu de pose, d'échange entre jeunes et adultes.

De la terrasse, les départs et arrivées des jeunes s'effectuent grâce à l'accès au deuxième portail piéton la jouxtant.

La maison est située dans un parc. Fermée sur les côtés pour la sécurité de tous, l'ensemble des personnes accueillies et professionnels peuvent disposer d'une grande cour, avec lieu de jeux (baskets, pétanque...) et tables de jardin.

Une annexe située devant la cour permet l'aménagement d'un préau couvert, avec table de ping-pong et sac de boxe suspendu, où jeunes et professionnels peuvent profiter de temps extérieurs à l'abri des intempéries.



Missions et offres d'accueil

Le Foyer les Jarjilles accueille 11 jeunes filles et garçons de 14 à 18 ans. Il se situe dans une ancienne et vaste maison rénovée, entourée d'espaces extérieurs près des quartiers de Montplaisir et de Terrenoire, à proximité du parc du Bois d'Avaize.

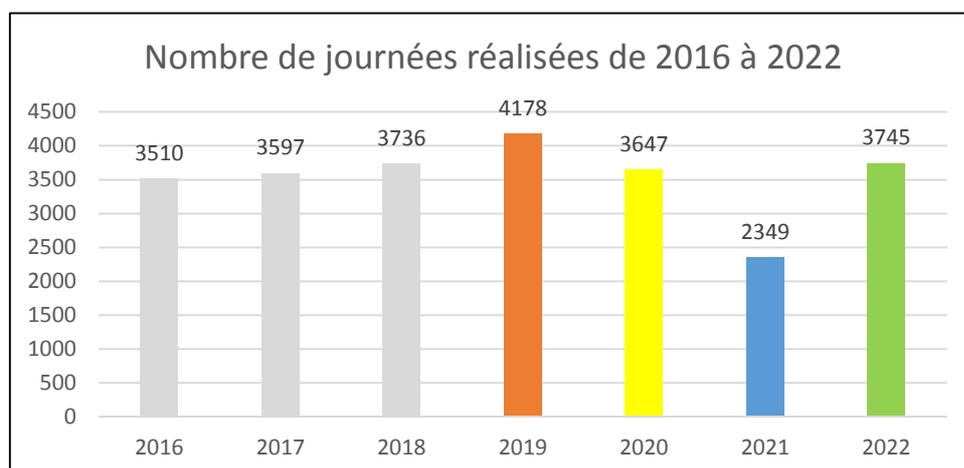
Ses missions premières sont l'accueil, l'observation et l'orientation. Les objectifs de travail sont d'individualiser la prise en charge de l'adolescent, comme écrit dans la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Notre objectif est que le jeune soit associé et concerné par son projet. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire comprend neuf éducateurs et moniteurs-éducateurs, une psychologue, une infirmière, deux maîtresses de maison et trois veilleurs de nuit, ainsi qu'un médecin rattaché à la structure, et une secrétaire, hors site et partagée avec d'autres unités.

L'unité a pour mission d'accueillir tout enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dont les difficultés contraignent à un hébergement, immédiat ou non, et exigent une observation particulière de la situation du jeune et de sa famille. Ainsi, une orientation basée sur un projet éducatif durable tentera d'être dégagée et réalisée en accord avec le Service de l'A.S.E. La qualité de l'accueil, dès l'arrivée du jeune, est déterminante pour une observation de qualité. L'observation passe nécessairement par l'écoute des difficultés de l'enfant et de sa famille mais la prise en charge du jeune s'inscrit, pour autant, dans un cadre éducatif où celui-ci fait l'apprentissage quotidien des règles ou plutôt des normes de la vie sociale. Au terme de l'observation et compte tenu des particularités de chaque situation, le jeune est orienté vers une M.E.C.S., un lieu de vie, une famille d'accueil ou retourne vivre au sein de sa famille, le plus souvent avec un soutien éducatif à domicile.

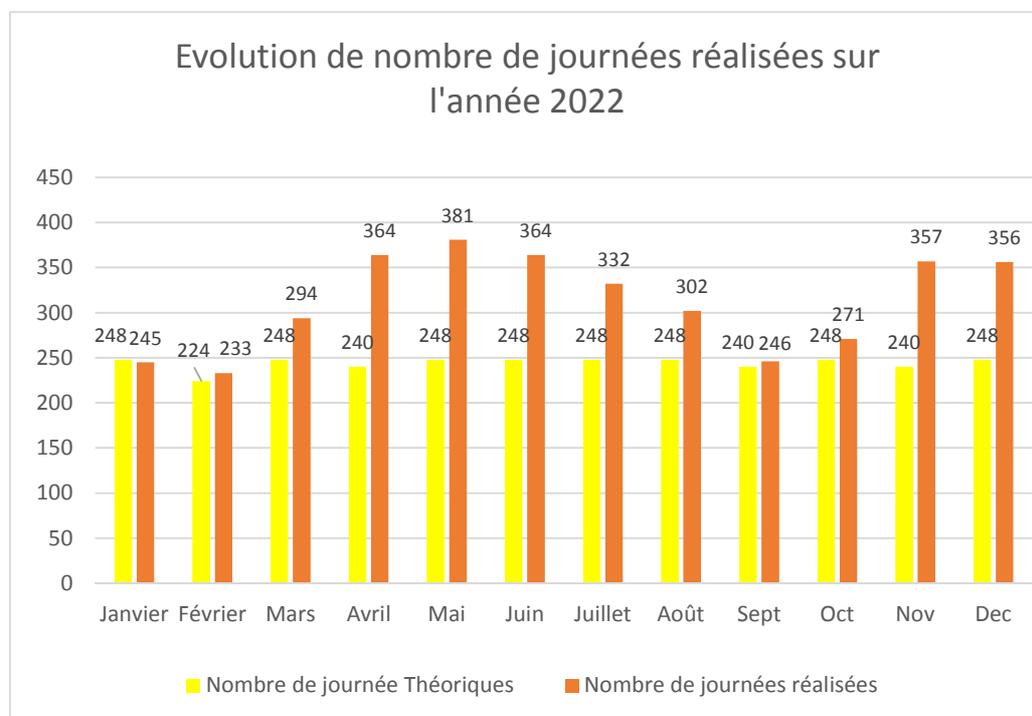
Le foyer Jarjilles œuvre avec conviction et s'appuie sur les valeurs du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille dont le projet d'établissement part du principe que tout enfant ou adolescent a un potentiel d'évolution, quelles que soient les difficultés de sa situation.

1. Activité globale



Taux d'occupation en 2022 : 102 %

En 2022, le foyer Les jarjilles enregistre une hausse de son activité, après un creux important en 2021. Il est nécessaire de rappeler qu'en 2021, l'unité a connu une période de fermeture de 2 mois, puis une remontée progressive des accueils.



Le nombre de journées réalisées connaît une montée importante au mois d'avril 22, faisant suite à l'accueil de quelques enfants hébergés alors au FAO Benoit Charvet. Suite à l'incendie de ce site le 13 avril 2022, le FAO Jarjilles a hébergé dès le lendemain, environ 6 enfants de ce foyer.

Ainsi, le service a connu une suractivité liée à cet événement, qui durera jusqu'en juillet environ, le temps nécessaire pour orienter les enfants en lien avec leur projet de vie.

En fin d'année 2022, le service connaît à nouveau un nombre plus important de journées réalisées.

La demande d'accueil importante cumulée à l'organisation territoriale nouvelle (baisse de places d'accueils en urgence et transformation des places du FAO Benoit Charvet sur différentes tranches d'âges au FDEF) conduit à un nombre plus élevé d'accueil de jeunes adolescents, tel que des accueils dans le cadre du dispositif accueil 72h et 5 jours.

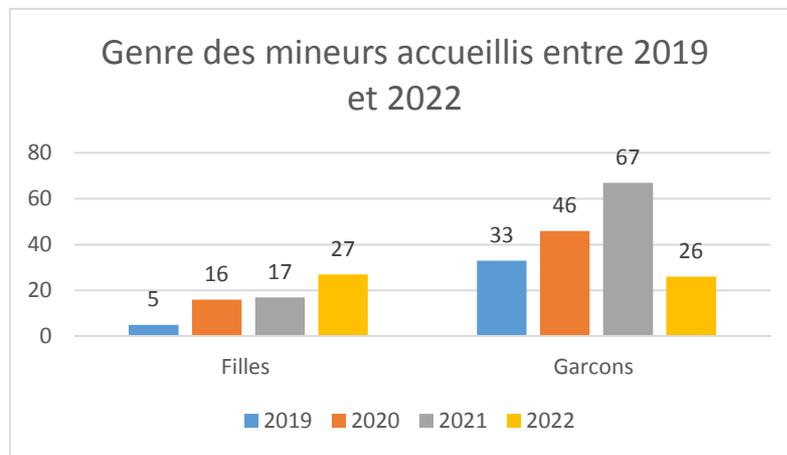
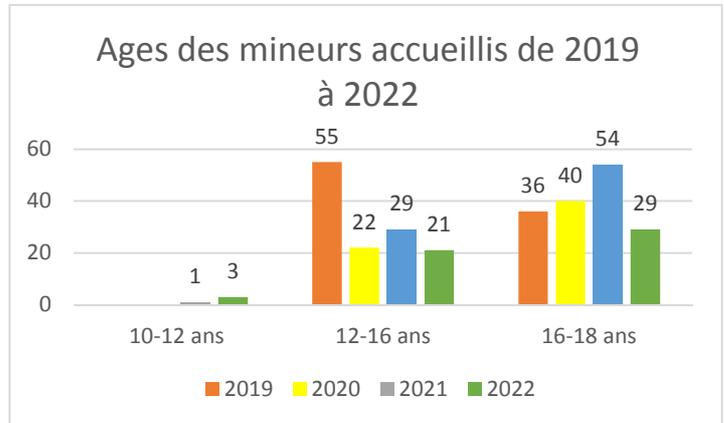
2. DONNEES

A L'ADMISSION

• Identité

Nous pouvons remarquer que l'âge des mineurs accueillis est plus hétérogène en 2022, en lien avec l'accueil d'enfants plus jeunes de l'unité Benoit Charvet après l'incendie subi par cette unité.

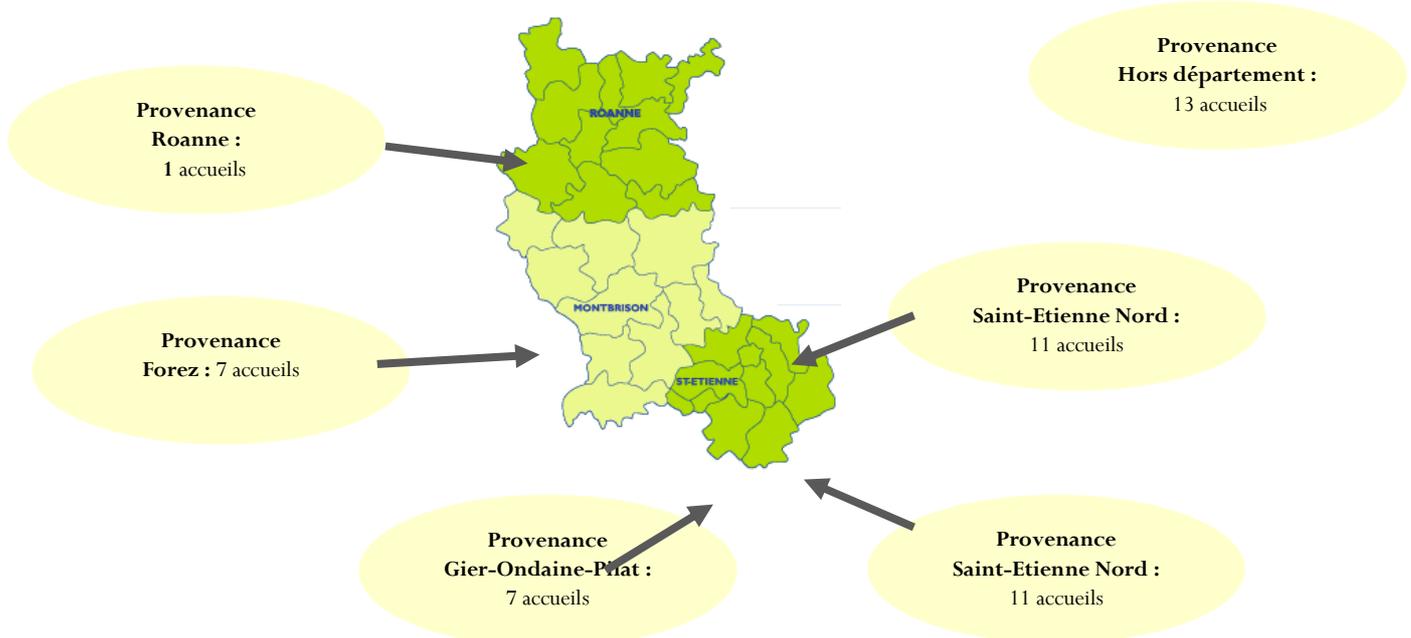
Nous voyons toutefois que les adolescents et les pré-adolescents restent le public très majoritaire, conformément au projet d'établissement.



Si davantage de garçons étaient accueillis jusqu'en 2021, une mixité presque paritaire est faite en 2022.

• Famille

✓ Territoire d'origine



Sur les 53 mineurs accueillis :

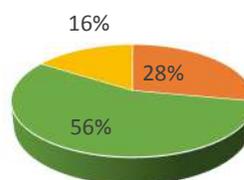
- 7 originaires du secteur Gier-Ondaine-Pilat
- 14 Originaires du secteur St Etienne SUD
- 11 originaires du secteur St Etienne NORD
- 1 originaire du secteur de ROANNE
- 7 originaires du secteur du FOREZ
- 13 Hors département

La provenance des mineurs accueillis est avant tout de Saint Etienne Nord et Sud, afin de répondre au maintien des liens en place (lieu de domiciliation, de scolarisation et formation professionnelle).

L'accueil des jeunes provenant du Forez nécessite souvent une adaption dans les formations, transports, lien avec la famille.

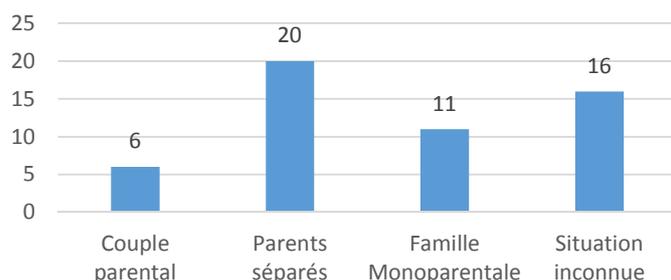
La majorité des enfants accueillis ont leur deux parents. Les familles mono-parentale sont moins concernées bien que dans les faits, un seul des parents est impliqué dans l'accompagnement éducatif proposé.

Autorité parentale des mineurs accueillis en 2022



■ Autorité Parentale ■ 1 Parent ■ 2 Parents ■ NC

Composition des familles des mineurs accueillis

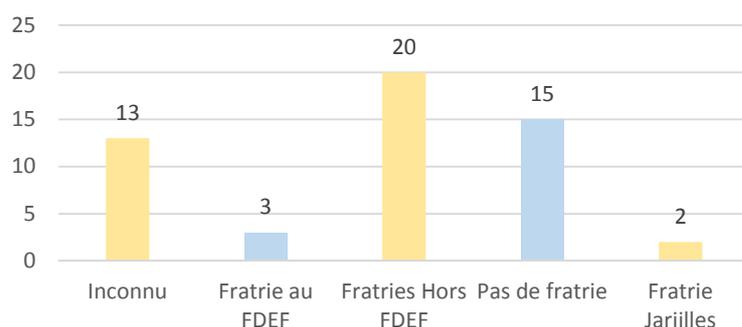


Le diagramme ci-contre illustre le propos précédent. Le parent qui reste en charge de l'accueil de l'enfant est souvent le parent référent dans la situation de l'enfant.

Ainsi, malgré une autorité parentale maintenue aux deux parents, une majorité de l'enfant domicilié auprès du parent est présent dans le suivi de la situation.

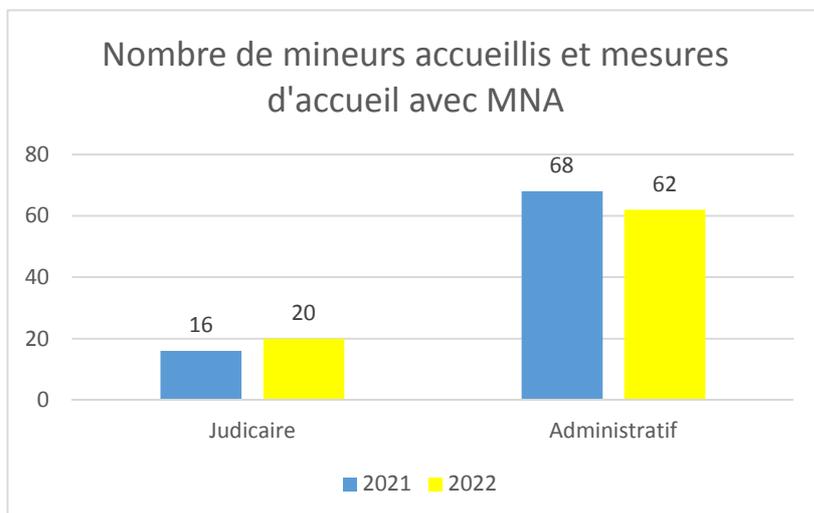
Les fratries des enfants accueillis aux Jarjilles sont très peu accueillies au FDEF. Le placement concernera souvent l'enfant seul.

Fratrie des mineurs accueillis



• Mesures

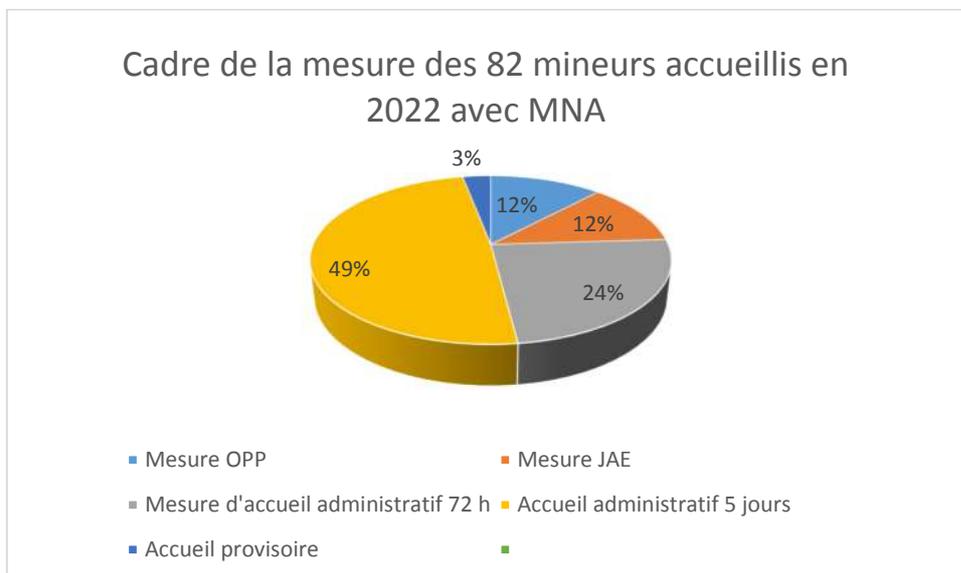
√ Administratives ou judiciaires



L'accueil administratif reste le mode d'entrée le plus présent sur les deux dernières années. Le nombre d'accueil de MNA explique cette prédominance.

√ Cadre de la mesure

• Avec MNA

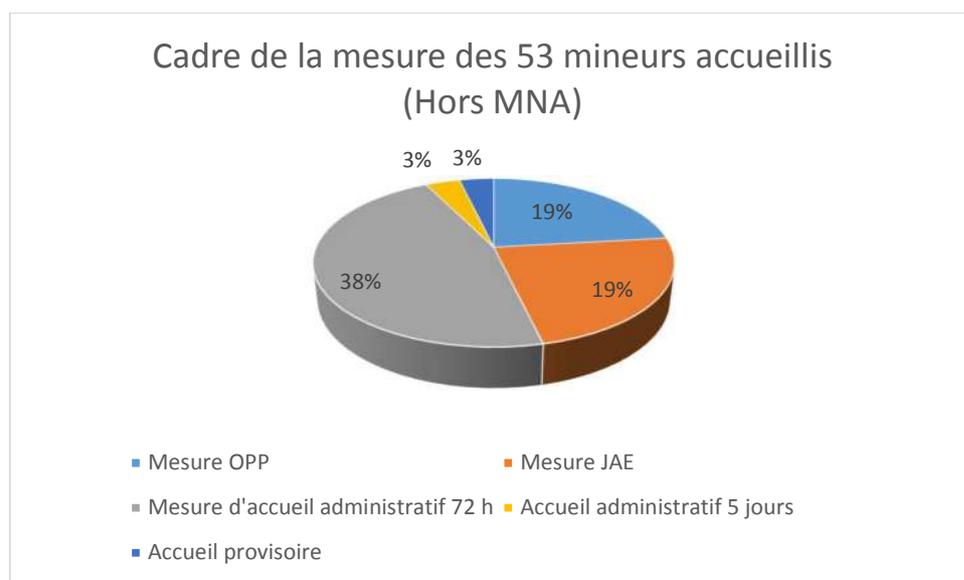


- **60** Mineurs ont eu un accueil administratif de 72 h ou 5 jours
- **10** Mineurs ont été placés par décision du Procureur de la république pour Ordonnance de Placement Provisoire
- **10** Mineurs ont été placés par un Jugement en Assistance Educative
- **2** Mineurs ont été accueillis dans le cadre d'un accueil provisoire

Ce diagramme caractérise les différents mode d'entrée des jeunes accueillis.

Si 15 % les personnes accueillies arrivent dans le cadre judiciaire (JAE ou OPP), 85 % sont accueillis dans un cadre administratif qui peut se transformer en mesure judiciaire. Pour la quasi-totalité de ses mesures (hors accueil 72h00) un bilan /rapport est fait auprès du service compétent (ASE, CRIP) afin d'étayer la suite donnée à la particularité de cette situation.

• Hors MNA



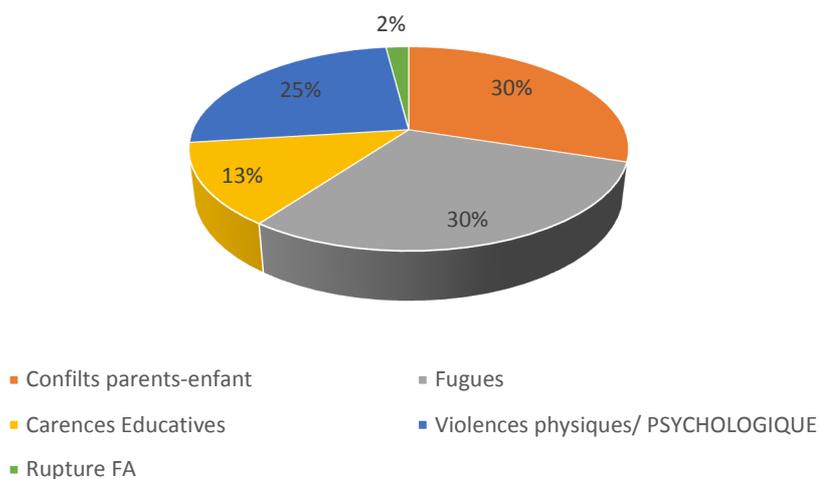
- **31** Mineurs ont eu un accueil administratif de 72 h ou 5 jours
- **10** Mineurs ont été placés par décision du Procureur de la république pour Ordonnance de Placement Provisoire
- **10** Mineurs ont été placés par un Jugement en Assistance Educative
- **2** Mineurs ont été accueillis dans le cadre d'un accueil provisoire

Le FAO les Jarjilles est souvent sollicité pour l'accueil de jeunes fugueurs (accueil 72H) ou des jeunes pour lesquels une mise à l'bri est nécessaire dans l'attente de mieux comprendre leur situation et pour lesquels aucune mesure n'est en cours (accueil administratif 5 jours).

✓ Motifs de placement

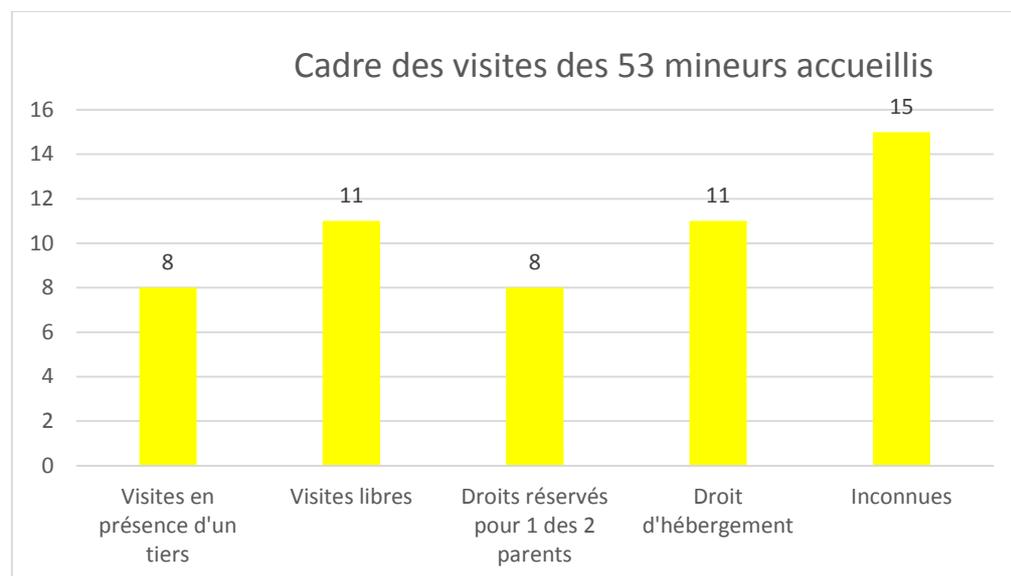
Les fugues et conflits parents-enfants sont les premières raisons du placement, suivies par des violences physiques et/ou psychologiques. Sur les 53 mineurs accueillis, plusieurs motifs peuvent être à l'origine du placement. Un seul motif principal est retenu dans le diagramme suivant.

Motifs de placement des 53 mineurs accueillis en 2022



L'origine du placement sera connue de l'équipe pluridisciplinaire et permettra à de reprendre les éléments avec les mineurs accueillis et éventuellement avec leurs parents, afin de rétablir le lien tout en garantissant l'intérêt supérieur de l'enfant.

✓ Droits de visites

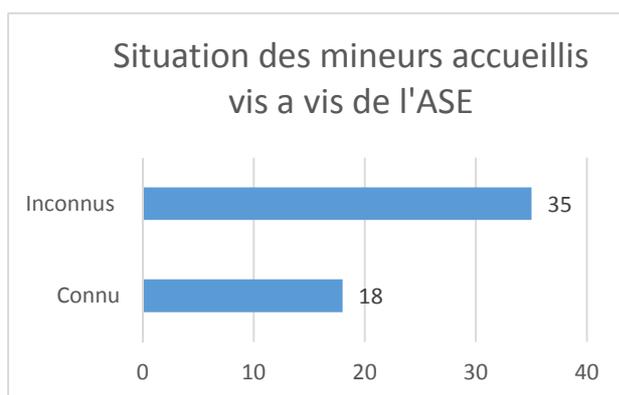


Sur 53 mineurs accueillis, 30 enfants ont le maintien des sorties auprès de au moins un de leur parent. Le maintien du lien avec le parent est dans tous les cas maintenus, sauf contre-indication par ordonnance de placement, ce qui reste très rare.

Territoire ASE

Connu ou non

66 % des situations des mineurs accueillis ne sont pas connues de l'ASE avant leur entrée au FAO Jarjilles.



Délégations



L'approche de la majorité des mineurs accueillis nécessite souvent la mise en place d'un travailleur social de l'ASE afin d'affiner l'accompagnement et le projet de l'enfant. Elle reflète aussi la complexité des situations qui demandent des interventions multiples, tant au niveau du soin (CCA, pédopsychiatrie...), du scolaire (lycée, formation professionnelle, établissement scolaire adapté...), et du soutien familial (mesure MJIE, visites médiatisées...). La présence d'un TS ASE reste le fil rouge dans le suivi de l'enfant.

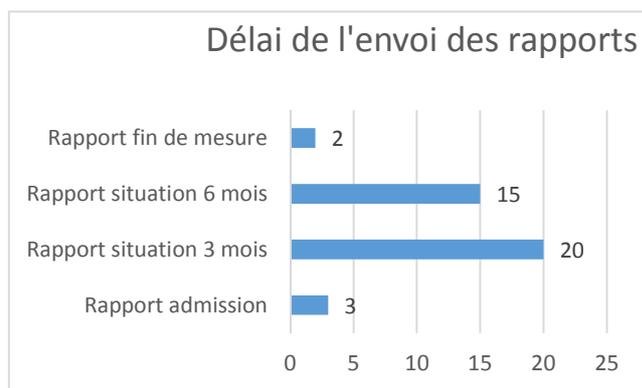
Présence aux synthèses

Pour toutes les synthèses programmées, l'ASE était présente. Il reste difficile de pouvoir chiffrer le nombre exact de synthèses sur l'année 2022, tant la diversité des situations et la durée de présence du mineur sont variables et ne permettent pas une exactitude des données.

Présence ASE audiences

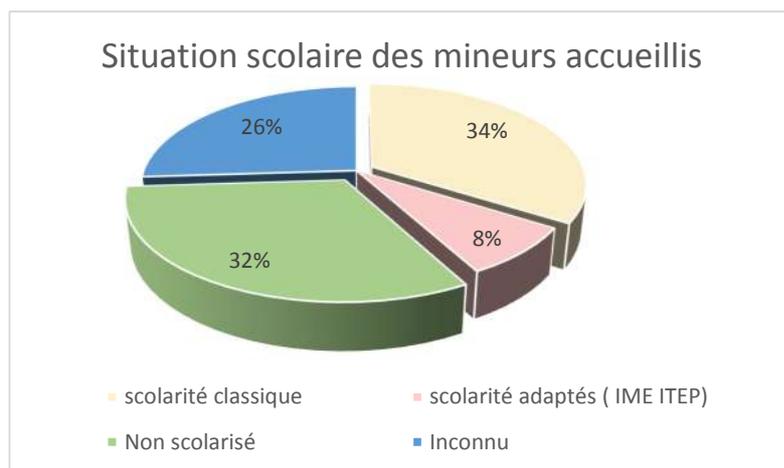
D'après les chiffres rapportés, un rapport est toujours fait lors de l'accueil d'un mineur. Il est à noter que la provenance du jeune (inter FDEF) peut changer le délai des rapports ensuite auprès du juge. En 2022, des

jeunes des autres FAO du FDEF ont été ensuite accueillis aux Jarjilles. Les rapports n'ont pas toujours suivi donc les attendus. Une attention reste néanmoins portée lors de l'audience du jeune où un rapport, même succinct est fait au juge.



Parcours

√ Scolarité



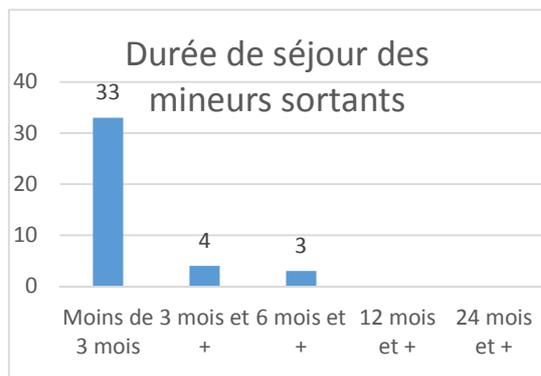
68% des jeunes accueillis bénéficient d'une scolarité. Seulement 8% de la scolarité est adaptée et caractérise les profils des personnes accueillies (personnes avec reconnaissance handicap par la MDPH).

A noter que l'âge des enfants accueillis (plus de 16 ans) ne permet plus une scolarité obligatoire. Lorsque le jeune est déscolarisé (pour 32 d'entre eux) une orientation vers la formation

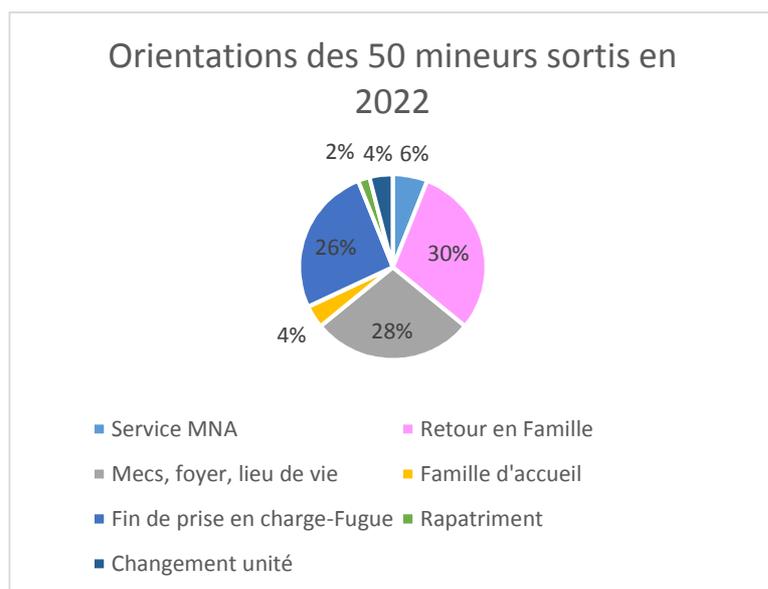
professionnelle (AFPA, Ecole 2eme chance...) est souvent mise en place pour favoriser l'insertion du jeune et la préparation à la majorité.

2. Orientations - Sorties

Durée de séjour

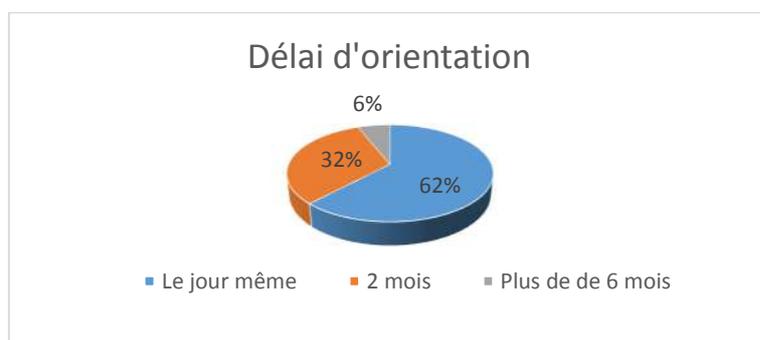


La durée de séjour de « moins de 3 mois » concerne les jeunes accueillis dans le cadre de mesures administratives (72h ou accueil 5 jours). Ces accueils étant nombreux, ils sont largement représentés dans ce diagramme.



Hors situation MNA, les jeunes sont principalement orientés en famille. Le retour au domicile est toujours privilégié. Néanmoins, l'orientation auprès d'un autre établissement /service reste l'autre orientation la plus importante.

Délai d'orientation



L'orientation « le jour même » concerne les jeunes accueillis dans le cadre d'une mise à l'abri (accueil 72H) qui concerne les jeunes en fugue de leur domicile ou d'un établissement de placement. Dès l'accueil, l'équipe se met en lien avec les représentants légaux et/ou le service de référence (ASE, établissement) afin de permettre le retour du jeune auprès des adultes référents.

Ainsi, le diagramme illustre l'ensemble des démarches faites dès l'arrivée d'une personne qui au-delà de la mise à l'abri, nécessite temps, lien et compréhension de l'ensemble de la situation pour une sortie adaptée.

Conclusion

L'activité au sein du FAO Jarjilles a été importante au cours de cette année 2022.

Une montée en charge d'accueil de jeunes a été faite. Avec une capacité d'accueil de 9 enfants en début 2022, le service a acté une capacité d'accueil de 11 places en fin d'année. En effet, suite au redéploiement des places après à la fermeture du FAO Benoit Charvet, le foyer les Jarjilles compte désormais une capacité d'accueil de 11 jeunes.

Pour apporter un accompagnement éducatif le plus juste possible face aux multiples situations, un poste supplémentaire d'éducateur social a été confirmé (au lieu de 8 ETP auparavant). L'équipe composée en plus de professionnels en formation (éducateur et moniteur-éducateur) favorise, en fin d'année 2022, une intervention davantage centrée sur les temps forts de la journée et les week-ends pour apporter sécurité et accompagnement individuel au plus près des besoins du jeune.

L'été 2022 a été marqué par un temps fort pour le service puisqu'il y a eu la mise en place d'un camp en Ardèche pour 8 jeunes accueillis. Camp sportif en début de parcours avec pour objectif un dépassement de soi (bivouac, randonnée et canoés les premiers jours), le groupe a pu ensuite poursuivre les derniers jours en gîte avec tout confort (piscine, gîte de groupe) avec activité farniente et plaisir de la baignade durant les beaux jours. Pour certains jeunes accueillis, ce fut une première participation à un séjour en dehors du département avec d'autres adolescents.

Pour 2023, le service souhaite proposer des mini-séjours au cours de l'année afin de faire participer l'ensemble des jeunes sur ces temps exceptionnels où des liens éducatifs forts permettent un réel soutien dans la rencontre.

L'intervention des JADE, (Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants) a permis des temps de partage et d'échanges autour des droits des enfants avec les personnes accueillies. L'animation de jeux autour de l'utilisation des réseaux sociaux et du cyber harcèlement ainsi que des débats sur l'affirmation des droits des enfants ont été abordés. Un temps ludique avec d'autres jeunes du foyer des Hellébore a été apprécié et sera renouvelé pour 2023.

En cette année 2022, autant de situations variées et singulières ont demandé de la part de l'équipe pluridisciplinaire une écoute bienveillante et attentive pour un accompagnement de la personne dans une approche globale et individuelle. Pour 2023, le foyer les Jarjilles propose, outre les missions liées à l'accueil d'urgence, des temps forts et moments de partages riches pour les jeunes accueillis (camps, chantier avec Unicité, poursuite lien avec partenaires insertion...) afin de favoriser la rencontre et favoriser le placement comme une étape constructive pour l'enfant.



LA LIVATTE

144 bis, Rue Albert Tomas - 42300 Roanne

Cheffe de Service : Muriel DE CIANTIS

☎ : 04 77 70 08 30 / 06 42 86 63 57

muriel.deciantis@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-70-60-02

lalivatte@fdef42.fr

Présentation du FAO « Foyer « La Livatte »



Le Foyer « La Livatte » de Roanne est une structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille dont le siège se situe à Saint-GENEST LERPT. Il accueille 11 mineurs de 3 à 18 ans dans le cadre de la protection de l'enfance.

Nous possédons des chambres double et également un studio à proximité immédiate pour des mères avec mineurs ou femme enceinte à partir du 7^{ème} mois de grossesse, dans un cadre administratif, pour elle ou leur enfant.

Il est à préciser que jusqu'en mai 2018, nous pouvions accueillir deux mères, une dans le studio extérieur et une dans un studio interne à la structure. Du fait de la forte demande des accueils de mineurs, des difficultés de pouvoir accueillir dans la même structure des mères avec des nourrissons et des mineurs dont les difficultés relationnelles engendrent la nécessité de chambre seule pour certains, nous avons été obligés de repenser l'accueil des mères. De ce fait, nous n'avons actuellement plus qu'une place sur le studio extérieur, plus adapté à l'accueil d'une jeune mère avec enfant.

Les bureaux administratifs, le cabinet infirmier et le bureau du psychologue se situent également dans l'enceinte de la structure.

Une salle est dédiée à la tenue des réunions.

La structure bénéficie d'un espace vert de plus de 1000 m² où des jeux pour enfants sont installés.



Mission et offre d'accueil



Nouvelle salle à manger



La mission du Foyer « La Livatte » est d'effectuer, une observation et l'analyse de la situation du mineur et de sa famille afin de proposer au Service de la Protection de l'Enfance un accompagnement et une orientation la plus adaptée possible.

Les mineurs sont accueillis à la demande du Service de la Protection de l'Enfance dans le cadre d'une décision judiciaire mais également dans le cadre d'accueils administratifs, en lien avec les inspecteurs de la **Cellule Départementale de la Protection des Personnes**.

Les accueils sont possibles 24h/24 – 365 jours par an pour répondre à une situation d'urgence nécessitant une mise en protection sans délai d'un mineur, ordonnée par un magistrat.

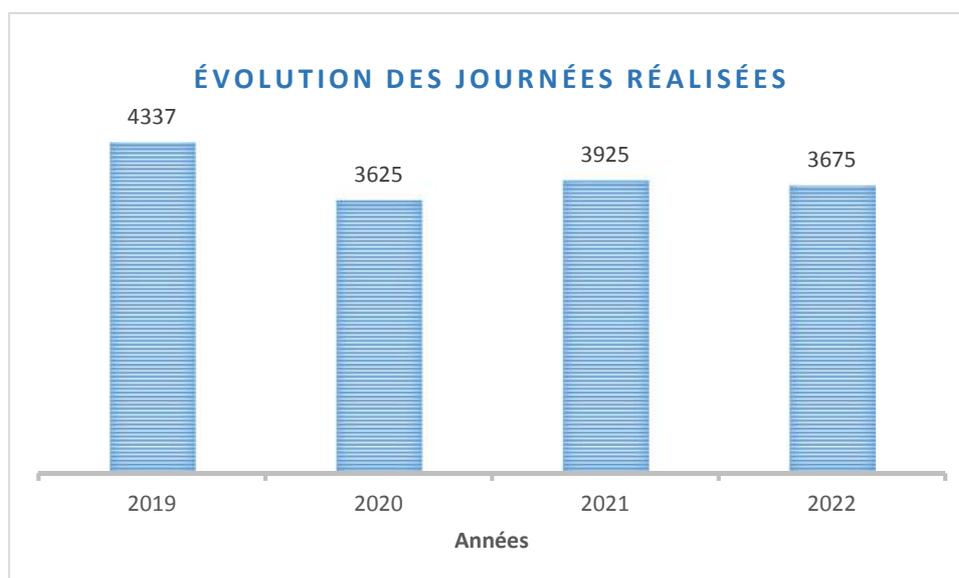
Les admissions peuvent également s'effectuer selon les situations de manière anticipée, avec au préalable, une visite et un entretien du mineur et de sa famille.



1. L'activité globale du FAO Foyer La Livatte

13 places (11 mineurs + 1 mère avec 1 enfant) :

3675 journées effectuées soit **91.53 %** sur nos places d'accueil des mineurs



Nombre de journées réalisées en 2022 (avec accueil mère enfant)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
<i>Théorique</i>	341	308	341	330	341	330	341	341	330	341	330	341	4015
<i>Réalisé</i>	234	266	204	299	218	268	369	356	343	347	364	407	3675
													91.53%

Cette année 2022, nous avons un taux d'occupation inférieur à 2021 avec 3675 journées réalisées contre 3925 journées en 2021.

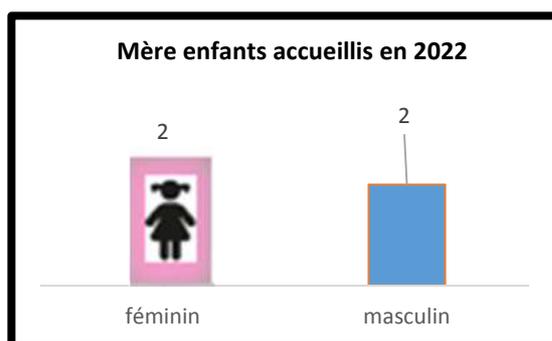
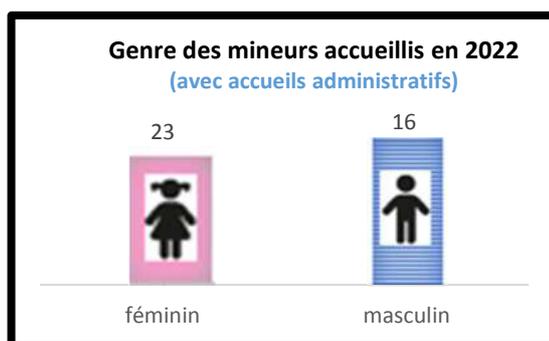
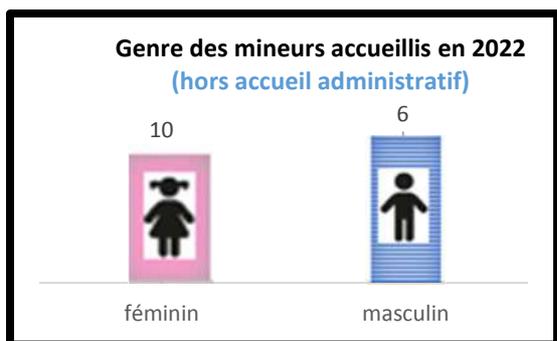
De janvier à juin 2022 inclus, le nombre de journées réalisées a été inférieur à la même période en 2021.

A partir de juillet 2022 et jusqu'à la fin de l'année, nous pouvons constater un nombre de journées réalisées supérieur aux journées théoriques ce qui traduit une suractivité sur la deuxième période de l'année avec un pic au mois de décembre.

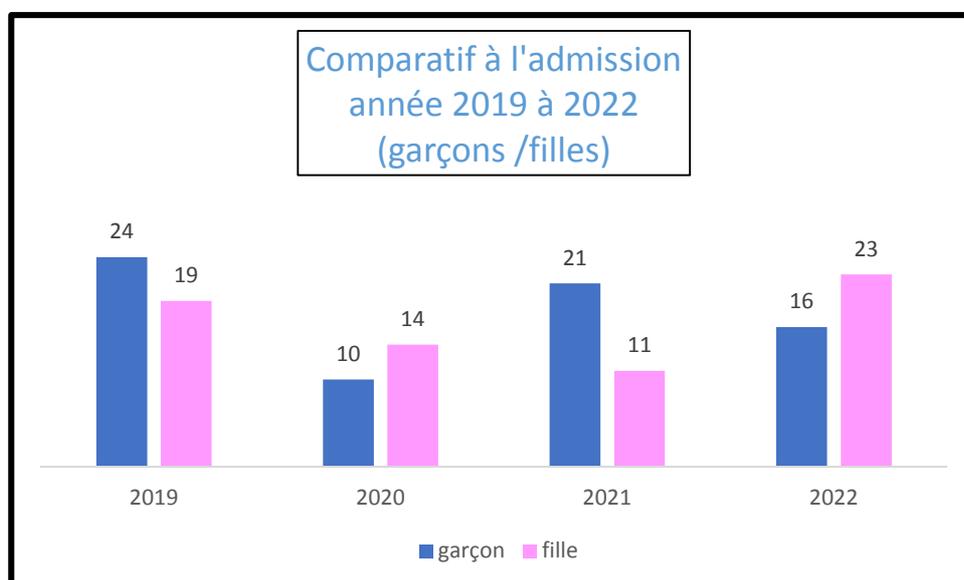
Ainsi, le taux d'occupation sur la structure s'élève pour l'année 2022 à 91,53%.

A l'admission

➤ Mineurs admis en 2022



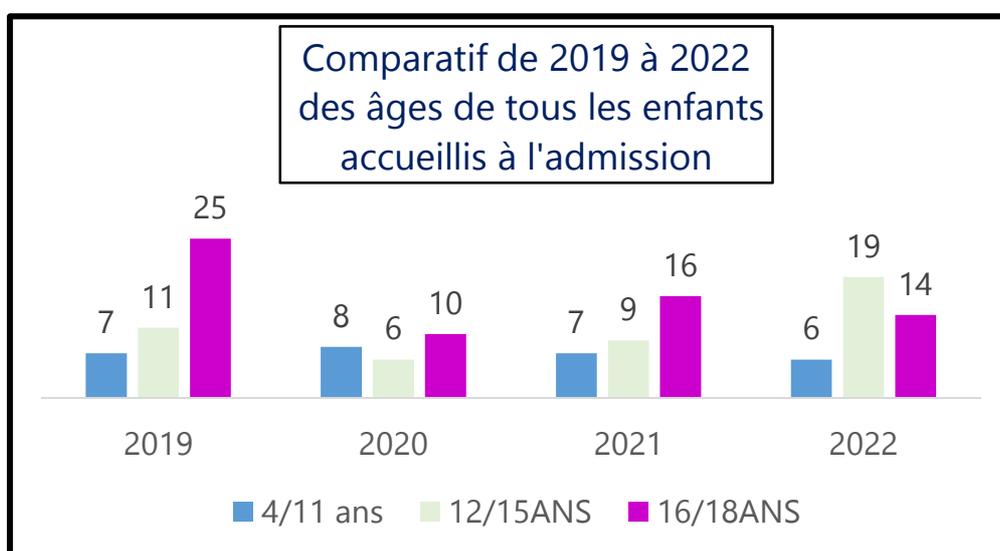
➤ Age et genre des mineurs admis en 2022 (inclus accueil administratif)



Nous avons accueilli en 2022, 39 mineurs contre 32 l'année précédente. Deux jeunes mères avec leurs nourrissons âgés de quelques mois ont également occupé le studio en fin d'année sur de courtes périodes. L'une d'entre elle était mineure non accompagnée.

Il est à noter que sur les 8 mineurs déjà présents au 1^{er} janvier 2022, un seul était encore présent au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit d'un jeune enfant accueilli en décembre 2021 en grande difficulté psychologique et comportementale. Issu de la même fratrie, un autre enfant a été accueilli en octobre 2022 avec pour objectif l'observation du lien de fratrie afin de déterminer l'orientation de chacun.

Les accueils administratifs ont concerné 23 situations en cours d'année.



Depuis 2019 nous pouvons constater l'accueil prédominant de jeunes adolescents âgés de 16 à 18 ans rencontrant pour la plupart des difficultés en lien avec le contexte familial se traduisant par des relations intra familiales conflictuelles aboutissant parfois à des passages à l'acte de violence de part et d'autre.

En 2022, la tranche d'âge a évolué avec l'accueil d'une population plus jeune représentant 19 enfants âgés de 12 à 15 ans sur un total de 39 entrées.

L'accueil d'un jeune enfant de 4 ans et de deux enfants de 7 ans courant 2022 a permis également de reconstituer un collectif plus diversifié avec un groupe vertical dans lequel les interactions des uns avec les autres caractérisent également un élément d'observation pour les professionnels.

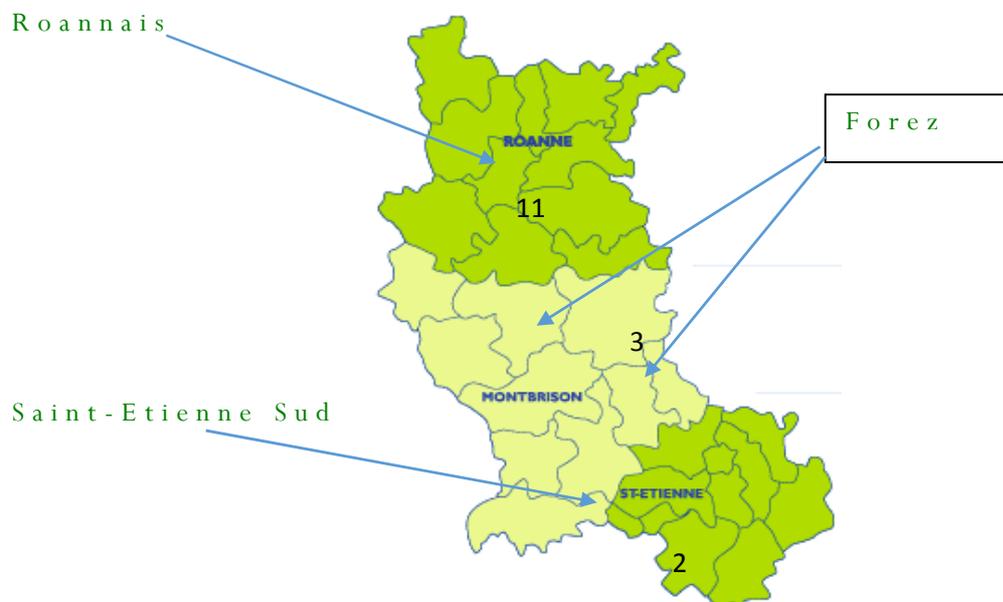
➤ Les origines des accueils des mineurs admis en 2022

Hors accueils administratifs, nous avons réalisé plus d'accueils de mineurs domiciliés avant le placement en famille, pour la plupart en situation de monoparentalité ou séparée. Il s'agit du cas de 14 enfants qui vivaient avec un seul parent au moment de la mise en œuvre de la mesure.

Un jeune était placé en foyer avant son arrivée, une autre jeune fille en famille d'accueil.

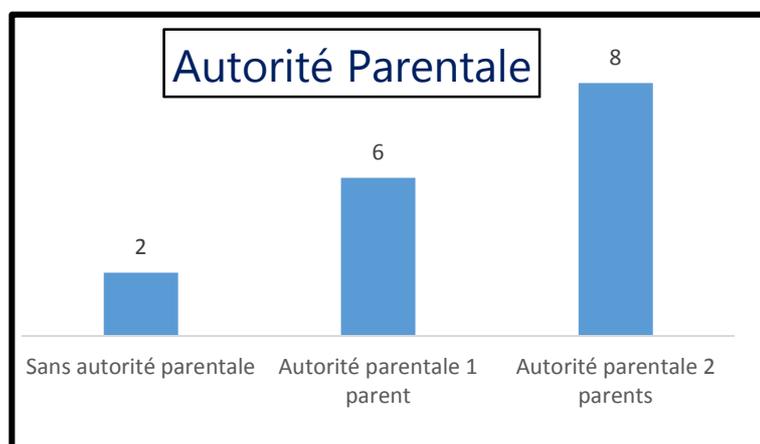
➤ Situation familiale des mineurs admis en 2022
(hors MNA et accueil 72 h00 et 5 jours)

Territoire d'Origine des mineurs accueillis en 2022



Nous accueillons, comme les années précédentes en majorité des situations en provenance du roannais. Cette année malgré tout, il y a une augmentation des accueils en provenance du Forez, notamment par rapport à 2020 et 2021. Le nombre d'accueil provenant du territoire de Saint-Etienne sud est stable. Il est à noter que les situations hors secteur roannais sont plus difficiles à accompagner. La famille et le médecin traitant se situant le plus souvent à distance. L'éloignement peut remettre en question le lieu de scolarité.

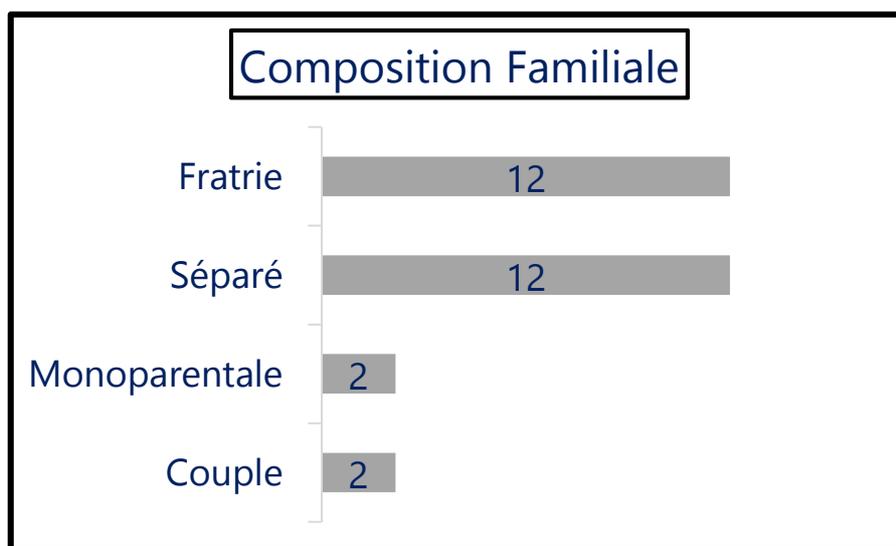
➤ Composition des familles des mineurs en 2022



Les deux parents détiennent le plus souvent l'autorité parentale toutefois comme les années précédentes, pour la majorité des enfants accueillis les parents sont séparés, dans certains cas les familles sont recomposées.

L'exercice de l'autorité parentale est parfois plus difficile pour le parent qui n'a pas de droit d'hébergement et qui est domicilié sur un autre département. Trois enfants accueillis en 2022 ont un parent domicilié hors Loire.

Ce phénomène est plus marqué lorsqu'un conflit parental est installé.

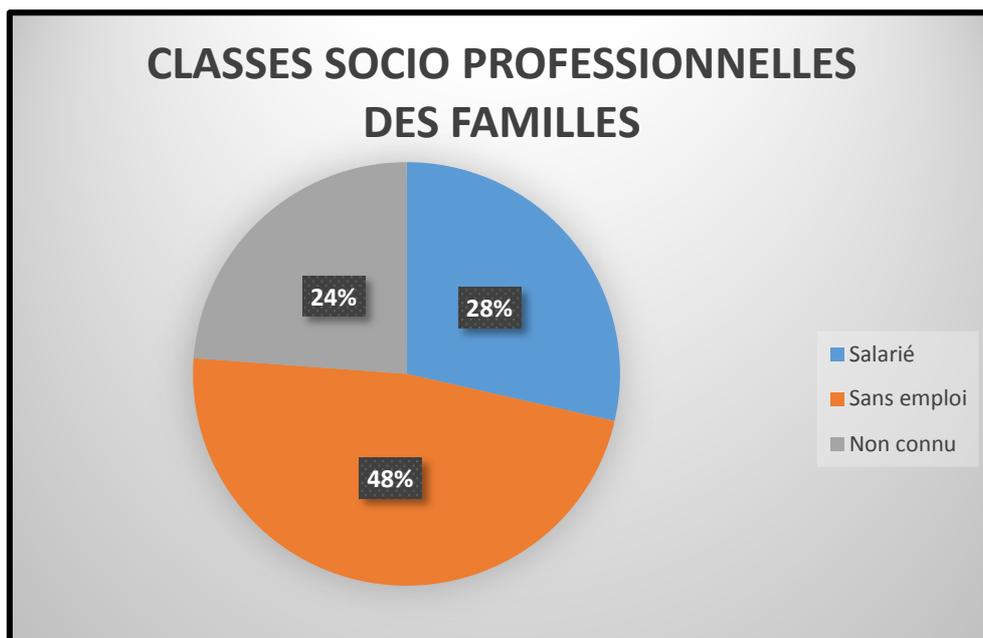


Nous avons accueilli cette année, 5 mineurs dans le cadre de fratrie dont la sœur d'un enfant accueilli en décembre 2021 est présent sur toute l'année 2022.

Il est à noter que l'intégralité des enfants accueilli a des frère ou sœur qui pour certains sont maintenus en famille ou placés hors FDEF 42. C'est le cas pour 7 d'entre eux. Quelques-uns ont des frères et sœurs majeurs au domicile parental ou indépendant.

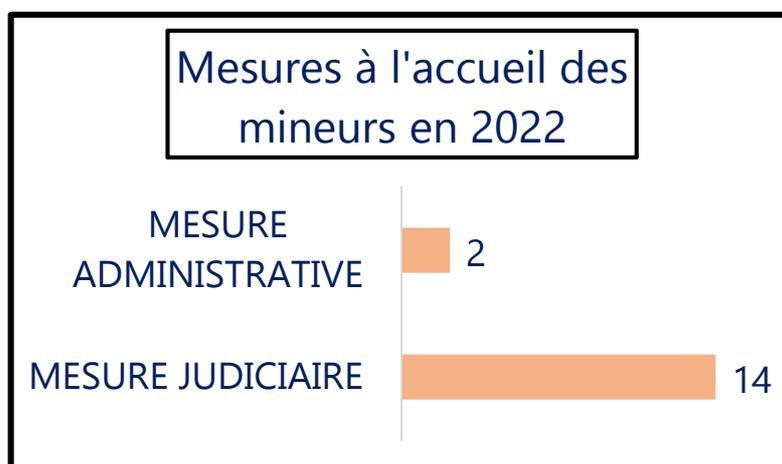
Les deux situations de couple concernent la situation matrimoniale des représentants légaux de deux enfants accueillis qui ont abouties courant 2022 à une demande de tutelle de l'Etat pour l'une et à un renoncement de la filiation pour l'autre. Ces deux situations ont nécessité un accompagnement spécifique compte tenu de ces contextes familiaux particuliers.

➤ Classe socioprofessionnelle des familles



La situation professionnelle des parents permet d'observer que 48 % d'entre eux se trouvent sans emploi. Cependant, toutes les situations professionnelles ne sont pas connues, et certains parents exercent des missions intérimaires ou des contrats de travail courts. Ainsi, ces données sont à considérer avec prudence.

➤ Mesures dans lesquelles sont accueillis les mineurs en 2022



Au cours de cette année, 14 jeunes ont fait l'objet d'une mesure judiciaire et deux d'un accueil provisoire. Nous pouvons noter une majorité d'accueils à la demande du procureur, par les inspecteurs et les chefs de service de la Direction Enfance.

Il en est de même pour les accueils administratifs. Nous sommes alors sollicités pour un accueil et une évaluation visant à faciliter un retour en famille lorsque celui-ci est possible.

Globalement, et comme les années précédentes, nous observons que les motifs des accueils des mineurs sont en majorité liés à des carences et/ou des négligences éducatives associés à des conflits parentaux ou des discordes parents-enfants.

Certains parents parviennent à solliciter de l'aide dans le cadre d'un accueil provisoire par exemple. Cependant pour les situations les plus préoccupantes et parfois accompagnées depuis plusieurs années par différents partenaires, une ordonnance de placement provisoire ou un jugement en assistance éducative est envisagée afin d'entériner une mesure de placement devenue incontournable.

Ainsi, les situations des mineurs que nous accueillons sont en majeure partie connues des services sociaux du secteur. Il s'agit de 13 entrées sur 16 accueils réalisés en 2022, dans le cadre de mesures d'AEMO ou AED en cours par exemple.

➤ Les droits de visite des enfants accueillis en 2022

Un droit de visite est accordé à la plupart des parents par le juge. Il vise le maintien des liens parents-enfant dans la perspective de favoriser le retour au domicile.

Les visites peuvent avoir lieu en présence d'un tiers ou semi-médiatisée c'est-à-dire avec la présence non constante d'un professionnel.

Elles peuvent se tenir au sein de la structure, au service de l'ASE, à l'extérieur (parc, restaurant, loisirs...) en fonction de la décision du juge, en présence parfois d'un autre membre de la famille ou de la fratrie.



Le juge peut également accorder des visites libres sans aucun tiers présent.

Le droit d'hébergement consiste à accueillir de jour comme de nuit son enfant au domicile.

En 2022, 9 parents ont pu bénéficier d'un droit d'hébergement concernant 6 enfants.

➤ Le territoire ASE, les travailleurs sociaux, les taux de présence aux synthèses et aux audiences

Comme nous avons pu l'observer la plupart des accueils relèvent du secteur roannais ce qui permet un partenariat de proximité de qualité.

La représentation des services du département aux instances est efficace. Les chefs de service et les responsables éducatifs enfance sont systématiquement présents aux synthèses qui ont lieu sur la structure.

Leur présence aux audiences est régulière.

Il est à noter également une bonne collaboration avec les représentants du département des autres territoires notamment du Forez.

➤ Parcours des enfants accueillis en 2022

Dès la mise en place du placement, un référent et co-référent sont nommés par le chef de service afin d'accompagner au plus près le mineur et sa famille en vue d'un retour au domicile ou d'une orientation en concertation avec les professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

Durant toute l'année 2022, chaque enfant a pu bénéficier de l'accompagnement d'au moins un référent en cas d'absence de l'un d'entre eux.

5 contrats de séjour 1 DIPC et 2 contrats AP ont été réalisés.

Le plan d'accompagnement personnalisé avec le mineur et sa famille sont actuellement en cours.

La réalisation du rapport à l'admission et du rapport de fin de mesure fait « repère » dans l'accompagnement mené par les professionnels.

La rédaction des rapports à 3 mois et 6 mois constitue une priorité pour 2023.

La structure dispose d'une délégation de fait. Cependant en 2022, quelques délégations ASE ont été maintenues. Il s'agit notamment des accueils hors secteur roannais pour 3 situations.

Un transfert de délégation du FAO vers l'ASE de Roanne a été acté en octobre 2022 pour une situation particulière.

➤ Parcours de soins des enfants accueillis en 2022

L'infirmière de la structure rencontre le mineur dès son accueil et prend contact le cas échéant avec le médecin traitant et le CMP lorsque qu'un accompagnement est engagé.

Elle assure autant que de besoin les accompagnements auprès des médecins spécialistes notamment en associant les parents.

En 2022, 7 enfants sont inscrits dans un parcours de soin psychologique.

Ce premier bilan est enrichi par la consultation d'entrée proposée par la psychologue à chaque jeune et leur famille.

Le maintien du suivi avec le médecin traitant est privilégié. Toutefois, pour les accueils hors secteur roannais la distance peut complexifier la poursuite du soin sur le secteur d'origine.

La recherche d'un médecin référent pour la structure demeure une priorité pour l'année à venir.

➤ Parcours de scolarité des enfants accueillis en 2022

En 2022, 11 jeunes sur 16 accueils réalisés sur l'année sont scolarisés de la maternelle au lycée pour la plupart dans des établissements scolaires de proximité.

Un jeune est inscrit en Centre de formation d'Apprentissage CFA (première année -mécanique), une jeune fille est inscrite en classe de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

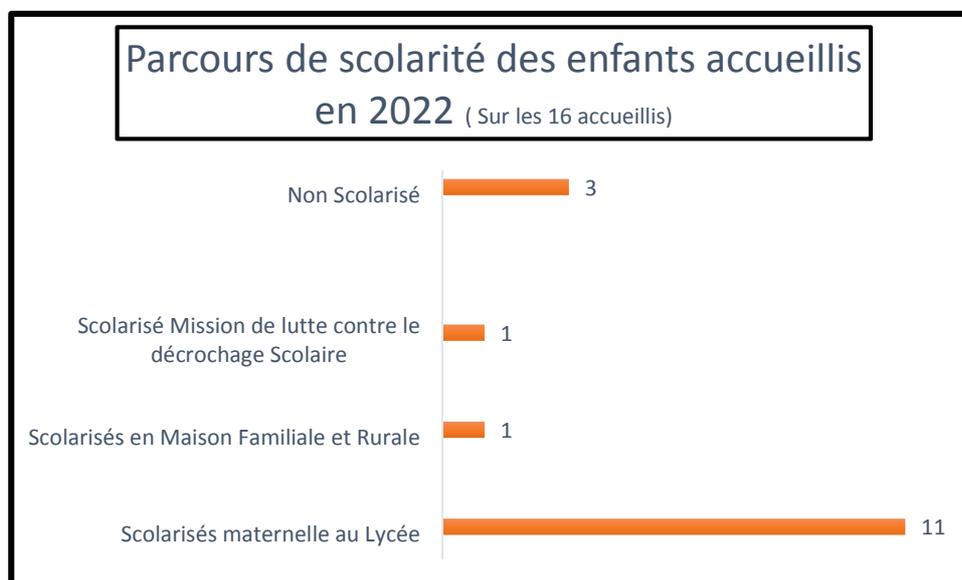
Une autre jeune fille est pensionnaire en Maison Familiale et Rurale.

Deux mineures ne sont pas scolarisées, il s'agit de jeunes fugueuses.

Deux enfants d'une même fratrie ont dû être inscrits dans un nouvel établissement scolaire, le précédent se situant sur le secteur du Forez.

Il est à noter que le maintien du lieu de la scolarité est privilégié dans l'intérêt de l'enfant.

Les parents sont associés systématiquement au parcours de scolarité.



➤ Action sociale pour les enfants accueillis en 2022

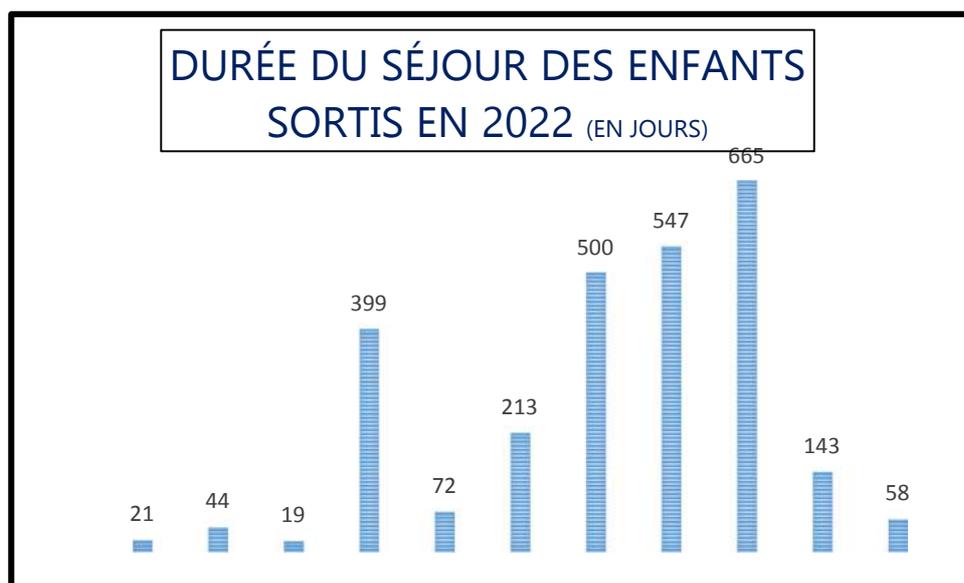
En 2022, seulement 3 enfants participaient à des activités sportives ou artistiques au moment du placement.

Un seul a pu poursuivre une fois accueilli au sein de la structure.

2. Le profil des mineurs à la sortie en 2022

A la sortie

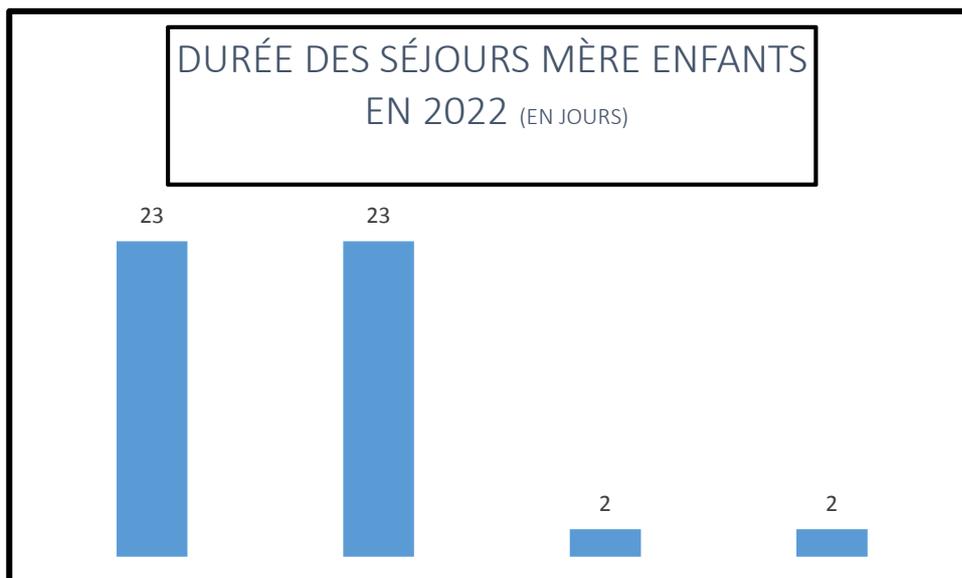
- La durée du séjour des 11 enfants sortis en 2022



- La durée du séjour des 23 enfants (accueils administratifs) sortis en 2022



➤ La durée du séjour des accueils mère enfants sortis en 2022

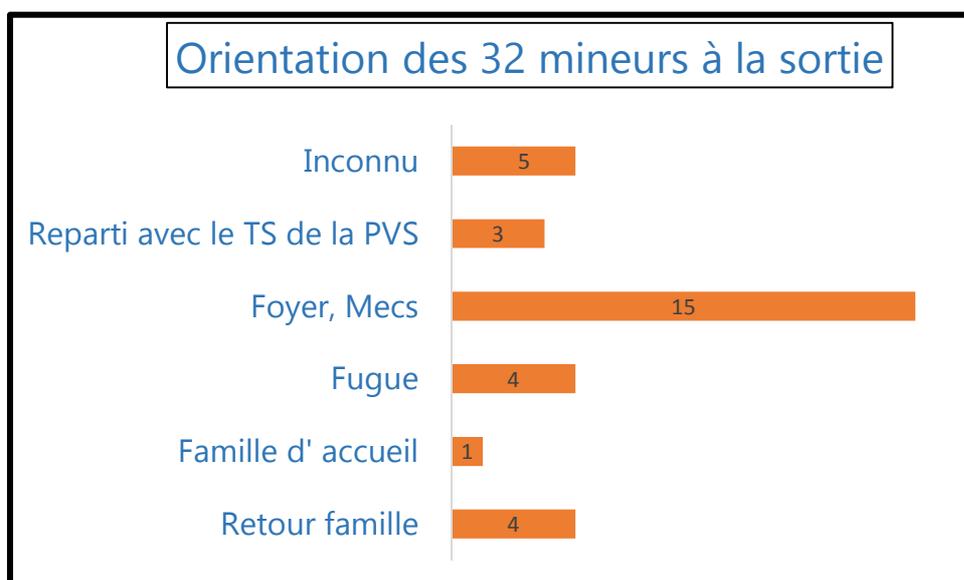


En 2022, 11 mineurs ont quitté la structure. Il s'agit de 4 enfants accueillis en cours d'année et de 7 autres jeunes accueillis entre le 22 décembre 2020 et le 30 décembre 2021 soit 1 an et plus pour certains.

L'accompagnement le plus long (22 mois) a concerné la situation d'un jeune enfant rencontrant des troubles majeurs du comportement qui ont n'ont pas permis une orientation au sein d'un établissement adapté dans les délais habituels. Une place a été actée courant octobre 2022 au sein d'une nouvelle structure ouvrant ses portes sur le territoire.

Les accueils administratifs correspondent à des accueils courts relatifs à la mise à l'abri de jeunes fugueurs le plus souvent ou des demandes d'observation de la part des services de l'ASE visant à l'évaluation d'un retour à domicile.

➤ Orientation des enfants sortis en 2022



Le taux de retour en famille est faible cette année, il correspond à des situations d'accueils dans un cadre administratif seulement et concerne 4 situations en 2022.

Les autres jeunes accueillis dans ce cadre ont rejoint une structure dont il avait le plus souvent fugué. Globalement, quel que soit le cadre de l'accueil (administratif ou judiciaire) nous avons effectué cette année plus d'orientations en structure type MECS, lieu de vie, ou autre unités FDEF 42.

Finalement hors accueils administratifs, 11 sorties sont comptabilisées en 2022, 10 jeunes ont été orientés sur d'autres structures d'accueil collectif du département, un jeune a été accueilli auprès d'un assistant familial.

Une jeune mère mineure a rejoint le domicile parental hors département suite à une séparation avec le père de son enfant à l'origine de l'accueil.

L'autre mère a également quitté le département et a été accueillie auprès d'un assistant familial avec son nourrisson.

➤ Date de décision et réalisation

La date de décision et réalisation est sensiblement la même. Pour certains, le délai a pu être un peu plus long (2 mois) étant donné la difficulté de trouver une place pour les orientations en foyer.

Une situation a fait l'objet d'une présentation en CRO faute de place disponible correspondant au profil du jeune.

La sortie en famille d'accueil a pu se réaliser sur quelques mois visant une intégration progressive du jeune auprès de son assistant familial, dans un nouvel environnement.

➤ Evolution sur les prises en charge des soins à la sortie des enfants accueillis en 2022

A la sortie des enfants, les prises en charge des soins se poursuivent par la structure qui accueille les enfants. La transmission des liaisons se fait par l'infirmière au départ.

➤ Évolution sur les prises en charges : scolarité

Sur les 11 enfants sortis, 6 restent scolarisés au départ.

Analyse et Conclusion de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par l'accueil de plus jeunes enfants contrairement aux années précédentes.

Nous pouvons constater que nous sommes au cœur de notre mission avec une majorité d'accueils en urgence type OPP et JAE et un nombre d'accueil administratif constant par rapport aux années 2020 et 2021.

Deux situations de jeunes enfants ont mobilisé fortement l'équipe éducative cette année relevant de problématiques liées à des souffrances psychologiques graves et à des troubles majeurs du comportement. L'une d'entre- elle a fait l'objet d'une demande de renfort qui n'a pu être installée de façon pérenne sur l'ensemble de l'année. Ces situations particulièrement sensibles ont nécessité une prise en charge spécifique de la part des professionnels qui malgré l'attention porté au collectif se sont vus en difficulté pour proposer au groupe des animations ou actions de loisirs sur l'extérieur.

En effet, la prise en charge dans de bonnes conditions de ces deux enfants nécessitait une attention et un étayage médical de proximité soutenu, ce qui a été peu le cas sur le roannais faute de dispositif adapté. Ainsi, l'orientation n'a pu être réalisée avant le mois d'octobre 2022 pour l'un d'entre eux accueilli sur une nouvelle structure à l'issue de 22 mois de présence au FAO. L'autre enfant a été accueilli sur une autre unité du FDEF après une longue période d'hospitalisation sur Lyon.

Nous avons retrouvé également quelques situations de grands adolescents en rupture familiale et/ou présentant une ou plusieurs addictions. Là encore, la difficulté de mise en œuvre d'un partenariat efficient avec le soin a été très dommageable.

Malgré ce contexte, les mineurs ont pu bénéficier d'un camp en juillet 2022. Deux éducateurs et 6 jeunes ont participé à un séjour d'une semaine.

Une activité Musique s'est tenue en novembre 2022 à l'initiative de la psychologue de la structure. Sept jeunes se sont retrouvés autour d'un premier atelier animé par un musicien proposant la découverte de divers instruments et une initiation à création musicale à partir de deux groupes : écriture et bande sonore.



Cet atelier a reçu un vif succès, un autre projet dans la continuité pourrait être imaginé courant 2023 autour d'une séance plus étoffée visant une création musicale complète.

Pour finir, le travail avec les familles engagé les années précédentes et notamment en 2021 restera une priorité pour l'année à venir.

Une attention particulière sera portée à la situation du parent éloigné géographiquement dans la réalisation du PAP.

De la même manière, l'accès à la cité des enfants facilité par la pratique d'une activité sportive, artistique ou de loisirs fera l'objet d'une réflexion commune avec l'équipe de professionnels. Ceci afin de favoriser la découverte d'un domaine particulier et l'ouverture sur l'extérieur des enfants accueillis, en développant les compétences personnelles de chacun.





MECS LE PONTET

323 Rue Sonia Delaunay – 42153 RIORGES

Chef de service :

Marilyn BOUZOUITA

☎ : 06-74-15-32-69

marilyn.bouzouita@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-70-60-02

lalivatte@fdef42.fr

Présentation du service

Créée le 1er septembre 1996, la Maison d'Enfants « Le Pontet », structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, a déménagé le 20 décembre 2014 dans une maison de 650 m² que l'établissement a fait construire. Les enfants qui nous sont confiés sont depuis accueillis dans des conditions quasi optimales de respect de l'intimité et de bien-être, outre le fait que la maison reste dans le même secteur calme et à proximité des transports en commun, des commerces et des différents établissements scolaires.

Nous disposons dans cette maison de 14 places, mixtes, pour des enfants âgés de 8 à 18 ans, pour l'essentiel en chambres individuelles (8 + 2 chambres doubles). Nous bénéficions également de 2 studios de préparation à l'autonomie pour les plus âgés et aptes à cela. Chaque chambre dispose de sanitaires « privatifs » (salle d'eau et WC). Outre ces espaces individuels, la maison offre des pièces collectives (Salles à manger ; Salon ; Salon télévision ; Salle de devoirs ou encore la cuisine, ainsi que des espaces professionnels et spécifiques (bureau du Chef de service ; bureau des éducateurs ; salle de réunion ou encore bureau de la psychologue et infirmerie, mais aussi une salle de visites pour les familles).

Missions



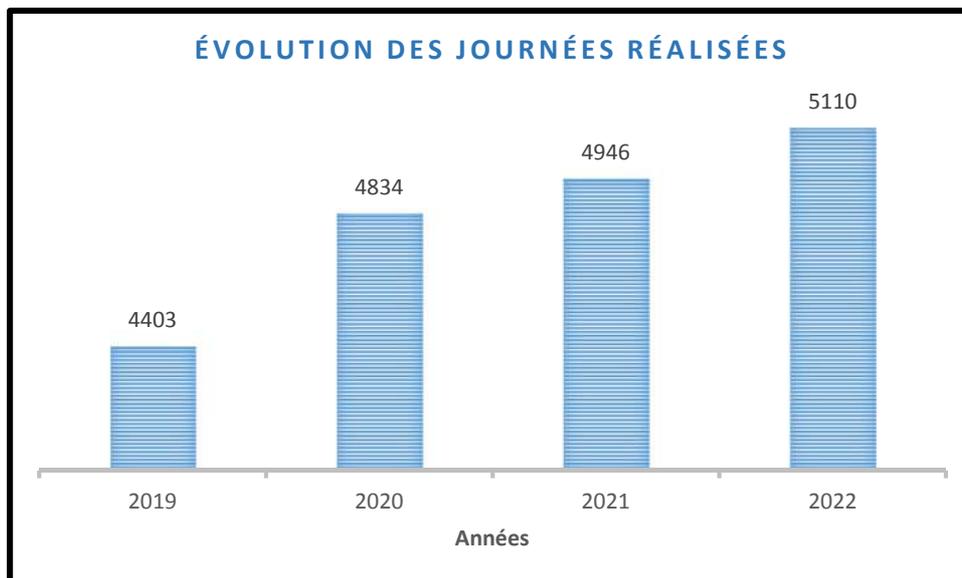
Les mineurs peuvent être accueillis dans un cadre judiciaire ou administratif. La mission de l'unité est d'accompagner sur des périodes moyennes, voire longues, des jeunes en difficultés familiales, sociales et relationnelles avec pour objectifs, selon leur âge et leur histoire, de réintégrer à terme leur milieu d'origine, ou d'accéder à une vie autonome. Depuis 2014, par délégation de la Direction de la Protection de l'Enfance, nous assurons l'accompagnement des familles des enfants qui nous sont confiés.



1. L'activité globale de la Maison d'Enfants Le Pontet

14 places

4881 journées effectuées soit 95.51 % sur nos places d'accueil des mineurs



Nombre de journées réalisées en 2022

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Réalisé	394	364	403	401	386	381	434	422	397	419	415	465	4881
Théorique	434	392	434	420	434	420	434	434	420	434	420	434	5110

95,51%

Cette année 2022 a été « mouvementée » pour une Maison d'Enfants, en effet nous avons pu accueillir 9 jeunes sur notre unité et effectuer 6 sorties, avec un nombre de journées réalisées de 95,51%, le plus haut de ces dernières années.

Suite à 2 départs en décembre 2021, nous avons deux places disponibles. En janvier nous avons accueilli un jeune déjà confié dont le projet était de se rapprocher du domicile maternel sur Roanne.

Sur le premier trimestre nous étions à 13 jeunes accompagnés pour 14 places. A savoir que nous avons 8 garçons pour 5 filles, et qu'il n'y avait pas de candidatures pour des accueils filles. Aussi il n'y avait plus de possibilité d'accueil sur le palier garçon.

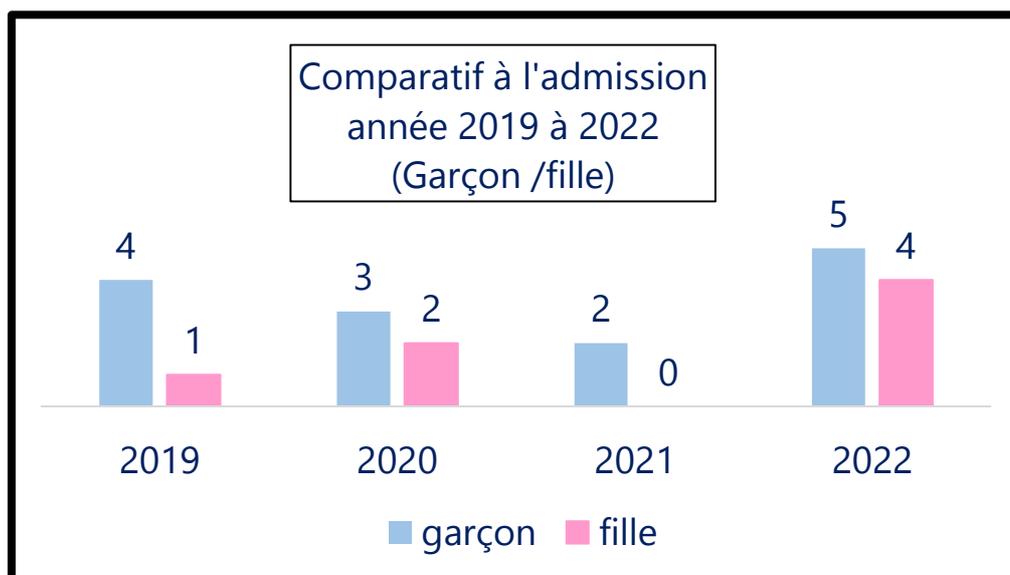
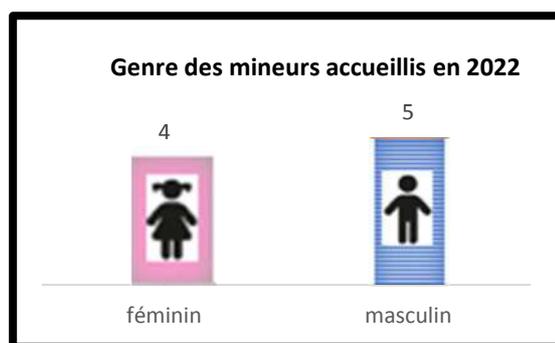
Sur le second trimestre nous avons pu accueillir un jeune garçon suite à l'incendie des Hellebores, 2 jeunes ont quitté la MECS en mai, et nous avons pu accueillir 2 jeunes filles suite à la fermeture d'un Lieu de Vie. Notre effectif était alors au complet.

Le dernier semestre a également été marqué par des départs (4) et de nouvelles arrivées (5), en décembre 2022 nous accueillions 15 enfants, un jeune majeur était accompagné sur un appartement extérieur.

2. Le profil des mineurs à l'admission en 2022

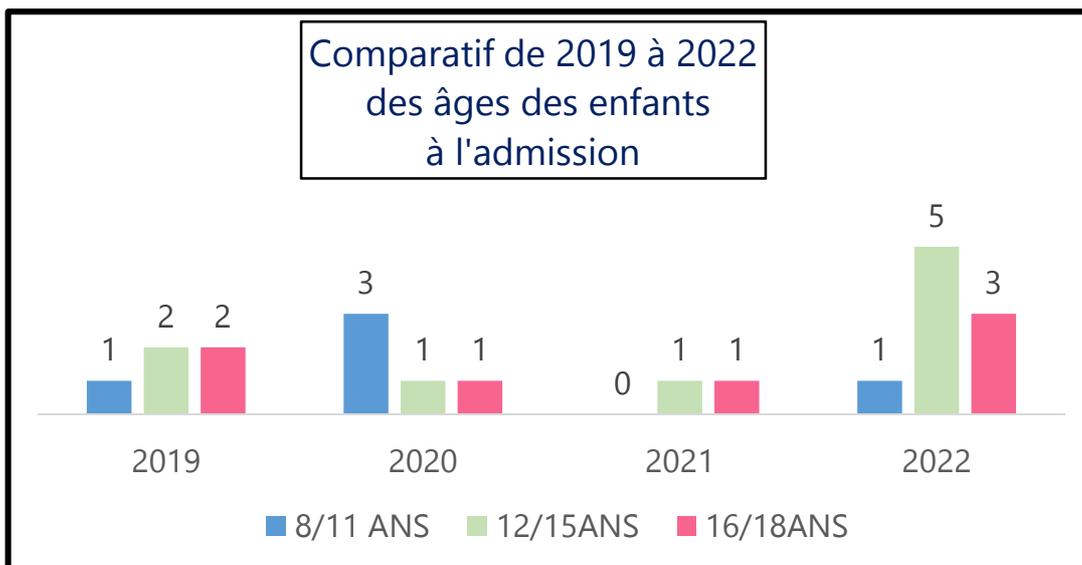
A l'admission

➤ Age et genre des mineurs admis en 2022

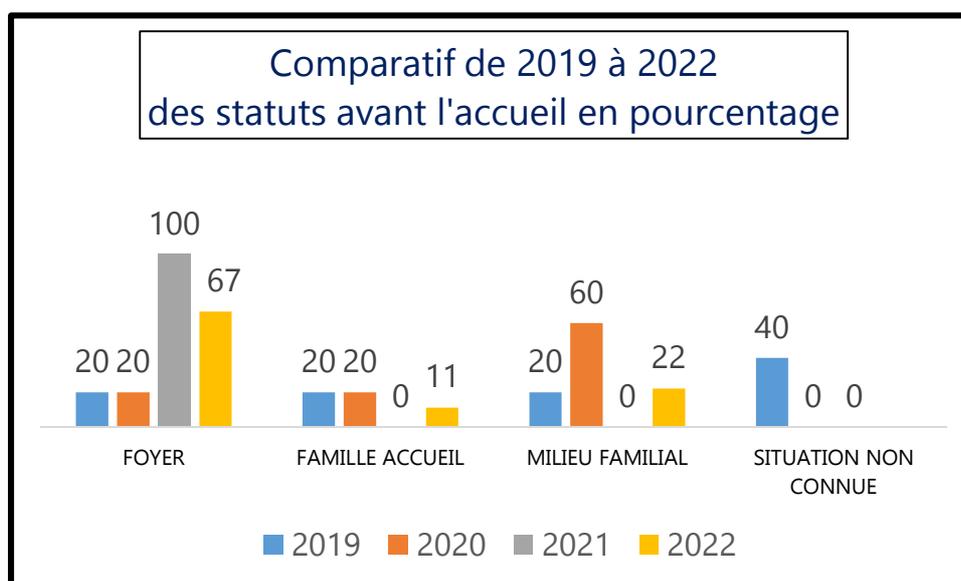


Cette année 2022, comme les années précédentes nous avons accueilli une majorité de garçons.

Il est à noter que nous sommes effectivement plus sollicités pour des accueils de garçons, cependant sur l'année cela a pu se réguler puisque nous avons pu accueillir 4 jeunes filles, et que les effectifs sont au complet.



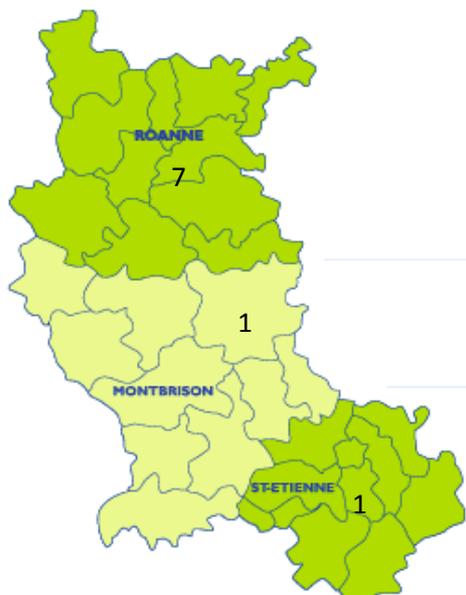
Ces deux dernières années nous pouvons constater que les jeunes accueillis sont majoritairement des adolescents de 12 à 18 ans, et cette année 2022 une tranche d'âge est plus marquée, ce sont les 12/15 ans. Nous pouvons constater que les accueils des 8/11 ans est à la marge, effectivement nous effectuons peu d'accueil de plus petits ces 2 dernières années, il semble que la MECS Le Pontet est plus repérée pour le travail avec les plus grands notamment autour de l'accompagnement à l'autonomie.



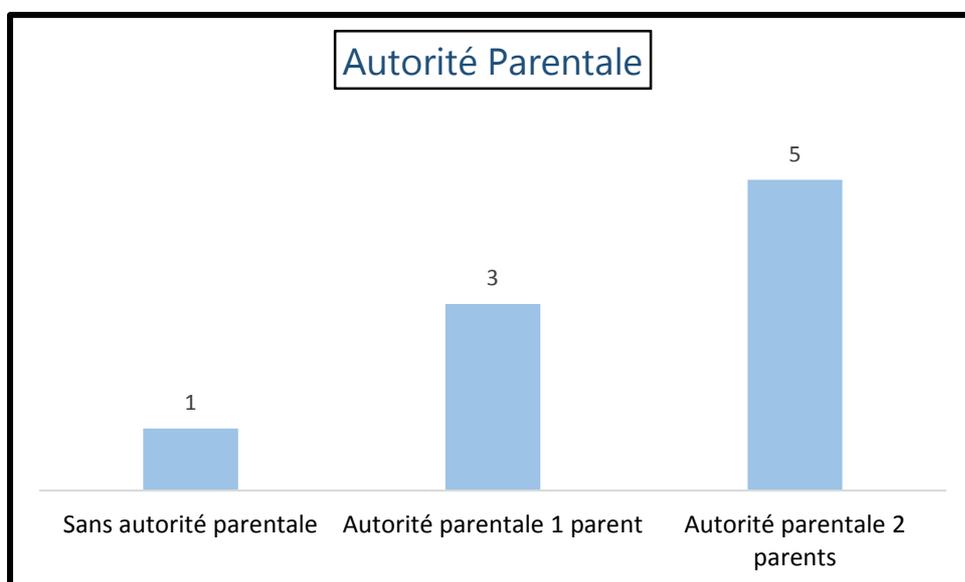
Cette années 2022 nous avons accueilli une majorité d'enfants qui étaient déjà confiés, soit venant de foyer où de Lieu de Vie, soit de Famille d'Accueil. Pour deux situations, les jeunes vivaient en famille, néanmoins toutes deux étaient connues et suivies par les services, ainsi aucun de nos accueils réalisés étaient inconnus des services.

➤ Situation familiale des mineurs admis en 2022

Territoire d'Origine des mineurs accueillis en 2022

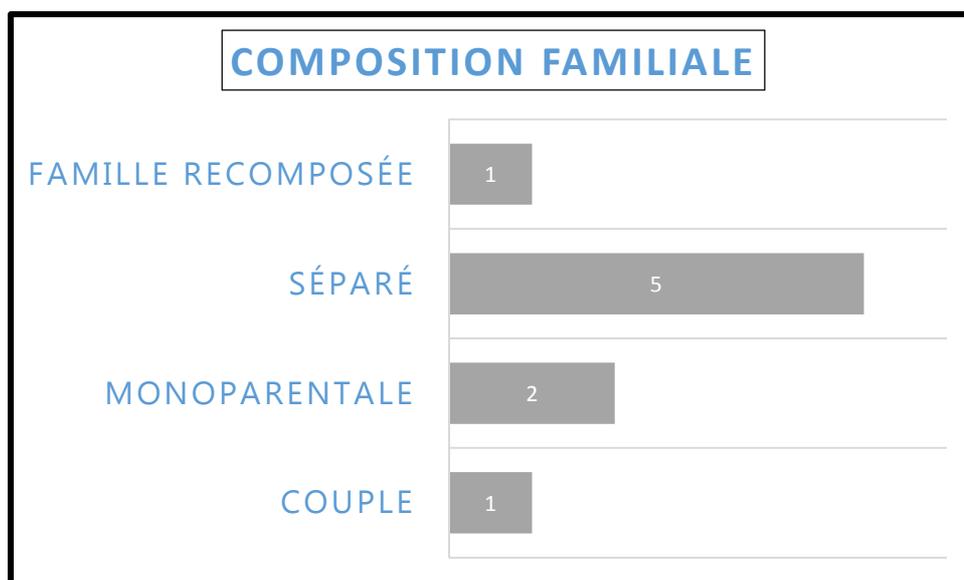


La majorité des jeunes accueillis dépendent du territoire roannais, seulement 2 des jeunes accueillis sont du territoire stéphanois. Il est plus complexe pour nous d'accueillir des situations du sud du département cela rendant difficile le travail de proximité avec la famille. De plus cela est souvent difficile pour les mineurs d'être éloigné de leur réseau relationnel, familial/social.



L'autorité parentale est pour la majeure partie des situations exercée par les deux parents, une seule jeune est sous tutelle d'Etat. Lorsqu'il n'y a qu'un seul parent titulaire il s'agit de décès de l'autre parent ou d'absence dans la vie de l'enfant depuis de nombreuses années.

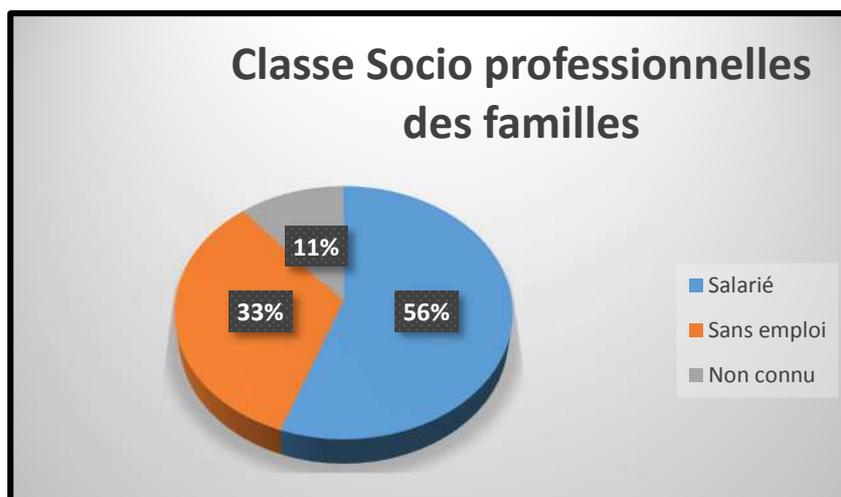
➤ Composition des familles des mineurs en 2022



Un seul jeune est enfant unique sur les 9 accueillis, et pour 5 d'entre eux la fratrie a connu un placement (hors FDEF) ou un suivi éducatif.

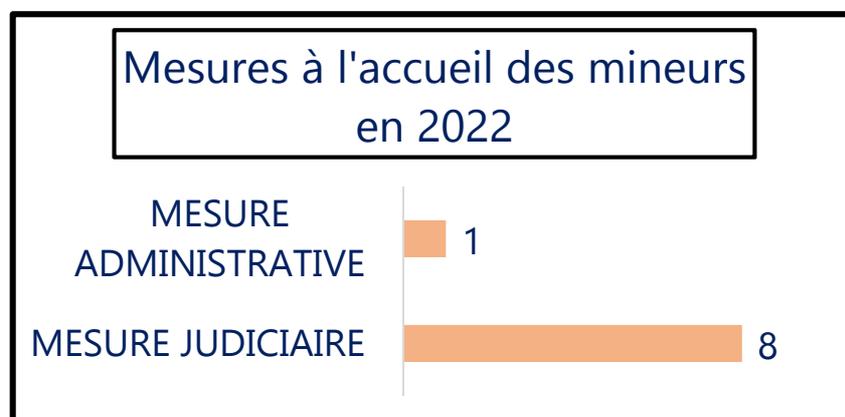
Pour une seule situation la composition familiale est un couple parental.

➤ Classe socio professionnelle des familles



Sur nos 9 situations accueillies cette année 2022, 56% des parents travaillent, 33% sont sans emploi et nous n'avons pas les informations pour certains parents avec qui nous n'avons aucun lien

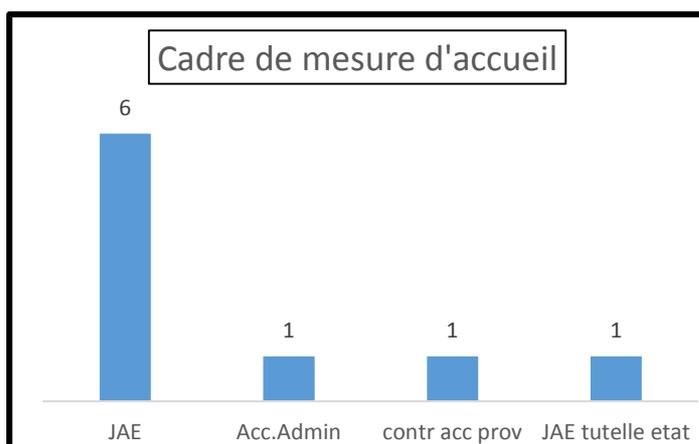
➤ Mesures dans lesquelles sont accueillis les mineurs en 2022



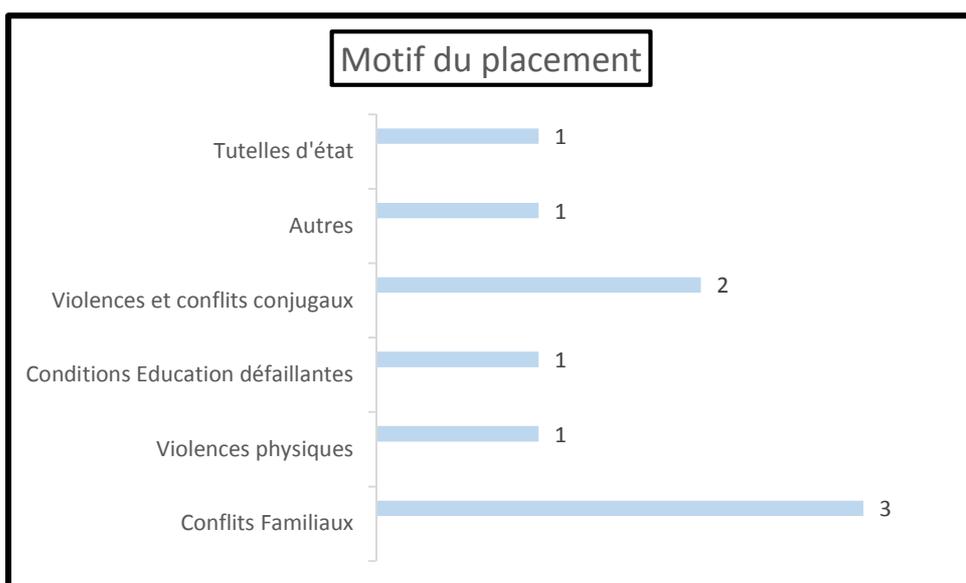
Comme les autres années nous constatons que sur 9 accueils, une seule mesure est administrative. Nous sommes peu sollicités pour des mesures administratives, aussi les accueils effectués dans notre Maison d'Enfants sont pour la plupart des orientations de FA ou d'autres établissements, donc avec des mesures en assistance éducative déjà présentes. Concernant cette mesure administrative il s'agit d'un primo-placement.

Pour 6 des situations accueillis nous sommes en délégation concernant le travail avec les familles, pour certaines situations la présence de fratrie confiée ou de travailleur social ASE référent de longue date, font que le travailleur social ASE reste dans la situation du jeune accueilli faisant fonction de « fil rouge » dans la vie de l'enfant.

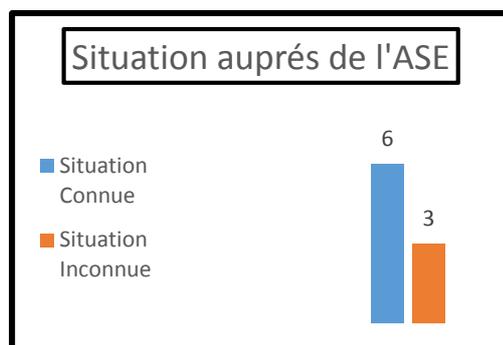
➤ **Cadre de mesures dans lequel les mineurs en 2022 sont accueillis**



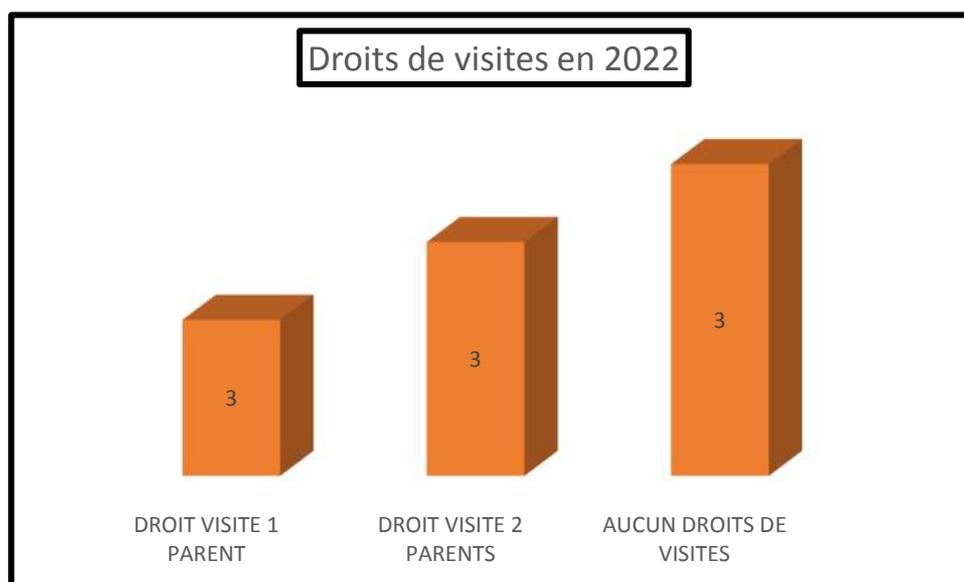
➤ **Motifs de placement des enfants accueillis en 2022**



➤ **Situations connues ou inconnues des enfants accueillis en 2022 auprès du Territoire ASE**

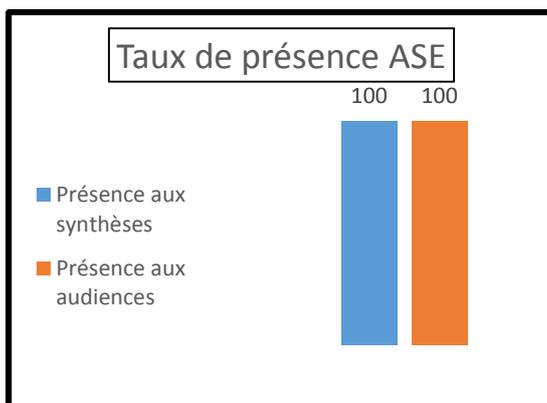


➤ **Les droits de visite des enfants accueillis en 2022**



Concernant les droits de visites parentaux les chiffres sont à l'équilibre. En effet, pour 3 des enfants un seul parent bénéficie d'un droit de visite, pour 2 d'entre eux il s'agit de composition familiale monoparentale ou recomposée avec l'autre parent absent de la vie de l'enfant. Pour 3 autres les droits de visites sont pour les 2 parents. Enfin pour les 3 derniers il n'y a pas de droits de visites, il s'agit d'une tutelle d'Etat, et de 2 situations où les parents ne veulent plus de liens avec leur enfant.

➤ **Le territoire ASE, les travailleurs sociaux, les taux de présence aux synthèses et aux audiences.**



Concernant le territoire Roannais, l'ASE est toujours représentée aux audiences, de même pour nos deux situations stéphanoises. Aussi nous avons pu organiser des temps de synthèse pour les situations suivies avec présence d'un travailleur social ou du Chef de service du territoire ASE.

➤ **Parcours de soins des enfants accueillis en 2022**

Sur les 9 enfants accueillis en 2022, les soins étaient en globalité à jour (sauf les suivis psychologiques pour certains), de fait 6 jeunes viennent d'établissement ou FA. Concernant une situation d'un jeune enfant de 8 ans venant de sa famille il a fallu mettre en place divers suivi notamment au niveau dentaire où il y avait une grande nécessité.

La difficulté est bien souvent de trouver des médecins traitants pour les jeunes afin d'assurer un réel suivi.

➤ **Parcours de scolarité des enfants accueillis en 2022**

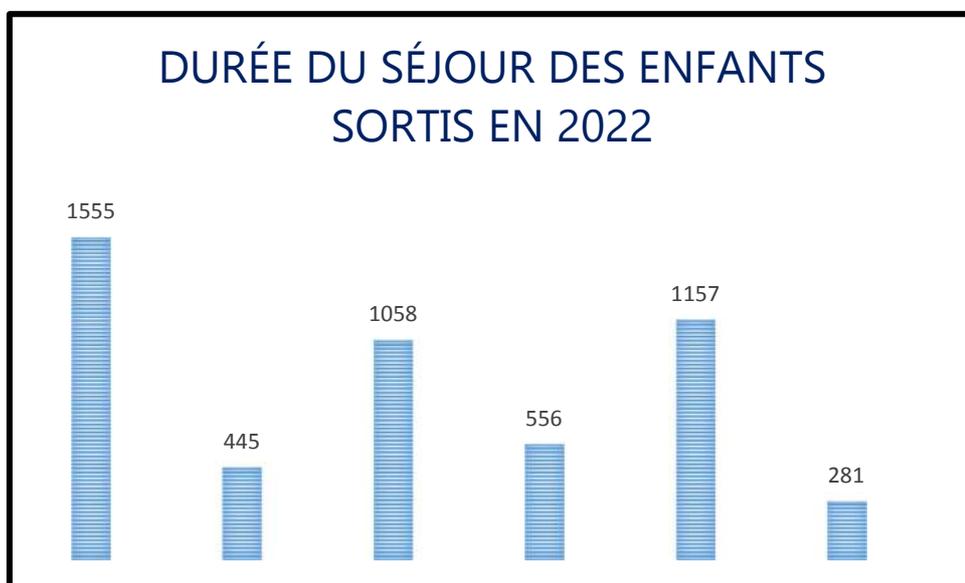
Sur 9 enfants accueillis seulement 1 n'était pas scolarisé, ayant ses 16 ans en mars nous avons attendu cette échéance afin d'enclencher un parcours à la Mission Locale. En effet il était trop complexe pour ce jeune d'être dans un parcours scolaire même sur le dispositif décrocheur, ne supportant pas la contrainte d'être dans une classe en posture apprenante. La Mission Locale par son dispositif Contrat Engagement Jeune, a permis à ce qu'il puisse accéder à des stages, cela n'a malheureusement pas été concluant, à ce moment-là, pour ce jeune rattrapé par sa problématique et orienté en CER.

La Mission Locale reste un de nos interlocuteurs privilégiés dans notre accompagnement des plus de 16 ans.

3. Le profil des mineurs à la sortie en 2022

A la sortie

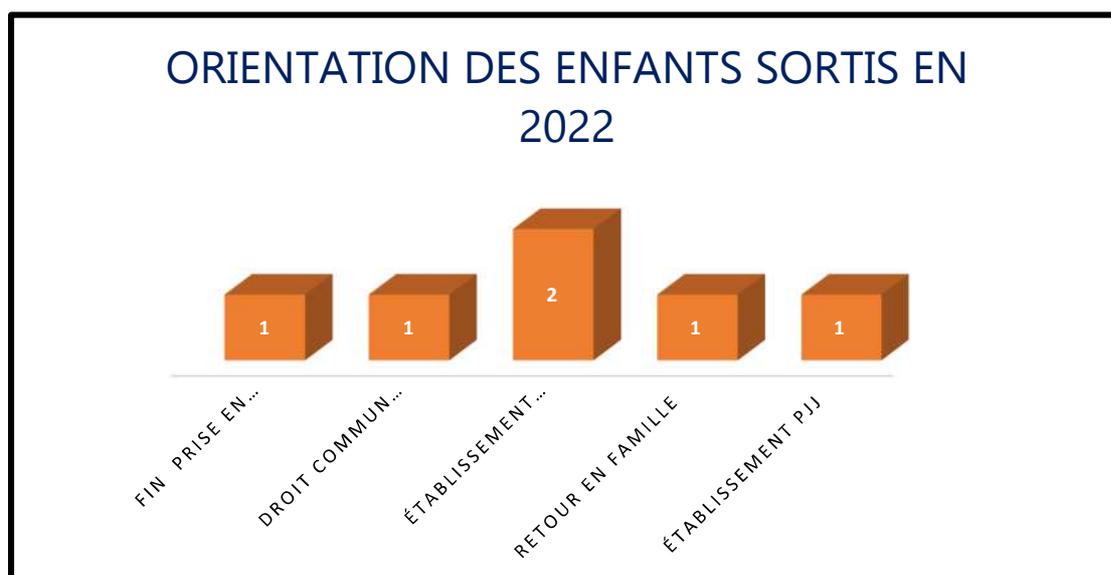
➤ La durée du séjour des enfants sortis en 2022



La moyenne de la durée de séjour des enfants sortis est de 2.3 années de présence.

Un jeune est resté moins d'une année, il a été orienté en CER sur décision du Juge des Enfants, et la jeune qui est restée le plus longtemps, a été accompagnée plus de 4 années à la MECS Le Pontet.

➤ Orientation des enfants sortis en 2022



Les orientations des enfants sortis sont assez disparates. Nous avons des jeunes qui sortent à la majorité, un jeune sur du droit commun et pour un autre une orientation en UJM a été pensée afin de lui permettre un accompagnement plus loin dans sa majorité. Une jeune désirait retourner sur le territoire stéphanois et a été réorienté sur une autre MECS, un jeune en CER, et une jeune fille a acté la fin de sa prise en charge par de nombreuses fugues et passages à l'acte. Aussi un jeune est retourné en famille avec un suivi au domicile.

➤ Date de décision et réalisation

L'écart entre la date de décision et la réalisation de l'orientation du jeune est variable et dépend de la possibilité d'accueil sur une autre structure.

➤ Les soins à la sortie des enfants accueillis en 2022



A l'accueil de chaque enfants, l'infirmière se charge de la bonne continuité du parcours de soin de l'enfant, ou si cela n'était pas fait, le met en place. Il s'agit rapidement de faire le point avec le médecin traitant sur les suivis nécessaires, prendre rendez-vous avec un dentiste, ... Quant aux soins psychologiques, si jamais cela est nécessaire et pas encore engagé nous prenons contact avec le CMP « Les Iris », mais la mise en place d'une prise en charge dans ce secteur est bien souvent très longue.

Sur les jeunes orientés, 2 ont mis en échec les soins, une jeune fille qui était dans des passages à l'actes avec des nombreuses fugues et une opposition au placement, et un jeune devenant majeur.

➤ Évolution sur les prises en charges : scolarité

Concernant le maintien de la scolarité, 3 des jeunes ont maintenu leur parcours scolaire (2 en apprentissage, une en 3^{ème} générale) les 3 ayant mis en échec le scolaire sont celui orienté en CER (pas de scolarité), un jeune majeur en fin d'apprentissage qui ne se rendait plus sur l'établissement scolaire, et la jeune fille en errance

Analyse et Conclusion de l'année 2022

Cette année 2022, contrairement à la dynamique de 2021, a été mouvementée en terme d'accueils. En effet nous avons accueilli 9 jeunes sur notre unité, ce qui pour une MECS n'est pas habituel. Aussi sur une Maison D'Enfants, chaque départ, chaque nouvel accueil vient déstabiliser l'équilibre établi par le groupe, il faut alors que l'équipe puisse rassurer chacun et permettre à ce que le jeu des places s'équilibre. Ainsi cette année a demandé à l'équipe un réel travail au quotidien pour équilibrer, et construire cette vie de groupe sur la structure.

Nous avons orienté 6 jeunes cette année, pour 4 d'entre eux cela avait été travaillé avec eux ; il s'agissait pour une jeune adolescente de revenir sur le secteur stéphanois chose qu'elle avait pu verbaliser, 2 jeunes étaient majeurs, et un jeune est rentré en famille. Concernant les 2 autres jeunes, il s'agit d'un jeune orienté en CER au vu d'actes posés, et d'une jeune qui a mis en échec son placement alors qu'elle était accueillie sur la structure depuis de nombreuses années.

Comme l'année précédente nous avons un groupe constitué de jeunes adolescents et grands adolescents. 7 des jeunes accueillis avaient de 15 à 16 ans, un avait 13ans1/2, et un petit avait 8 ans.

Nous sommes comme l'année précédente sur un accompagnement de plus grands autour des questions liées au futur projet et à l'autonomie, évoquant assez rapidement avec ces jeunes la future majorité et ce que cela engage.

Enfin comme chaque année les éducateurs de la MECS ont été investis dans la mise en place d'activités et de camp pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur, le sport, Les jeunes sont inscrits dans des activités comme la danse, le basket, la boxe, ou encore la salle de sport, l'objectif étant de trouver pour chacun une activité qui pourra lui correspondre et qui lui permettra de se socialiser, de se défouler, d'avoir un extérieur à la structure et au collectif.

En avril, les jeunes ont pu participer à un camp détente en Ardèche, en camping au bord de la piscine ou sur les toboggans aquatiques avec petite soirée karaoké, après-midi pétanque...

Puis en juin cela a été l'occasion d'un WE prolongé pour programmer un petit camp Walibi, très apprécié des jeunes, l'un d'entre eux a pu en profiter pour apprendre les rudiments de la natation et en revenir assez fier. Encore un petit WE pêche entre garçons a pu être organisé, permettant aux filles de profiter d'un petit WE au calme sur la structure.

L'été a été l'occasion de partir en Ardèche une semaine, les jeunes ont pu pratiquer le canyoning, l'escalade, mais aussi les baignades le long de la rivière. Aussi un petit séjour proche de chez nous à Cublize a été fait avec diverses activités comme l'équitation, accrobranche et farniente au bord de l'eau.

LE CENTRE PARENTAL



19 rue de la Convention 42100 SAINT-ETIENNE

☎ 04 77 49 00 25 – Fax : 04 77 34 08 51

Responsables du Centre Parental :

Patricia GOUGEON

☎ : 04-77-49-00-28

patricia.gougeon@fdef42.fr

Assistante Administrative

☎ : 04-77-49-00-25

clairmatin@fdef42.fr

Les missions du Centre Parental

Les Centres Maternels sont autorisés et financés par les Conseils Départementaux. Ils se sont substitués, en 1984, aux maisons et hôtels maternels et leurs missions sont explicitées par la circulaire 81/5 du 23 Janvier 1981.

Il existe une centaine de Centres Maternels en France dont les missions sont, selon les textes :

- Rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères.
- Mettre les jeunes femmes en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme et, dans l'affirmative, de les préparer à l'accouchement en vue, soit d'une maternité, soit d'un consentement à l'adoption.
- D'apporter aux jeunes mères l'aide matérielle dont elles ont besoin.
- D'aider les jeunes mères sur un plan éducatif et psychologique en vue de leur (ré)insertion sociale.

L'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des familles modifié par la loi N°2007-293 du 5 Mars 2007 rappelle la mission fondamentale des Centres Maternels :

« Sont pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du président du Conseil général :

[...] Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Ces dispositifs ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci. [...] »

Le Centre Maternel Clairmatin s'est engagé dans une révision et une actualisation de son projet de service afin de s'inscrire pleinement dans :

- Les orientations du Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, qui mettent l'accent sur la prévention en tant qu'un des axes majeurs du dispositif,
- Les évolutions tendanciennes nationales avec la création de Centres Parentaux depuis 2010 reprises par le législateur en 2016, rendant la prise en compte de la place du père comme indispensable,
- Les expérimentations conduites dans la Loire par le secteur associatif, qui tentent de développer l'accueil parental sur le département.

L'année 2021 est donc devenue décisive quant aux missions premières du Centre Maternel qui évolue, quant aux publics accueillis, devenant donc un **Centre Parental**.

Le public accueilli

Le Centre Parental accueille :

- Des femmes enceintes (à compter du 7^{ème} mois de grossesse) avec ou sans enfant.
- Des mères ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. Un des enfants de la fratrie doit avoir moins de trois ans.
- Des femmes désirant accoucher sous identité secrète.
- Des mères mineures (sous l'autorité de leurs parents ou d'un représentant légal). Dans le cadre de ces accueils, l'enfant est sous la responsabilité de sa mère.
- Les couples parentaux
- Les pères isolés

Les familles accueillies le sont soit :

- À leur demande, dans un cadre administratif, après signature d'un contrat avec l'Inspecteur Enfance.
- Sur décision judiciaire, à la demande de l'ASE

Les familles prises en charge dans notre établissement le sont donc au titre de la prévention ou de la protection.

Concernant les femmes désirant accoucher sous identité secrète :

La prise en charge de ces femmes peut se faire à deux moments :

- Durant la grossesse : elle a pour objectif d'offrir un espace sécurisant afin de mener à bien la fin de la grossesse hors de toute pression de l'entourage familial et / ou professionnel.
Nous tâchons de garantir des conditions matérielles et un environnement adapté : un appartement, une présence professionnelle 24h/24, une proximité d'accompagnement par le Service Social Départemental (SSD), la P.M.I.
Ce temps d'accueil permet à la mère d'avoir une réflexion quant aux choix qu'elle fera concernant cet enfant à naître : il est important que la mère inscrive cet enfant dans sa réalité afin de garantir une naissance dans les meilleures conditions.
- Après l'accouchement : un nouvel accueil peut être assuré sous réserve d'une évaluation conjointe du Centre Parental et du Département. Sa durée doit être courte et ne peut excéder les deux mois légaux de réflexion.
A l'issue de ce délai et en fonction de la décision de la mère, une place au Centre Parental peut être proposée.

Les conditions d'hébergement

Ces familles sont hébergées dans 17 appartements situés dans la structure interne du Centre Parental et 8 appartements extérieurs situés en périphérie de celle-ci, soit une capacité d'accueil de 25 familles.

Généralement, la première étape d'hébergement se fait dans la structure interne. Lorsque l'accompagnement trouve un terrain favorable dans l'organisation de la vie quotidienne, une observation positive de la relation parentale et l'éducation des enfants, les familles peuvent passer à un hébergement autonome (appartement extérieur) avec maintien du soutien éducatif.

Afin mieux le projet de chaque famille, nous verrons comment le Centre Parental a revisité son accompagnement en structurant et organisant différemment la composition et l'intervention des intervenants.



Les pères et conjoints

L'article L.222-5.3 du Code de l'Action Sociale et des Famille de la loi relative à la Protection de l'Enfance votée le 1^{er} mars 2016 ouvre de nouvelles perspectives en autorisant la prise en charge, dans les centres parentaux, d'enfants « *accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin de soutien dans l'exercice de leurs fonctions parentales* » voire des « *deux parents pour préparer la naissance de l'enfant* ». A l'admission, le couple peut donc être accueilli dans un logement de la structure interne. Dans un second temps, en lien avec le projet personnalisé et dans le cadre de notre mission Protection de l'Enfance, nous pouvons également faire le choix d'accompagner ce couple sur un logement extérieur mis à disposition par le Centre Parental.

Au-delà de la question du projet de vivre en couple, nous sommes vigilants à prendre en compte le père des enfants et ce, que les parents soient séparés ou non :

- Même s'il a déjà pu être rencontré lors de l'entretien de préadmission, nous proposons une rencontre avec le père de l'enfant pour lui présenter l'établissement dans lequel est pris en charge ce dernier.
- Nous lui proposons du soutien et des conseils autour de la prise en charge de son enfant.
- En fonction des problématiques personnelles qu'il peut être amené à évoquer auprès des professionnels, nous l'orientons vers les organismes / institutions les plus à même de le soutenir.

Nous veillons au respect de l'autorité parentale conjointe et faisons toujours en sorte que les pères soient associés aux décisions concernant leur enfant.

Enfin, nous soutenons les familles afin qu'elles puissent transmettre à leur enfant des éléments de sa propre histoire, de ses origines, quand celui-ci n'a pas été reconnu par son père ou qu'il n'est pas présent dans sa vie.

Les fondements de notre projet d'accompagnement :

Ils sont élaborés sur l'idée maîtresse que tout lien parental n'est pas par essence forcément « bon », mais qu'un petit enfant peut susciter chez ses parents un réel désir de vie. Nous travaillons ainsi à :

- Assurer au nouveau-né une sécurité affective minimale, lui permettre d'établir au quotidien un lien avec sa mère mais aussi son père (quand ce dernier l'a reconnu ou souhaite le faire) d'être éduqué, socialisé et de ne pas souffrir précocement de graves carences affectives. Évaluer l'existence ou non d'un lien familial possible dans la continuité.
- Rompre l'isolement des jeunes parents en difficulté et en rupture familiale qui ont connu abandons, rejets, placements. Contribuer à leur construction identitaire, à leur individuation et à leur socialisation ; s'efforcer de les inscrire dans un « ici et maintenant », leur donner les repères éducatifs pour penser leur vie et grandir, s'insérer socialement et professionnellement et appréhender leur fonction parentale à plein temps, ou partiellement, sans culpabilité.
- Permettre le développement d'une relation entre l'adolescent devenu parent et son tout petit enfant.
- Permettre si possible à cet enfant de rompre avec le cercle vicieux de l'ignorance des origines en intégrant son tissu générationnel (quand c'est réalisable). Autoriser le père qui l'a reconnu à s'approprier sa fonction parentale et à appréhender ses responsabilités. Inviter ses grands-parents à investir leur rôle.

Pour permettre la concrétisation de tous ces fondements, nous avons été amené à penser une nouvelle organisation de la structure :

- A savoir deux services distincts d'accueil : un service interne composé de 7 travailleurs sociaux et un service externe composé de 2 travailleurs sociaux. Ces deux services seront soutenus par une équipe ressource : une psychologue, une infirmière puéricultrice, 1 CESF ainsi que l'assistante sociale, détachée du roulement, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

➤Conditions d'accueil :

L'accompagnement est réalisé en fonction des contrats de séjour et des projets personnalisés individualisés des personnes accueillies.

Il s'appuie notamment sur :

- Un hébergement dans un cadre adapté, sécurisé comprenant la présence de professionnels des secteurs éducatif, médical et petite enfance.
- Une démarche centrée sur la personne, à partir d'une relation fondée sur l'échange, le respect et la confiance.
- Une contractualisation des engagements respectifs de la personne accueillie et de l'établissement au travers d'un contrat de séjour.
- Deux référents éducatifs et deux référents petite enfance qui accompagnent la personne accueillie et son (ses) enfant(s) tout au long de leur séjour.
- la réactualisation régulière des objectifs du projet personnalisé individualisé avec la personne accueillie.

➤ Étape de l'accueil :

L'admission et l'accueil sont deux moments déterminants de la qualité de l'accompagnement de la famille au cours de son séjour au Centre Parental.

La Chef de Service est garante que l'admission puisse se faire dans de bonnes conditions et elle organise l'accueil de la famille avec les professionnels du service.

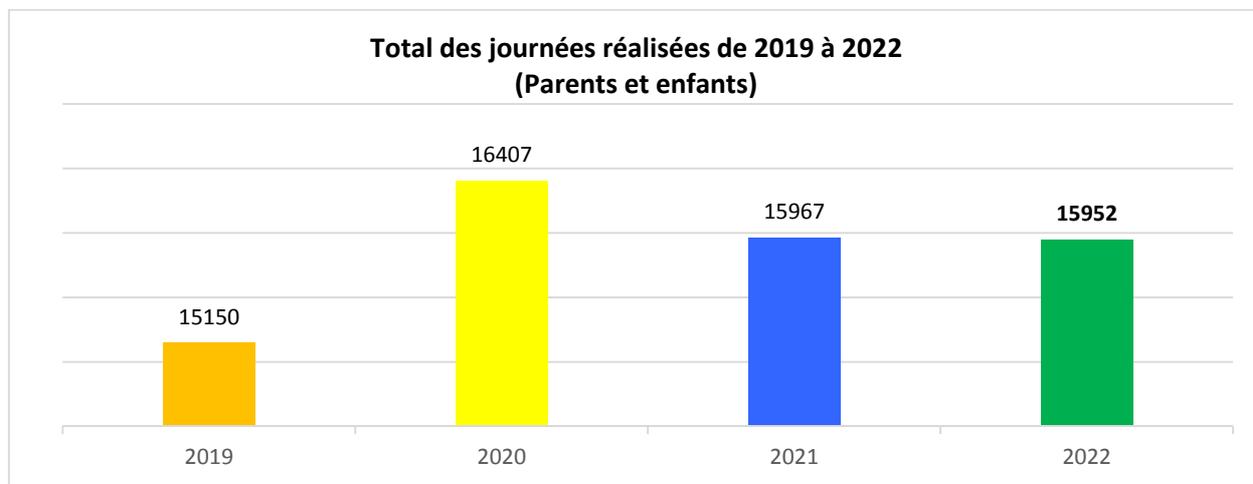
Avec l'accord préalable de l'ASE ou de l'Inspecteur de la Protection des Personnes Vulnérables, une procédure de préadmission est mise en place afin de préparer en amont l'entrée de l'utilisateur avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les services sociaux, en réalisant un entretien avec le Chef de Service et un travailleur social après envoi d'écrits concernant la situation.

Cette procédure de préadmission comporte plusieurs objectifs :

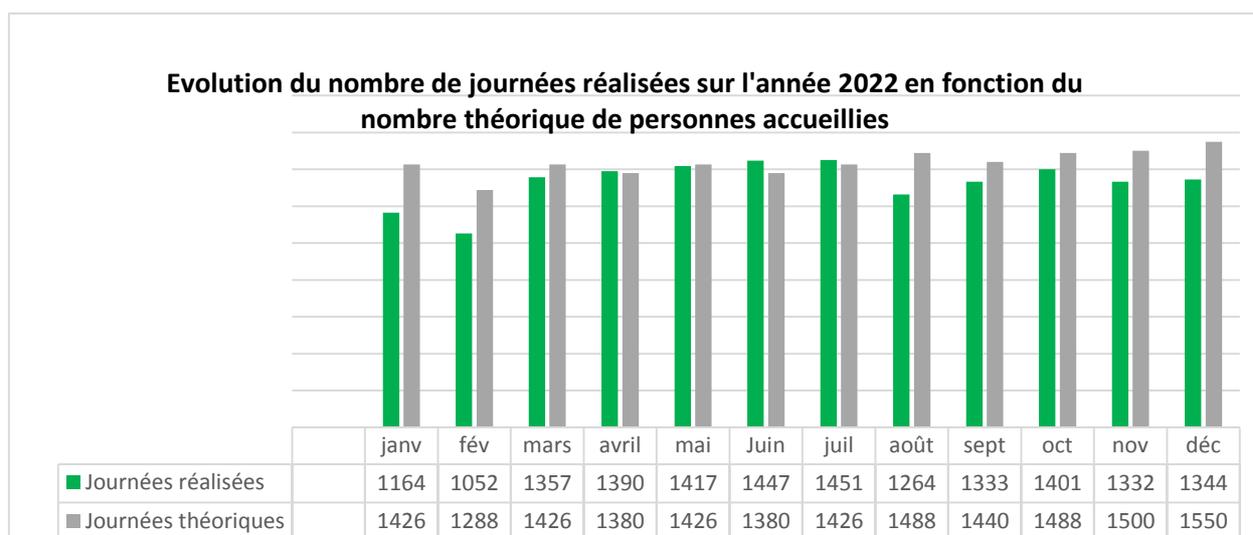
- Permettre à la famille d'exprimer sa demande et son histoire.
- Écouter l'attente des travailleurs sociaux qui proposent l'orientation en Centre Parental.
- Percevoir la compréhension et le niveau d'adhésion de l'utilisateur à un accueil au Centre Parental.
- Présenter les conditions d'accueil et le rôle du service afin de permettre à la personne de se projeter.
- Réaliser une première évaluation des capacités du Centre Parental à répondre aux attentes et besoins de la famille.
- Visiter les locaux.

Un délai de réflexion adapté à chaque situation est donné à la famille avant de prendre sa décision d'entrée (délai moyen 48h).

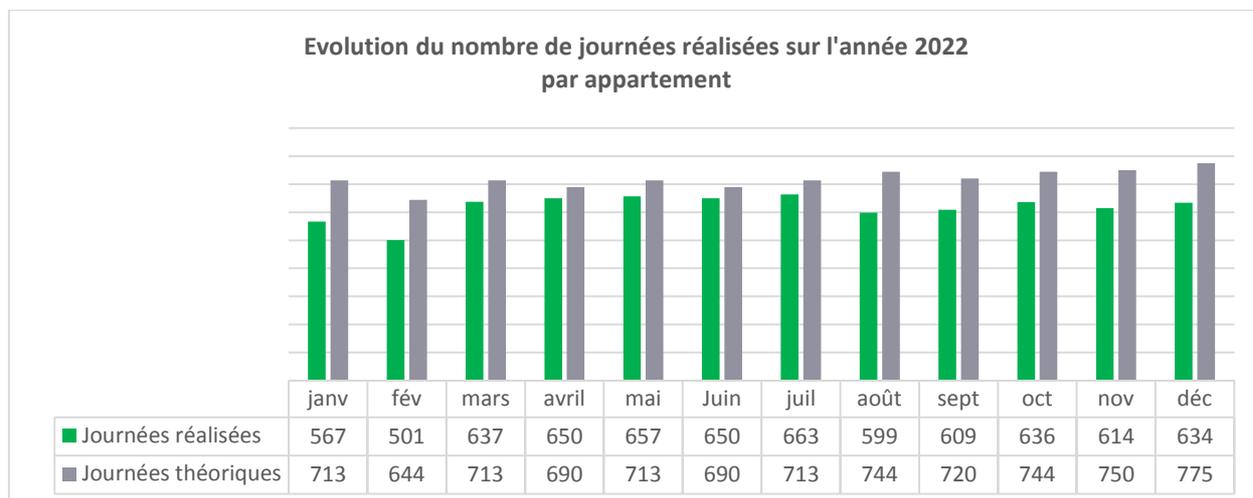
→ **Le nombre de journées réalisées**



Le nombre de journées réalisées cette année est sensiblement le même que l'année précédente.



Toutefois, si nous prenons en compte ce système de calcul, le taux d'occupation s'élève à 93 %.

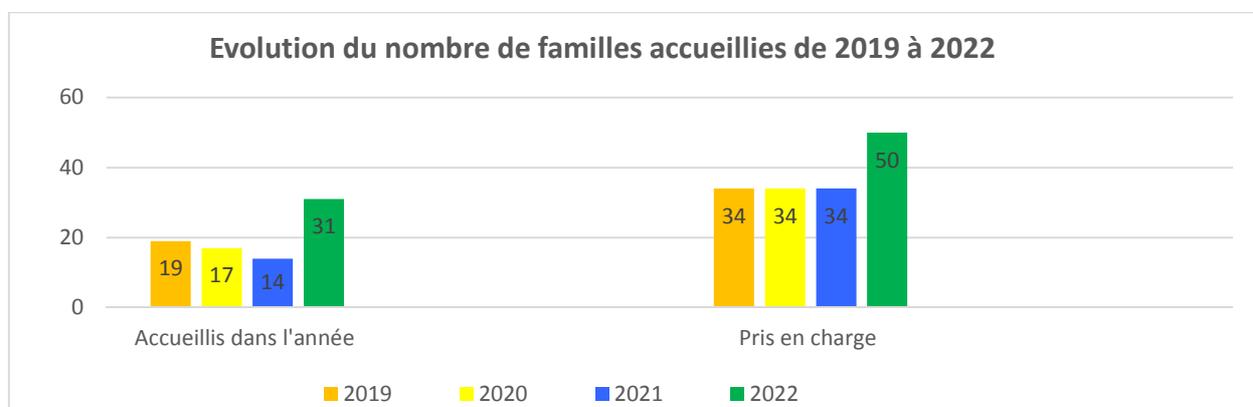


Alors que si nous considérons le nombre de familles accueillies (c'est-à-dire par appartement), notre taux d'occupation fléchit à 86 %.

En effet, la prise en compte de l'occupation d'un appartement est moins représentative car elle ne prend pas en considération le nombre de personnes qui occupe ce logement.

À noter que depuis le dernier trimestre 2022, nous disposons de 2 nouveaux logements extérieurs. (Soit un total de 8 appartements extérieurs).

➔ Le nombre de familles accueillies



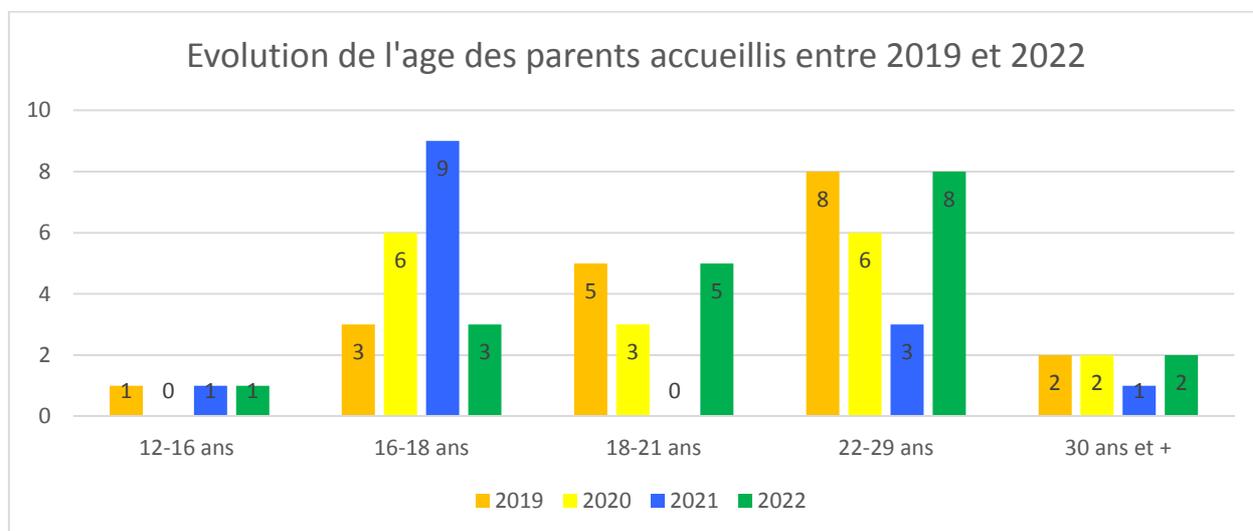
En 2022, 50 familles ont été hébergées et soutenues dans leur relation avec leurs enfants et accompagnées dans leurs démarches sociales et d'insertion. En 2021, c'est 34 familles qui avaient été accueillies.

On note donc une nette hausse due en partie à un fléchissement de notre durée de séjour.

Cette nette évolution a permis de répondre aux besoins de beaucoup plus de familles cette année.

Si 19 familles étaient présentes au 1^{er} Janvier 2022, nous en avons accueillies 31 de plus au cours de l'année et avons vu le départ de 32 autres.

→ L'âge des familles accueillies

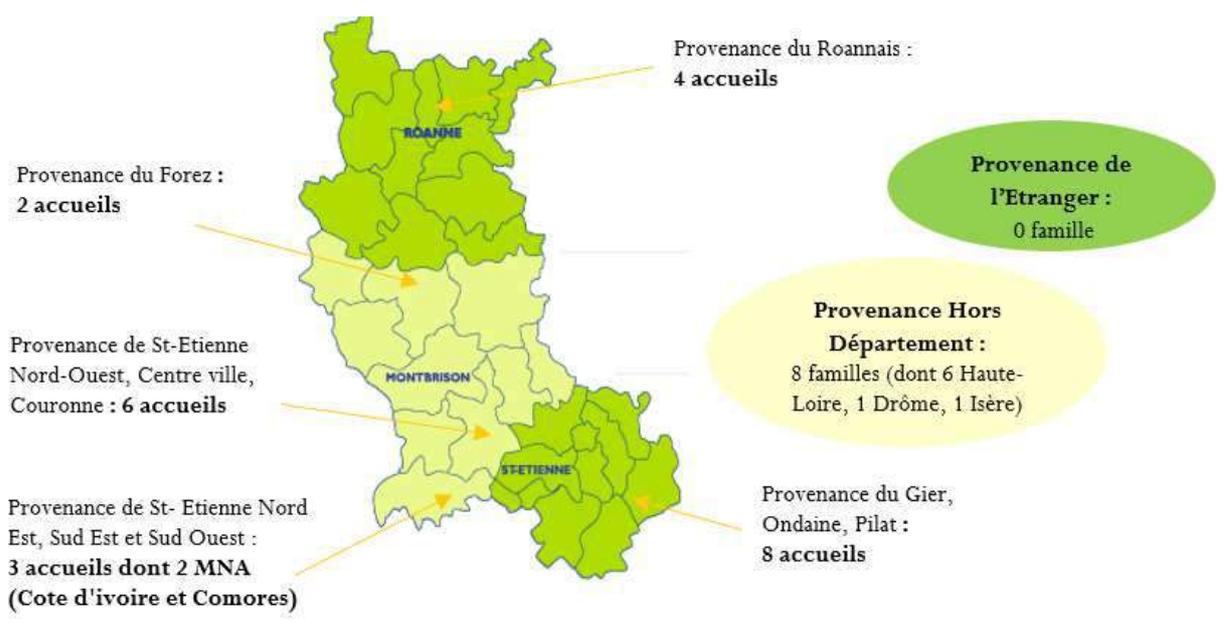


Si l'année 2021 avait été représentée par un grand nombre d'accueil de parents mineurs (10 au total), l'année 2022 n'a pas suivie cette évolution.

En effet, seuls 4 parents mineurs ont intégré notre structure.

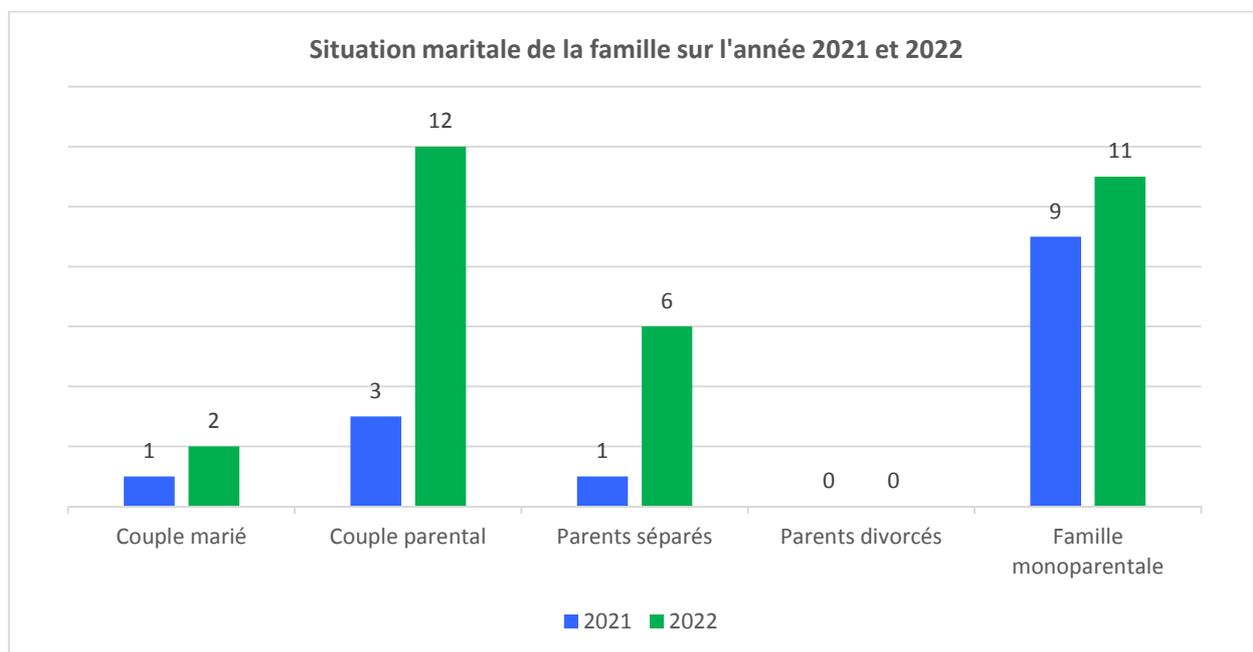
1.1.1. Description de nos familles accueillies

→ Origine géographique des familles admises en 2022



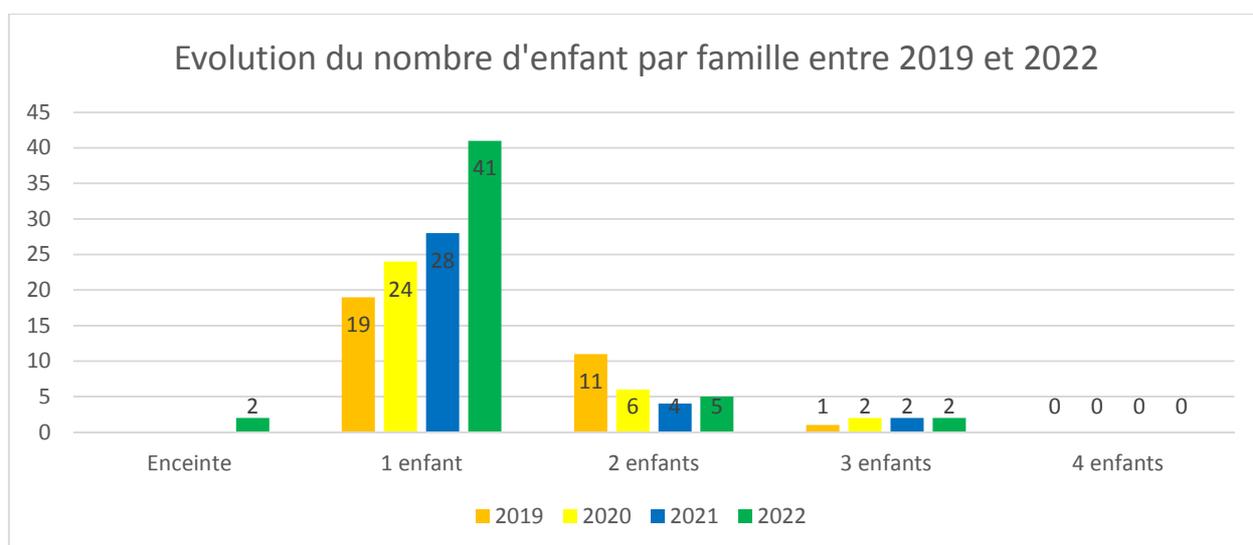
Du fait de l'absence de centre parental sur son territoire, nous pouvons constater que la Haute-Loire fait partie des départements les plus demandeurs de places au sein de notre structure.

→ **Situation matrimoniale**



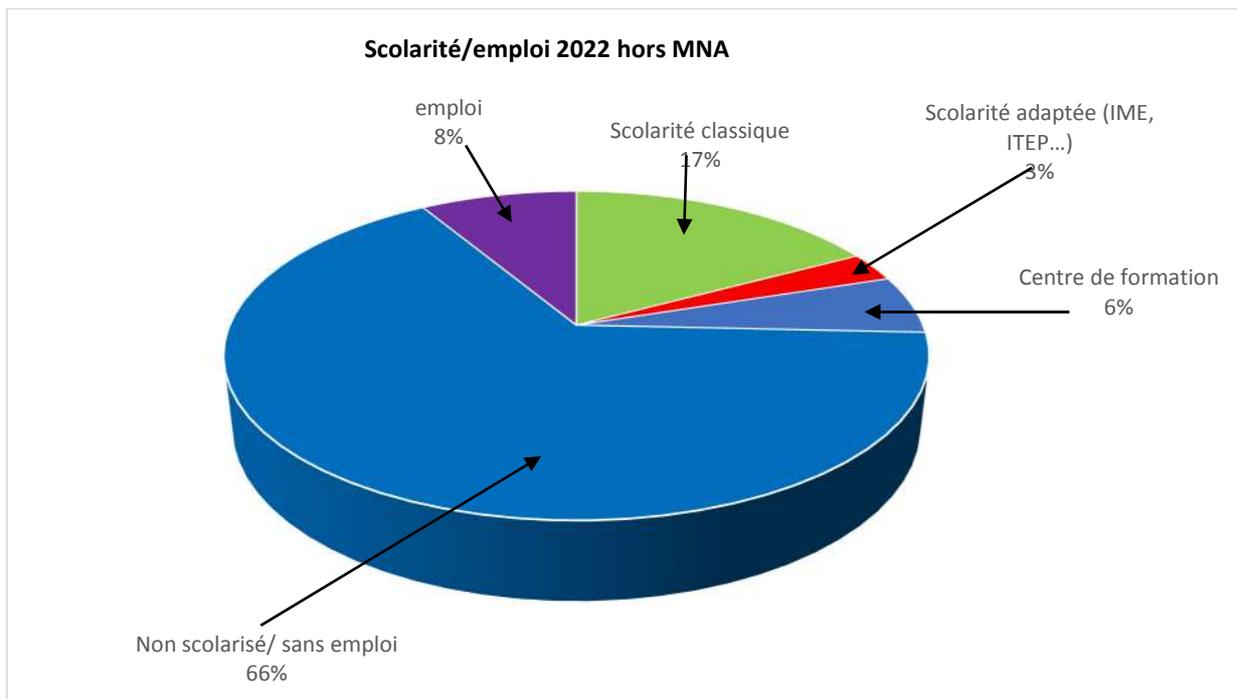
Contrairement aux années précédentes où les familles monoparentales représentaient la majorité de nos accueils, les accompagnements sur l'année 2022 ont été effectués majoritairement auprès de personnes issues de couples parentaux (et ceci même si les familles monoparentales sont restées bien présentes).

→ **Nombre d'enfants composant les familles admises**



L'accueil de familles accompagnées d'un seul enfant est de plus en plus représentatif des familles accueillies au Centre Parental.

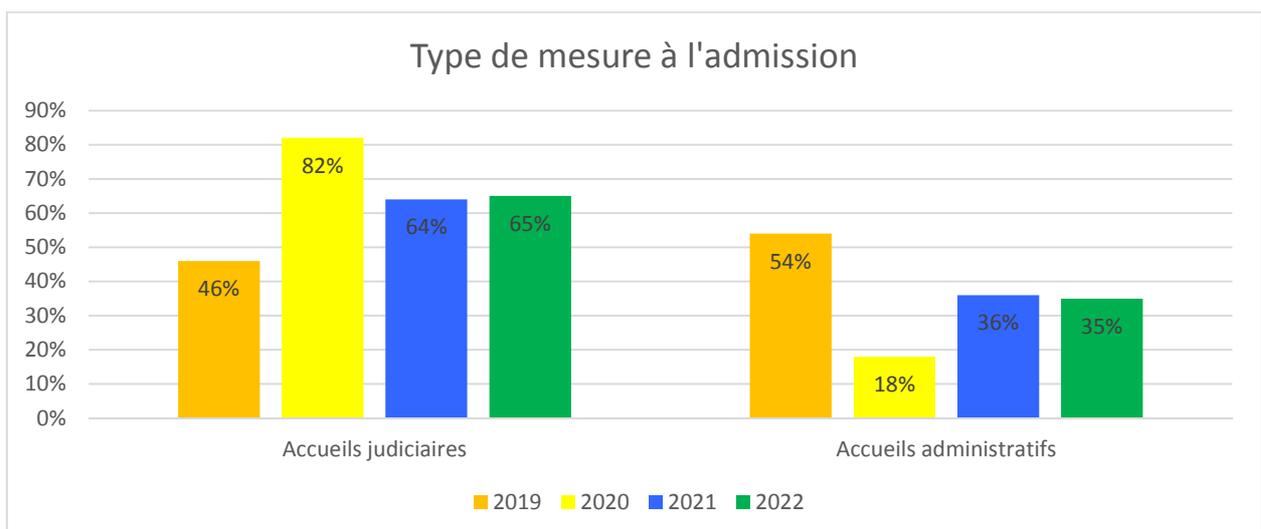
→ Situation socio professionnelle des familles admises



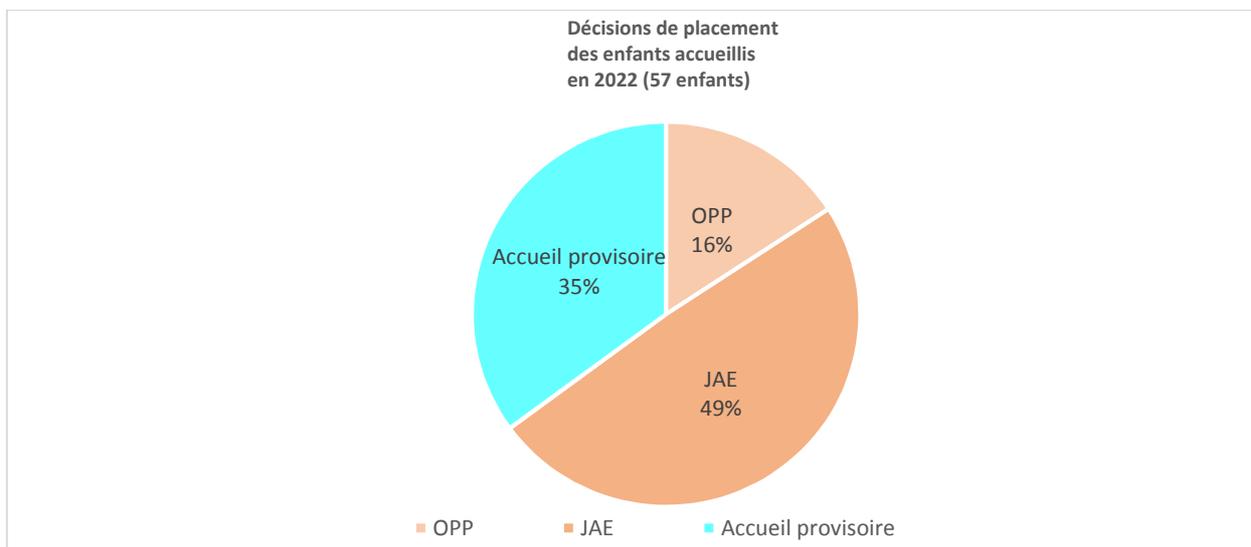
Même si la majorité des parents accueillis ne sont ni scolarisés, ni en cours d'emploi, pour 34 %, la mobilisation de notre CESF de l'équipe « ressources » commence à porter ses fruits.

1.1.2. Les différentes mesures dont bénéficient nos familles

→ Le type de mesure à l'admission

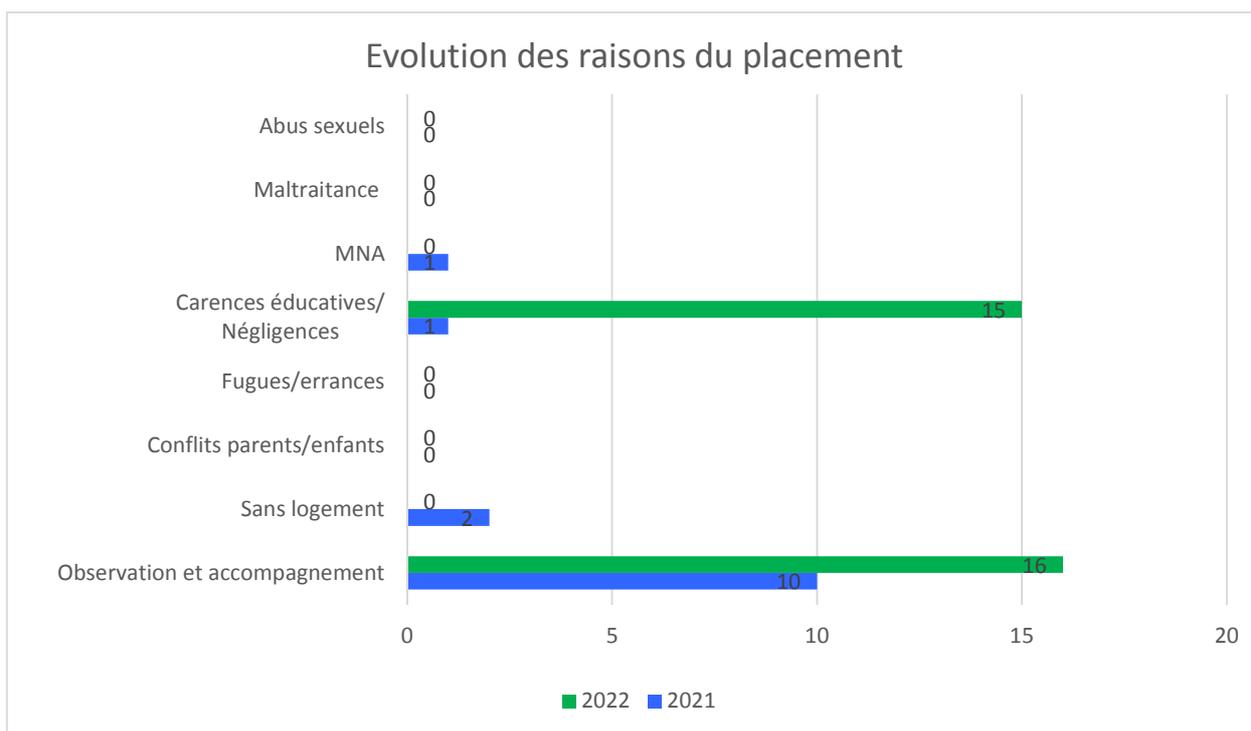


Même si le nombre d'accueils de familles dans un cadre judiciaire est majoritaire, les chiffres restent stables depuis 2 ans.



De la même façon, la répartition des décisions de placement reste dans des proportions similaires à celle de 2021.

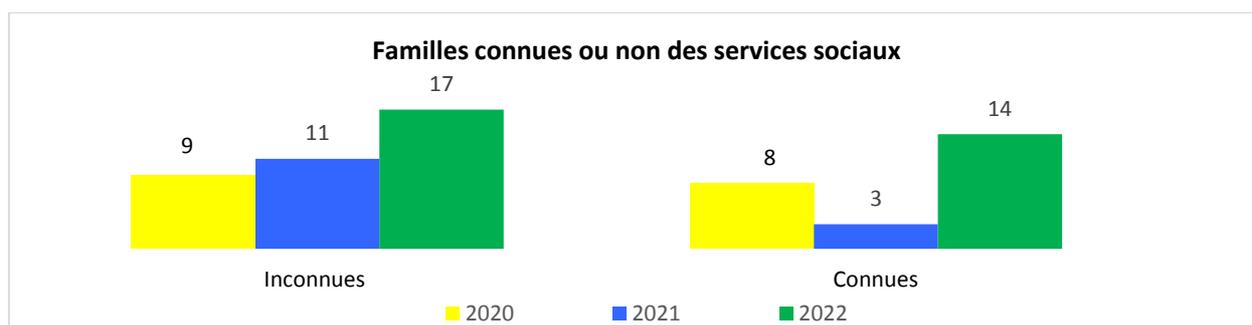
➔ **Les raisons de placements**



Nous pouvons constater une nette évolution dans les raisons amenant à l'accueil d'une famille.

Si l'observation et l'accompagnement restent une raison bien présente, celle des « carences éducatives » a finalement augmenté et reflète bien les accueils dans le cadre d'une OPP.

→ Une prédominance de primo-situation



2022 a été marquée par un accueil important de familles déjà connues sur notre territoire (contre 3 en 2021).

1.1.3. L'accompagnement des familles accueillies

Toutes les personnes accueillies au Centre Parental bénéficient d'un contrat de séjour signé par eux-mêmes ou par leur représentant légal.

Sur 2022, tous les parents ont accepté de la signer, aucun DIPC n'a donc été établi.

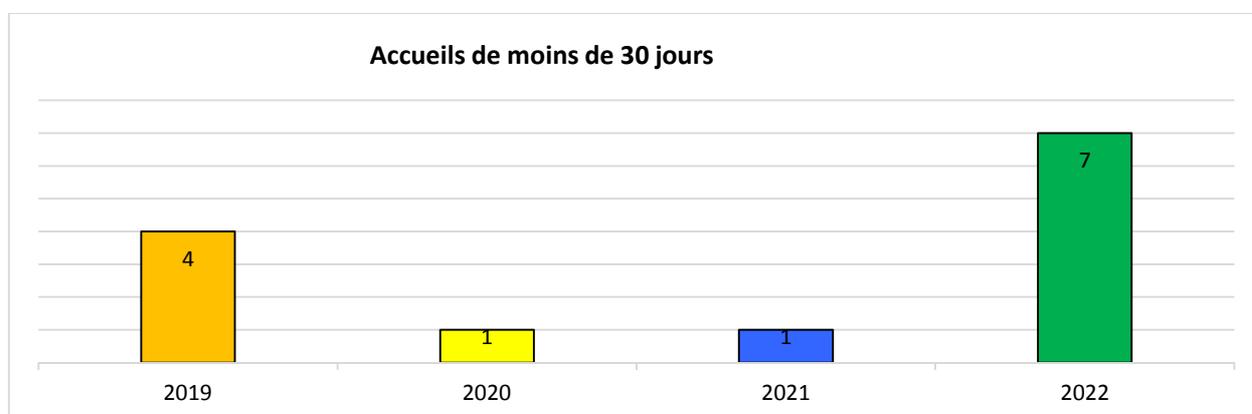
Chaque famille est accompagnée par 2 référents, nommés en amont de l'accueil.

Un PAP est établi pour chaque personne accueillie à compter du 2^{ème} mois d'accueil.

Un avenant est ajouté à chaque changement notable dans les situations (en particulier en cas de passage en appartement extérieur).

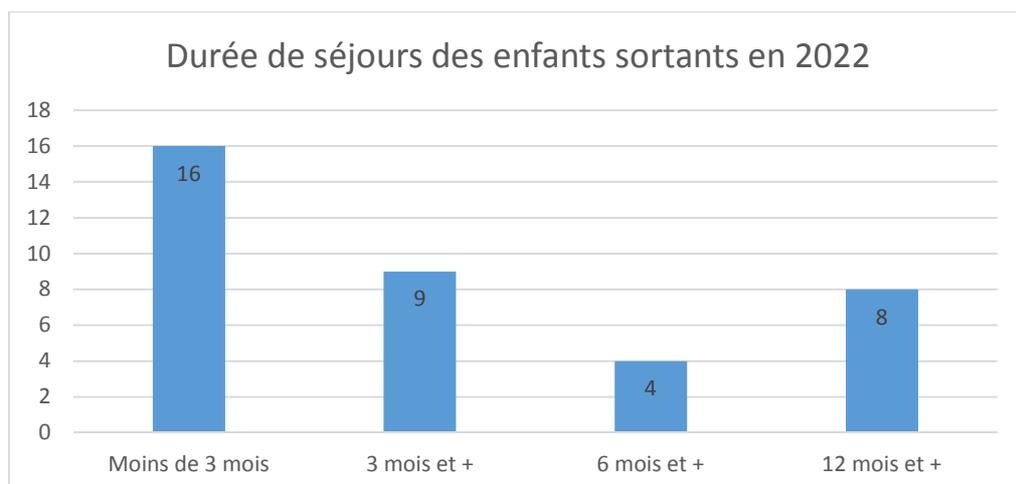
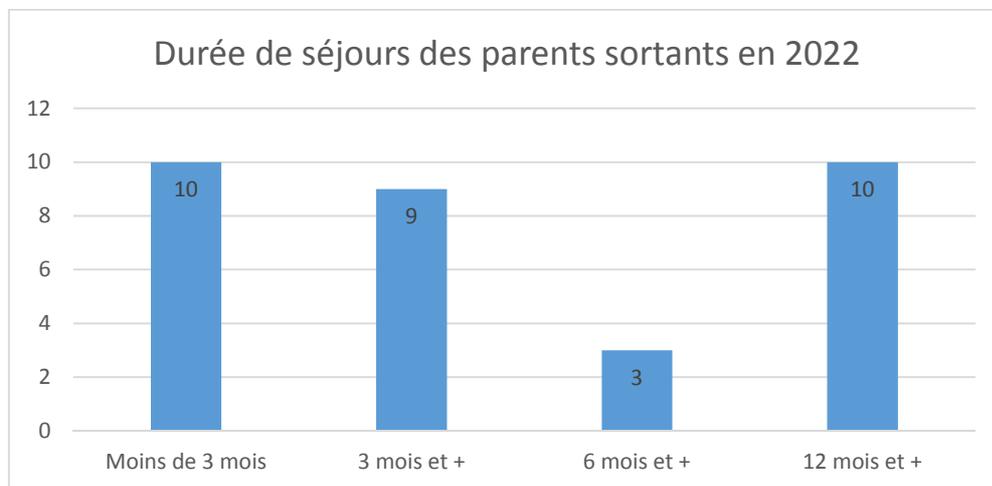
1.2 Au départ des familles du Centre Parental

→ Durée de séjours

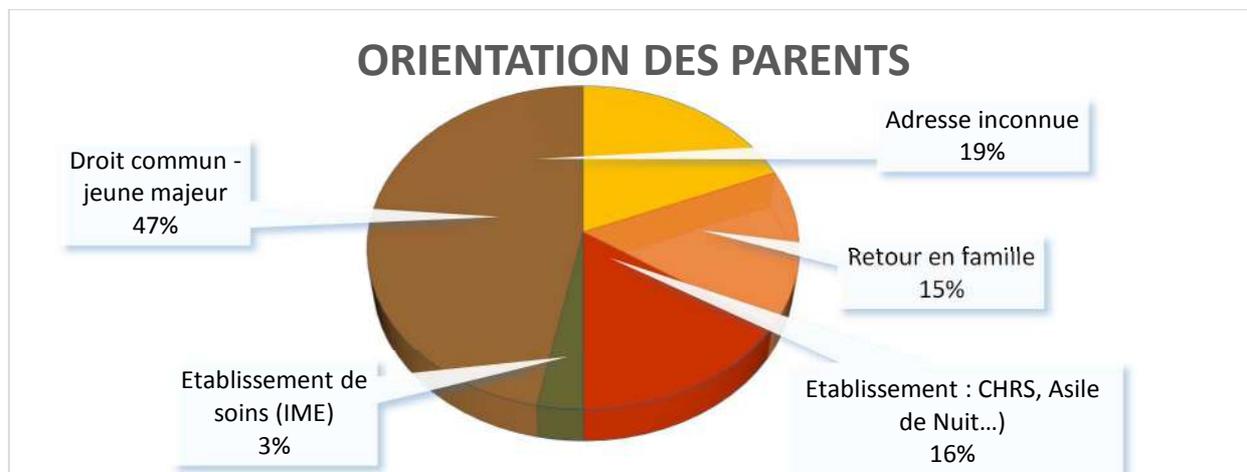


Si la durée moyenne de séjour en 2021 était de 202 jours (6mois ½), elle a sensiblement chutée en 2022 en atteignant 144 jours (un peu plus de 4 mois ½).

Malgré tout, ceci a permis un accueil plus important du nombre de famille.

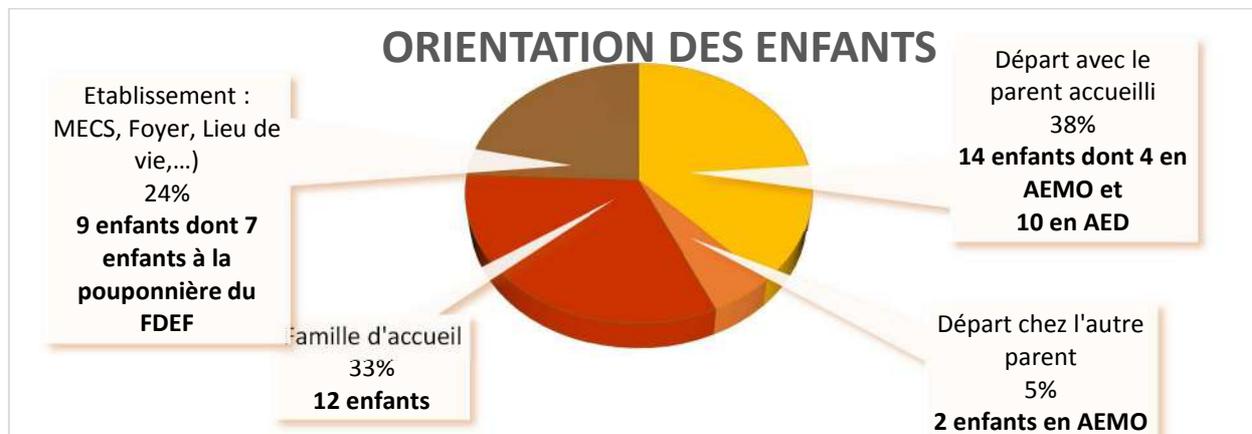


→ Orientation des parents



Il est à noter que pour chaque départ du Centre Parental, un rapport de fin de séjour est établi et envoyé soit à l'ASE concernée, soit à l'Inspecteur Enfance en charge de la décision.

→ Orientation des enfants parents



Nous pouvons constater que sur l'année 2022, 43 % des enfants accueillis sont repartis avec leurs parents du Centre Parental.

Sur les 57 % orientés dans un lieu différencié de celui de leurs parents, 7 enfants ont été accueillis à la pouponnière du FDEF.

Conclusion

Après l'accueil de mères avec enfants, le Centre Parental complète pleinement sa mission en accueillant des pères seuls ainsi que des couples.

Malgré cela, sur l'année 2022, seul 1 père avec sa fille ainsi que 5 couples (2 au sein des appartements en interne), ont été accueillis dans notre structure.

Doté de 2 appartements supplémentaires sur cette année, le Centre Parental répond au mieux aux attentes et besoins des familles sur notre territoire mais aussi à ceux de certains départements extérieurs.



LE SAE

2 rue du Pialon - 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Chef de service :

Nacime CHELLIG

☎ : 06- 83 78 62 80

Nacime.chellig@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

alexia.romeyer@fdef42.fr

Présentation du service

Ce service a été créé, avec un accord de financement dans le cadre d'une expérimentation, au cours de l'année 2018.

Initialement, il s'agissait d'organiser la continuité de la Direction de la Protection de l'Enfance chaque jour ouvré dès 18H00, et de permettre en dehors des heures et des jours ouvrés, d'organiser le recueil de tout enfant en danger ou en risque de danger, en complémentarité d'action de l'astreinte du FDEF.

Le choix institutionnel s'est porté sur le fait d'instaurer une fonction d'accompagnement éducatif, indépendamment de la notion de transports ou de primo-recueil des enfants.

Lors du recueil, des éléments essentiels à l'instauration de la relation éducative doivent être posés afin d'apaiser l'urgence induite par les modalités d'accueil rapide sur l'enfant. Ces professionnels sont également à même de venir en soutien de l'organisation de la fonction de l'accueil au sein du dispositif de la protection de l'enfance en danger ou en risque de danger pour le compte de la Collectivité Départementale chef-de-file, et ce indépendamment de l'établissement accueillant au FDEF ou au sein des autres cercles du dispositif.

Missions



Dans le cadre spécifique de la mission du FDEF et de la mise en œuvre des missions d'accueil d'urgence, les professionnels du SAE participent à la continuité du service public notamment lors des heures et jours de fermeture de la Direction de la Protection de l'Enfance.

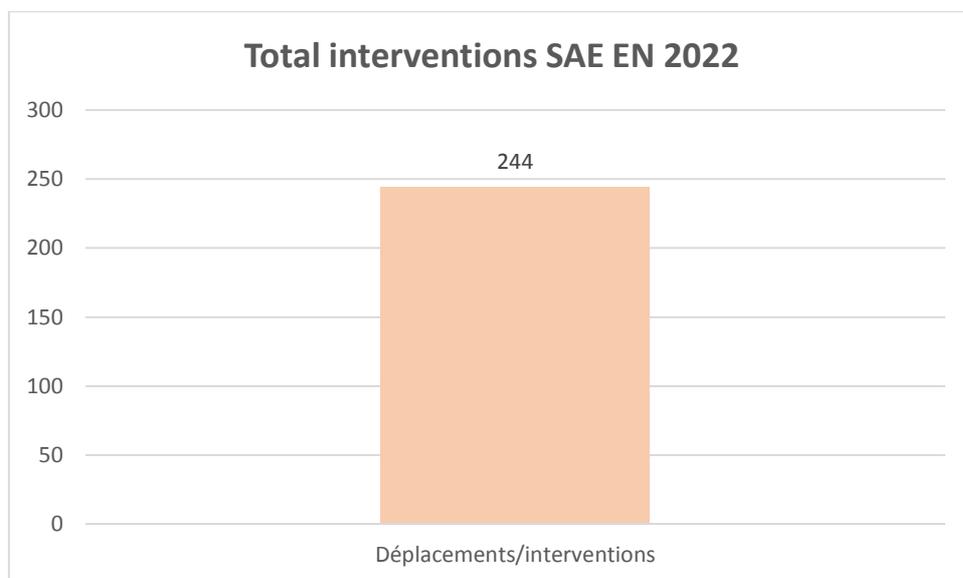
Dans le cadre des astreintes qu'il réalise, ces professionnels sont amenés, sur la seule prescription d'un cadre à :

- Assurer le transport et l'accueil des mineurs non accompagnés,
- Assurer les transports des mineurs déjà accueillis au FDEF42 : récupérer des fugueurs, les transporter à un rendez-vous dans le département ou hors département, les transporter vers un lieu d'hospitalisation...
- Assurer le transport des personnes accueillies au centre parental vers un lieu de soins, d'hospitalisation...

La diversité de leurs missions et des publics qu'ils accompagnent nécessitent une grande adaptation et polyvalence. Ces professionnels assurent leur activité en présentiel de 12H30 à 00H. Et assure les astreintes à partir de leur domicile de 00H à 8H du matin en semaine ainsi que les jours fériés et week-end.

Ils sont en lien permanent dans le reporting avec le cadre d'astreinte

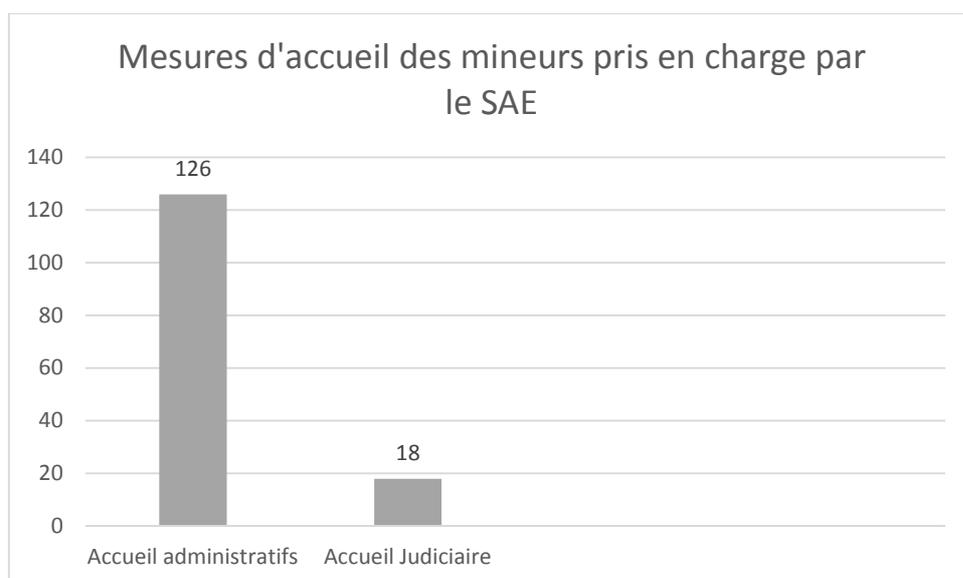
1. L'activité globale du SAE en 2021



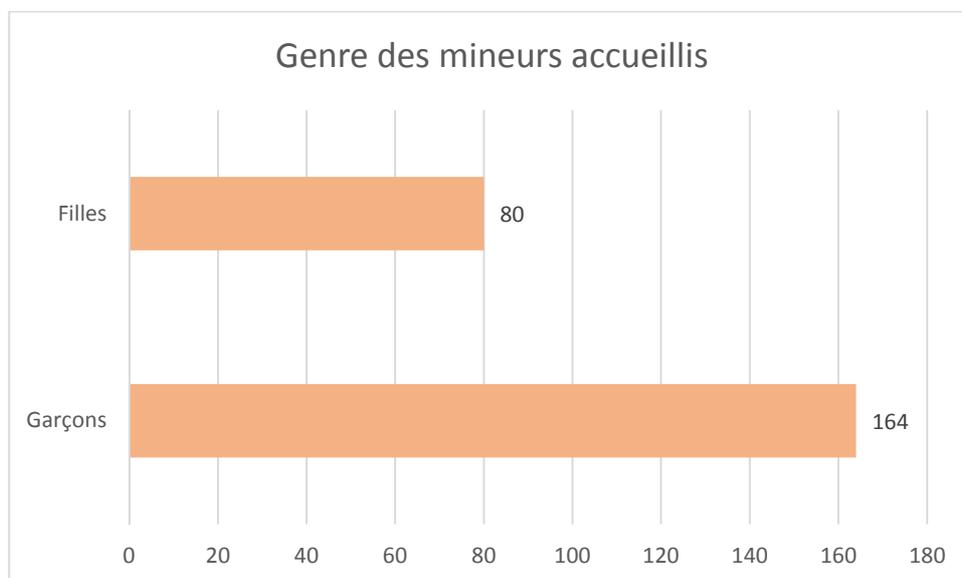
L'équipe du SAE est intervenue 244 fois sur l'année 2022 pour :
La prise en charge de MNA, l'accueil des mineurs non accompagnés ou la prise en charge individuelle (rdv soins, accompagnement) des mineurs déjà accueillis au FDEF42.

2. Le profil des mineurs à l'admission

2.1 Les mesures à l'accueil de mineurs accueillis par le SAE

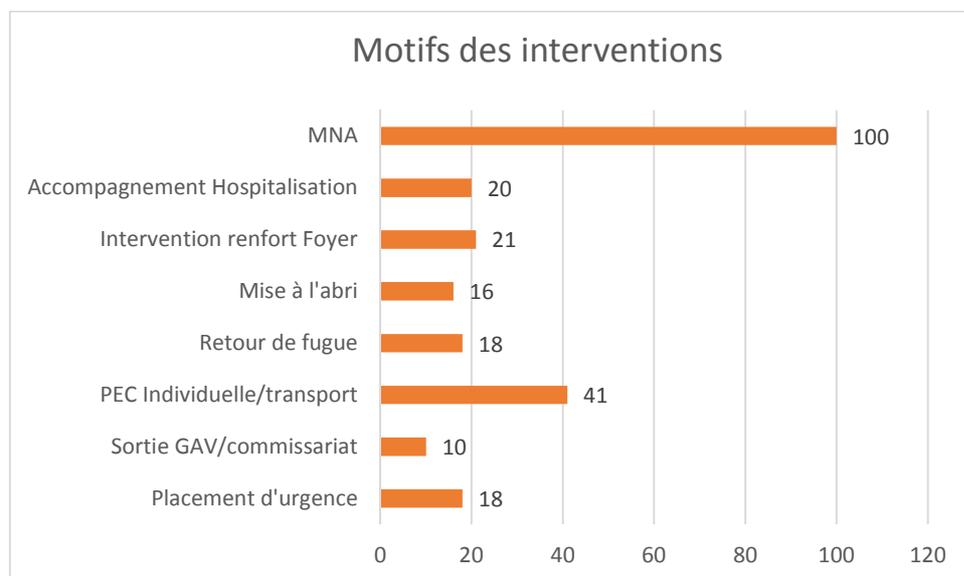


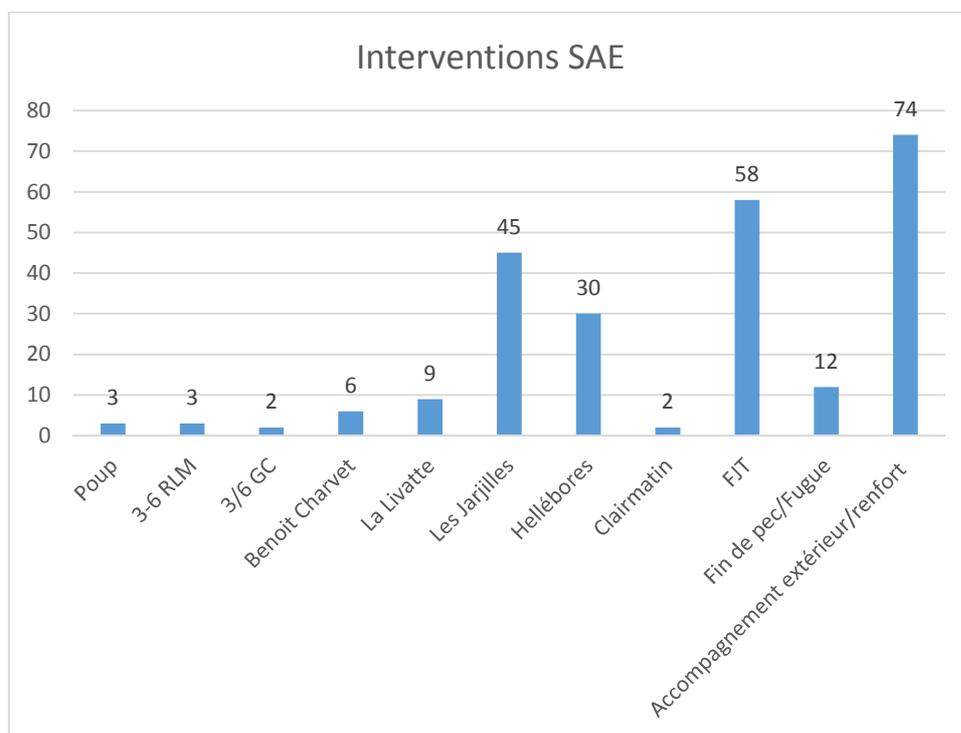
2.2 Genre des mineurs admis en 2021



Comme pour l'année 2021, les SAE est intervenu en majorité des mineurs de genre masculin.

2.3 Les origines et motifs d'intervention du SAE des mineurs pour l'année 2021





Le SAE est intervenu 244 fois que ce soit pour l'accompagnement des MNA sur les unités ou au FJT, la mise à l'abri des jeunes en fugue de leur domicile ou d'autres foyers. De plus, le SAE est intervenu également pour des accompagnements individuels (rendez-vous de jeunes accueillis), des accompagnements à l'hôpital, des placement d'urgences.

Le SAE est intervenu pour renfort que ce soit sur les unités ou à l'hôpital pour relayer les collègues.

Il est également à noter que les interventions sont multiples et souvent auprès d'un public adolescent (Jarjilles, FJT et Hellébores en 2022).

CONCLUSION

Depuis la création du Service d'Accompagnement Educatif, il avait été attribué, aux agents de ce service, un bureau au sein du siège du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Depuis 2021, le service du SAE a pu s'installer dans un bâtiment annexe de l'unité des Hellébores et se voir ainsi octroyer, au même titre que toutes les unités du FDEF, un lieu spécifique et reconnu par tous.

Aujourd'hui, si la principale activité des agents de ce service se situe au niveau du transport et de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, il n'en reste pas moins qu'il a toute compétence à venir en soutien auprès de ses collègues des autres unités.

Enfin, au vu de ses nombreuses interventions, diverses et variées au sein du Département, le SAE occupe un rôle central et primordial dans les accompagnements des jeunes ligériens sur le territoire.